



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

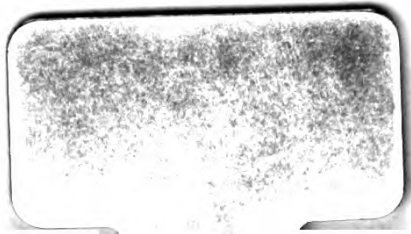
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

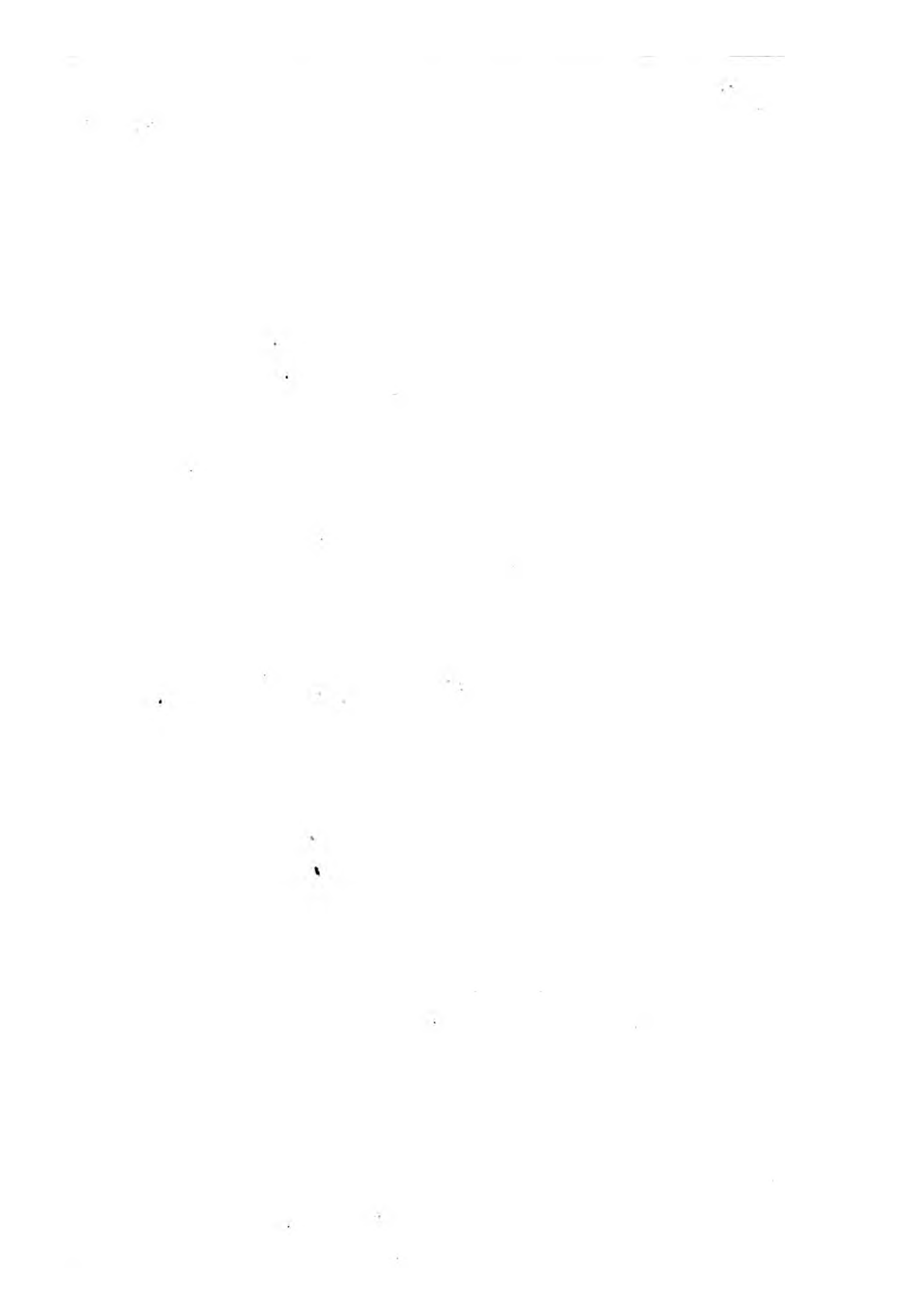


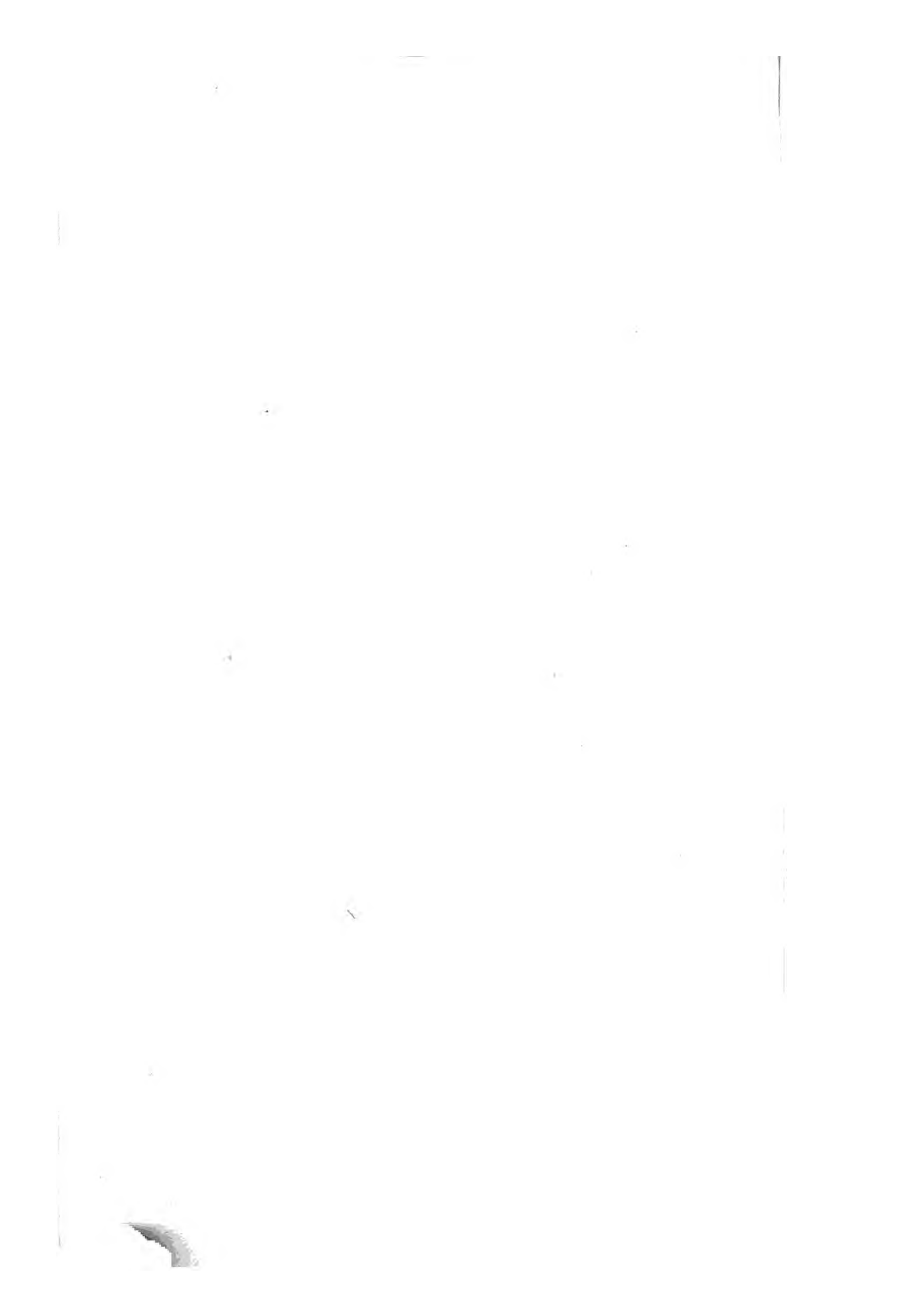
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



79. b. 2







COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

— 14 —

—

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME XIV.

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR **J. A. BUCHON.**

TOME XIV.

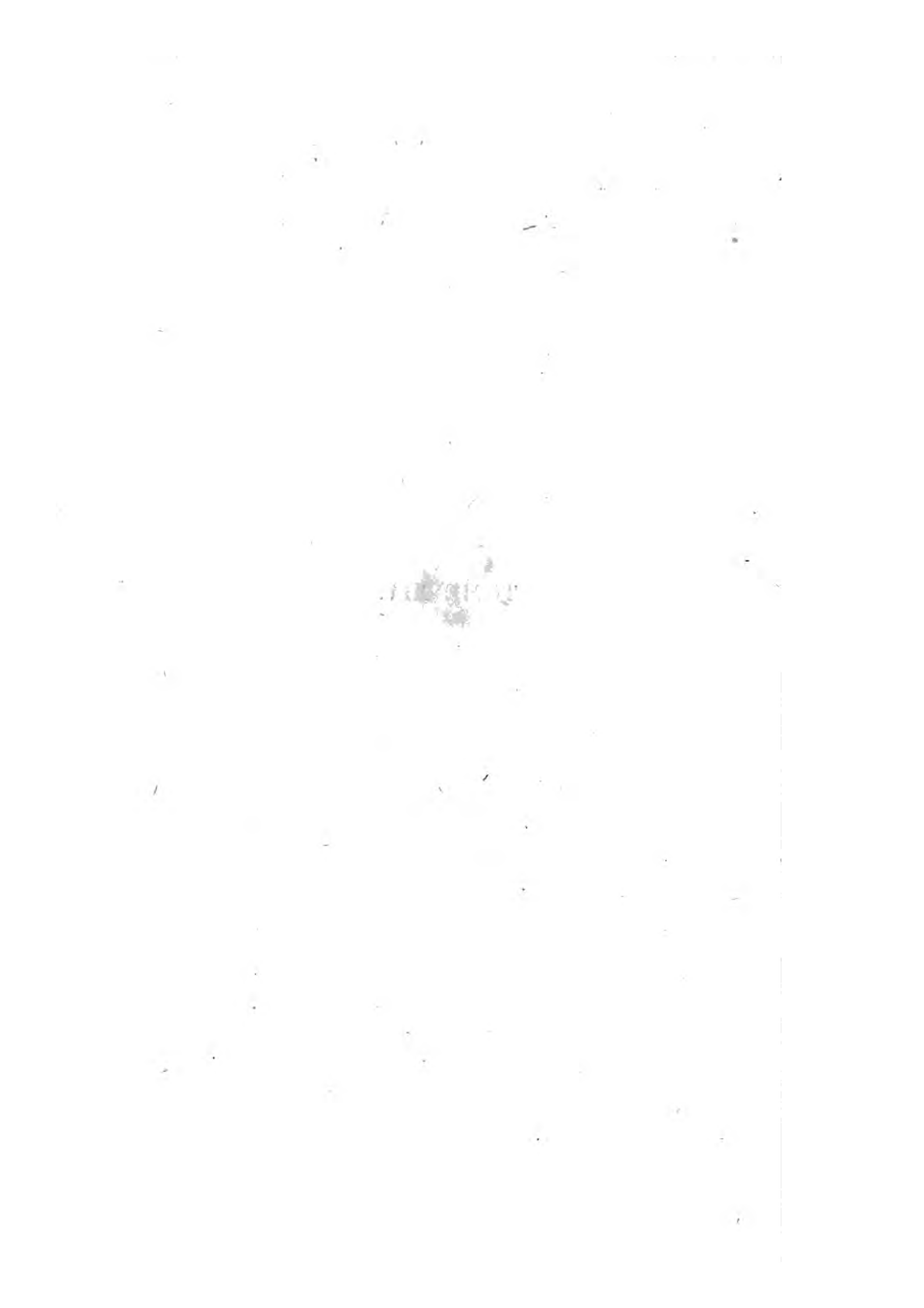


PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1826.



LES
CHRONIQUES

DE

JEAN FROISSART.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE LVI.

**COMMENT LE DUC DE GLOCESTRE SUBTILLOIT ET QUÉROIT
LES MANIÈRES POUR DÉTRUIRE LE ROI D'ANGLETERRE
SON NEVEU.**

JE me suis tenu à parler une espace du duc de Glocestre d'Angleterre messire Thomas mains-né (puîné) fils du roi Édouard d'Angleterre, car je n'ai pas bien eu cause d'en parler, mais j'en parlerai un petit pour la cause de ce que nullement son cœur ne se pouvoit incliner à aimer les François; et de la perte que les François avoient reçu en Hongrie il étoit plus réjoui que courroucé; et avoit pour ce temps de-lez lui un chevalier qui s'appeloit messire Jean la Quingay (Lackingay) le plus spécial et

souverain de son conseil. Si se devisoit à lui, ainsi que depuis fut bien sçu; et disoit à la fois: « Ces fumées des François ont bien été abattues et déchirées en Hongrie et en Turquie. Tous chevaliers et écuyers étrangers qui se boutent et mettent en leur compagnie ne sçavent ce qu'ils font, mais sont mal conseillés; car ils sont si pleins de pompe et de outrecuidance qu'ils ne peuvent amener à nulle bonne conclusion chose qu'ils entreprennent. Et trop de fois est ce cas apparu durant les guerres entre monseigneur mon père, notre frère le prince de Galles, et eux; ni oncques ils ne purent obtenir place, ni journée de bataille contre les nôtres. Je ne sçais pourquoi nous avons trèves à eux; car si la guerre fût ouverte, selon ce que notre querelle est belle, nous leur ferions bonne guerre; et mieux présentement que oncques mais, car toute la fleur de la chevalerie et écuyerie de France est morte ou prise; et si désirent ceux de cette contrée la guerre, car sans ce ils ne sçavent ni peuvent vivre, ni le séjour d'armes ne leur vaut néant. Et par Dieu, si je vis deux ans en bonne santé, la guerre sera renouvelée. Ni je n'y tiendrai jà trèves, ni répits, ni assurance; car du temps passé les François ne nous en ont nuls tenus; mais ont, tellement quellement, frauduleusement et cauteusement, retollu (ravi) les héritages de la duché d'Aquitaine qui jadis furent donnés et délivrés par bon traité de paix à monseigneur mon père, ainsi que plusieurs fois je leur ai dit et remontré aux parlements, quand nous étions sur la marche, en la frontière de Calais l'un contre l'autre; mais

ils me fleurissoient ces paroles si douces et si belles que toujours rechéoient-ils sur leurs pieds; et si n'en pouvois être cru ni ouï du roi ni de mes frères. Et s'il y eût un bon chef à roi en Angleterre qui désirât la guerre et son héritage recouvrer, lequel on lui a ôté et tollu cauteusement et sans nul titre de raison, il trouveroit cent mille archers appareillés, et six mille hommes d'armes qui le serviroient et qui très volontiers la mer passeroient, et leur corps et leurs chevances en le servant aventureroient. Mais nennil, pour le présent il n'y a point de roi en Angleterre qui veuille, désire ni aime les armes, car si il y étoit, il se remontreroit. Ni oncques pour guerroyer il ne fit si bon en France comme aujourd'hui; car si on y alloit, on seroit combattu; et le peuple de ce pays qui désire à avoir la bataille à plus grand et riche de lui s'aventureroit hardiment pour la bonne et grasse dépouille qu'il en espéreroit avoir, ainsi que du temps passé nos gens ont eu, du temps du roi de bonne mémoire mon père et mon frère le prince de Galles. Je suis le dernier né de tous les enfants d'Angleterre, mais si je pouvois être cru et ouï je serois le premier à renouveler les guerres et à recouvrer les torfaits (dommages) lesquels on nous a faits et fait encore tous les jours; par la simplesse et lâcheté de nous et par especial de notre chef le roi qui est allié par mariage à son adversaire. Ce n'est pas signe qu'il le veuille guerroyer. Nennil, il a le cul trop pesant; il ne demande que le boire et le manger. Ce n'est pas la vie de gens d'armes qui veulent acquérir honneur par armes et tra-

vaiiller leur corps. Encore me soavient-il bien du dernier voyage que je fis en France; je pouvois avoir en ma compagnie environ deux mille lances et huit mille archers. Nous passâmes parmi le royaume de France, de Calais mouvant tout au long et au travers; et oncques ne trouvâmes à qui parler ni qui se voulüst (voulût) ou osât à nous combattre. Aussi firent jadis messire Robert Canolle (Knolles), messire Hue de Caverlet (Calverley), Thomas de Grantson et Philippe Gifford. Et n'avoient pas si grand' charge de gens d'armes et d'archers que j'y menai; et furent devant Paris; et mandèrent la bataille au roi et n'en furent oncques répons; et chevauchèrent paisiblement jusques en Bretagne. Autant bien chevauchèrent tout au long du royaume de France, mouvant de Calais et venant jusques à Bordeaux sur Gironde. Oncques ils n'eurent bataille ni rencontre. Je me fais fort, qui feroit maintenant tels voyage, il seroit combattu; car celui qui se dit et écrit roi est jeune, chaud et de grand'volonté; si nous combattroit, à quelle fin qu'il en dût venir; et c'est tout quant tant que nous désirons et devons désirer, vouloir et aimer, que la bataille; car si ce n'est par bataille et victoires sur les François qui sont riches, nous n'aurons jà recouvrance, mais languirons, comme nous faisons et avons fait depuis que mon neveu fut roi d'Angleterre. Cette chose ne peut longuement durer ainsi, que le pays ne s'en perçoive et dueille (fâche) car il prend et lève grandes tailles sur les marchands qui mal s'en contentent et ne sait-on que tout devient. Voire est

qu'il donne aux uns et aux autres lourdement et largement, là où il est mal assis et employé, et son peuple le compare (paye). Dont on verra de brief une grand'rébellion en ce pays, car le peuple commence jà à parler et à murmurer en ce pays que tels choses ils ne veulent plus souffrir ni porter. Il donne à entendre, pour la cause de ce que trêves sont présentement entre France et Angleterre, qu'il veut faire un voyage en Irlande et là employer ses gens d'armes et archers; et jà y a-t-il été et petit conquêté, car Irlande n'est pas terre de conquête ni de profit. Irlandois sont pauvres et méchants gens, et ont un très pauvre pays et inhabitable; et qui l'auroit tout conquêté en un an, ils le prendroient un autre. Laquighay (Lackingay). Laquighay, tout ce que je vous dis je vous conte vrai. »

Ainsi se devoit le duc de Glocestre à son chevalier de telles paroles oiseuses et d'autres plus grandes, ainsi que depuis fut bien sçu. Et avoit accueilli le roi d'Angleterre en très grand'haine et ne pouvoit nul bien dire ni recorder de lui. Et quoiqu'il fût avecques son frère le duc de Lancastre et le plus grand d'Angleterre, et par lequel les besognes d'Angleterre se dussent conseiller et rapporter, il n'en faisoit compte. Et quand le roi le mandoit, si lui venoit bien à plaisance il y alloit; mais le plus du temps il demeuroit; et quand il venoit devers le roi, c'étoit le dernier venu et le prenier départant. Sitôt qu'il avoit dit son entente (intention) il ne vouloit point qu'elle fût brisée mais acceptée; puis prenoit à la fois congé

et montoit à cheval, et se départoit, et avoit un châtel et beau manoir en la comté de Excesses (Essex) à trente mille de Londres lequel on nommoit Plaiissy; et là communément il avoit sa demeure plus que ailleurs.

Ce messire Thomas étoit grand seigneur et pouvoit bien par an dépendre (dépenser) de son propre soixante mille écus. Il étoit duc de Glocestre, comte d'Exesses (Essex) et de Bucq (Buckingham) et connétable d'Angleterre. Et vous dis que pour ses merveilleuses manières le roi d'Angleterre le doutoit plus, et avoit toujours douté, que nul de ses oncles, car en ses paroles il n'épargnoit point le roi qui se humilioit toujours envers lui. Et ne savoit ce duc demander chose au roi qu'il ne lui octroyât. Ce duc de Glocestre avoit fait faire en Angleterre moult de crueuses et hâtives justices. Il fit décoller sans nul titre de raison ce vaillant et prud'homme chevalier messire Simon Burley (Burleigh) et plusieurs autres du conseil du roi. Le duc dessus dit en chassa et bouta hors d'Angleterre l'archevêque d'York et le duc d'Irlande, pourtant qu'ils étoient tous les plus prochains du conseil du roi, et les umist (accusa) qu'ils four-conseilloient (égardoient) le roi et le tenoient oiseux et dépendoient et allouoient les revenus d'Angleterre.

Le duc de Glocestre avoit deux frères, le duc de Lancastre et le duc d'York; et ces deux ducs continuellement étoient en l'hôtel du roi; mais encore en avoit-il envie et disoit à plusieurs, à tels que à

l'évêque Robert de Londres ⁽¹⁾ et autres, quand ils l'alloyent voir en son châtel de Plaissy, que ses frères chargeoient trop l'hôtel du roi et que chacun vaulsits (eût valu) mieuz chez soi. Ce duc attrayoit à lui en toutes manières, par subtiles et couvertes voies, les Londriens; et lui étoit avis que s'il les avoit de son côté et accord il auroit le demeurant d'Angleterre. Ce duc avoit un sien neveu, fils de la fille à un sien frère aîné, lequel on appela Léon (Lionel) et fut duc de Clarence, et se maria en Lombardie à la fille messire Galéas, sire de Milan, et mourut ce duc Léon en la cité d'Asti en Piémont. Ce duc de Glocestre eût volontiers vu que son neveu, fils de la fille au duc de Clarence que on appeloit Jean et comte de la Marche eût été roi d'Angleterre ⁽²⁾; et en vouloit démettre de la couronne son neveu le roi Richard; et disoit qu'il n'étoit pas digne ni valable tenir ni gouverner le royaume d'Angleterre. Et le donnoit ainsi à entendre à ceux auxquels il s'osoit bien hardiment découvrir de ses secrets. Et fit tant que ce comte de La Marche, son cousin, le vint voir.

(1) Robert Braybrook qui succéda à Courtenay lors de sa translation à Canterbury en 1381 et mourut en 1404, après avoir été tout au plus 6 mois chancelier d'Angleterre. J. A. B.

(2) Il étoit le 3^e. fils d'Edmond Mortimer, comte de La Marche, et de Philippa fille de Lionel duc de Clarence; il fut pendu la 3^e. année du règne d'Henry VI, Froissart veut parler de Roger, son frère aîné, tué en Irlande la 22^e. année du règne de Richard II et dont ce roi alloit venger la cause lorsque Henry IV conçut le projet de le détrôner. Ce Roger avoit été déclaré héritier de la couronne d'Angleterre par un acte du parlement daté de la 9^e. année du règne de Richard II. Froissart saisit l'occasion du mariage de Lionel avec Violante pour visiter l'Italie. J. A. B.

Et quand il fut de-lez (près) lui, il lui ouvrit tous les secrets de son cœur et lui dit que on l'avoit élu à faire roi d'Angleterre et que Richard seroit emmuré, et sa femme aussi; et là leur tiendroit-on leur état de boire et de manger tant qu'ils vivoient. Et pria à ce dit comte de La Marche moult affectueusement qu'il vouldist entendre à ce et accepter ses paroles, car il se faisoit fort de mettre sus, et avoit jà de son accord et alliance le comte d'Arondel, messire Guillaume d'Arondel et Jean d'Arondel, le comte de Warwick et plusieurs autres prélats et barons d'Angleterre.

Ce comte de La Marche fut tout ébahi quand il ouï à son oncle mettre en termes tels propos; et toutefois, comme jeune qu'il fût, en lui dissimulant, il en répondit sagement et dit pour complaire à son oncle et départir de là; qu'il n'étoit pas conseillé de accepter sitôt tels promesses, et que la matière étoit trop grande et qu'il en auroit avis. Donc lui dit le duc de Glocestre, quand il vit la manière de son cousin, qu'il tenist (tint) cette parole en secret. Il répondit que si feroit-il; et se départit le dit comte de son oncle au plus tôt qu'il put et s'éloigna, car il s'en alla en la marche d'Irlande sur son héritage, ni oncques puis ne voulut entendre à lettre ni traité que son oncle lui envoyât; et se excusoit bien et sagement; ni oncques de chose que on lui eût dit ni fait requête il ne se voulut découvrir, car bien véoit et sentoit que la conclusion n'en seroit pas bonne.

Le duc de Glocestre quéroit voies et chemins de toutes parts comme il pût mettre et bouter un grand

trouble en Angleterre et émouvoir les Londriens encontre le roi. Et avint que, en cette propre année que les trèves furent données jurées et scellées à durer trente ans entre France et Angleterre, le roi revenu en Angleterre et la jeune reine sa femme, le duc de Glocestre informa les Londriens, et leur bouta en l'oreille et dit: « Faites une requête au roi qui sera toute raisonnable au cas qu'il a paix à ses ennemis et qu'il n'a point de guerre; que vous soyez quittes de toutes subsides et aides données et accordées depuis vingt ans, car elles ne furent données tant seulement, fors la guerre durant, pour aider à payer les gens d'armes et archers qui maintiendroient la guerre; car entre vous marchands, vous êtes trop malement grévés et oppressés à payer de cent florins treize, et si retournent tous ces profits en vuyseuses (superfluités), en danses et fêtes, en boire et en manger. Et toutefois vous les payez et en êtes de tant travaillés. Et dites que vous voulez que le royaume d'Angleterre soit mené et gouverné aux coutumes anciennes; et quand il besognera au roi et au royaume, pour l'honneur du pays défendre et garder, vous ne vous doyez (devez) tailler bien et grandement et tant qu'il devra suffire au roi et à son conseil. Donc il avint que par l'imformation que le duc de Glocestre fit aux Londriens, les Londriens et les consaux de plusieurs cités et bonnes villes d'Angleterre se cueillirent et mirent ensemble et vinrent un jour à Eltham à sept milles de Londre, où le roi étoit; et firent requête au roi de toutes ces choses dessus dites; et vouloient que sans délai elles fussent mi-

ses jus et abattues. A cette requête faire étoient tant seulement les deux oncles du roi, les ducs de Lancastre et d'York. Si chargea le roi le duc de Lancastre à répondre de cette matière aux Londriens et dit: « Beaux seigneurs, vous vous retirerez (retirerez) chacun en son lieu, et dedans un mois au plus tard vous retournerez à Londres au palais à Wesmoustier. Là sera le roi et aura son conseil, et des nobles et prélats de son pays, présents lesquels, ces requêtes que vous demandez à ôter furent données et accordées. Et tout ce qu'il trouvera en conseil pour le meilleur à faire sera fait si à point et par telle manière que bien vous devra suffire. »

Cette réponse contenta assez les aucuns et non pas tous, car en la compagnie il en y avoit des rebelles et tous enclins à l'opinion du duc de Glocestre. Si vouloient que plus brièvement et autrement ils fussent répondus. Mais le duc de Lancastre et le duc d'York par douces paroles les apaisèrent. Et se départirent tous, et retirèrent (retirèrent) chacun en leurs lieux. Néanmoins pour ce ne demeura pas la matière à poursuivre. Et le mois venu, ils furent tous au palais de Wesmoustier; et là eut les prélats et les nobles de son conseil, et y fut présent le duc de Glocestre qui s'inclinoit à l'opinion des demandants. Mais à la réponse faire il ne démontra pas tout ce que son cœur pensoit; ainçois (mais) s'en sçut bien dissimuler à la fin que le roi et ses deux frères et le conseil du roi, dont par raison il devoit être, ne s'en aperçussent. Et répondit encore le duc de Lancastre pour le roi; et adressa sa parole

sur les Londriens, car ils faisoient principalement la requête et dit: « Entre vous, hommes de Londres, il plaît à monseigneur que je vous réponde déterminément de votre requête, et je vous en répondrai par le commandement de lui et de son conseil, et l'accord et volonté des prélats et nobles de son royaume. Vous savez comment pour eschever (éviter) plus grands maux et pour obvier à l'encontre de tels maléfices, regardé fut généralement et accordé devous et de tous les consaux, cités et bonnes villes d'Angleterre que sur l'état de la marchandise une taille seroit assise en la forme et manière comme elle a couru environ six ans, et à payer du cent treize sur ceux qui viendroient, et parmi tant le roi vous jura à tenir et scella moult de franchises lesquelles il ne vous veut pas ôter mais accroître et amplifier (augmenter) tous les jours, au cas que vous le desservirez (mériterez), mais là où vous voudrez être rebelles et contredisants à ce que vous avez de bonne volonté accordé il rappelle toutes les grâces faites et vé-ci les nobles, prélats et fiéfés qui ont juré à lui et lui à eux aider à tenir et soutenir toutes choses licites, données, établies et accordées pour le meilleur, et à ce faire généralement tous se sont arrêtés et par science. Si ayez avis sur ce et considérez que l'état du roi est grand et puissant, et s'il est augmenté en une manière, il est diminué en l'autre; car les rentes et revenus ne retournent pas pour le roi à si grand profit comme elles ont fait du temps passé; et ont eu le roi et ses consaux moult à souffrir et porter de grands coûtages, puis les guer-

res renouvelées entre France et Angleterre; et moult ont frayé (dépensé) les traiteurs qui ont été par delà la mer traiter et tenir journée contre les François. Aussi le mariage du roi à poursuivre a moult couté. Et quoique trèves soient entre France et Angleterre moult coûtent par an les garnisons des villes et châteaux qui sont en l'obéissance du roi, tant en Gascogne, Bordelois, Bayonnois, Bigorre, la marche de Guynes et de Calais, aussi toute la bande (côté) de la mer pour garder les ports, havres et frontières. D'autre part toute la marche, entrée et issue d'Écosse qui ne peut être dépourvue qu'elle ne soit gardée, et aussi la frontière d'Irlande qui est longue et étendue. Toutes ces choses et autres plusieurs, qui serapportent en l'état du roi et sur l'honneur du royaume d'Angleterre, montent grands frais et coûtages tous les ans; et ce savent et entendent mieux les nobles et prélats de ce royaume que vous ne faites qui ouvrez et labourez et menez vos marchandises. Louez Dieu de ce que vous êtes si en paix et regardez entre vous que nul ne le paye s'il ne le vaut et fait marchandise. Et autant bien le payent les étrangers que font ceux de cette terre; vous en êtes à meilleur marché quittes que ne sont ceux de France, de Lombardie ni des autres royaumes où espoir (peut-être) vos marchandises vont, car ils sont taillés et retaillés deux ou trois fois en l'an, et vous passez parmi une ordonnance raisonnable qui est mise et assise sur vos marchandises. »

Ce que le duc de Lancastre parla et remontra ce

propos doucement et sagement au peuple, qui étoit four-conseillé (égaré) et tout accueilli de mal faire par information d'autrui, les apaisa et adoucit grandement; et se dérompit et départit ce conseil et cette assemblée sans rien de nouveau; et se tinrent les plus saines parties des consaux, cités et bonnesvilles à contents. S'il en y avoit aucuns qui voulsissent voir le contraire si n'en montroient-ils nuls semblants. Le duc de Glocestre retourna en son hôtel et châtel de Plaisy et vit bien que pour cette fois il ne viendroit point à ses attentes; et demeura la chose en cet état, toujours visant et subtilant comment il pourroit mettre et bouter un trouble en Angleterre et trouver voie que la guerre fût renouvelée en France; et avoit de son accord l'oncle à sa femme le comte d'Arondel qui désiroit la guerre sur toutes riens; et tant avoient fait qu'ils avoient attrait de leur volonté le comte de Warwick.

Le roi d'Angleterre avoit deux frères de par sa mère. L'un et l'ains-né on l'appeloit messire Thomas et étoit comte de Kent, et le second messire Jean de Holland avoit à femme la fille au duc de Lancastre et étoit comte de Hostidonne (Huntingdon) et chambellan d'Angleterre, et fut cil (celui) qui occit le fils au comte Richard d'Estanfort (Stafford), si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire. De messire Richard d'Estanfort (Stafford) étoit demeuré un fils jeune écuyer et ce fils étoit en la garde et protection du duc de Glocestre. Le comte de Hostidonne se tenoit le plus du temps de-lez (près) le roi d'Angleterre son frère, et bien s'avoit plus que nuls autres

des convenants et affaires du duc de Glocestre, car couvertement et sagement il en faisoit enquérir; et aussi il doutoit le duc trop grandement, car il le sentoit félon, soudain et haut durement; et se tenoit son ennemi de-lez (près) lui, car du délit qu'il avoit fait de messire Richard d'Estanfort (Stafford) il n'étoit encore nulle concordance de paix. Le roi Richard d'Angleterre aimoit son frère, c'étoit raison, et le portoit contre tous; et véoit bien et concevoit que son oncle de Glocestre lui étoit trop fort contraire et se mettoit en peine de faire conspiration contre lui et de émouvoir le royaume. Si en parloient souvent ensemble, il et son frère de Holland.

En ce temps avoit envoyé en Angleterre le roi de France le comte de Saint-Pol pour voir le roi et sa jeune fille reine d'Angleterre, et pour savoir de leur état, et nourrir toute amour; car les trêves étoient données par telle manière et condition que c'étoit l'intention des deux rois, et de ceux de leur plus privé conseil, que paix se nourriroit et seroit entre France et Angleterre malgré tous les malveillants qui le contraire y voudroient; et quand le comte de Saint-Pol fut venu en Angleterre, le roi et le comte de Hostidonne (Huntingdon) lui firent très bonne chère, tant pour le roi de France qui là l'envoyoit que pour ce qu'il avoit eu à femme leur sœur. Pour ces jours n'étoient point de-lez près le roi, quand le comte de Saint-Pol vint là, le duc de Lancastre ni le duc d'York; et se commençoient à dissimuler car il sentoient et véoient que murmurations se com-

mençoient à nourrir et élever en Angleterre en plusieurs lieux sur l'état du roi; et que les choses se tailloient et ordonnoient à aller mal. Si ne vouloient point être demandés du roi ni du peuple d'Angleterre, et tout venoit du duc de Glocestre et de ses complices.

Le roi d'Angleterre n'oublia rien à dire et remontrer au comte de saint Pol, tant de l'état d'Angleterre que son oncle de Glocestre que il trouvoit de dur, rebelle et merveilleux. Le comte de Saint-Pol s'émerveilla de plusieurs paroles que le roi lui dit, et répondit qu'elles ne faisoient pas à souffrir ni soutenir: « Car, monseigneur, dit-il, si vous le laissez convenir, il vous détruira. On dit bien en France que il ne tend à autre chose fors que ces trèves soient rompues et la guerre renouvelée entre France et Angleterre; et petit à petit il attirera les cœurs de plusieurs pauvres bacheliers de cè royaume qui désirent plus la guerre que la paix; ni les vaillants hommes, si le pays s'émeut et que gens d'armes et archers se allient ensemble, ne seroient point ouïs ni crus, car raison, droiture et justice n'ont point de lieu ni audience où mauvaiseté règne. Si y pourvoyez avant tôt que tard. Il vaut mieux que vous teniez en danger que on vous y tienne. » Ces paroles du comte de saint Pol donnèrent le roi moult à penser et lui entrèrent au cœur si acertes (sérieusement) que depuis, quand le comte de Saint-Pol fut retourné en France, il les remontra à son frère le comte de Hostidonne (Huntingdon) lequel lui dit: « Monseigneur, beau frère de Saint-Pol vous a

remontré à la lettre la pure vérité. Si ayez sur ce avis et ordonnance. »

Je fus informé que, environ un mois après que le comte Saint-Pol fut issu d'Angleterre et retourné en France, fame et renommée coururent en Angleterre moult périlleuse sur le roi; et fut un général esclandre que le comte de Saint-Pol étoit venu en Angleterre pour traiter devers le roi comment les François pourroient r'avoir Calais. On ne pouvoit de plus grand trouble émouvoir le peuple d'Angleterre que parler de cette matière. Et tant que les Londriens en parlèrent au duc de Glocestre; et en furent jusques à Plaiissy. Le duc ne les apaisa pas ni anéantit les paroles, mais les éleva et les exaulsa du plus qu'il put, voire (même) en disant ainsi: « Il n'y auroit que faire. Les François voudroient bien qu'il leur eût ôté toutes les filles du roi de France et ils eussent Calais à leur volonté. » De cette réponse furent les Londriens tous merencolieux (irrités), et dirent qu'ils en parleroient au roi et lui remontre-roient bellement comment le pays en étoit réveillé: « Voire (vraiment), dit le duc de Glocestre, remontrez lui tout acertes et par bonne manière et en faites doute; et entendez bien quelle chose il vous dira et répondra; si le me saurez à dire quand je parlerai à vous; et sur la réponse, je vous conseillerai. Il n'y auroit que faire que aucuns mauvais traités se feroient, car voilà le comte Maréchal qui est capitaine et gardien de Calais et lequel a été en France jà par deux fois et séjourné à Paris, et fait et procuré plus que nul autre tous les traités du mariage du roi

et de la fille du roi de France; et François sont moult subtils et savent trop bien au long regarder une chose et poursuivre la matière petit à petit; et promettre et donner largement tant qu'ils viennent à leur entente. »

Sur la parole du duc de Glocestre se fondèrent les Londriens et virent un jour à Eltham parler au roi. Pour cette heure y étoient ses deux frères, le comte de Kent, les comtes de Hostidonne (Huntingdon) et de Salsebry (Salisbury), archevêque de Cantorbie et l'archevêque de Dublin son confesseur, messire Thomas de Persy, messire Guillaume de l'Île, messire Richard Credon, messire Jean Bouloufre et plusieurs autres tous chevaliers de sa chambre. Si remontrèrent au roi les Londriens moult sagement leur entente, et ce pourquoi ils étoient là venus, non mie (pas) par nulle hauteuse ni dure manière fors que par douce et amiable voie; et dirent ainsi en leur parole; que fame et renommée en courroit généralement par-tout le royaume d'Angleterre.

Le roi fut moult émerveillé de ces nouvelles, et moult de près en son cœur lui touchèrent, mais moult sagement pour le présent il s'en sçut dissimuler et apaiser les Londriens; et dit que de tout ce qu'ils avoient dit et parlé il n'étoit rien. Voirement (vraiment) le comte de Saint-Pol étoit là venu jouer et ébatre et le roi voir; mais le roi de France, en toute bonne amour lui avoit envoyé pour voir sa fille la jeune reine, ni autre marchandise ni traité ils n'avoient eu entre'eux deux, si Dieu lui aidât, ni par la foi qu'il devoit à la couronne d'Angleterre; et

trop s'émerveilloit dont tels paroles pouvoient naître ni venir. Le comte de Salsebry (Salisbury), après ce que le roi eut parlé, parla et dit: « Bonnes gens de Londres, retrayez vous en vos hôtels et soyez tous assurés que le roi et son conseil ne veulent que tout honneur et profit au royaume d'Angleterre; et ceux qui premièrement ont mis hors telles nouvelles sont mal conseillés, et montrent qu'ils verroient volontiers une grande tribulation en Angleterre et le peuple élever et émouvoir contre le roi, la quelle chose spécialement vous devez moult craindre qu'il n'avienne. Car jà par la rebellion des mauvais, qui puis en furent corrigés, en fûtes-vous en péril et en aventure d'être tous perdus et détruits; car là où peuple mauvais seigneurist (domine), justice ni raison n'ont point de lieu. »

Cette parole adoucit grandement les Londriens; et se contentèrent assez du roi et de son conseil et de sa réponse, et prirent congé, et se départirent, et retournèrent arrière en la cité de Londres; et le roi demeura et se tint à Eltham tout pensif et mérencolieux (fâché) des paroles qu'il avoit ouï, et retint de-lez (prés) lui ses deux frères et ses plus prochains amis ès quels il avoit le plus de fiance. Et ne se osoit bonnement assurer entre ses oncles; et véoit qu'ils l'éloignoient et se tenoient en leurs manoirs. Si se commença à douter d'eux, et trop plus du duc de Glocestre que du duc de Lancastre ni du duc d'York; car ces deux il les avoit assez à ses volontés, et le duc de Glocestre non; et se faisoit le

roi garder tous les jours et toutes les nuits à mille archers.

Il avint ainsi que le roi d'Angleterre fut informé, et lui fut dit pour vérité, que le duc de Glocestre son oncle, et le comte d'Arundel, proposoient et avoient jeté leur avis que de fait et à puissance de gens, ils le viendroient quérir et le prendroient où qu'il fût en Angleterre, et la jeune reine sa femme, et les ameneroient en un châtel, et là seroient mis et enclos courtoisement sur bonnes gardes; et leur tiendroit-on leur état bien et largement pour boire et manger, et du surplus, ce qui nessesaire et appartenant leur seroit; et seroient mis quatre mambours (tuteurs) en Angleterre pour gouverner le royaume à l'entente de ces quatre, desquels le duc de Lancastre et le duc d'York seroient les deux premiers pour gouverner toute la marche du North (Nord) mouvant de la Tamise jusques à la rivière du Humbre et du Thin (Tyne) et jusques à la rivière de Tay qui court devant la cité de Berwick, en comprenant toutes les terres et seigneuries de Northumberland et toute la bande (frontière) d'Écosse; le duc de Glocestre auroit le gouvernement de Londres et des Londriens et de toute Excesses (Essex), en comprenant toute la bande de la mer et jusques là où la rivière de Humbre entre en mer et tous les ports et hâvres en dessous de Londres jusques à Hantonne (Southampton) et la bande (frontière) de Cornouailles; le comte d'Arundel de rechef auroit le gouvernement des terres mouvants de Londres entre Sussexes (Sussex) en la comté de Kent et d'Arundel.

del, de Sire (Surry), de Dennesière (Devonshire), de Barquesière (Berkshire) et de toutes les seigneuries entre la rivière de la Tamise jusques à Bristol et la rivière de Saverne qui départ le royaume d'Angleterre et la contrée de Galles où moult sont de grandes seigneuries. Et tiendroient et feroient justice et raison à toute homme et à toute femme ⁽¹⁾. Mais c'étoit leur intention que on trouveroit voie raisonnable comment la guerre seroit renouvelée entre France et Angleterre; et si le roi de France vouloit ravoir sa fille, elle étoit encore jeune de l'âge de huit ans et demi, si pouvoit bien attendre à âge de femme; espoir (peut-être) quand elle auroit douze ans se repentiroit-elle de son mariage, car en innocence on l'avoit mariée; si n'étoit pas chose de raison de la démarier de l'hoir de Bretagne, et si elle vouloit demeurer et tenir mariage elle demeureroit reine d'Angleterre et auroit son douaire. Mais jà ne seroit corrompue du roi d'Angleterre; et si le roi d'Angleterre mourroit avant que la jeune dame eût âge, on auroit conseil du renvoyer en France.

Toutes telles propositions et actions mettoient en termes plusieurs Anglois et par spécial en la cité de Londres, et ne pouvoient les Londriens aimer le roi

(1) On ne trouve aucune trace de ce projet ni dans les *Placita parliamentaria* ni dans l'interrogatoire du duc de Glocestre. Il paroît que le principal reproche fait au duc de Glocestre étoit sa conduite avec tous ceux qui vouloient donner au roi des conseils différents des siens. Le duc de Glocestre avoit été particulièrement irrité de la remise qu'on venoit de faire de Brest aux François. Hollinshed donne toutefois les détails de la conspiration dont parle Froissart d'après une autre autorité, et nomme ceux qui avoient conjuré contre le roi Richard avec le duc de Glocester. Voyez Hollinshed an 1397. J. A. B.

ni son affaire; et se repentoient plusieurs que quand les communautés en la comté de Kent, en Excesses (Essex), en Souxesses (Sussex) et en la comté d'Arundel s'élevèrent et ils vinrent à Londres, que on leur brisa leur propos et que on ne laissa Tiler, Lister et Jean Balle convenir, car ils avoient entrepris, ainsi qu'ils confessèrent à la mort, occire le roi, le comte de Salsebery, le comte d'Asquesuffort (Oxford) et tout le conseil du roi; et si ils eussent ainsi fait par cause de rebellion de tout le royaume, de ce méfait on fût légèrement venu à chef; et eussent les Londriens, avecques l'accord du pays et du comte de Bouquinghem (Buckingham) nommé duc de Glocestre, qui rendoit grand'peine à tout touillet (troubler), trouvé qui eût pris le gouvernement de la couronne et remis le royaume d'Angleterre en autre état qu'il n'est. Tout ainsi et encore pis murmuroient les Londriens et ceux de leur secte, et faisoient secrets consaux; et tout ce savoit le roi Richard, et bien étoit qui en secret lui remontroit et lui repre-noit, et en étoit plus inculpé le duc de Glocestre que nul des autres.

Le roi Richard d'Angleterre s'ébahissoit à la fois quand il sentoit tels haines couvertes sur lui si envieuses et périlleuses; et ce n'étoit pas de merveille. Si montroit-il tous les semblants d'amour comme il pouvoit à son oncle le duc de Glocestre et aux Londriens quand ils le venoient voir, mais rien n'y valoit; à la fois le roi en parloit tout souef (doucement) à ses deux autres oncles le duc de Lancastre et le duc d'York qui se tenoient le plus du temps de-lez

(près) lui, et leur remontrait doucement et sagement pour avoir conseil comment il s'en pourroit chevir et ce dont il étoit informé, et leur disoit: « Mes beaux oncles, pour Dieu conseillez moi! Je suis tous les jours informé de vérité que votre frère, mon oncle de Glocestre, le comte d'Arundel et leurs complices me veulent prendre, et de fait, et ont assez l'accord des Londriens, et mettre en un châtel, et là enclore, et donner mon état par portion, et ma femme, qui est un enfant et fille du roi de France séparer de moi et envoyer autre part tenir son état. Mes beaux oncles, ce sont crueuses (cruelles) choses et qui pas ne font à souffrir tant qu'on y puist (puisse) obvier. Vous m'avez fait hommage et juré foi à tenir, présent votre seigneur de père le roi Édouard de bonne mémoire mon grand seigneur; et à ce jour jurèrent tous les prélats et barons du royaume d'Angleterre à moi tenir à roi et y demeurer, passé a jà le terme de vingt ans; si vous prie en nom d'amour et de charité, et par le serment que vous avez à moi et que vous me devez, que vous me conseillez, car à ce que je puis voir et imaginer, mon oncle de Glocestre ne chasse ni demande autre chose fors que la guerre se renouvelle entre France et Angleterre et que les trêves soient rompues, laquelle chose nous avons, vous et tout le royaume d'Angleterre à qui il en appartient parler, juré solennellement et scellé; et sur cette composition et ordonnance on m'a conjoint par mariage à la fille du roi de France, et n'y entendons que tout bien. Et vous savez, mes beaux oncles, quiconque va à l'encontre de ce qu'il a juré à

tenir et scellé par eause d'apreuvé (approbation) il se forfait trop grandement; et est droit écrit qu'il soit puni de corps et d'avoir; et je déporte (épargne) mon onele de Glocestre votre frère tant que je puis, et tourne à néant ses menaces et promesses qui trop me pourroient coûter. Vous êtes tenus, puisque je le vous dis et remontre, et que je demande votre conseil, que vous me conseillez. »

A la fois ces deux seigneurs dessus nommés, pourtant qu'ils véoient ce roi angoisseux de cœur et et que il leur remontroit si bellement et si acertes (sérieusement) ces paroles qui de près le touchoient, et que bien savoient, sans faire nulle enquête, que elles étoient véritables, lui disoient: « Monseigneur, souffrez-vous; laissez le temps couler aval. Nous savons bien que notre frère de Glocestre a la pire tête et la plus périlleuse d'Angleterre; mais il ne peut que un homme. S'il charpente d'un côté nous charpenterons de l'autre; tant que vous voudrez demeurer en notre conseil vous n'aurez garde de notre frère. Il dit à la fois moult de choses dont il n'est rien; il ne peut tout seul, ni ceux de son conseil, rompre ni briser les trèves qui sont données; et de vous enclorre en un châtel nous ne le souffrirons jamais, ni que vous fussiez séparé de la reine d'Angleterre votre femme. Et de ce qu'il dit il se méfait et abuse; si vous appaisiez; les choses tourneroit à bien; tout ne vient pas à effet ce que on dit et pensé à la fois de faire. » Ainsi apaisoient le duc de Lancastre et le duc d'York leur neveu le roi Richard d'Angleterre.

Pour tantque ces deux seigneurs dessus nommés véoient bien que les besognes d'Angleterre se commençoient à mal porter, et grandes haines nourrir entre le roi et le duc de Glocestre, afin qu'ils n'en fussent en rien demandés, ils se départirent de l'hôtel du roi, eux et toutes leurs familles, et prirent congé au roi pour une espace; et s'en allèrent les deux frères chacun en son lieu; et amena le duc de Lancastre sa femme madame Catherine de Ruet, laquelle s'étoit tenue un temps en la compagnie de la jeune reine d'Angleterre et prirent occasion d'aller chasser aux cerfs et aux daims ainsi que l'usage est en Angleterre. Et demeura le roi de-lez (près) ses gens en la marche de Londres. Depuis se repentirent grandement les oncles du roi de ce que partis étoient, car telles choses avinrent assez tôt après leur département dont toute Angleterre fut troublée et émue, et qui point ne fut venu s'ils fussent demeurés de-lez le roi; car ils y eussent autrement pourvu que cilz (ceux) ne firent qui le roi conseilloyent.

Il n'y avoit homme des serviteurs et officiers de l'hotel du roi qui ne doutât le duc de Glocestre trop grandement et qui bien ne vouldist (eût voulu) qu'il fût mort, n'eût cure comment. Ce gentil et loyal chevalier messire Thomas de Persy avoit été un grand temps souverain Estuart ⁽¹⁾ de l'hôtel du roi, c'est à dire en François maître et sénéchal; car tout l'état du roi passoit par lui. Et aussi convient-il

(1) C'est le mot Anglois *stewart*, intendant. J. A. B.

qu'il passe par l'estuart quiconque le soit. Il considéra les haines qui se nourrissoient entre le roi et le duc de Glocestre et plusieurs autres hauts barons d'Angleterre, quoique de tous il étoit très bien, mais il sentit, comme imaginatif et sage, que les conclusions n'en seroient pas bonnes; si prit congé de son office le plus honorablement qu'il put. Envis (avec peine) lui donna le roi. Toutes fois il montra tant de belles paroles et d'excusations qu'il s'en départit; et y fut mis et établi un autre en son lieu; et s'en vint demeurer chez soi et là se tint. Le roi avoit de-lez lui jeune conseil et qui trop doutoient ce duc de Glocestre. Et disoient à la fois au roi: « Très cher sire, il vous fait trop périlleux servir. Nous avons vu que tous ceux qui vous ont servi du temps passé, voire auxquels vous avez mis votre amour et grâce, en ont eu pauvre guerredon (récompense); messire Simon Burley (Burleigh) qui fut si vaillant et sage chevalier et prud' homme et tant aimé de votre seigneur de père et qui eut tant de peine et de travail pour votre mariage, premier. Votre oncle de Glocestre le fit honteusement mourir et trancher la tête comme un traître; et plusieurs en a fait mourir ainsi que vous savez. Ni toute votre puissance ne les en pouvoit aider. Cher sire, nous n'en attendons tous les jours autre chose; car quand il vient devers vous, ce n'est pas souvent, nous n'osons les yeux lever. Il nous regarde sur la tête, et semble que nous lui faisons tort de ce que nous sommes si prochains de vous et en votre service. Cher sire, sachez que jà, tant qu'il vive, il n'y aura paix en Angleterre, et

n'oserez nullui (à personne) bien faire. Encore outre il vous menace de vous et votre femme madame la reine enclorre en un châtel et vous la tenir en subjection et à portion. Vous êtes un roi perdu si vous ne vous avisez et nous aussi. Votre femme n'aura garde, elle est jeune et fille du roi de France. Si ne la osera-t-on courroucer, car trop de maux en viendroient. Votre oncle de Glocestre, pour vous faire plus enhaïr de votre peuple, fait semer parmi la cité de Londres telles paroles, nous les avons ouïes, que vous n'êtes pas digne de porter couronne ni de tenir si noble héritage comme le royaume d'Angleterre est, et les appendances, quand vous avez pris à femme et épouse la fille du roi de France votre adversaire, et que par ce vous êtes trop forfait et anéanti, et que trop avez affoibli et admendri (amoindri) la seigneurie d'Angleterre; et les courages des vaillants chevaliers et écuyers qui ont toujours vaillamment continué la guerre et vouloient continuer, affoibli et découragé; et mettez le royaume d'Angleterre en péril et en aventure d'être perdu, et que c'est dommage et pitié très grand que on le vous souffre et a souffert jusques ici. Les François disent en France, ainsi que renommée queurt (court), dont ceux de ce pays ont grand' haine sur vous, que on leur veut ôter les armes. La cause est par ce que si soigneusement vous avez entendu à leur traités, et donné et pris trèves, le plus par force et le moins par amour; car les nobles de ce pays dont on est servi et aidé ès guerres ne s'y vouloient accorder; et que vous n'aviez pas trop soigneusement visité les lettres données, accor-

dées et jurées à tenir et scellées du roi Jean de France et de ses enfants, des quelles les enfants vivants n'ont nulles tenues, mais enfreintes cauteusement; et ont les François trouvé cautelles et voies obliques par lesquelles ils ont renouvelé la guerre, tollu et ôté et usurpé tous les droits que vos prédécesseurs ont eu en la querelle, repris, et tellement quellement, terres, pays et sénéchausées en Aquitaine, cités, châteaux et villes; et tout ce vous avez anéanti et négligé; et avez montré pauvre courage; et que vous avez douté vos ennemis et n'avez pas poursuivi les accidents de la matière, et la bonne et juste querelle que vous aviez et avez eu et avez encore, si vous considérez bien tous les points et articles de la querelle sur lequel procès vos prédécesseurs sont morts; premièrement votre seigneur de père le prince de Galles et d'Aquitaine, et le bon roi Édouard votre tapon (ayeul) qui tant de peine, de soin, et diligence mirent à le augmenter. Cher sire, un jour viendra, ce disent les Londriens, et aussi font autres en Angleterre, nous ne le vous pouvons plus celer, que telles choses vous seront si renouvelées qu'elles vous cuiront.»

CHAPITRE LVII.

COMMENT LE DUC GLOCESTRE FUT PRIS PAR LE COMTE
MARÉCHAL AU COMMANDEMENT DU ROI.

LE roi Richard d'Angleterre notoit bien toutes ces paroles que on lui disoit en son retrait en grand secret; et tant les nota et pensa sus, comme imagina-tif qu'il étoit, que, un petit après que ses deux oncles les ducs de Lancastre et d'York se furent partis de sa compagnie et allés en leur manoir, ainsi comme cy dessus est dit, il mit ose (audace) et hardiment ensemble, et dit en soi-même premièrement, que mieux valoit qu'il déconfit autrui que il fût détruit, et que brièvement il avoit tel son oncle de Glocestre que on en seroit à toujours assuré de lui. Et pour ce qu'il ne pouvoit cette emprise, faire seul, il se découvrit à ceux où il avoit la greigneur (plus grande) fiance, ce fut au comte Maréchal son cousin, comte de Nothinghen (Nottingham), et lui dit de mot à mot tout ce qu'il vouloit qui se fît. Le comte Maréchal qui plus aimoit le roi que le duc de Glocestre, car il lui avoit fait moult de biens, tint la parole du roi en secret, fors à ceux desquels il se vouloit aider, car il ne pouvoit faire son fait seul. Les paroles qui s'ensuivent vous éclairciront la manière et ordon-

nance du procès. Le roi d'Angleterre s'en vint sur forme et manière d'ébattement et pour chasser aux daims en un manoir à vingt mille de Londres que on dit Havringes le bourc ⁽¹⁾ en la marche d'Excesses (Essex) et assez près de Plaissy, à vingt milles ou environ, là où le duc de Glocestre continuellement tenoit son hôtel. Le roi se départit un après dîner de Haringes le bourc (Havering) et ne menoit pas tout son état avecques, mais l'avoit laissé à Eltham de-lez la reine; et s'en vint à Plaissy ainsi que sur le point de cinq heures; et faisoit moult bel et moult chaud; et quand il entra au châtel de Plaissy on ne s'en donnoit de garde, quand on dit: « Veycy le roi! » Et avoit jà le duc de Glocestre soupé, car il fut moult sobre, et petit séoit à table, tant de dîner comme de souper. Il vint à l'encontre du roi en mi la place du châtel et l'honora ainsi qu'on devoit faire son seigneur, et que bien le sçut faire. Aussi fit la duchesse et ses enfants qui là étoient. Le roi entra en la salle et puis en la chambre. On couvrit une table pour le roi, et petit soupa; et jà avoit-il dit au duc: « Bel oncle, faites sceller vos chevaux, non pas tous, mais cinq ou six, il convient que vous me tenez compagnie à Londres, car j'ai demain une journée contre les Londriens, et nous trouverons là mon oncle de Lancastre et mon oncle d'York sans faute et de une requête qu'ils me viennent faire j'en ordonnerai par votre conseil; et dites à votre maître d'hôte que demain vos gens vous sui-

(1) Havering at the Bower. J. A. B.

vent et viennent à Londres et que droit là ils vous trouveront. »

Le duc qui nul mal n'y pensoit lui accorda légèrement. Tantôt le roi eut soupé et leva sus. Tous furent prêts, le roi prit congé à la duchesse et à ses enfants et monta à cheval; aussi fit le duc qui ne partit de Plaissy que lui septième de ses gens, quatre écuyers et quatre varlets, et prirent le chemin de Bondelay pour avoir plus plain chemin et pour eschever (éviter) la ville de Brehonde (Brentwood) et autres, et le grand chemin de Londres; et chevauchèrent fort; car le roi feignoit venir à Londres, et si parloit sur les chemins le roi à son oncle et son oncle à lui; et vinrent tant en chevauchant qu'ils approchèrent Stadeforde (Stafford) et la rivière de la Tamise. Là, sur un certain pas, étoit en embûche le comte Maréchal. Quand le roi dut cheoir sur cette embûche il se départit de son oncle et chevaucha plus fort que devant et mit son oncle derrière. Et evvous (voici) le comte Maréchal atout (avec) une quantité de hommes et de chevaux, et saillit devant au duc de Glocestre et dit: « Je mets la main à vous de par le roi. » Le duc fut tout éperdu et vit bien qu'il étoit trahi, et commença à crier à haute voix après le roi; je ne sçais si le roi l'ouït ou non, mais point ne retourna, et chevaucha toujours moult fort devant lui, et ses gens le suivoient ⁽¹⁾. Nous nous

(1) Hollinshed raconte à peu près de la même manière la conduite hypocrite du roi; seulement il fait arrêter le duc de Glocestre aussitôt qu'il eut mis les pieds hors de son château. Le moine d'Evesham le raconte aussi d'une autre manière. *Assumptis secum*, dit-il, *Johanne Bush et aliis*

souffrirons un petit à parler de cette matière et assez tôt y retournerons.

CHAPITRE LVIII.

DE LA MANIÈRE DE LA RÉDEMPTION DU COMTE DE NEVERS
ET SES COMPLICES ET COMMENT ELLE FUT TROUVÉE.

Vous sçavez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment messire Jean de Châtel-Morant et messire Jacques de Helly furent envoyés en Turquie devers l'Amorath-Baquin de par le roi de France et le duc de Bourgogne et quelle chose ils exploitèrent. Quand ils furent retournés en France ils furent très volontiers vus du roi et du duc de Bourgogne et de la duchesse sa femme pour tant qu'ils rapportoient certaines nouvelles du comte de Nevers et de ses seigneurs qui avecques lui étoient; et dirent bien les dessus dits chevaliers au roi et aux seigneurs que ils espéroient que l'Amorath-Baquin entendroit assez légèrement (facilement) à traiter

armatis Rex venit apud Plaisy, ubi personaliter arrestavit Thomam ducem Gloucestrice, in noctis silentio, infirmitate detentum et in lecto quiescentem, non obstantibus doloribus, lacrimis, protestationibus quas ducissa conjux et tota familia dicti ducis Regi ostendebat. Ce récit me paroît le moins probable attendu le peu de courage de Richard II. J. A. B.

pour avoir finance et rançon de ses prisonniers, car, ainsi que on lui avoit dit et remontré, les plus spéciaux de son conseil, si les seigneurs de France, qui ses prisonniers étoient, mouroient en prison, laquelle chose étoit bien taillée d'avenir, car ils étoient hors de leur air et nourriture, on n'en auroit rien, et pour eux délivrer on pouvoit avoir et extraire grand finance.

Sur ces paroles et remontrances s'ordonnèrent et avisèrent le roi, le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme qui ne entendoient à autre chose fors aviser et subtiler nuit et jour comment on pourroit si bien exploiter ni par quel traité elle pût ravoir son fils et héritier; et disoit bien à la fois que la journée de la bataille des Turcs contre les chrétiens devant Nicopoli avoit été trop dure et que trop lui avoit coûté, car elle y avoit eu morts trois siens frères chevaliers, vaillants hommes que moult aimoit, quoiqu'ils fussent bâtards, le premier le Hasle de Flandre, messire Louis de Frise, et messire Jean d'Ipre; encore y en avoit un jeune et tout le mais-né (plus jeune), mais cil (celui-ci) étoit demeuré. Au voir (vrai) la duchesse de Bourgogne comtesse de Flandre avoit assez à penser; et tant pensa sur ces besognes, parmi le moyen de son mari et de son conseil, qu'elle fut apaisée de ses ennuis et tribulations; mais ce ne fut pas si très-tôt, car la chose gissoit bien en tel parti qu'il les convenoit demener par sens et avis petit à petit.

En ce temps que je recorde trépassa de ce siècle en Burse (Brousse) en Turquie ce gentil et vaillant

chevalier messire Enguerran, sire de Coucy comte de Soissons, et moult grand seigneur en France; et ne put oncques messire Robert d'Esne, qui étoit envoyé devers lui de par la dame de Coucy, parvenir jusques à lui qu'il ne fût sur son chemin signifié de sa mort; et lui fut dit à Vienne en Osteriche (Autriche). Si retourna sur ces nouvelles en France et les signifia à aucuns du lignage du seigneur de Coucy, non à la dame de Coucy; ni point ne se montra si très tôt à elle jusques à tant que le châtelain de Saint Gobain y fut envoyé pour querre (chercher) le corps, lequel étoit embaumé, et apporté en France et recueilli en l'abbaye de Nogent emprès Coucy, de la duchesse de Bar, des évêques de Laon et de plusieurs abbés. Et là fut, et est, le gentil chevalier enseveli; et ainsi fina l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix sept.

Vous devez savoir que le roi de France et le duc de Bourgogne pensoient diligemment comment ils pourroient alléger la prison de leurs amis lesquels étoient au dangier (pouvoir) de l'Amorath-baquin en Turquie et n'étoit jour qu'ils n'en parlassent ensemble, et moult souvent sire Din de Responde étoit à leurs consaux et parlements; et disoit bien que marchands Vénitiens et Gennevois (Génois) pouvoient à ce faire fort valoir et aider, car par leurs marchandises, dont toutes gens s'étoient et gouvernement, ils peuvent aller partout et sçavoir par autres marchands le convenant des Turcs, des Tartares, et des Perses; et les ports et passages des rois et des soudans mescréants. Et par spécial au Caire, en

Alexandrie, à Damas, en Antioche, et ès grosses et puissantes cités et villes des Sarrasins ils ont leurs voyes et retour et domiciles; et marchandent (vendent) là les Chrétiens aux Sarrasins, et prennent et échangent l'un à l'autre débonnairement leurs marchandises. Si acquéroient le roi de France et le duc de Bourgogne de toutes parts amis, moyens et bienveillants; et n'avoient nul talent (volonté) ni désir de guerroyer le duc de Milan, car ils avoient entendu qu'il étoit bien du dit Amorath.

D'autre part trop bien savoit le roi Jacques de Chypre⁽¹⁾ que si il pouvoit tant faire par aucune voie devers l'Amorath qu'il l'amolliât de sa fureur, afin qu'il voulsist descendre à amiable composition des seigneurs de France qu'il tenoit en prison, par quoi ils eussent courtoise issue et délivrance il serviroit bien à gré le roi de France et le duc de Bourgogne et les François. De quoi le roi de Chypre, pour eux complaire sans lui épargner, fit faire et ouvrir une nef de fin or très noble et riche, et étoit bien du prix et valeur de dix mille ducats; laquelle nef il envoya en présent à l'Amorath-baquin par ses chevaliers; et étoit la dite nef d'or tant belle et bien ouvrée que grand plaisir étoit à regarder; et la reçut et recueillit le dit Amorath à grand gré et remanda au roi de Chypre que lui feroit valoir au double en amour et courtoisie; et ainsi rapportèrent les chevaliers qui le présent avoient fait au roi leur seigneur;

(1) Jacques de Lusignan oncle du roi Pierrin son prédécesseur.
J. A. B.

et tout ce fut tantôt sçu en France devers le roi et le duc de Bourgogne par autres marchands qui en escripsoient (écrivirent) à sire Din de Responde afin qu'il en fût renommé devers le roi, le duc de Bourgogne et les seigneurs; et bien avoit cause ce roi Jacques du faire, car il se tenoit en doute trop grandement du roi de France et des royaux pour cause de ce qu'il fit occire et murtrir (assassiner) de nuit son frère le vaillant roi Pierre ⁽¹⁾ qui tant gréva les Sarrasins et qui prit Satalie et Alexandrie; et le doutoient plus Turcs et Sarrasins que nuls rois et empereurs Chrétiens, par les grandes et vaillantes entreprises qui au dit roi étoient. Et quoique Jacques eût ainsi fait et que à ce il eût été présent, grandement s'en repentoit et se réputoit avoir trop forfait. Et le fait, et délit du roi Pierre accompli, il n'osa demeurer au royaume de Chypre car les Chrétiens l'eussent occis honteusement sans merci; mais entra tantôt en une gallée de Genneves (Gènes) laquelle étoit au port de Nicosie là où le vice fut fait, et s'équipa en mer avecques les Gennevois marchands auxquels la gallée étoit, et vint en la cité de Gennèves (Gènes) et se sauva; et le recueillirent les Gennevois ⁽¹⁾;

(1) Ce fut le prince de Galilée frère cadet du sénéchal Jacques et non le prince Jacques qui eut part à l'assassinat du roi Pierre leur frère. J. A. B.

(2) Les Génois avoient d'abord demandé Jacques et Hugue de Lusignan, fils du Prince de Galilée comme ôtages et nantissement de la somme qu'ils réclamoient du roi Pierrin de Chypre. Le sénéchal leur oncle fut aussi demandé comme ôtage et il consentit à tenir prison dans la ville de Famagouste jusqu'à parfait acquittement, mais l'amiral génois Frégozel l'embarqua de force et l'emmena à Gènes, où il resta jusqu'à la mort de son neveu. J. A. B.

et veulent aucunes gens dire que ce vilain fait et murdre (meurtre) du vaillant roi de Chypre les Genevois l'avoient fait faire, car assez tôt après, ils vinrent à puissance de gens d'armes et de gallées et prirent la cité de Famagouste et le port, et le tiennent encore de puissance.

Voire (vrai) est que le roi de Chypre avoit un fils moult bel enfant lequel, quand il vint par deçà la mer la dernière fois qu'il y fut, il amena avecques lui; et fut cil (celui-ci) à Rome et en Lombardie avecques lui; et son père le roi mort les Chypriens couronnèrent à roi cet enfant ⁽¹⁾. Mais depuis son couronnement il ne vesqui (vécut) point longuement, mais mourut; et l'enfant mort ⁽²⁾ les Genevois (Génois), de fait et de puissance, amenèrent Jacques en Chypre ⁽³⁾ et le couronnèrent à roi; et puis régna roi et sire du royaume de Chypre, et l'ont toujours les Genevois soutenu contre toutes nations, mais oncques ils ne se voudroient dégarnir ni rendre le port et la cité de Famagouste; et le tenoient encore en leur seigneurie au jour et au terme que je, auteur de ces chroniques et histoire, les escripsis (écrivis) et chronisai ⁽⁴⁾. Et à voire (vrai) dire, si la puissance

(1) Pierrin fils de Pierre. J. A. B.

(2) Pierrin mourut après 6 mois de langueur causée par un embonpoint excessif, à l'âge de 26 ans, en 1382. J. A. B.

(3) Les Chypriotes l'avoient envoyé demander à Gènes et les Génois ne le relachèrent que sous les conditions les plus onéreuses. J. A. B.

(4) Ils le conservèrent jusqu'en 1465, époque à laquelle le roi de Chypre Jacques, fils naturel du roi Jean et de Marie de Patras, le prit sur eux. J. A. B.

des Genevois n'eût été, les Turcs et mescréants eussent conquis et eu tout le royaume de Chypre; et mis et tourné en leur obéissance et subjection l'île de Rhodes et toutes les îles qui sont enclos en la mer jusques à Venise; mais les Genevois et les Vénitiens leur sont grand obstacle au devant; et quand ils virent que le royaume d'Arménie se perdoit et que les Turcs le conqueroient par accord et d'un fait, ils prirent et saisirent la forte ville que on dit Courq (Gorhigos) en Arménie séant sur la mer, et la tiennent et gouvernent. Autrement les Turcs, si ils ne doutoient ce passage et ces détroits de Courq (Gorhigos); et aussi de Père (Péra) devant Constantinople, ils viendroient trop avant sur les bondes (côtes) de la mer et feroient trop de contraires à tous passants et cheminants sur la mer, et par spécial à l'île de Rhodes et aux îles voisines. Ainsi par telles actions et conditions sont gardées et défendues les frontières et bondes (côtes) de la chrétienté.

Et retournant au droit propos dont je parlois présentement, ce roi Jacques de Chypre qui se sentoit forfait de la pollution du bon roi son frère qu'il avoit mort, et que tous autres rois et seigneurs l'en devoient avoir en haine et malveillance, rendoit grand'peine à ce qu'il pût retourner en leur grâce et faveur; et se tint à moult honoré quand le roi de France escripsy (écrivit) à lui premièrement, car il le doutoit plus que nul des autres et bien y avoit cause; car le duc de Bourbon, oncle du roi de France, de droite hoirie et succession par ceux de Lusignan dut être et devoit, et les hoirs qui

de lui descendent, rois et héritiers de Chypre. Et quoique ce roi Jacques fût frère au bon roi Pierre de Chypre, il n'étoit pas d'épousée mais bâtard⁽¹⁾; et tout ce savoient bien les Genevois; et quand ils le couronnèrent à roi, il eut grandes alliances, eux à lui et il à eux, qui ne se peuvent ni doivent nullement briser; et le devoient les Genevois, et les hoirs qui de lui descendoient, par mer et par terre défendre et garder contre tout homme. Et parmi tant, ils ont moult de seigneuries et franchises au royaume de Chypre; car tout ce qu'ils firent et ont fait d'exaulsement et d'avantage à ce roi Jacques, ce fut, est, et a été toujours, pour mieux valoir et pour être plus forts contre les Vénitiens, et mieux avoir la hantise et connoissance de leurs marchandises dont ils sont grands facteurs entre les Sarrasins et ceux de leur loi. Si mettoit et mit toujours ce roi Jacques, tant qu'il vesqui (vécut) grand'peine à complaire au roi de France et aux François, moyennant les Genevois (Génois), car ceux-là nullement il ne voulsist (eût voulu) courroucer; et pour ce fit-il en cette saison, de cette belle nef d'or, don et présent à l'Amorath-baquin pour avoir entrée d'amour et de connoissance. Lequel don et présent fut recueilli à grand'joie et moult prisé de l'Amorath et de ceux de son conseil; et supposent les aucuns que sire Din de Responde moyenna toutes ces besognes et en escripsy (écrivit) aux Genevois, car

(1) On étoit accoutumé alors à voir des bâtards sur les trônes chrétiens; le roi D. Juan de Portugal étoit bâtard, le roi D. Henry d'Arragon étoit bâtard; le roi de Chypre pouvoit bien être bâtard aussi. J. A. B.

en cette manière là et en autres ils rendirent grand' peine à la délivrance du comte de Nevers et des barons de France et à entamer et poursuivre les traités.

Quand le duc de Bourgogne et la duchesse Marguerite sa femme sentirent que l'Amorath-baquin se commençoit à tancer (fatiguer) de ses prisonniers, et que assez légèrement il entendroit à traiter de leurs délivrances, si lui vinrent ces nouvelles grandement à leur plaisance et élurent; et avisèrent un sage et vaillant chevalier des leurs, de la comté de Flandres, lequel on appeloit messire Guiselbrecht de Luitenghien, tout souverain regard de Flandres en ce temps de par le duc de Bourgogne et la duchesse; et firent venir devers eux messire Jacques de Helly pour tant qu'il savoit les voies, chemins et passages; et l'accompagnèrent avecques leur chevalier, et lui prièrent qu'il ne vouldist pas feindre de bien faire la besogne et aider à traiter avecques messire Guiselbrecht devers le dit Amorath, et ses peines et services seroient bien considérées et rémunérées. Messire Jacques leur eut bien en convenant (promesse) et si leur tint; et se départirent les deux dessus dits chevaliers et mirent en chemin; et tant exploitèrent qu'ils vinrent au royaume de Hongrie, et se traitèrent devers le roi Louis, car ils avoient lettres pour lui. Le roi reçut les lettres et les chevaliers liement, pour honneur et amour du roi de France, et ja connoissoit-il assez messire Jacques de Helly, car il l'avoit vu autrefois. Ils remontrèrent au roi ce pourquoi ils étoient là venus et issus hors de France et que c'étoit pour aller traiter devers l'Amorath-

baquin pour la délivrance du comte de Nevers et des seigneurs de France si c'étoit chose qu'il y voulust entendre. Le roi de Hongrie répondit que ce seroit bien fait que du racheter si pour finance on les pouvoit avoir, et toutefois à l'essayer on ne pouvoit rien perdre. Avec tout ce il offrit corps et pays à eux aider en toutes manières; et tant parla le roi et si à point que les chevaliers lui en sçurent bon gré.

Pour entrer en traité devers l'Amorath, avant qu'ils y pussent venir, les chevaliers eurent moult de peine et de diligence; car tout premièrement il convint que messire Jacques de Helly allât devers l'Amorath pour requerre un saufconduit pour messire Guiselbrecht de Luirenghien venir devers lui en Turquie; et quand il fut accordé de l'Amorath, écrit et certifié selon leur usage, il l'apporta en Hongrie. Adonc passèrent-ils outre en Turquie sur la fiance du sauf-conduit. Si fut recueilli le souverain de Flandres du dit Amorath et de ses gens moult doucement et entendit-on à ses paroles; et s'entamèrent les traités petit à petit. En ce temps repairoit (venoit) et hantoit au pays de Turquie un marchand Genevois (Génois), voire de l'île de Siev (Scio), qui est ès mettes et obéissance des Genevois et étoit le dit marchand qui s'appeloit Betremieu (Barthélemy) Poullou-Gruie moult aimé et connu pour le fait de sa marchandise en toute la Turquie et en l'hôtel du dit Amorath et de lui mêmement. Sire Din de Responde qui se tenoit à Paris pour adresser aux besognes à la fin qu'elles eussent meilleure expédition en avoit

écrit au dit marchand de l'île de Siev (Scio); car ils connoissoient tous l'un l'autre; et signifioit que pour complaire au roi de France, au duc de Bourgogne, à la duchesse sa femme et aux seigneurs et dames de France qui avoient leurs amis en prison et en danger devers l'Amorath, et que pour être bien rémunéré de ses services faits, il voulsist (voulût) demeurer de la rédemption et finance faite, quand elle seroit menée et composée jusques à là, et en faire sa dette, quelle que la somme fût, devers l'Amorath, et les dits seigneurs de France remettre et envoyer à Venise ou sur le pouvoir des Vénitiens; et il lui certifioit sûrement, que si très tôt comme il pourroit sentir et savoir qu'ils seroient parvenus jusques à là, il personnellement n'entendroit jamais à autre chose qu'il seroit venu à Venise et en feroit la finance et délivrance.

A ces paroles et prières de sire Din de Responde s'inclina et descendit le dit Gennevois, volontiers tant pour le profit et bon gré qu'il en pensoit à avoir que pour l'amour du roi de France, car à tel roi on peut bien ouïr et l'oreille tendre; et m'est avis, selon ce que adonc je fus informé, que à ces traités faire le roi de Chypre, qui prié en étoit du roi de France et du duc de Bourgogne, et lequel avoit jà fait et envoyé dons et présents à l'Amorath qui moult lui plaisoient envoya de ses plus spéciaux de l'île de Chypre. Et aussi le sire de Mathelin (Metelin) et le sire d'Abyde (Abidos), deux grands barons de Grèce et assez en la grâce et amour de l'Amorath, s'en ensoignoient, et tout pour complaire au roi de France; car sans ce moyen ils n'en eussent rien fait.

Et pourtant que la Turquie est un grand pays et mal à main pour errer et chevaucher hommes et seigneurs qui ne l'ont point appris et accoutumé, quand l'Amorath descendit à ce qu'il entendit aux traites de délivrance, regardé fut en son conseil que on amèneroit tous les prisonniers François en la ville de Burse ⁽¹⁾ en Turquie, et là se concleroient les traités. Si y furent amenés les dits seigneurs de France, dont il y avoit jusques à vingt-cinq. Mais en venant et en amenant jusques là; les barons Turcs qui guides et gardes en étoient, leur firent moult de peine et les battirent et travaillèrent assez, car ils les avoient bassement et foiblement montés; si ne pouvoient aller que le pas, et pour ce étoient-ils battus. Et tous volontiers avoient ce fait les Turcs, car ils véoient bien et entendoient qu'ils seroient délivrés; dont il leur ennuyoit grandement.

Quand ils furent venus et amenés, ainsi que je vous dis, en la ville de Burse en Turquie, les seigneurs et traiteurs, qui là étoient de par le duc de Bourgogne et de par le roi de Chypre, les Vénitiens et Genevois les recueillirent doucement; et furent un petit plus à leur largesse et aise qu'ils n'eussent été ès prisons de l'Amorath. Mais nonobstant tout ce que ils fussent là, et qu'ils entendoient bien et véoient qu'on rendoit grand'peine à leur délivrance, si étoient-ils toujours prisonniers, et gardés si près que n'avoient pas la quarte partie de leurs volontés. Entre les autres seigneurs traiteurs qui là étoient et qui des trai-

(1) Brousse en Bythinie. J. A. B.

tés s'en ensoignoient, l'Amorath véoit et oyoit volontiers parler le souverain de Flandres messire Guiseldrecht de Luirenglien, car on lui avoit dit, et par spécial messire Jacques de Helly l'avoit informé, que le duc de Bourgogne spécialement l'avoit là envoyé, et étoit le plus privé de son conseil, et pour ce s'inclinoit-il à lui. L'Amorath étoit en un très beau manoir de-lez Burse venu et descendu, et là venoient les traiteurs parler et besogner à lui; et tant fut traité, parlementé et proposé que la rédemption des vingt-cinq seigneurs fut mise en somme; et dut avoir l'Amorath deux cent mille ducats; de laquelle somme les sire de Mathelin (Metelin) et d'Avide (Abidos) en Grèce et le marchand de Gennèves et de Siev (Scio) faisoient leur dette, et en demeuroient au dit Amorath; et le comte de Nevers juroit et scelloit pour tous, devers les marchands, que lui venu à Venise, jamais de là ne se partiroit si seroient tous satisfaits.

Ainsi se portèrent les traités; mais avant qu'ils fussent tous conclus et accomplis, le comte d'Eu fut si débilité de maladie et altéré des ans et viandes dures et étranges qu'il eut lesquelles il n'avoit pas appris que à Haute Loge⁽¹⁾ en Grèce, là où il se tenoit avecques les autres, il mourut et trépassa de ce siècle, dont tous les seigneurs et compagnons furent moult courroucés, mais amender ne le pouvoient. Si fut le dit messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, après ce qu'il fut mort, vidé et embaumé et en tel état en un sarcus (cercueil)

(1) Je ne pu's trouver ce lieu. Il mourut à Michalizi à dix milles de Lupadi appelé par les Turcs Vlufat. Voyez la note sur la page suivante.
J. A. B.

rapporté en France et enseveli en l'église de Saint Laurent d'Eu et là git ⁽¹⁾.

Quand l'Amorath se fut tenu du tout content de la somme dessus dite par le moyen et ordonnance des marchands Genevois et autres qui en étoient demeurés, et en avoient fait leur dette, les deux chevaliers de par le duc de Bourgogne, pour faire et poursuivre ces traités ainsi comme dit est, messire Guiselbrecht de Luirenghien et messire Jacques de Helly qui grand désir avoient de retourner en France de réjouir le roi, le duc de Bourgogne et la duchesse

(1) Ismaël Bulliard, dans ses commentaires sur l'histoire de Michel Ducas, page 229 in-fol. donne la note suivante relative au comte d'Eu.

« Nos historiens sont en contradiction en ce qui concerne la mort de Philippe d'Artois, prince du sang royal, comte d'Eu et connétable de France, et le lieu où il périt, avec les monuments que l'on voit encore à Constantinople. Les frères Ste. Marthe dans leur généalogie de la maison de France, livre 30 rapportent, probablement sur l'autorité de Froissart, que Philippe d'Artois mourut à Pruse ou Brousse, le 3 juin et que son corps fut transporté en France et placé dans le chœur de l'église du monastère et de l'abbaye de St. Laurent d'Eu. Étant moi-même à Constantinople pendant les mois de février, de mars et d'avril 1747, j'ai vu dans le couvent de St. François de Galata, dans une chapelle contiguë au péristyle ou cloître, le tombeau de ce prince en marbre sur lequel est gravé l'inscription suivante en lettres gothiques.

✠ SEPULCHRUM MAGNIFICI DOMINI PHILIPPI DE ARTOES, COMITIS DE EV, ET CONESTABILIARII FRANCIE, QUI OBIIT IN MICALICI MCCCCLXXXVII DIE XV JUNII IN ^o _g EST CARNE SUA. ANIMA CUJUS REQUIESCAT IN PACE.

Cette épitaphe est séparée en deux par une croix. Sur le côté on voit les armes de France, alors composées de fleurs de lys en nombre indéterminé avec la triple bande sur le haut de l'écusson particulière à la maison d'Artois. Micalici ou Michalizi est le nom d'une ville et d'une province à 10 milles du lac Lopadium et de la ville du même nom que les Grecs appellent Lupadi et les Turcs Vlufat. Brousse est à deux journées de chemin de là. » J. A. B.

sa femme et tous leurs amis, à recorder ces bonnes nouvelles, prirent congé à l'Amorath et à ceux de son hôtel que le mieux connoissoient; et prirent adonc ledit Amorath en si bon point que très liement leur donna; et avec tout ce il ordonna que des deux cent mille florins, lesquels il devoit avoir si comme dessus est dit, les deux chevaliers eussent vingt mille, en amenriant (diminuant) la somme, et on fit de tout quittance devers les marchands qui ses débiteurs étoient; et considéra le gentil roi Basaach (Bajazet) les peines et travaux qu'ils en avoient eu et aussi, ainsi que j'ai jà dit, le souverain de Flandres étoit grandement entré en grâce. Les deux chevaliers remercièrent le roi grandement de ce don, ce fut raison, et prirent de tous points congé à lui et après aux seigneurs de France; quand ils se furent partis du roi et revenus à Burse; et ces congés pris, ils se mirent au retour et laissèrent là encore le comte de Nevers et les barons de France en la ville de Burse, car ils attendoient les seigneurs de Mathelin (Metelin) et d'Avine (Abydos) qui par mer les devoient venir quérir en leurs gallées; et se mirent les deux chevaliers en une gallée passagère non pas trop grande pour venir à Methelin. Au département du port là où ils montèrent, le temps étoit bel, coi et assez attrempé (calme), mais quand ils furent esquiffés ⁽¹⁾ en la mer le vent se changea; fortune monta; ils furent trop malement tempêtés et for-menés, et tant que messire Guiselbrecht fut si

(1) Embarqués, du mot *esquif*. J. A. B.

fort et durement travaillé du corps et de la santé qu'il prit si grande maladie sur la mer qu'il mourut avant qu'il pût parvenir à Methelin, de laquelle mort et aventure messire Jacques de Helly fut moult courroucé, mais amender ne le put; et se mit au retour avecques sa compagnie et tout par mer en unegallée de Venise, et passa en Rhodes; et tout partout où il venoit et passoit, il prononçoit la venue et délivrance du comte de Nevers et des barons de France. Desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes furent moult réjouis, et tant fit ledit chevalier qu'il retourna en France et recorda au roi, au duc et à la duchesse de Bourgogne ces nouvelles, lesquelles furent moult plaisants à tous seigneurs et dames; et recordèrent grand bien du dit chevalier messire Jacques de Helly de la peine et diligence qu'il avoit eu en cette besogne procurant.

Quand la rédemption du comte de Nevers et des seigneurs de France fut menée si avant que sur le point et état que vous savez et avez ouï dire, et que l'Amorath se tint à content de toutes choses, il s'avisait que avant le département des seigneurs, il les feroit tenir plus au large et à leur aise que devant, c'étoit raison, car plus n'étoient ses prisonniers; et leur remontreroit et feroit remontrer une partie de ses puissances et états, lesquels, à ce qu'il me fut dit, étoient moult grands outre mesure, tant que de tenir grand peuple tous les jours autour de lui. Si furent envoyés quérir par notables hommes de son hôtel le comte de Nevers et tous les autres; et quand ils furent venus, le roi leur fit bonne chère et lie

(joyeuse), et les accueillit et fit avoir ordonnance et délivrance à court de tout ce qui leur faisoit mestier (besoin) selon l'usage du pays; et parloit tous les jours le roi au comte de Nevers bien et largement, voire par le moyen d'un latinier (interprète) qui remontroît les paroles de l'un à l'autre; et honoroit assez grandement le roi, le comte de Nevers, car il savoit bien qu'il étoit ou devoit être un grand seigneur en France et fils d'un grand seigneur, et de ce étoit-il tout informé; et bien l'avoit vu et trouvé en vérité par les grands pourchas lesquels on avoit fait pour lui et la grand' somme de deniers dont on l'avoit racheté; car du rachat il se tint pour content, parmi le bon moyen des pleiges (cautions) qu'il en avoit, à payer la rédemption et finance; et y eut un million de florins et outre.

Le comte de Nevers qui en la cour et poursuite, et tous les seigneurs de France, étoient, s'émerveilloient de l'Amorath du grand état qu'il tenoit; et faisoit ce moult à émerveiller; et se logèrent, il et ses gens, aux champs, car nulles villes ne les pussent porter; et ce que on dépendoit et frayoit, tant en boires comme en mangers, en l'hôtel dudit Amorath, n'est point à penser dont tout venoit, fors tant que pour les chaudes contrées où ils conversant toutes gens y sont de sobre vie et se passent légèrement de viandes, et usent grand'foison d'épices, par spécial de sucre, car ils en ont à abondance, et aussi de lait de chèvres; ce sont les communs boires des Turcs et des Sarrasins; et ont assez et largement de pain fait de grain qu'on appelle millet. Pour ce temps l'Amo-

rath-baquin avoit bien sept mille fauconniers pour son corps et autant de veneurs. Considérez que ce pouvoit être. Et avint un jour voler un de ses faucons qu'il tenoit très bon en la présence du comte, et me fut dit qu'il étoit loiré⁽¹⁾ pour les aigles. Ce faucon ne vola pas bien à la plaisance du roi dont il fut moult courroucé; et pour la faute qu'il fit, il fut sur le point de faire trancher les têtes jusques à deux mille fauconniers; et les ametoit (accusoit) qu'ils n'étoient pas diligents de leurs oiseaux, quand il avoit vu et trouvé en sa présence faute en celui qu'il tenoit tout outre bon entre les autres.

Encore advint, le comte de Nevers et les barons de France étant en la route (troupe) et compagnie de l'Amorath, que une femme vint à plainte à lui pour avoir droit et justice d'un des varlets du dit roi, car souverainement et spécialement il vouloit que justice fût tenue et gardée en toutes ses seigneuries et fit la femme sa plainte en disant: « Sire roi, je m'adresse à toi comme à mon souverain, et me plains, d'un de tes hommes varlet, de ta chambre, si comme je fus informée. Il est huy et n'a guères venu; et entra en ma maison; et le lait de ma chèvre, lequel j'avois pourvu pour moi et mes enfants passer la journée, il m'a bu et mangé outre ma volonté. Bien lui dis que s'il me faisoit tel outrage je m'en plaindrois à toi. Et si très tôt que j'eus dis la parole il me donna deux paumées (soufflets) et ne se voulut pas déporter (retenir) pour le nom de toi. Sire roi,

(1) Terme de fauconnerie. J. A. B.

tiens justice comme tu l'as juré à tenir à ton peuple, par quoi je sois contente et satisfaite de ce méfait, et que toutes gens connoissent que tu veux tenir ton peuple en justice et en droiture. »

Le roi entendit aux paroles de la femme et répondit et dit: « Volontiers. » Adonc fit-il venir le varlet Turcois, et amener devant lui la femme, et fit la dite femme renouveler sa plainte. Le varlet qui douta fort le roi se commença à excuser et dire que de tout ce il n'étoit rien. La femme qui cause avoit parla bien et sagement, affirmant que ses paroles étoient véritables. Le roi s'arrêta et dit: « Femme, avise toi. Si je trouve en bourde (tromperie) ces paroles, tu mourras de crueuse (cruelle) mort. » La femme répondit et dit: « Sire, je le veuil, car si ce ne fut vérité, je n'avois nulle cause de moi mettre en ta présence; et tiens justice; je ne te demande autre chose. » — « Je le tiendrai, dit le roi, car je l'ai juré à tenir à tout homme en mes seigneuries. » Adonc fit tantôt prendre le varlet par autres varlets à ce ordonnés, et lui fit ouvrir le ventre. Autrement, nullement il ne pouvoit savoir si le lait avoit été bu ou mangé. On trouva que oui, car encore n'étoit-il pas tourné au ventre du varlet à digestion. Quand le roi vit ce, et entendit par ses ministres que la querelle de la femme étoit bonne, si dit à la femme: « Tu as eu cause de toi plaindre; or t'en va quitte et delivre; tu es vengée du méfait que on t'a fait. » Et lui fit délivrer et recouvrer tout son dommage, et le varlet fut mort qui ce délit avoit fait. Ce jugement de l'Amorath-baquin virent les seigneurs

de France qui pour ces jours se tenoient et étoient en sa compagnie.

CHAPITRE LIX.

COMMENT LES SEIGNEURS PRISONNIERS EN TURQUIE RETOURNÈRENT PAR MER JUSQUES A VENISE ET DES ILES QU'ILS Y TROUVÈRENT.

Quand le comte de Nevers et les seigneurs de France qui avecques lui avoient été pris en la bataille de Nicopoli en Turquie se furent un temps déportés et ébattus avecques l'Amorath, vu et considéré moult de ses états en plusieurs manières, réservé le comte d'Eu messire Philippe d'Artois, et le seigneur de Coucy, car jà étoient-ils morts, et que le dit Amorath se tint à bien content de toutes choses, c'est à entendre de leur finance qui devoit être payée pour leur rédemption, il entendit que le sire de Metelin et le sire d'Amine (Abydos) qui entrepris s'étoient de poursuivre les traités avecques les dessus nommés que le duc de Bourgogne y avoit envoyés et les marchands de Gennèves et de Scio (Scio) étoient venus à Bursele (Brousse) en Turquie pour faire compagnie au comte de Nevers et aux barons de France. Il consentit assez qu'ils eussent son bon congé; et leur fut donné à entendre par ceux qui le plus leur administroient ce qu'il leur besognoit; ils

le firent. Quand ce vint au congé prendre, le comte de Nevers et les barons de France se mirent tous ensemble et s'en vinrent bien et en point ainsi qu'ils le sçurent faire devant l'Amorath, et prirent tous congé à lui, et le remercièrent de ses bienfaits et de ses courtoisies. Le dit Amorath parla au comte de Nevers par la bouche d'un latinier (interprète) qui transportoit la parole et dit ainsi: « Jean, je sçais assez et suis bien informés que tu es en ton pays un grand seigneur et fils de grand seigneur. Tu es jeune et à venir et pourras ou peux espoir (peut-être) prendre et recueillir en blâme et en vergogne ce qu'il t'est ainsi advenu en ta première chevalerie, et que volontiers, pour étouffer ce blâme et recouvrer ton honneur, tu assemblerois puissance pour venir sur moi et donner bataille. Si je faisois doute et si je voulois, avant ta délivrance, te ferois jurer sur ta foi et sur ta loi que jamais tu ne t'armerois contre moi, ni tous ceux qui sont en ta compagnie. Mais nenil; ce serment à toi ni à eux ne ferai-jepas faire. Mais veuil, quand tu seras venu et retourné par de là, et il te vient à plaisance que tu assembles ta puissance et viens contre moi, tu me trouveras toujours tout prêt à toi et tes gens recueillir sur les champs par bataille. Et ce que je te dis, dis le ainsi à tous ceux auxquels tu auras plaisance de parler, car à ce suis-je né, pour faire armes toujours et conquêter avant.»

Ces hautes paroles et notables entendit bien le comte de Nevers, et aussi firent tous ceux qui en sa compagnie étoient, et bien leur en souvint depuis tant qu'ils vesquirent (vécurent).

Depuis ces paroles et le congé pris, tout leur affaire étoit ordonné; et bien savoient quelle chose ils devoient faire. Si se départirent de l'Amorath; et furent les seigneurs de France de là où le roi étoit aconvoyés d'Alisbasaach et du Sourbasaach ⁽¹⁾ à grands gens, et rendus et délivrés aux seigneurs de Metelin et d'Amine (Abydos) et à ceux qui étoient cause de leur délivrance. Et quand les gallées furent prêtes, tous entrèrent dedans ceux qui partir devoient; et avant leur département partout fut compté, payé et fait; tant que on leur portoit, en la ville de Burselle (Brousse) et ailleurs où ils avoient conversé, bonne grâce. Quand ils furent ès gallées et qu'elles se désancrèrent, les gens de l'Amorath se départirent et retournèrent devers le roi, et les gallées de Metelin tant exploitèrent par mer qu'elles vinrent à port. Si furent le comte de Nevers et tous les seigneurs de France reçus à grand'joie.

La dame de Metelin, femme au dit seigneur, étoit moult révérente et savoit d'amour tout ce que on en peut savoir, et étoit dame pourvue et garnie sur toutes autres tant qu'en la contrée de Grèce, car de jeunesse elle avoit été nourrie et introduite en l'hôtel de l'emperière (impératrice) de Constantinople madame Marie de Bourbon, ⁽²⁾ si y avoit grandement appris et retenu, car en France tous seigneurs et toutes dames sont trop plus honorables et mieux pourvus qu'en nulle autre terre. Si se tint la dite dame à bien parée et honorée quand elle vit venir

(1) Ce sont ceux qu'il a déjà désignés comme fils de Bajazet. J. A. B.

(2) J'ai déjà relevé cette erreur. J. A. B.

en son hôtel le comte de Nevers, messire Henry de Bar, messire Guy de La Trimouille, et tous les autres; et en fut moult réjouie; et les recueillit joyeusement et doucement, et se ordonna de tous points à leur faire plaisir. Et premièrement elle revêtit tous les seigneurs de France et rafraîchit et renouvela de nouveaux draps-linges et de robes et vêtements de fin draps de Damas, selon l'ordonnance et coutume de Grèce; et après tous les serviteurs des seigneurs chacun selon son état de degré en degré; et le fit la dame pleinement et bonnement sans rien épargner. De quoi les seigneurs lui sçurent bon gré et dirent grand bien d'elle, en recommandant son état et ordonnance, et aussi du bon seigneur de Metelin et du seigneur d'Anime (Abydos) qui les honoroient tant qu'ils pouvoient et leur administroient tous leurs nécessités.

Nouvelles certaines vinrent en l'île de Rhodes que le comte de Nevers et les seigneurs de France étoient délivrés de tous points du roi Basaach (Bajazet) et jà venus à Metelin où ils se tenoient; desquelles nouvelles le grand prieur de Rhodes et tous les seigneurs furent grandement réjouis. Donc fut avisé et regardé entre eux qu'ils feroient armer et fréter et appareiller deux gallées et enveroient quérir les dessus dits seigneurs et amèneroient en l'île de Rhodes. Tout ainsi fut fait; et furent les dites gallées pourvues de tout ce qui faisoit mestier; et se mit en l'une des dites gallées messire Jacques de Braquemont, Bourguignon, maréchal de Rhodes; et se départirent du port de Rhodes et bou-

tèrent en la mer, où ils exploitèrent tant, au vent et aux rames, qu'ils arrivèrent au port de Metelin. Le maréchal fut là recueilli de tous les seigneurs de France, et du sire de Metelin et de la dame à grand' joie; et depuis qu'il fut venu il se rafraîchit quatre jours, et au cinquième les gallées furent toutes prêtes et chargées de l'ordonnance et pourvéance nouvelles des seigneurs de France dont elles furent rafraîchies. Le comte de Nevers et les seigneurs de France qui avecques lui étoient prirent congé à la dame de Metelin et la remercièrent grandement, et aussi firent-ils les seigneurs, de leurs bienfaits et courtoisies à desservir au temps avenir; et par spécial le comte de Nevers qui chef étoit de tous se disoit et obligeoit de bonne volonté à être grandement tenu. La dame à tous, comme bien pourvue, répondit sagement; et ainsi se firent les départies. Si entrèrent les seigneurs de France ès gallées au port de Metelin et jusques à tant qu'ils furent dedans la mer; le sire de Metelin les convoya de paroles et de vue et puis retourna arrière. Les gallées et ceux qui dedans étoient et qui les gouvernoient eurent le temps, le vent et la mer pour eux, et exploitèrent tant qu'ils yinrent et arrivèrent, sans dommage et péril, en l'île de Rhodes et au lieu commun où les gallées s'arrêtent qui retournent de Chypre et de Baruc⁽¹⁾ et des autres ports marins qui s'étendent sur les bondes (côtes) des mers orientales. Quand ils furent venus à port, là étoient des sei-

(1) Je ne sais quel est ce lieu. J. A. B.

gneurs de Rhodes grand'foison, lesquels sont et doivent être vaillants hommes, car ils portent la croix blanche en signifiante de la croix où notre seigneur Jesus-Christ mourut et prit peine, pour les siens délivrer de la tribulation d'enfer; et tous les jours ou près ils ont les assauts pour aider la foi chrétienne à garder et soutenir à l'encontre des mécréants. Si doivent être vaillants hommes et nourris d'armes.

Quand le comte de Nevers et les seigneurs de France furent venus en Rhodes, le grand prieur de Rhodes et le grand prieur d'Aquitaine qui là étoient, et tous les autres seigneurs de Rhodes, chacun en son ordonnance et degré, les recueillirent doucement et joyeusement, et se offrirent et présentèrent à eux prêter finance d'or et d'argent si avant que leur puissance se pourroit étendre, pour payer et faire leurs menus frais, laquelle choses sembla au comte de Nevers et aux autres grand' courtoisie; et les en remercièrent assez, car à voire (vrai) dire, il leur besognoit; et de fait le grand prieur d'Aquitaine un moult vaillant homme et chevalier d'outremer prêta au comte de Nevers trente mille francs en deniers appareillés; et les comptèrent messire Regnier Pot maître d'hôtel du dit comte, et le sire de Rochefort de Bourgoigne. Je crois bien que ce fut autant pour les autres que pour le comte de Nevers, et que tous les seigneurs, chacun en leur endroit, en eurent leur part. Mais le comte de Nevers en fit souverainement sa dette.

Les seigneurs de France séjournèrent en l'île de Rhodes un long-temps par raison, pour eux rafraî-

chir et aider et remettre en bonne ordonnance; car encore y est l'air plus attrempé (tempéré) qu'il n'est es parties où ils avoient conversé; et avint, eux séjournants en la ville de **Saint Jean de Rhodes**, attendant les gallées de Venise qui les devoient venir quérir, maladie prit à messire **Guy de La Trimouille** seigneur de **Sully**, de laquelle maladie il fut si grévé qu'il mourut; et ordonna à demeurer sur le lieu où il étoit mort; et fut enseveli en l'église **Saint Jean de Rhodes**; et la gît. Et lui firent faire son obsèque les seigneurs de France moult révéremment, qui de sa mort furent moult courroucés, se remedier y pussent, et par spécial le comte de **Nevers**, car il sentoit bien que de la mort messire **Guy**, le duc de **Bourgogne** seroit moult courroucé, pourtant qu'il l'avoit toujours trouvé sage et de bon conseil.

Or vinrent et arrivèrent les gallées de Venise en l'île de **Rhodes** toutes armées et appareillées, dont les seigneurs de France eurent grand'joie; et ne séjournèrent point depuis longuement que tous s'ordonnèrent au départir et prirent congé aux seigneurs de **Rhodes** qui leur donnèrent et recommandèrent eux et l'île de **Rhodes** à eux et à leurs biens et à tous ceux qui bonne affection et dévotion ont de eux bien faire. Sur cet état se départirent le comte de **Nevers**, messire **Henry de Bar**, messire **Boucicaut**, messire **Guillaume de La Trimouille**, le sire de **Rochefort**, messire **Regnier Pot** et tous les autres. Et pour cheminer par mer mieux à leur aise et eux rafraîchir plus souvent, et montrer au comte

de Nevers les îles et terres qui sont entre Venise et Rhodes, ils eurent conseil de venir, les maîtres patrons des gallées, de île en île, et de eux là dedans rafraîchir; et chéyrent (arrivèrent) premièrement à Moudon (Modon) à cinq cents milles de Rhodes, et là se rafraîchirent; et est la terre, le port et la seigneurie aux Vénitiens. ⁽¹⁾

De Modon quand ils se départirent et rentrèrent ès gallées, ils cheminèrent par mer laquelle étoit et toujours fut pour eux assez coye, et vinrent en l'île de Corfol (Corfou) et s'y rafraîchirent et de Corfol (Corfou) ils vinrent en l'île de Garre ⁽²⁾ et s'y rafraîchirent et de là vinrent cheoir en l'île de Chifolignie (Céphalonie) et là ancrèrent; et issirent hors des gallées, et trouvèrent grand nombre de dames et damoiselles qui demeurent au dit île et en ont la seigneurie, lesquelles reçurent les seigneurs de France à grand' joie et les menèrent ébattre tout parmi l'île qui est moult bel et plaisant. Et disent et maintiennent ceux qui la condition de l'île connoissent que les fées y conversent et les nymphes ⁽³⁾ et que plusieurs fois les marchands de Venise et de Genève (Gènes) et d'autres terres, qui là arrivoient et qui y séjournoient un temps, pour les fortunes qui sur la mer étoient, les apparences bien en véoient, et en vérité les paroles qui dites en sont éprouvoient.

(1) On peut voir dans la chronique grecque anonyme, tome 4 de cette collection, comment Modon échut aux Vénitiens. J. A. B.

(2) Peut-être est-ce Leucade. ? J. A. B.

(3) On voit que Froissart est plutôt crédule comme un poète que comme un homme d'église J. A. B.

Moult grandement se contentèrent le comte de Nevers et les seigneurs de France des dames de Chipholignie (Céphalonie), car joyusement elles les recueillirent et leur dirent que leur venue leur avoit fait grand bien, pour cause de ce qu'ils étoient chevaliers et hommes de bien et d'honneur, car on n'a pas acoutumé, si ce ne sont marchands, aller ni converser entre elles. Or me pourroit-on demander ainsi si l'île de Chipholignie (Céphalonie) n'est habitée que de femmes. Si est; mais les femmes en sont ainsi que souveraines, pourtant qu'elles œuvrent d'ouvrages de la main, et lissent, et font les draps de soie si subtils et si bien que nuls ouvrages, tant que de telles choses n'est pareil au leur. Ni les hommes du dit île n'en sçavent rien faire. Mais au dehors ils les portent vendre, là où mieux ils en cuident (croient) faire leur profit, et les femmes demeurent au dit île, et les honorent les hommes pour la cause que je vous dis et que elles ont la chevance. Et est cet île de telle condition que nul ne l'ose approcher pour mal faire; car qui s'y essaieroit, il périroit; et tout ce a été vu et éprouvé. Et pour ce demeurent les dames en paix et n'ont doute de nulluy (personne) et sont douces et humbles femmes et sans malice. Et quand elles veulent bien acertes elles parlent à fées et sont en leur compagnie.

Quand le comte de Nevers, et ceux qui en sa compagnie étoient, les barons et chevaliers de France, se furent tenus et rafraîchis en l'île de Chipholignie (Céphalonie) un temps, environ cinq jours, ils prirent congé aux dames; et leur laissa le comte de Ne-

vers de ses biens assez largement; selon l'aise-
ment qu'il en avoit; et tant que les dames lui en sçurent
bon gré et moult l'en remercièrent au départir. Les
seigneurs rentrèrent en leurs gallées et puis singlè-
rent par mer et exploitèrent tant qu'ils vinrent en
une terre que on dit de Arraguis (Raguse) et s'y ra-
fraîchirent; et depuis ils vinrent à Clarence⁽¹⁾ à cent
milles de Venise; et là les trouva gisant à l'ancre où
ils se rafraîchissoient en la ville de Clarence (Zara)
laquelle est aux Vénitiens, un écuyer de Hainaut
d'honneur et de grand recommandation, natif de la
ville de Mons en Hainaut; et se nommoit pour le
temps que je recorde Bridoul de la Porte; et venoit
à ses deniers et par dévotion du voyage du saint
sépulchre et du Caire et de Jérusalem et de sainte
Catherine⁽²⁾; et quand il arriva à Clarence (Zara) les
seigneurs y étoient venus le jour devant. Si lui firent
tous bonne chère pourtant qu'ils le virent homme
de bien et natif de Hainaut dont la comtesse de Ne-
vers et femme du dit comte étoit, et fille au comte
de Hainaut qui pour ce temps se nommoit Aubert,
et aussi le comte d'Ostrevant et qui se nommoit
Guillaume du comte de Nevers; si que toutes ces
raisons considérées, et pourtant qu'ils étoient en
lointaines terres et étrangères, le dit Bridoul de la
Porte fut le très bien venu entre eux. Si parlèrent le
comte de Nevers, et les chevaliers qui en sa compa-
gnie étoient, assez à lui, du voyage et des parties dont

(1) Probablement Zara en Dalmatie. J. A. B.

(2) Sur le mont Sinai. J. A. B.

il venoit, et aussi du roi Jacques de Chypre et de son affaire; et aussi il leur demanda des besognes de Turquie et de toutes leurs aventures; et sans ce qu'il leur en fît grande inquisition ils lui en recordèrent assez et moult volontiers.

Quand le comte de Nevers et les barons de France se furent reposés et rafraîchis, ils entrèrent en les gallées et cheminèrent par mer et vinrent à un autre port que on dit Parense⁽¹⁾. Là arrivent les grosses naves et gallées qui ne peuvent venir plus avant sur la mer en venant au port de Venise, car la mer s'y commence à tenurier (affaiblir). Quand ils furent venus à Parense (Parenzo), ils n'y séjournèrent point longuement, mais rentrèrent en petits vaisseaux passagers, et furent amenés à Venise où ils furent reçus à grand'joie. Quand ils furent venus à Venise, ils issirent des vaisseaux et se mirent tous sur terre, et rendirent tous à Dieu grâces et louanges de ce qu'ils se trouvoient là issus et délivrés des mains des mécréants, car tel fois avoit été qu'ils ne cuidoient (croyoient) jamais avoir leur délivrance. Le dit comte de Nevers et les seigneurs, et chacun en son ordonnance à part lui, se trairent (rendirent) aux hôtels, car leur délivrance avoit jà été de grand temps signifiée en leurs pays. Si s'étoient diligentés leur gens, et ceux qui gouverner les devoient, de venir à Venise mettre à point et en ordonnance une partie de leur état. Le comte de Nevers qui souve-

(1) Parenzo, ville d'Istrie presque vis-à-vis de Venise. En général il ne faut pas compter sur Froissart pour les renseignements géographiques; il déplace les lieux et change les noms à sa fantaisie. J. A. B.

rain étoit de tous, trouva là une partie de ses gens que le duc son père et la duchesse sa mère y avoient envoyés; et jà y étoit venu et avoit un temps séjourné en eux attendant messire Din de Responde pour cause de la finance, car sans lui on ne pouvoit rien faire. Les seigneurs venus et arrêtés en la bonne cité de Venise, clerks furent ensonniés (chargés) d'écrire lettres, et messagers mis en œuvres pour apporter ces lettres en France et ailleurs, et signifier à leurs amis leur venue.

Ces nouvelles furent tantôt partout sçues; si furent réjouis ceux et celles auxquels elles appartenoient. Le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme ordonnèrent tantôt sur l'état du comte leur fils à mettre telle ordonnance comme à lui appartenoit. Et avecques vaisselle d'or et d'argent, et de draps de chambre de parements, vêtements et habits pour le corps du comte de Nevers leur fils furent mis en voitures de sommiers et envoyés vers Venise; et furent souverains et conduiseurs de toutes ces choses et ordonnances le sire de Hangiers et messire Jacques de Helly; et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Venise. Ainsi tous seigneurs et dames qui leurs seigneurs, maîtres et amis avoient retournés de la Turquie en Venise s'efforçoient envoyer cette part toutes choses nécessaires pour les corps des seigneurs. Et pouvez croire que tout se faisoit à grands frais, dépens et coûtages, car rien n'étoit épargné. Et aussi ils gisoient là à grands frais; car Venise est l'une des chères villes du monde pour étrangers. Si convenoit que les seigneurs tins-

sent leur état; et trop plus étoit chargé le dit comte que nul des autres; c'étoit raison, car il étoit souverain dessus tous.

Le duc de Bourgogne son père et la duchesse sa mère entendoient attentivement à la finance, afin que de Venise et des marches de Venise le comte de Nevers leur fils et héritier pût honorablement issir, partir et avoir sa délivrance, et venir en France et en Flandre; car moult le désiroient, père et mère, et plusieurs gens, à voir; et en parloient plus souvent ensemble; et disoient le duc et la duchesse, que sans grande aide de leurs bonnes gens, des terres et pays qu'ils tenoient, tant en Bourgogne comme en Artois et en Flandre, la somme de florins de la rançon ne se pourroit faire avec les autres dépens et coûtages qui tous les jours en venoient et s'entretenoient. Car ces allers et ces venirs, ces traités et détiriances, (délais), ces séjours et demeurances étoient membres qui donnoient forme et matière de grands frais; et quoique la rédemption première devers le dit Amorath ne devoit monter que deux cent mille florins, tout considéré les coûtages qui en dépendoient, on en pouvoit bien mettre deux cent mille autres outre avant encore venants à cette somme; et disoient ceux qui du fait de la recette et des mises s'entremettoient, autrement toutes choses ne seroient point accomplies ni payées.

Or étoit à savoir où cet avoir seroit pris et trouvé pour partout satisfaire; car encore, avecques tous ces meschefs, il convenoit le duc, la duchesse et leurs enfants, où qu'ils fussent, tenir leur état grand

et étoffé qui ne se pouvoit rompre ni laisser. Aussi n'étoit pas leur intention. Si fut avisé et regardé en leur conseil que les cités et bonnes villes, les terres et seigneuries, qu'ils tenoient, dont ils avoient grand' foison, voire les bonnes gens qui y demeuroient et habitoient fussent taillés; et par spécial ceux de Flandre où il abonde moult de finance, pour fait de marchandise, en eussent la greigneur (majeure) part de la taxation. Si que petit à petit le comte de Nevers étant et séjournant à Venise ou ès marches, ces traités se ouvrirent et entamèrent; et en répondirent ceux de la ville de Gand, quand ils en furent appelés, moult courtoisement; et dirent qu'ils vouloient bien payer et aider leur héritier jusques à la somme de cinquante mille florins, aussi ceux de Bruges, de Malignes, d'Utrecht, d'Ypres, de Courtray et de toutes les bonnes villes de Flandre et des tenures, poestés (puissances) et ressort de Flandre en répondirent courtoisement, et dirent que de fait on les trouveroit tous prêts et appareillés pour aider et payer leur seigneur. Et de toutes ces douces et courtoises réponses le duc de Bourgogne et la duchesse remercièrent grandement les consaux des bonnes villes de Flandre, et autant bien d'Artois et de Bourgogne.

A la taxation de ces rachats des seigneurs qui étoient à Venise, le roi de France vouloit grandement aider du sien; et lui avoit jà coûté grand' somme de deniers à envoyer ces chevaliers en Hongrie et en Turquie; mais quelques coûtages que faits en fussent, il ne les plaignoit point, puisque ses cou-

sins étoient à Venise sauf et en bon point et son chevalier messire Boucicaut.

En ce temps que le comte de Nevers étoit à Venise et gisoit là à l'ancre, et les autres seigneurs, ainsi que vous savez, car à faire les paiements et les finances si grands dont ils étoient endettés, ce ne sont pas choses légères à assembler; car quoique les marchands de Gennèves (Gènes) et de Scio se fussent obligés envers l'Amorath-baquin à payer, si vouloient-ils bien sçavoir où ils prendroient leur acquit; et aussi l'intention du comte de Nevers étoit telle que de là ils ne partiroient; si se tiendroient contentes toutes les parties. Et à ces finances et délivrances faire et diligenter sire Din de Responde mettoit grand'peine et diligence pour plus complaire au roi de France et au duc de Bourgogne qui là l'avoient envoyé, car à telles choses faire il étoit moult subtil, et bien y savoit adresser mieux que nuls autres. Les seigneurs s'ébattoient l'un avecques l'autre, et passoient le temps et la saison au plus joyeusement comme ils pouvoient; et leurs gens qui commis y étoient entendoient à leur délivrance le plus bref qu'ils pouvoient.

En ce temps se bouta une mortalité très grande et périlleuse en la cité de Venise et là environ; et commença dès le mois d'août, et dura tout ouniement (de suite) jusques à la saint André, laquelle mortalité abattit et occit moult de peuple; et mourut, dont ce fut dommage, messire Henry de Bar, aîné fils au duc de Bar et héritier de par sa femme de toutes les terres que le sire de Coucy tenoit, réservé le douaire. Ainsi en cette saison furent les deux dames

de Coucy veuves de leurs deux maris, dont ce fut dommage. Si fut le corps de messire Henry de Bar embaumé et apporté en France; et crois qu'il fut enseveli à Paris, car là lui fut fait son service moult révéramment. Pour causé et doutance de la mortalité et eschever (éviter) les périls, se départit le comte de Nevers de Venise et s'en vint demeurer à Trévisse et là loger et tenir son hôtel; et y fut plus de quatre mois.

Le comte de Nevers étant et demeurant à Trévisse, ainsi que je vous dis, le roi de Hongrie, lequel étoit informé, par les seigneurs de Rhodes et par autrui, de tout son état, et comment il s'étoit apaisé devers l'Amorath moyennant deux cent mille florins qu'il devoit payer pour sa rançon, tant pour lui que pour les autres seigneurs de France qui demeurés étoient en vie, envoya devers son cousin le dit comte un évêque et de ses chevaliers, en cause et signifiante d'amour, et lettres et traités aussi moult certains devers les seigneurs de Venise lesquels en avoient le gouvernement; et étoient chargés de par le roi de Hongrie, l'évêque et les dits chevaliers, de dire ainsi au dit comte et remontrer les paroles telles que je vous dirai, et bien s'en acquittèrent.

Les remontrances furent telles en disant ainsi, ou sur telle forme: « Monseigneur, nous sommes cy envoyés de par notre très redouté seigneur le roi de Hongrie, votre cousin, lequel a entendu et voit bien selon les apparences que vous êtes mis à rachat et à finance devers le roi Basaach (Bajazet) son adversaire; de laquelle chose, tant que de votre délivrance, il

se contente grandement, et s'en tient pour joyeux, car autrement bonnement, vous ni les autres, sans ce moyen et traité ne pouviez issir de ses mains. Cher seigneur, monseigneur est tout certain et informé que ces traités ne se peuvent faire ni conclure sans grands coûtages et que, avecques les dommages que vous eûtes grands outre mesure à la journée de la bataille, de rechef vous et les vôtres le prenez et avez pris tant pour votre rançon que toutes choses mises dedans très grandes. Cher seigneur, monseigneur s'excuse de par nous devers vous que, si aider il y pouvoit, il le feroit très volontiers, car il s'y sent et dit tenu par lignage et autrement. Mais à la journée de la bataille qui fut devant Nicopoli il prit et reçut, et les siens si grand dommage que vous qui êtes sire d'entendement le pouvez savoir, et imaginer sentir; et encore outre, toutes ses rentes et revenues du royaume de Hongrie pour cette année et l'autre sont perdues, et quand elles seront retournées et recouvrées et qu'il aura puissance, cher sire, il plaise vous savoir qu'il y pourvoira si grandement que vous vous en apercevrez, car de ce faire il a très bonne volonté. Et afin que vous teniez ce que nous vous disons en sûre et en véritable parole, notre redouté sire, votre cousin le roi, a sur la cité de Venise de revenue par an sept mille ducats; si vous certifie et signifie par nous qui sommes ses hommes et cy envoyés, que cette rente soit vendue et rendue aux Vénitiens, et de l'argent qui en pourra naître et venir vous vous aidiez ainsi que du vôtre. Nous en baillerons et délivrerons lettres dequittance. De tout ce nous faisons nous fort. »

De ces remontrances et signifiances que les ambassadeurs du roi de Hongrie avoient dit et remontré par bel et courtois langage se contentèrent assez le comte de Nevers et ses consaux; et répondit le sire de Rochefort et dit pour tous; que grands mercis au roi de Hongrie quand il s'offroit et présentoit si avant que pour vendre et engager son héritage pour son cousin le comte de Nevers et que cette amour et courtoisie ne faisoit pas à refuser ni à oublier; et que sur ce on auroit conseil et avis et bien brièvement. Ainsi qu'il fut dit il fut fait. Depuis ne demeurèrent guères de jours qu'il fut dit aux ambassadeurs du roi de Hongrie de par le dit comte, que pas il n'appartenoit à lui de vendre ni engager l'héritage d'autrui; mais s'il plaisoit à ceux qui puissance avoient de ce faire, de remontrer aux Vénitiens qu'ils voulussent entendre de l'acheter ou prêter une somme de florins sus pour aider le dit comte de Nevers à payer ses menus frais et rendre au grand prieur d'Aquitaine trente mille florins lesquels il avoit prêtés débonnairement en l'île de Rhodes, il leur viendroit bien à point, et en remerciroient le roi de Hongrie et son conseil. A ces paroles entendirent volontiers les Hongriens, et dirent qu'ils le feroient, et essaieroient les Vénitiens.

Quand les Vénitiens les ouïrent parler de cette manière, ils répondirent froidement et mûrement; et dirent qu'ils en auroient conseil ensemble et le demandèrent de quinze jours. Il leur fut accordé. Au chef de quinz e jours, ils répondirent, selon que je fus informé par celui qui fut à la réponse faire: que

si le roi de Hongrie vouloit vendre tout son royaume, les Vénitiens tant que à l'acheter et payer les deniers tout promptement y entendoient; mais à si petite chose que à sept mille ducats, lesquels par an il a de revenue sur la ville de Venise, ils ne sauroient donner prix ni valeur tant que pour vendre ni pour acheter, et convenoit que la chose demeurât en cet état. Ce fut la réponse que les Vénitiens firent aux ambassadeurs du roi de Hongrie. Les aucuns supposèrent et imaginèrent que cette réponse, par voie de dissimulation, les Hongrès moyennement, quoiqu'ils l'eussent offert, le firent couvertelement faire.

Si demeura la chose en cet état et le roi de Hongrie en sa revenue; et prirent congé les messagers au comte de Nevers et à son conseil, lequel pour lors il avoit de-lez lui; messire Regnier Pot, le sire de Rochefort, et messire Guillaume de La Trimouille; et se départirent de Venise et retournèrent en Hongrie; et le comte de Nevers et son état se tint à Trévise pour cause de la mortalité qui étoit si grande à Venise.

Vous avez ci-dessus en notre histoire ouï recorder comment messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, mourut sur son lit en la ville de Bursèle (Brousse) en Turquie de laquelle mort tous ses amis furent courroucés⁽¹⁾; mais remédier n'y purent, et par spécial le roi de France car moult l'aimoit. Or vaqua par la mort du dit vicomte d'Eu la connétablie de France laquelle, est un bel et grand

(1) Ou plutôt comme il a été expliqué ci-dessus à Michalizi. J. A. D.

office et ne peut longuement être en vacation que on n'y pourvoie. Si se mirent les seigneurs de France ensemble pour avoir avis et conseil de qui on feroit connétable. Eux conseillés, la plus saine partie du conseil du roi et du royaume nommèrent et élirent ce vaillant gentil chevalier et prud'homme messire Louis de Sancerre qui moult long-temps avoit été maréchal de France, et encore l'étoit-il au jour qu'il fut élu; et étoit ès marches de Languedoc et là mandé. Si très tôt qu'il ouït les nouvelles que on lui signifia de par le roi, il vint à Paris. Lui venu, il fut pourvu de la connétablie de France.

Or vaqua l'office de la maréchaudie. Donc dit le roi qu'il y avoit pourvu et que nul autre ne le seroit que son chevalier Boucicaut. Tous les seigneurs s'y assentirent (consentirent), car bien le valoit pour lors, qu'il fût élu. Il étoit encore à Venise, mais il vint assez tôt après, car les finances et délivrances des seigneurs se firent; et retournèrent tous en France où ils furent reçus à grand' joie. Si demeura messire Boucicaut maréchal de France. Le comte de Nevers se trait (rendit) devers le duc de Bourgogne son père et la duchesse sa mère. Si fut festoyé et conjoui grandement de eux et de tous autres. Ce fut raison, car il venoit d'un lointain voyage et périlleux; et fut volontiers vu en Flandre, en Artois, en Bourgogne et en toutes les seigneuries et terres desquels il étoit, à l'apparent du monde, ainsi que on apprend les choses, héritier.

CHAPITRE LX.

COMMENT LES DESSUS DITS SEIGNEURS PRISONNIERS RETOURNÈRENT EN FRANCE, ET COMMENT DEPUIS LEUR VENUE LE ROI ENTENDIT A LA UNION DE SAINTE ÉGLISE.

LE comte de Nevers revenu et retourné en France du voyage de Turquie par la manière et forme qui est ici dessus contenu, il se tint le plus du temps de-lez son seigneur de père et sa dame de mère. Et à la fois étoit de-lez (près) le roi et son frère le duc d'Orléans qui volontiers l'oyoient parler des aventures de Turquie et de la bataille de Nicopoli, de sa prise et de l'état et affaire l'Amorath-baquin, car très proprement il en parloit; et ne se plaignoit nullement, à ce qu'il remontroit à ses paroles, de l'Amorath; mais disoit qu'il l'avoit trouvé assez courtois et débonnaire et le plus prochain de son corps. Et n'oublia pas à dire et remontrer au roi et aux seigneurs de France auxquels il adressoit ses paroles comment le dit Amorath, au congé prendre, et quand il se départit de lui et de Turquie, lui avoit dit qu'il étoit né en ce monde pour faire armes et conquerre toudis (toujours) avant, et ne vouloit pas que il et tous ceux qui ses prisonniers avoient été ne se pussent encore armer contre lui, car volontiers il les trouveroit la seconde fois, la tierce ou la quarte, si besoin faisoit. Et les aventures d'armes se portoient ainsi en bataille. Et étoit l'intention du dit Amorath que encore il viendroit voir Rome et

feroit son cheval manger avoine sur l'autel saint Pierre ⁽¹⁾. Et disoit encore le comte de Nevers que l'opinion de l'Amorath et des plus grands de son conseil étoit telle, et la commune voix de tous les Sarrasins, que notre foi étoit nulle et notre loi toute corrompue par les chefs de ceux qui la devoient gouverner. Et ne s'en faisoient les Turcs et les Sarrasins que gaber (plaisanter) et truffer (moquer), et que par cette variation toute la chrétienté seroit et devoit être détruite et que ce temps étoit venu; et supposoient plusieurs en Sarrasine terre que l'Amorath-baquin, roi de Turquie, étoit né à ce qu'il seroit sire de tout le monde. Et tels paroles et plus grandes assez avoit il-ouï dire les latiniers (interprètes) et druquemans (drogmans) qui transportèrent les langages de l'un à l'autre; et à ce qu'il avoit vu et entendu, ils savoient aussi bien en Turquie, en Tartarie, en Perse, en Alexandrie, au Kaire et en toutes les parties de Sarrasine terre comment les Chrétiens erroient, par le fait et ordonnance de ceux qui se nommoient et escripsient (écrivirent) papes, que on faisoit en France ou en Picardie, et comment les Chrétiens n'étoient pas tous d'une suite et de une tenure, mais se différoient; car les uns créoient en un et les autres en autres; et avoient les Sarrasins, qui de ce étoient informés, plusieurs merveilleuses imaginations comment ce se pouvoit faire, et les chefs des pays souffrir.

Ces paroles et autres que le comte de Nevers

(1) Il fut fait prisonnier peu d'années après par Tamerlan et enfermé dans une cage de fer. J. A. B.

remontra au roi et aux hauts barons de France leur donna moult à penser; et disoient les aucuns: « Les Sarrasins ont cause et raison si ils s'en truffent et gabent (moquent) car on laissa les prélats et ceux qui se nomment pasteurs de l'église trop convenir. Qui leur battroit le ventre on les mettroit à raison ou d'eux-mêmes s'y mettroient. » Les clerks de l'université de Paris qui là travailloient, et en apprenant les écritures ne pouvoient venir à bénéfices pour le fait de ce schisme de l'église et pour ces papes, entendoient volontiers aux murmurations du peuple qui venoient de côté, et étoient tous réjouis de ce que le comte de Nevers en avoit rapporté, et que il disoit que les Sarrasins et les Turcs, qui sont contraires de notre loi, s'en truffoient et en faisoient leur dérision; et disoient en bonne vérité: « Ils ont cause; et si le roi de France et le roi d'Allemagne n'y pourvoient les choses iront encore pis. Et tout considéré, ceux qui ont tenu l'aventure se sont bien tenus et ainsi conviendra-t-il faire qui voudra avoir union en l'église. » Dit et remontré fut en secret au roi de France de ceux qui bien l'aimoient et qui sa santé à voir désiroient, que l'opinion commune du royaume de France étoit qu'il n'auroit jamais parfaite santé que l'église seroit en autre état; et lui fut remontré, sur telle forme et manière que on lui donna à entendre, que le roi Charles son père, de bonne mémoire, au lit de la mort en avoit rechargé son conseil, et faisoit doute qu'il ne se fût trop fort abusé de ces papes et de lui être sitôt déterminé; et en tenoit sa conscience à moult chargée.

Le roide France s'excusoit en disant: « Quand notre seigneur de père trépassa de ce siècle, nous étions encore moult jeune; si avons cru le conseil de ceux qui nous ont gouverné jusques à ores; et si nous avons abusé ou folié (égaré), à eux en est la coulpe (faute) et non à nous; et puisque nous en sommes informés si avant, nous y pourvoirons brièvement tellement que on s'en apercevra. »

Le roi Charles de France sentit et entendit bien ces paroles, mieux que oncques mais il n'eût fait, et dit à soi même, et aussi à ceux de son conseil de sa chambre, qu'il y pourvoiroit. Et en parla à son frère le duc d'Orléans comte de Blois et de Valois, lequel il eut tantôt à sa volonté; et ils eurent aussi leur oncle de Bourgogne, car quoiqu'il eût obéi à celui qui se nomma et escripsy (écrivit) pape Clément, il n'y eut oncques ferme fiance; mais les prélats du royaume de France, et par spécial Guy de Roye, archevêque de Rheims, les archevêques de Sens, de Rouen et l'évêque d'Autun l'avoient bouté et tenu en cette créance. Or fut avisé au détroit conseil du roi de France que si ils vouloient remettre l'église à point il convenoit avoir l'accord de toute Allemagne. Si furent envoyés suffisants hommes, chevaliers et clerks de droit, desquels maître Pierre Plaies en fut l'un, en ambassaderie en Allemagne, devers le roi de Bohême et d'Allemagne qui s'escripsoit (appeloit) roi des Romains; et fut adonc tant procuré par les dits ambassadeurs que une journée fut assignée à être, le roi d'Allemagne et son conseil, et le roi de France et son conseil, en la cité

de Rheims; et eurent en convenant les deux rois de y être; et afin que nuls prélats de côté, cardinaux, archevêques ni évêques ne leur pût briser leurs propos et imagination qu'ils avoient de bien faire, on fit courir une renommée que ces seigneurs et rois, et leurs consaux qui se devoient trouver à Rheims, l'assemblée se feroit pour traiter un mariage du fils le marquis de Blanquebouch (Brandebourg) frère au roi d'Allemagne et de une fille que le duc d'Orléans avoit; et moyennant ces besognes on parleroit d'autres matières.

En ce temps que ces traités se faisoient et approchoient, trépassa de ce siècle à son hôtel à Avesnes en Hainaut, messire Guy de Châtillon, comte de Blois, et fut porté à Valenciennes et enseveli en une chapelle à saint François, église des frères mineurs; et la chapelle où il fut premièrement mis est nommée la chapelle d'Artois. Vérité est qu'il en faisoit faire une très belle et très noble au pourpris du clos desdits frères, et assez près de là, où il cuidoit gésir. Mais ce comte de Blois mourut si endetté de toutes parts, et si petite ordonnance fut de ses biens, que le sien, rentes et revenues, ne purent fournir ses dettes; et convint la comtesse de Blois sa femme, Marie de Namur, renoncer à tous meubles. Ni elle n'osa accepter le testament, ni point ne le trouva à son conseil; et se trait (retourna) la dite dame à son douaire de la terre de Chimay et de Beaumont; et les héritages allèrent où ils devoient aller. Le duc d'Orléans eut la comté de Blois; car il en avoit payé, vivant le comte Guy de Blois, deux cent mille couronnes

de France; et les terres de Hainaut, de Hollande et de Zélande allèrent au duc Aubert de Bavière comte de Hainaut; et la terre d'Avesnes, de Landrecies et de Louvion en Thierasche échurent à Jean de Blois que on dit de Bretagne. Et si le dessus dit comte Guy n'eût fait le vendage que il fit, il étoit son droit hoir de la comté de Blois. Considérez le grand dommage que un seigneur peut faire à son hoir par croire mauvais conseil.

J'en ai fait pour tant narration ⁽¹⁾ que le comte Guy de Blois mit grande entente à son temps, à ce que je, sire Jean Froissart, voulsisse (voulusse) dicter et ordonner cette histoire; et moult lui coûta de ses deniers; car on ne peut faire si grand fait que ce ne soit à peine et à grand coûtage. Dieu en ait l'âme de lui! ce fut monseigneur et mon maître et un seigneur honorable et de grande recommandation; et point ne lui besognoit à faire les pauvres traités et marchés qu'il fit et à vendre son héritage; mais il créoit et crut légèrement ceux qui nul bien ni honneur ni profit ne lui vouloient. Le sire de Coucy son cousin qui mourut à Burses (Brousse) en Turquie fut moult coupable de ce fait. Dieu lui fasse mercy! Or revenons aux besognes d'Agleterre.

(1) Cette addition est tirée du manuscrit du roi N^o. 8323; Johnes l'a insérée aussi dans sa traduction d'après un manuscrit du Musée Britannique J. A. B.

CHAPITRE LXI.

DE LA MORT DU DUC DE GLOCESTRE ET DU COMTE D'ARUNDEL ET COMMENT LES ONCLES DU ROI D'ANGLETERRE, C'EST A SAVOIR LE DUC DE LANCASTRE ET LE DUC D'YORK ET LES LONDRIENS S'EN CONTENTÈRENT.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire où il parle et traite des haines couvertes lesquelles étoient engendrées de long-temps et par plusieurs cas entre le roi Richard d'Angleterre et son oncle le duc Thomas de Glocestre, lesquelles haines le roi ne voulut plus porter ni céler mais ouvrir de fait, et mieux aimoit, comme il disoit et que conseillé étoit, qu'il détruisît autrui qu'il fût détruit. Et avez ouï comment le dit roi fut au châtel de Plaissy à trente milles de Londres; et par belles paroles et fausses, comme cil (celui) qui vouloit être au-dessus de son oncle, l'amena et mit hors de son châtel de Plaissy et le mit assez près de Londres et sur un vert chemin qui tourne droit sur la rivière de la Tamise, et étoit entre dix et onze heures. Et avez ouï comment le comte Maréchal qui là étoit en embûche l'arrêta de par le roi et le tourna devers la rivière de la Tamise, et avez ouï comment le dit duc cria après le roi pour être délivré de ce péril, car tous ses esprits sentirent tantôt, en cet arrêt faisant, que les choses se portoient mal à l'en-

contre de lui. Mais le roi, par laquelle ordonnance et commandement tout ce se faisoit, fit la sourde oreille et chevaucha toujours devant lui et vint cette nuit au châtel à Londres. Le duc de Glocestre son oncle fut autrement logé, car voulsist (voulût) ou non, de fait et de force, on le fit entrer dedans une barge, et de cette barge en une nef qui gissoit à l'ancre en mi (milieu) la rivière de la Tamise; et là fut mis; et y entrèrent le comte Maréchal et toutes ses gens; et se boutèrent aval la rivière; et firent tant par l'aide du vent que le lendemain, sur le tard, ils vinrent à Calais, le comte Maréchal étoit capitaine de Calais, sans ce que on en scût rien fors les officiers du roi en la ville de Calais. Vous devez savoir que quand la connoissance de la prise du duc de Glocestre fut venue à Plaisy devers la duchesse de Glocestre et ses enfants, ils furent grandement troublés et ébahis; et sentirent tantôt que les choses alloient mal, et étoit le duc leur sire en grand péril de sa vie; et en demandèrent conseil à messire Jean Lackingay quelle chose en étoit bonne à faire. Le chevalier répondit et dit: « Le meilleur est d'envoyer devers messeigneurs de Lancastre et d'York ses frères; car par eux et par ce moyen se pourra briser le mal-talent (mécontentement) que le roi a sur monseigneur de Glocestre; et non par autrui, car il ne les oseroit courroucer. La duchesse de Glocestre fit tout ce que son chevalier lui conseilla, et envoya tantôt grands messages devers les deux ducs qui ne se tenoient pas ensemble, mais bien loin l'un de l'autre. Si furent tous courroucés de la prise de leur

frère, et en rescripsirent (écrivirent) et mandèrent à la duchesse de Glocestre que point ne fût trop déconfortée de son mari leur frère, car le roi leur neveu ne l'oseroit traiter fors par jugement et par raison, ni point ne lui seroit souffert. La duchesse de Glocestre et ses enfants se réconfortèrent aucunement sur ces paroles.

Le roi d'Angleterre, de bon matin se départit du châtel de Londres et vint a Eltham, et là se tint. Et ce propre jour, au soir, furent amenés au châtel de Londres et mis en la cour des officiers du roi, et là emprisonnés, les comtes d'Arundel et de Warwick, dont on fut trop émerveillé parmi la cité de Londres et sur le pays; et grandes murmurations en montèrent, mais nul n'en osoit faire fait ni partie à l'encontre du roi qui ne lui tournoit à grand ennui et déplaisance. Et disoient toutes gens, chevaliers, écuyers et bourgeois de Londres et des cités et bonnes villes d'Angleterre: « Nous nous en avons beau taire et souffrir, ve-la le duc de Lancastre et le duc d'York, les frères au duc de Glocestre, qui bien y pourvoient quand il leur plaira. » Voirement (vraiment) y eussent-ils bien pourvu si ils connussent bien le courage (cœur) du roi et quelle chose il avoit empensé à faire de leur frère; mais pour tant qu'ils n'en firent nulle bonne diligence, tournèrent les choses mal ainsi que je vous recorderai.

Quand le duc de Glocestre fut amené au châtel de Calais et il se vit là enclos et privé de ses hommes, si se commença à douter et effrayer trop grandement, et dit au comte Maréchal: « Pour quelle

cause suis-je mis hors d'Angleterre et ci amené. ? Il me semble que vous me tenez en prison; laissez moi aller ébattre parmi la ville et voir la forteresse, les hommes et gardes de la ville.»—« Monseigneur, répondit le comte Maréchal, ce que vous me demandez je n'oserois faire nullement, car vous me êtes chargé en garde sur ma vie. Le roi monseigneur, pour présent est un peu courroucé contre vous. Si veut que vous vous teniez ici et déportiez avecques nous; et vous le ferez tant que j'aurai autres nouvelles; et si Dieu plaît ce sera prochainement, car de votre déplaisance, si Dieu m'aïst (aide), je suis fort courroucé, si pourvoir y pouvois; mais savez que j'ai mon serment au roi. Si me convient obéir, et y obéirai pour mon honneur. »

Le duc de Glocestre n'en pouvoit avoir autre chose; et bien lui jugeoient ses esprits, selon aucuns apparens qu'il vit un jour, qu'il étoit en péril de sa vie; et requit à un prêtre qui chanté avoit messe devant lui que il fût confessé; il le fut, et par grand loisir; et se mit là devant l'autel en bon état de cœur, dévot et contrit; et pria et cria à Dieu merci de toutes choses; et fut dolent et repentant de tous ses péchés; et bien avoit métier qu'il entendît à sa conscience purger, car le meschef lui étoit plus prochain qu'il ne cuidoit (croyoit); car, ainsi que je fus informé, sur le point du dîner et que les tables étoient mises au châtel de Calais, ainsi qu'il devoit laver ses mains, quatre hommes à ce ordonnés issirent d'une chambre et lui jetèrent une touaille (serviette) au col et l'estraingnirent (serrèrent) telle-

ment, les deux d'un lez et les autres deux d'autre, qu'ils l'abattirent à terre, et là l'étranglèrent d'une touaille, et lui cloirrent (fermèrent) les yeux ⁽¹⁾, et tout mort, ils l'apportèrent sur un lit et le dévêtirent et déchaussèrent tout mort et le couchèrent entre deux linceuls, et mirent son chef sur un oreiller et le couvrirent de manteaux fourrés; et puis issirent en la chambre, et vinrent en la salle tous pourvus de ce qu'ils devoient dire et faire, en disant tels paroles, que une défaute de maladie de popolésie (apoplexie) étoit prise au duc de Glocestre en lavant ses mains et que à grand'peine on l'avoit porté

(1) On trouve dans les rôles des parlements. (Parl. Plac. V. 3.P. 452 et 453.) la déposition d'un nommé John Halle, un des complices de ce crime et valet du duc de Norfo'k, qui donne de ce meurtre une relation dont les détails sont différents. Suivant John Halle, le duc de Norfolk vint le trouver à Calais, l'arracha du lit, et en le frappant sur la tête, le força, sous peine de la vie, à l'aider dans l'exécution du duc de Gloucester. Ils allèrent donc ensemble à une église et y trouvèrent d'autres personnes qui venoient de s'obliger par serment au secret. Ils accompagnèrent à l'auberge où étoit le prince d'Angleterre le duc de Norfolk qui plaça Halle et sept autres dans une chambre voisine et sortit. On amena alors le duc de Glocestre qui fut remis entre les mains de Serle valet du roi et de Francys valet du duc d'Albemarle. En les voyant, le duc de Gloucester s'écria: « Je vois bien maintenant que c'en est fait de moi. » Serle et Francys conduisirent alors le duc dans une autre chambre sous prétexte d'avoir à lui parler, et lui annoncèrent que le roi avoit ordonné sa mort; le duc de Glocestre répondit: que puisqu'il en étoit ainsi, il ne lui restoit qu'à se soumettre. Ils lui proposèrent d'envoyer chercher un confesseur; il y consentit et se confessa. Ils l'étendirent alors sur un lit et jetèrent un lit de plume sur lui; trois autres personnes retenoient les côtés du lit de plume tandis que Serle et Francys le pressoient sur sa bouche jusqu'à ce qu'il eût expiré. Pendant tout ce temps trois autres des assistants à genoux pleuroient et prioient pour son âme tandis que Halle faisoit le guet à la porte. Lorsqu'il fut mort, le duc de Norfolk vint dans la chambre vérifier si en effet il avoit cessé de vivre. J. A. B.

coucher. On tint ces paroles en public au châtel et en la ville, et bien le crurent les aucuns, et les autres non.

Dedans deux jours après, renommée fut que le duc de Glocestre étoit mort sur son lit au châtel de Calais et s'en vêtit le comte Maréchal de noir, pourtant (attendu) qu'il étoit son cousin moult prochain; et aussi firent tous chevaliers et écuyers qui en Calais étoient; et s'épartirent plus tôt les nouvelles de la mort du duc de Glocestre ès parties de France et de Flandre que en Angleterre. Si en furent moult de François réjouis, car commune renommée couroit que jà ne seroit bonne paix entre France et Angleterre ni point d'amour n'y auroit tant que ce duc de Glocestre fût en vie: et aussi aux traités qui tenus s'étoient par plusieurs fois entre les François et les Anglois il avoit été plus rebelle et contraire que nul de ses frères. Et pour la mort de lui cure n'avoit-on en France; comment que ce fût, ils n'en faisoient compte. Pareillement en Angleterre, plusieurs hommes, chevaliers et écuyers, et officiers du roi, qui l'avoient douté et craint trop grandement pour ses crueuses et merveilleuses manières, furent tous réjouis de sa mort; et furent entre ceux ramen-tus (rappelés) le duc d'Irlande lequel il avoit bouté hors d'Angleterre et envoyé en exil; aussi messire Simon Burley qui si vaillant chevalier et prud'homme avoit été et servi le prince de Galles et le royaume d'Angleterre, et il l'avoit fait décoller et mourir hon-teusement; et aussi messire Robert Trésilien, mes-sire Nicolas Bramber; messire Jean Standwich et plu-

sieurs autres. Si en fut le dit duc de Glocestre moins plaint parmi Angleterre, fors de ceux lesquels avoient été de son conseil et opinion.

Le duc mort à Calais il fut moult honorablement embaumé et mis en un vaisseau de plomb et dessus couvert de bois, et envoyé en cet état par mer en Angleterre. Et arriva la nef qui apporta le corps dessous le châtel de Hadelée (Hadleigh) sur la rivière de la Tamise, et de là amené par charroy tout simplement au châtel de Plaissy et mis en l'église, laquelle le dit duc avoit fait édifier et fonder en l'honneur de la sainte Trinité; et là avoit mis douze chanoines qui moult dévotement y font le divin office; et là fut enseveli.

Vous devez savoir que la duchesse de Glocestre et Offrem (Humphrey) son fils et fils au dit duc dessus nommé et leurs deux filles furent moult déconfortés, et bien l'avoient où prendre, quand le duc de Glocestre leur sire et père fut là amené tout mort; et encore doublement eut la dite duchesse grand courroux, car le comte Richard d'Arundel son oncle le roi Richard fit décoller publiquement en la rue de Cep (Cheapside) à Londres, et n'osa nul haut baron d'Angleterre aller au devant ni conseiller le roi du contraire; et fut le dit roi présent à cette justice faire; et fut faite par le comte Maréchal qui avoit à femme la fille au comte d'Arundel et il même lui banda les yeux.

Le comte de Warwick fut en grand'aventure à être aussi décollé, mais le comte de Salsebéry (Salisbury) qui moult bien étoit du roi pria pour lui, et aussi

firent autres barons, seigneurs et prélats d'Angleterre, et si acertes (vivement) que le roi s'inclina à leur prière, mais il dit qu'il fût mis en tel lieu que jamais il ne vînt en place, car le roi ne lui vouloit point pardonner absolument son méfait; car bien avoit desservi (mérité) mort quand il avoit été du conseil et accord avecques le duc de Glocestre et le comte d'Arundel de vouloir briser la paix et les trèves données, accordées et scellées entre les deux rois de France et d'Angleterre, leurs conjoints et adhérents, et que cet article étoit cas qui requéroit punition de mort honteuse, car les trèves étoient jurées et données par telle condition de l'un côté et de l'autre que quiconque les enfreignoit ni conseilleroit enfreindre il étoit digne à recevoir mort. Le comte de Salsebéry qui très spécialement prioit pour le comte de Warwick, car ils avoient été compagnons d'armes toujours ensemble, l'excusoit et disoit qu'il étoit moult ancien, et que le comte d'Arundel et le duc de Glocestre l'avoient deceu par leurs paroles, et que cette affaire et péché pour lequel ils étoient morts n'avoit point été de son mouvement mais par eux, et que oncques ceux de Beauchamp ne firent ni pensèrent trahison contre la couronne d'Angleterre, et que ce comte de Warwick étoit chef de ceux et des armes de Beauchamp, et descendoient tous ceux de Beauchamp du comte de Warwick. Le dit comte de Warwick par pitié fut respité (épargné) de la mort et taxé à cette pénitence que je vous dirai. Il fut envoyé en l'île de Wisgue (Wight) qui est des tenures d'Angleterre, et lui fut dit ainsi: « Comte de

Warwick, ce jugement va tout droit devant lui. Vous avez desservi (mérité) mort telle que le comte d'Arundel a reçue, mais les beaux services et grands que du temps passé vous avez fait au roi Édouard de bonne mémoire, à monseigneur le prince son fils, à la couronne d'Angleterre, et deçà la mer comme par delà, vous aident bien; et ont le roi et son conseil pitié de vous et vous rendent la vie, mais il est ordonné et dit, par jugement et sentence, que vous entrez en l'île de Wisque (Wight) et là vivrez tant que vous pourrez; et aurez assez du vôtre pour tenir votre état, ni jamais de là ne partirez ni ystrez (sortirez). »

Le comte de Warwick prit en bon gré cette punition et en remercia le roi et son conseil quand ils lui respitoient (épargnoient) la vie; et ordonna ses besognes le plus brief qu'il put, car il y devoit être et entrer dedans un jour que on lui assigna; il y fut et une partie de son état. L'île de Wisque (Wight) est environnée de la mer et sied à l'encontre de Normandie; et y a assez lieu et place pour demeurer un seigneur, mais il faut qu'il soit servi et administré des terres voisines, autrement il ne se pourroit point étoffer. Ainsi se portèrent ce jugement et les ordonnances en Angleterre qui se multiplièrent toujours en pis, ainsi que vous orrez recorder avant en l'histoire.

Quand la connoissance fut venue au duc de Lancastre et au duc d'York que le duc de Glocestre leur frère étoit mort à Calais, tantôt ils imaginèrent que le roi leur neveu l'avoit fait mourir. Pour

ces jours ils n'étoient pas ensemble, mais se tenoient l'un çà et l'autre là en leurs places et manoirs selon la coutume d'Angleterre. Si écrivirent l'un à l'autre à savoir comment ils s'en cheviroient; et vinrent à Londres, pourtant que bien ils savoient que les Londriens étoient moult courroucés de la mort du duc leur frère. Quand ils furent là venus ils eurent parlement ensemble, et dirent que ce ne faisoit pas à souffrir que d'avoir mort et meurtri leur frère, un si haut prince et vaillant que le duc de Glocestre, pour paroles oiseuses; car voirement, quoiqu'il eût parlé volagement de chaud sang à l'encontre des trèves données et scellées entre France et Angleterre, si n'en avoit point ouvré de fait, et que entre faire et dire a trop grand' différence, ni point pour paroles il ne pouvoit desservir (mériter) mort ni punition si crueuse; et dirent qu'il convenoit qu'il fût amendé; et furent les deux frères sur un état que pour troubler toute Angleterre, car bien avoit qui leur conseilloyent, et par spécial le lignage du comte d'Arundel lequel est moult grand et fort en Angleterre, et cil (celui) aussi du comte d'Estafort (Stafford).

Le roi d'Angleterre pour ces jours se tenoit à Eltham et avoit mandé et semons tous hommes de fief qui de lui tenoient et qui foi lui devoient; et avoit amassé et pourvu autour de Londres et en la comté de Kent et en Souxesses (Sussex) plus de dix mille archers; et avoit son frère, messire Jean de Holland, de-lez (près) lui, le comte Maréchal, le comte de Salsebéry, et grand nombre de chevaliers

et barons d'Angleterre; et manda aux Londriens que point ne receuillissent le duc de Lancastre. Les Londriens répondirent à ce et dirent qu'ils ne savoyent choses au duc de Lancastre pourquoi ils le dussent refuser. Et demeura le duc de Lancastre à Londres, et le comte Derby son fils, et aussi le duc d'York lequel avoit un fils qui se nommoit Jean et comte de Rostellant (Rutland), et étoit si bien du roi que nul mieux; et l'aimoit le dit roi avec le comte Maréchal outre mesure; et le comte de Rostellant se dissimuloit grandement de la mort son oncle le duc de Glocestre et monstroit assez qu'il eût volontiers vu que paix fût entre toutes parties; et disoit bien que son oncle avoit eu tort en plusieurs cas devers le roi son cousin. Les Londriens pareillement considéroient le grand meschef qui pouvoit venir en Angleterre par la dissension des oncles du roi et des alliances des uns et des autres, et regardoient, puisque ce meschef étoit venu on ne le pouvoit recouvrer, et que le duc de Glocestre en aucune manière en avoit été cause par trop parler et vouloir émouvoir tout le royaume à rompre et briser les trêves qui données, jurées et scellées étoient entre France et Angleterre; et dissimulèrent grandement les Londriens; et virent les plus sages que ce ne faisoit pas à amender pour le présent. Et doutèrent le roi de France et sa puissance, et leurs marchandises à perdre. Si commencèrent à traiter et aller par cause de moyen entre le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre lequel eut aussi plusieurs imaginations, car la mort de son frère lui tournoit à

grand' déplaisance. Aussi il véoit que le roi Richard son neveu étoit par mariage grandement allié au roi de France, car il avoit à femme sa fille, et avoit le dit duc deux de ses filles par de là la mer, l'une reine d'Espagne et l'autre de Portugal qui pouvoient très grandement moins valoir des François s'il émouvoit guerre à l'encontre du roi son neveu. Et convint adonc le dit duc briser son courage, voulsit ou non, de toutes choses, et descendre à la prière des Londriens et aucuns prélats d'Angleterre qui de ce s'entremettoient en bien comme bons moyens entre le roi d'Angleterre et ses oncles; et vint le roi à accord et à paix, parmi tant qu'il promit que de ce jour en avant il s'ordonneroit tout entièrement par le duc de Lancastre, et ne feroit rien hors de son conseil. Mais de cette parole et promesse il ne fit rien et se mésusa plus après que devant et se laissa for-conseiller de mauvais conseil, dont trop grandement il lui meschény (arriva mal) ainsi que vous orrez recorder avant en l'histoire.

Ainsi vint le roi d'Angleterre à paix à ses oncles de la mort du duc de Glocestre, et commença à régner plus fièrement que devant; et s'en vint tenir son état en la comté d'Excesses (Essex) qui terre et pays avoit été au duc de Glocestre et devoit être à son fils Offrem (Humphrey) héritier de la dite terre; mais le roi prit tout en saisine par devers lui; et l'ordonnance est en Angleterre que le roi a en garde tous les héritages des enfants qui demeurent orphelins de père dessous l'âge de vingt et un an et puis leur sont rendus leurs héritages. Le roi Richard prit

la garde de son cousin et héritier de Glocestre et attribua toutes ses terres et possessions à son profit et mit Offrem (Humphrey) le jeune héritier demeurer de-lez lui, et la duchesse de Glocestre et ses deux filles de-lez sa femme la reine. Le duc de Glocestre en son vivant étoit de son droit héritage connétable d'Angleterre, mais il ôta cet office et ce droit à l'héritier et le donna au comte de Rostellant (Rutland) son cousin. Et commença le dit roi à tenir si grand état que oncques avoit eu roi en Angleterre, qui à cent mille nobles par an dépendît, tant que le dit roi faisoit; et tenoit pareillement avecques lui l'héritier d'Arundel fils au comte d'Arundel lequel il avoit fait décoller à Londres, ainsi que ci dessus est dit; et pour ce que un des chevaliers du duc de Glocestre qui se nommoit Cerbet en parla une fois trop avant à l'encontre du roi et de son conseil, il fut pris et tantôt décollé. Messire Jean Lackingay en fut aussi en grand péril; mais quand il vit que les choses se portoient diversement, il dissimula le mieux qu'il put et sçut, et se départit de l'hôtel de la duchesse de Glocestre sa dame et alla ailleurs faire sa demeure.

En ce temps n'y avoit si grand en Angleterre qui osât parler de chose que le roi fit ni vouldist faire, et il avoit conseil propre pour lui, et chevaliers de sa chambre qui l'enhortoient à faire tout ce qu'ils vouloient; et tenoit le roi à ses gages et à délivrance bien deux mille archers qui continuellement nuit et jour le gardoient, ⁽¹⁾ car il ne se tenoit pas bien as-

(1) Cette tyrannie née de la peur qui rendit le roi Richard si odieux

suré de ses oncles ni de ceux du lignage du comte d'Arundel.

CHAPITRE LXII.

DE LA GRAND' ASSEMBLÉE QUI FUT FAITE EN LA VILLE DE RHEIMS TANT DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE COMME DU ROYAUME DE FRANCE SUR L'ÉTAT ET UNION DE SAINTE ÉGLISE.

EN ce temps se fit une grand'assemblée de seigneurs en la cité de Rheims, tant de l'empire d'Allemagne que du royaume de France; et fut la cause telle que pour mettre l'église en union. Et fit tant le roi de France par prières et par moyens que le roi d'Allemagne ⁽¹⁾ son cousin vint à Rheims atout (avec) son conseil ⁽²⁾; et pour ce que on ne voulut pas donner à entendre généralement que cette assemblée se fit tant seulement pour parler des papes, de celui qui

a excité les plaintes de tous les poètes et prosateurs du temps. On trouve dans la chronique métrique de Hardinge quelques vers sur cette manie du roi qui s'étoit composé une garde d'hommes du comté de Chester éternellement en permanence auprès de lui et devenus comme une sorte de gardes du corps. Richard fut en effet accusé par le parlement d'avoir appelé autour de lui des malfaiteurs du comté de Chester qui en traversant le royaume avec lui, battoient, blessaient, pilloient et tuoient les gens et refusaient de payer ce qu'ils prenoient. J. A. B.

(1) Wenceslas de Luxembourg. J. A. B.

(2) Cette même année Charles VI reçut une ambassade de Manuel empereur de Constantinople qui lui demandoit du secours contre les Turcs qui menaçoient d'anéantir les Grecs. (Voyez sa lettre dans l'anonyme de St. Denis page 1397.) et une autre ambassade de Bajazet lui même. J. A. B.

se tenoit à Rome et de celui qui se tenoit en Avignon, les seigneurs firent courir renommée que le roi d'Allemagne et les seigneurs de l'Empire venoient là pour traiter un mariage du fils au marquis de Blanquebouch (Brandebourg) à la fille du duc d'Orléans; et étoit ce marquis frère au roi d'Allemagne. Si se logea le roi de France au palais de l'archevêque; et là étoient les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, le comte de Saint Pol et plusieurs hauts barons et prélats de France. Et quand le roy d'Allemagne entra dedans la cité de Rheims, tous ces seigneurs et prélats, et le roi Charles de Navarre qui aussi étoit là, allèrent tous à l'encontre de lui et le recueillirent doucement et liement, et le menèrent premièrement en l'église Notre-Dame et puis en l'abbaye de Saint Remy. Là fut le roi et tous les seigneurs d'Allemagne logés qui avecques lui étoient venus, au plus près de lui que on put par raison; et étoit ordonné du roi de France et de son conseil, que tout ce que le roi d'Allemagne et ses gens dépendroient en la cité de Rheims, tout étoit compté et délivré de par les officiers du roi de France, et si largement fait et de toutes choses que nulle défaute n'y avoit. Et convenoit bien aux Allemands pour délivrance, tous les jours qu'ils séjournèrent en la cité de Rheims, dix tonneaux de harengs, car ce fut en temps de carême, et huit cents carpes, sans les autres poissons et ordonnances. Considérez quels grands coûtages là furent; et tout ce paya le roi de France.

Quand le roi d'Allemagne vint la première fois devers le roi de France au palais, tous les seigneurs

dessus nommés l'allèrent quérir à l'abbaye de Saint Remy et le amenèrent en grand arroy au palais. Quand ces deux rois s'entrecontrèrent et virent premièrement, ils se firent moult de honneurs et révérences, car bien étoient nourris et induits à ce faire, et par spécial le roi de France plus que le roi d'Allemagne, car Allemands de nature sont rudes et de gros engin, si ce n'est au prendre à leur profit, mais à ce sont-ils assez experts et habiles. Tous ces seigneurs de France et d'Allemagne qui là étoient s'entre-aointèrent de paroles et de contenance moult grandement. Et donna le roi de France à dîner au roi d'Allemagne et à tous les Allemands ⁽¹⁾. Et fut l'assiette de la table telle que je vous dirai. A la table du roi premièrement fut assis le patriarche de Jérusalem, le roi d'Allemagne après, le roi de France le tiers, et le roi de Navarre le quart; et plus n'en y eut assis à cette table. Aux autres tables furent assis seigneurs et prélats d'Allemagne. Ni nuls des seigneurs de France ne sirent, mais servirent. Et apportèrent tous les mêts à la haute table du roi, les ducs de Berry, de Bourbon, le comte de Saint Pol et les hauts barons de France; et le duc d'Orléans fit toutes ses assises. Vaisselle d'or et d'argent couroit à tel largesse parmi le palais comme si elle fût toute de bois; et fut ce dîner étoffé de toutes choses si gran-

(1) Le moine de St. Denis qui étoit présent raconte que Wenceslas ne put venir au dîner cette première fois, attendu qu'il étoit ivre, même avant le dîner, et qu'il fallut lui laisser cuver son vin. Le dîner d'apparat fut remis au lendemain et cette fois on eut le soin de tenir l'empereur dans un état plus présentable. J. A. B.

dement que merveilles seroit à recorder et je fus informé que le roi de France donna à son cousin le roi d'Allemagne toute la vaisselle d'or et d'argent qui étoit au palais, tant au dressoir comme ailleurs, et tous les ornements et parements de la salle et de la chambre du roi d'Allemagne là où il se retraist (retira) après dîner, vin et épices pris; et fut prisé ce don à deux cent mille florins, et encore furent donnés à beaux les Allemands qui là étoient grands dons et tous présents de vaisselle d'or et d'argent, de quoi tous les Allemands et autres gens d'étranges nations qui venus étoient voir l'état, s'émerveillèrent, et de la grand'puissance qui est et peut être au royaume de France. Ces rois séjournants en la cité de Rheims, leurs consaux se mirent ensemble par plusieurs fois sur l'état pourquoi ils étoient là venus; tant du mariage d'Orléans et de Blanquebourg (Brandebourg) que pour le fait des papes et de l'église; et eut en ces consaux plusieurs propos retournés. Toutefois le mariage dessus nommé fut accordé et tout publié parmi la cité de Rheims, mais tant que au fait de l'église et des papes, hors du conseil il n'en fut pour lors rien sçu; mais ce que accordé étoit fut en conseil tenu secret; et ce que j'en ai écrit je l'ai sçu depuis par les apparences.

Accordé fut que maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, iroit en légation, tant de par le roi de France que de par le roi d'Allemagne, à Rome devers celui qui se nommoit et escripsoit (écrivait) pape Boniface, et traiteroit devers lui, de par ces deux rois dessus nommés, que il se voulsist soumettre

à ce que entendre à faire une autre élection de pape; et si droit à être avoit, en ce cas il demeureroit pape; et si le contraire étoit vu ni trouvé, il se déporteroit; et chacun de ces deux papes qui rebelle seroit à l'ordonnance des deux dessus dits rois, il seroit dégradé, et lui seroient clos tous droits de l'église, et prendroit le roi de France sur lui, son fils le roi d'Angleterre, le roi d'Écosse, le roi Henry d'Espagne, le roi Jean de Portugal, le roi Charles de Navarre et le roi d'Arragon; et le roi d'Allemagne prendroit sur lui son frère le roi Louis de Hongrie et tout le royaume de Bohême et toute l'Allemagne jusques en Prusse pour amener à leur volonté. Et fut ordonné et accordé des deux rois d'Allemagne et de France, que l'évêque de Cambrai retourné de Rome et sommé ce pape Boniface de leur intention, ils se tourneroient, leurs conjoints et adhérents et les royaumes et pays dessus nommés; et ainsi le jurèrent à faire et tenir les deux rois, sans jamais y mettre variation ni empêchement; et se définèrent leurs consaux sur cet état; et se départirent amiablement ces rois, seigneurs et consaux les uns des autres, et issirent (sortirent) de la cité de Rheims, et retourna chacun en son pays.

A ces assemblées et consaux qui furent en cette saison en la cité de Rheims oncques le duc de Bourgogne ne fut ni voulut être; et bien avoit dit en devant que on perdoit toutes ses peines et ce que on mettoit en ces Allemands, car jà n'entendroient chose qu'ils eussent promis ni convenancé (engagé). Néant-moins, pour chose que le dit duc dit, rien ne

fût laissé à faire, comme il appert par l'ordonnance qui faite en fut tout au long, ainsi que vous avez ci-dessus ouï recorder. Assez tôt après, maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, ordonna ses besognes et se mit au chemin pour faire sa légation et aller à Rome, ainsi que ordonné et dit étoit des consaux et accords des deux rois d'Allemagne et France dessus nommés. Avec tout ce, le roi de France envoya grands messages en Angleterre pour voir le roi Richard lequel il tenoit à fils, et sa fille; et portoient nouvelles ces messages que le roi d'Angleterre se voulsist déterminer à ce que le roi de France et les François avoient ordonné et accordé. Quand ces seigneurs ambassadeurs de France furent venus en Angleterre, ils furent recueillis du roi joyeusement; et quand il vit l'état dont son grand seigneur le roi de France lui prioit si acertes qu'il se voulsist allier avecques lui et tourner son royaume à son opinion, par quoi il fût neutre si il besognoit, si ces deux papes ne se vouloient soumettre à l'intention du roi de France, du roi d'Allemagne et de leurs consaux, il en répondit tantôt et dit, qu'il auroit tel son royaume et ses gens qu'ils feroient tout ce qu'il lui plairoit. Et ce dit-il premièrement pour complaire à ces ambassadeurs François qui moult se contentèrent de cette réponse. Et quand ils eurent séjourné lez (près) le roi et la reine tant que bon leur sembla, ils prirent congé au dit roi et à la jeune reine d'Angleterre, et s'en retournèrent arrière par Boulogne en France, et recordèrent tout ce qu'ils avoient vu et trouvé. Si furent ces nouvelles moult plaisants

au roi de France et à son conseil, et demeurèrent les choses en cet état une pièce.

Le roi Charles de Navarre qui étoit venu voir son cousin le roi de France et qui bien cuidoit (croyoit) retourner et recouvrer son héritage de Normandie et la comté d'Évreux, laquelle de fait et de force le roi de France lui avoit ôté et tollu (ravi) et détenoit, ainsi que dit et contenu est en plusieurs lieux ci dessus en cette histoire, n'y put retourner ni revenir par quelconque voie ni manière qu'il ni ses consaux pussent dire, proposer ni remontrer; et quand le dit roi de Navarre vit qu'il perdoit sa peine et labouroit en vain, si lui tournèrent toutes ces choses en grand' déplaisance, et prit congé au plus sobrement qu'il put, mal content du roi de France et de son conseil, et retourna arrière au royaume de Navarre.

Nous nous souffrirons à parler des rois de France d'Allemagne et de Navarre et parlerons des autres accidents qui s'émurent en Angleterre dont ce furent toutes générations de si grands maux que les œuvres pareilles ne sont point écrites, dites, ni remontrées en cette histoire. Et vous le bien direz que je dis vérité quand vous serez venus jusques à là; et ceci l'entrée et commencement de la matière.

CHAPITRE LXIII.

COMMENT LE COMTE MARÉCHAL APPELA DE GAGE A OULTRANCE LE COMTE DERBY FILS AU DUC DE LANCASTRE EN LA PRÉSENCE DU ROI ET DE TOUT SON CONSEIL, DONT DEPUIS PLUSIEURS MAUX VINRENT EN ANGLETERRE.

LE roi Richard d'Angleterre avoit une condition telle que quand il enchargeoit un homme il le faisoit si grand et si prochain de lui que merveilles, ni nul n'osoit parler du contraire; et créoit si légèrement ce que on lui disoit et conseilloit que roi qui eut été en Angleterre dont mémoire fut de grand temps. Et point ne se exemploient ceux qui étoient en sa grâce et amour comment il en étoit mal venu à plusieurs, ainsi comme au duc d'Irlande qui en fut bouté hors d'Angleterre et à messire Simon Bursley (Burleigh) qui par les consaux qu'il donna au roi fut décollé; et messire Robert Trésilien, messire Nicolas Brambre, messire Jean Walourde, et plusieurs autres qui conseillés l'avoient et morts en étoient; car le duc de Glocestre avoit rendu grand-peine à eux détruire. Or étoit-il mort ainsi que vous savez; dont ceux qui demeurés étoient de-lez le roi, et qui nuit et jour le conseilloient à leur volonté; n'étoient pas courroucés de sa mort; car ils supposoient que nuls ne contrediroient mais à leurs

volonté. Et se fondèrent les aucuns qui près du roi étoient sur grand orgueil, et tant qu'ils ne le purent céler, et par spécial le comte Maréchal qui tant étoit en la grâce et amour du roi que nul plus. Et advint que, pour mieux complaire au roi et pour le flatter et donner à entendre « je suis un bon serviteur loyal et secret envers vous, ni je ne pourrois ouïr ni souffrir parole nulle qui fût dite, pensée ni proposée à l'encontre de vous » il reprit paroles au roi; dont il cuida (crut) bien exploiter, et avoir doublement outre l'amour et la grâce du roi. Et tel se cuide à la fois avancer qui se recule; et ainsi en avint au comte Maréchal. Je vous dirai comment.

Vous devez savoir que le comte Henry Derby et le duc de Glocestre qui mort étoit avoient eu à femmes et épouses deux sœurs qui filles avoient été au comte de Herfort (Hereford) et Northantoune connétable d'Angleterre; et étoient les enfants du comte Derby et du duc de Glocestre cousins germains de par leurs mères; et ainsi un degré moins de par leurs pères. A voire (vrai) dire, la mort du duc de Glocestre étoit moult déplaisante à plusieurs hauts barons d'Angleterre; et en parloient et murmuroient les aucuns souvent et finalement ensemble. Et tant les avoit le roi surmontés que nul semblant, là où le roi le scût, ils n'en osoient faire ni montrer; car il avoit donné à entendre, et fait semer paroles parmi le royaume d'Angleterre, que quiconque en releveroit jamais paroles, tant du duc de Glocestre comme du comte d'Arundel, il seroit réputé à faux mauvais et traître, et en l'indignation de lui. Si

que ces menaces en avoient fait cesser de parler moult de peuple auxquels les accidents venus étoient trop déplaisants. Et dut avenir, ce terme durant, que le comte Derby et le comte Maréchal parloient ensemble de plusieurs paroles, et entrèrent de l'un en l'autre tant qu'ils vinrent à parler de l'état du roi et du conseil qu'il tenoit de-lez (près) lui et créoit, et tant que le comte Maréchal happa en soi-même aucunes paroles que le comte Derby dut là diré en espèce de bien, de fiance et de conseil; et cuida (crut) bien que jamais les paroles ne dussent être renouvelées; et furent adonc telles et non pas vilaines ni outrageuses: « Sainte Marie, beau cousin, et quelle chose a le roi notre cousin empensé à faire ? veut-il mettre hors d'Angleterre tous les nobles ? Il n'y aura bientôt nully (personne). Et montre tout clairement qu'il ne veut pas l'augmentation de son royaume. » Le comte Maréchal ne répondit point à cette parole, mais dissimula et la tint à impétueuse trop grandement contre le roi; et ne s'en put taire ni couvrir en soi-même, et dit que ce comte Derby étoit bien escueilli (capable) de bouter un grand trouble en Angleterre, car il étoit si bien des Londriens que nul mieux de lui. Si se avisa, ainsi que le diable lui entra en la tête et que les choses tournent ainsi qu'elles doivent tourner et l'avenir, ni on ne les peut fuir ni eschever (éviter), que ces paroles seroient si notoirement remontrées devant le roi et là où il y auroit tant de nobles d'Angleterre que tous s'en ébahiroient. Et vint, assez tôt après ces paroles dites entre lui et le comte Derby, de-

vers le roi ; et pour lui complaire et flatter et servir à gré il lui dit ainsi : « Monseigneur, tous vos ennemis et malveillants ne sont pas encore morts ni hors d'Angleterre. » — « Et comment, cousin, dit le roi qui mua couleur, pouvez-vous ce savoir ? » — « Je le sçais bien, répondit le comte Maréchal tant que pour l'heure je ne vous en parlerai plus avant. Mais afin que vous y pourvéez et remediiez hâtivement, faites à cette Pâques qui vient une fête solemnelle, et mandez tous ceux de votre lignage qui sont en Angleterre qui soient à cette fête et point ne oubliez à mander le comte Derby, et vous orrez nouvelles qui vous seront assez étranges et desquelles vous ne vous donnez nulle garde maintenant. Si vous touchent-elles de moult près. » Le roi demeura sur ces paroles moult pensif et pria au comte Maréchal qu'il lui vouldist autrement éclaircir ; et bien lui pouvoit dire, car il le tiendroit en secret. Je ne sçais pas si adonc il lui dit, mais le roi n'en fit nul semblant et laissa le comte Maréchal convenir et procéder avant en son opinion ; et en avint ce que je dirai. Le roi d'Angleterre fit à savoir que le jour de la Pâques fleurie, en son manoir à Eltham il vouloit tenir une fête solemnelle ; et que tous ceux de son lignage et de son sang fussent à la dite fête ; et par spécial il en pria ses deux oncles le duc de Lancastre et le duc d'York et leurs enfants lesquels, comme ceux qui n'y pensoient que tout bien, y vinrent en bon arroy.

Quand ce vint le jour de la dite fête tenue à Eltham ; près dîner, et le roi retrait (retirée) en sacham-

bre de parement, et ses oncles et tous les seigneurs avecques lui, ils n'eurent pas là longuement séjourné que le comte Maréchal, pourvu de ce qu'il devoit dire et faire, s'en vint devant le roi et se mit à genoux et dit ainsi: « Très cher sire, et redouté, je suis de votre sang et votre homme lige et maréchal d'Angleterre; si suis de foi et de serment trop grandement tenu envers vous; et ai juré de ma main en la vôtre que je ne dois ni puis être en lieu ni place là où on puist (puisse) rien dire qui touche à nul vice ni malice à l'encontre de votre majesté royale; et là où je le célerois ni dissimulerois, par quelconque voie que ce fût, je serois et devrois être tenu à faux, mauvais et traître, laquelle chose je ne veuil pas être, mais moi acquitter envers vous en tous états. Le roi d'Angleterre assit son regard sur lui, et demanda: « Pourquoi dites vous ces paroles, comte Maréchal? nous le voulons savoir. » — « Mon très cher et très redouté seigneur, répondit le comte, je le dis pourtant que je ne veuil rien souffrir, ni céler chose qui soit préjudiciable à l'encontre de vous. Faites traire (marcher) avant le comte Derby et je parlerai outre. » Adonc fut appelé du roi le comte Derby et fit lever le comte Maréchal qui avoit parlé à lui à genoux.

Quand le comte Derby fut venu avant, qui nul mal n'y pensoit, le comte Maréchal dit ainsi: « Comte Derby, je vous dis que vous avez pensé mal et parlé autrement que vous ne dussiez contre votre naturel seigneur monseigneur le roi d'Angleterre, quand vous avez dit qu'il n'est mie digne de tenir terre ni royaume quand sans loi et

justice faire ni demander à ses hommes, il estorbe (trouble) son royaume, et sans nul titre de raison met hors les vaillants hommes qui le doivent aider à garder et soutenir; pourquoi je vous présente mon gage, et vous veuil (veux) prouver de mon corps contre le vôtre que vous êtes faux, mauvais et traître. » Le comte Derby fut tout ébahi de ces paroles et se trait (rendit) arrière, et se tint tout droit une espace sans rien dire ni demander au duc son père ni à ses hommes quelle chose il devoit répondre. Quand il eut pensé un petit, il se trait avant et prit son chapperon en sa main, et vint devant le roi et le comte Maréchal et dit: « Comte Maréchal, je dis que tu es faux, mauvais et traître; et tout ce je prouverai mon corps contre le tien et velà mon gage. » Le comte Maréchal qui se vit appelé et avoit ouï les paroles, et montrait qu'il désiroit la bataille au comte Derby leva le gage et dit: « Comte Derby, je mets votre parole à l'entente du roi et de tous les seigneurs qui sont ci. Et vous trouverai votre parole en bourde (mensonge) et la mienne en vérité. »

Adonc se traist (rendit) chacun des comtes entre ses gens, et furent là perdues contenances et ordonnances de donner vin et épices, car le roi montra qu'il fut grandement courroucé; et se retraist (retira) dedans la chambre, et là s'enclouy (enferma); et demeurèrent ses deux oncles dehors et tous leurs enfants et les comtes de Salsebery et de Hostidonne (Huntingdon) frère du roi. Assez tôt après le roi fit appeler ces deux seigneurs et entrer en la chambre

avecques lui. Quand ils furent venus il leur demanda quelle chose étoit bonne à faire. De cette ordonnance ils repondirent: « Sire, faites venir votre connétable et nous le vous dirons. » Le connétable d'Angleterre comte de Rostellant (Rutland) fut tantôt appelé. Lui venu en la chambre du roi, on lui dit: « Connétable, allez hors et parlez au comte Derby et au comte Maréchal, et les faites obliger que nul d'eux ne vuide ni parte hors du royaume d'Angleterre sans le congé du roi. » Le connétable fit ce dont il étoit chargé et puis rentra dedans la chambre avecques le roi.

Vous devez bien croire et savoir que toute la cour pour la journée fut grandement troublée, et moult des seigneurs, barons et chevaliers courroucés de cette aventure, et grandement en secret blâmé le comte Maréchal, mais ce qu'il avoit dit il ne pouvoit retraire; et montrait par semblant qu'il n'en faisoit compte, tant étoit grand et haut et de cœur orgueilleux et présomptueux; et se départirent ces seigneurs; et alla chacun en son lieu. Le duc de Lancastre, quel semblant qu'il montrât, étoit fort courroucé de ces paroles; et lui étoit avis que le roi ne les dût pas avoir recueillies en la forme et manière qu'il fit, mais tournées à néant; et ainsi étoit-il avis à la plus saine partie de tous les barons d'Angleterre. Le comte Derby s'en vint demeurer à Londres et tenir son état, car il y avoit son hôtel; et furent pour lui pleiges (cautions) le duc de Lancastre son père, le duc d'Yorck son oncle, le comte de Northonbreant, et moult de hauts barons d'Angleterre, car il y

étoit bien aimé. Le comte Maréchal fut envoyé au châtel de Londres que on dit la Tour, et là tint son état. Et se pourvurent ces deux seigneurs grandement de tout ce que pour le champ appartenoit. Et envoya le comte Derby grands messages en Lombardie devers le duc de Milan pour avoir armures à son point et à sa volonté. Le dit duc descendit moult liement à la prière du comte Derby et mit à choix un chevalier qui se nommoit messire François que le comte Derby avoit là envoyé de toutes ses armures pour servir le dit comte. Avec tout ce, quand le dit chevalier dessus nommé eut avisé et choisi toutes les armures tant de plates que de mailles du seigneur de Milan, le dit seigneur de Milan d'abondance, et pour faire plaisir et amour au comte Derby, ordonna quatre les meilleurs ouvriers armoyers (armuriers) qui fussent en Lombardie aller en Angleterre avecques le dit chevalier pour entendre à armer à son point le comte Derby. Le comte Maréchal d'autre part envoya aussi en Allemagne et là où il pensoit à recouvrer et être aidé de ses amis et se pourvut aussi moult grandement pour tenir la journée et coûtèrent à ces deux seigneurs cet état à mettre sus grandement, car tous deux s'efforçoient l'un pour l'autre; et par spécial trop plus coûtèrent les mises et poursuites à mettre sus grandement du comte Derby que du comte Maréchal. Et vous dis que le comte Maréchal, quand il emprit et commença cette besogne, cuida (crut) trop mieux être porté et conforté et aidé du roi d'Angleterre qu'il ne fut; car il fut dit au roi de ceux qui de lui

près étoient: « Sire, vous n'avez que faire d'entre-mettre de cette besogne trop avant. Dissimulez et les laissez convenir; ils se chevront bien. Le comte Derby est tant aimé en ce pays que merveilles, et par espécial des Londriens; et si les Londriens véoient que vous voulussiez partie faire avecques le comte Maréchal contre le comte Derby, vous ne seriez pas bien en leur grâce et amour; mais la perdriez de tous points. » Le roi d'Angleterre concevoit assez ces paroles et savoit bien que on lui disoit vérité; si s'en dissimuloit bonnement tant qu'il pouvoit et les laissoit pourvoir d'armures et d'état, chacun à son endroit.

Grands nouvelles furent en plusieurs contrées de ces défiances d'armes lesquelles étoient emprises en Angleterre être, entre le comte Derby et le comte Maréchal, et les faits d'armes faits jusques à outrance devant le roi et les hauts barons d'Angleterre. Et en parloient moult de gens en plusieurs manières. Aucuns disoient, et par espécial en France: « On les laisse convenir! Ces chevaliers d'Angleterre sont trop orgueilleux; et quoiqu'ils y mettent et attendent, ils détruiront encore tous l'un l'autre, car c'est la plus perverse nation qui soit au monde, ni dessous le soleil. Et là dedans habitent et demeurent les plus présomptueux peuples. » Et autres gens disoient qui parloient plus sûrement: « Le roi d'Angleterre ne montre pas être sage ni bien conseillé, quand pour paroles où il n'appartient nulles armes à faire, il laisse ainsi entrer en haine l'un sur l'autre deux si hauts et si nobles hommes

de son sang et lignage comme sont le comte Derby son cousin germain et le comte Maréchal; et dût, selon l'avis et parole de moult de gens, avoir dit, quand les paroles vinrent premièrement devant lui: Vous, comte Derby, vous, comte Maréchal, vous êtes tous deux de mon sang et lignage et aussi moult prochains ensemble. Je vous commande paix, et ne veuil que nulle haine ni rancune s'engendre ni nourrisse entre vous. Mais soyez amis et cousins ensemble. Et si il vous ennuie en ce pays à séjourner, si allez en étrangères contrées, soit au royaume de Hongrie ou ailleurs, quérir les armes ou les aventures. Si le roi d'Angleterre eût dit ces paroles et mis avant pour apaiser ces deux seigneurs, par ce moyen il eût ouvré sagement au gré de toutes gens. »

Vous devez savoir que le duc de Lancastre étoit moult courroucé et mérencolieux (fâché) de ce qu'il véoit ainsi le roi son neveu mal user de plusieurs choses; et ne s'en savoit à qui adresser; et considéroit bien le temps avenir, comme sage imaginaire que il étoit; et disoit à la fois à ceux à qui il se confioit de parole le plus: « Notre cousin le roi d'Angleterre honnira tout avant qu'il cesse. Il croit légèrement mauvais conseil qui le détruira, et son royaume aussi. Il perdra s'il vit largement, simplement et à petit d'armes faire, tout ce qui a tant coûté de peine de travail à nos prédécesseurs et à nous aussi. Il laisse et souffre engendrer haines en ce royaume entre les nobles et grands dont il devroit être aimé, servi et honoré, et le pays gardé et douté. Il a fait mourir mon frère, c'est une chose

toute notoire, et le comte d'Arundel, pour tant qu'ils lui montraient vérité. Il ne veut ouïr parler homme qui bien lui veuille, dise ni enseigne fors sa volonté. Il ne peut mieux détruire son royaume que de y mettre trouble et haine entre les nobles et les bonnes villes. François sont trop subtils. Pour un mal et meschef qui nous vient ils voudroient qu'il nous en vînt dix, car autrement ne peuvent recouvrer leurs dommages ni venir à leurs ententes, fors que par nous-mêmes. Et on voit clairement, et a-t-on vu toujours, que tous royaumes qui d'eux-mêmes se divisent sont désolés et détruits. On l'a vu par le royaume de France, et les royaumes d'Espagne et de Naples et par la terre de l'église; et voit-on encore tous les jours, par le fait des Papes, toute leur destruction. De rechef on l'a vu par le pays de Flandre comment d'eux-mêmes ils se sont détruits. On le voit aussi présentement par le royaume de Frise lequel nos cousins de Hainaut ont enchargé en guerre, comment les Frisons aussi d'eux-mêmes se sont détruits et détruiront. Aussi de nous-mêmes, si Dieu n'y pourvoie, nous nous détruirons. On en voit trop grandement les apparences. Or consent le roi et souffre que mon fils et mon héritier, et que plus n'en ai de ce côté, se combattra pour petit de chose au comte Maréchal. Je, qui suis son père, n'en daigne parler, pour l'honneur de moi et de mon fils aussi, car mon fils a bien corps de chevalier pour entrer en armes contre le comte Maréchal; et toutefois, au mieux prendre et venir,

jamais ils ne s'entr'aimeront si bien comme ils faisoient devant. » Ainsi disoit le duc de Lancastre.

Tout ce terme pendant que les deux seigneurs se pourvéoient, les comtes Derby et Maréchal, pour armes faire jusques à outrance, comme dessus est devisé, oncques le duc de Lancastre n'alla devers le roi, et moult petit aussi fut-il devers son fils, et faisoit tout ce par sens. Car bien savoit le duc que son fils étoit tant aimé en Angleterre que nul plus des nobles, et de toutes gens et par especial des Londriens, lesquels lui promettoient et disoient ainsi: « Monseigneur Derby, soyez tout conforté que de cette emprise, comment que la besogne se tourne, vous en istrez (sortirez) à votre honneur, veuille le roi ou non et tous ses marmousets (favoris). Et nous savons bien comment les choses se portent; ce qui fait en est, c'est matière pourvue et maçonnée par envie et pour vous mettre hors de ce pays, pourtant que on voit et sent que vous êtes bien aimé de tous et de toutes. Et s'il convient que vous en istiez (sortiez) en trouble vous y entrez en joie; car mieux y devez être que ne fait Richard de Bordeaux. Et qui voudroit aller jusques au parfont (fond), et bien sentir et connoître dont vous venez et il vient aussi, on vous trouveroit plus prochain de l'héritage et couronne d'Angleterre que on ne dut faire Richard de Bordeaux; quoique nous lui ayons fait foi et hommage, et le tenons et avons tenu plus de vingt ans à roi. Mais tout ce fut fait par faveur et pourchas de votre tayon (ayeul), le roi Édouard de bonne mémoire, qui se douta bien de ce point lequel

nous vous mettons avant; et une fois en fut question et grand' parole entre le roi Édouard, votre tayan (ayeul) de par votre père, et votre tayan de par votre mère madame Blanche de Lancastre, le duc Henry de Lancastre; mais les seigneurs d'Angleterre qui pour lors régnoient allèrent entre deux et furent apaisés; car le roi Édouard fut si vaillant homme et bien heureux de toutes ses emprises qu'il avoit l'amour de tout son peuple franc et vaillant; et aussi votre tayan (ayeul) de Lancastre Henry n'y vouloit ni demandoit que tout bien. Et servit en son temps si loyalement le roi et le royaume d'Angleterre que encore il en fait à recommander et en souvient aux bons et à tous ceux qui le virent et connurent, ou qui en ont ouï parler les bons anciens leurs pères et leurs prédécesseurs. Et toutes ces choses pourront encore si grandement retourner devant les yeux du roi Richard que il s'en repentira, si faire le pouvoit, ou loisir en avoit, de ce que autrement il ne s'est gouverné. »

Ainsi et telles paroles, sur forme d'amour, remon-
troient les Londriens et autres nobles d'Angleterre
au comte Derby lequel les recevoit toutes en bien et
leur en savoit bon gré; et se pourvéoit et ordonnoit
toujours avant de tout ce qu'il appartenoit à faire
gage de bataille; et prioit ses amis parmi le royaume
d'Angleterre moult doucement qu'ils vouldissent
eux tant travailler que pour venir et être à sa jour-
née; lesquels s'ordonnoient et pourvéoient à la
prière du dit comte très grandement.

Vous devez savoir que le roi Richard d'Angle-

terre qui souffert avoit ces appeaulx (appels) et gage de bataille devant lui du comte Derby et du comte Maréchal, eut ce terme pendant que les armes se devoient faire, mainte imagination, à savoir comment il se maintiendrait, si il les lairroit combattre ou non; et quoiqu'il fût roi d'Angleterre, et plus douté que oncques mais il n'avoit été, de jour et de nuit il se faisoit garder de plus de deux mille archers lesquels toutes les semaines étoient bien payés de leurs gages. Et ne se confioit point le roi en ses plus prochains de sang et de lignage, fors en son frère le comte de Hostidonne (Huntingdon), et le comte de Salsebery. Le comte de Rostellant (Rutland) son cousin germain fils au duc d'York étoit assez en sa grâce; mais de tout le demeurant il ne faisoit compte, fors d'aucuns chevaliers de sa chambre qui le conseilloyent.

Quand la journée deubt (dut) approcher que les deux seigneurs dessus nommés devoient faire les armes en la forme et manière que convenancé avoient, et de ce ils étoient tous pourvus, et n'attendoient autre chose que on les mît ensemble, il fut un jour que on demanda au roi Richard en grand secret et espécialité de conseil et dit: « Sire, quelle est votre intention de l'ahatie (bataille) emprise entre ces deux seigneurs vos cousins le comte Derby et le comte Maréchal? Les laisserez-vous convenir? » — « Oil, dit le roi, pourquoi non? Je veuil voir les armes et les pièces; espoir (peut-être) et de légier (facilement) pourrions-nous savoir par leurs armes telles choses que pas ne savons et qui sont à nous très

nécessaires à savoir afin que nous soyons au-dessus de nos besognes; car il n'y a si grand en Angleterre, s'il me courrouce qu'il ne me l'amende, car si je me laissois soumettre de mes sujets ils voudroient dominer dessus moi; et sçais de vrai que ceux de mon sang ont eu jusques ci plusieurs consaux et secrets traités sur moi et mon état; et le plus grand de tous et plus périlleux ce fut le duc de Glocestre, car de lui en toute Angleterre n'y avoit pire tête. Or en est paix d'ores en avant; je me chevrai bien du demeurant, mais je vous prie, dites-moi pourquoi vous mettez telles paroles avant. » — « Sire, nous le vous dirons, répondirent ceux qui parloient à lui. Nous vous avons à conseiller loyaument, et nous oyons et entendons à la fois et souvent, et avons ouï et entendu, telles choses dire et parler que vous ne pouvez ouïr ni entendre; car vous êtes en vos chambres et déduits et nous sommes sur les champs ou à Londres. Là on compte et parle plusieurs choses qui trop grandement vous pourroient toucher et à nous aussi; et il est encore bien heure de y pourvoir; si y pourvoyez sans nulle faute. Nous le vous disons et conseillons pour bien. » — « Et comment? dit le roi; parlez outre; ne m'épargnez point, car je veuil faire et ouvrer de toutes choses de raison, et tenir justice en mon royaume que je serai conseillé. » — « Sire, dirent ceux qui parloient à lui, commune renommée court parmi Angleterre, et par especial en la cité de Londres qui est la souveraine et chef de tout votre royaume, que vous êtes cause de ce fait et que vous avez fait traire (marcher) avant le comte Maréchal

pour combattre le comte Derby; et disent les Londriens généralement, et moult de nobles et prélats de ce pays, que vous allez le droit chemin pour détruire votre lignage et le royaume d'Angleterre, lesquelles choses ne vous seront point souffertes; et si les Londriens s'élèvent contre vous avecques les nobles, qui leur ira au-devant? Vous n'avez nulle puissance, si elle ne vient de vos hommes; et encore de rechef, plus que oncques mais, il y a une grande suspeccion (soupçon) et périlleuse pour cause de ce que par mariage vous êtes allié au roi de France, de laquelle chose vous êtes le moins aimé de vos gens; et sachez que si vous faites ces deux comtes venir en armes l'un contre l'autre vous ne serez pas sire de la place, mais le seront les Londriens, avecques grands alliances des nobles lesquels ils ont en ce pays, et tous à l'amour et faveur du comte Derby; et tant est encheu en grand' haine le comte Maréchal de toutes gens, et par especial des Londriens, qu'il git en si dur parti et mauvais qu'on le voudroit avoir occis aux frais et aventures du pays. Et disent les trois parts du peuple en Angleterre qu'au jour que vous ouïtes les paroles en votre présence du comte Maréchal à l'encontre du comte Derby vous vous en dussiez être autrement porté que vous ne fîtes, et les dussiez avoir abattues et brisées, et dit ainsi: Vous êtes tous deux mes cousins et mes hommes; je vous commande paix de ce jour en avant. Et dussiez avoir pris par la main le comte Derby et mené avecques vous en votre chambre, et montré tout semblant d'amour; et pour ce que rien n'en fîtes,

court commune renommée parmi Angleterre que vous portez trop fort partie pour le comte Maréchal à l'encontre du comte Derby. Et considérez les paroles que nous vous disons; elles sont véritables; car vous n'eûtes oncques si bon mestier (besoin) d'amour et avoir bon conseil que vous avez présentement.»

Quand le roi entendit ces paroles, si mua couleur, car ceux qui parloient à lui remontroient si vivement et acertes (sérieusement) que nul ne scût dire du contraire. Et se tourna d'autre part et s'en vint appuyer sur une fenêtre, et là pensa et musa une espace; et quand il se retourna devers ceux qui parlé avoient à lui sur la forme que ci-dessus est dite, et cils (ceux-ci) étoient l'archevêque d'York le comte de Salsebery, le comte de Hostidonne (Huntingdon) ses frères et trois autres chevaliers de sa chambre, il parla et dit ainsi: « Je vous ai bien ouï et entendu, et si je voulois issir hors de votre conseil, je me méferois; vous considérerez et regarderez quelle chose est bonne que je fasse.» — « Sire, répondit un de ceux pour tous, la matière est si périlleuse dont nous vous avons parlé, que trop grandement il vous faut dissimuler et briser de ces besognes si vous en voulez partir à votre honneur et par toute paix. Et vous devez mieux aimer la généralité de votre royaume dont vous vivez que les paroles, haties (débat) et présomptions de deux chevaliers. Mais tant que à la voix du royaume d'Angleterre le comte Maréchal s'est trop grandement forfait et a renouvelé trop de mauvaises choses et se renouvellent encore

tous les jours, et le pays sent et note toutes ces paroles quand, pour oiseuses ⁽¹⁾ et qui rien ne valent, il veut faire un grand procès à l'encontre du comte Derby, et émouvoir tout le pays et mettre en trouble. Il faut tout premier qu'il le compare (paye) et le comte Derby n'en ira point quitte. Nous avons avisé et regardé pour le meilleur, sans ce que point ne s'arment ni voient l'un l'autre, que vous envoyez devers eux et les faites obliger que de ce fait et emprise ils vous croiront, et feront que vous en ordonnez et dites. Eux obligés à tenir votre ordonnance, vous direz ainsi par sentence; que dedans quinze jours le comte Maréchal s'ordonne à ce qu'il vide hors d'Angleterre, sans jamais retourner ni avoir espoir de retourner, et le comte Derby pareillement vide hors d'Angleterre comme banni dix ans. Et quand ce viendra sur le département de la terre du dit comte Derby, pour complaire au peuple, vous lui releverez sa peine quatre ans; ainsi en demeureront six ans. Et de cela vous ne lui ferez nulle grâce. C'est le conseil que nous vous donnons. Mais gardez vous que nullement ne les mettez en armes l'un devant l'autre, car tous maux en pourroient venir et ensuivre. » Le roi d'Angleterre pensa un petit et dit: « Vous me conseillez loyaument et je ferai après votre conseil. »

(1) Pour des choses oiseuses, pour des riens. J. A. B.

CHAPITRE LXIV.

COMMENT LE ROI RICHARD D'ANGLETERRE RENDIT SA SENTENCE PAR LAQUELLE IL BANNIT DU PAYS DESSUS DIT LE COMTE DERBY DIX ANS ET LE COMTE MARÉCHAL A TOUJOURS.

NE demeura guères de temps depuis ces paroles dites et remontrées au roi, sur l'état et forme que vous avez ouï, que le roi assembla grand nombre de prélats et hauts barons d'Angleterre et les fit venir à Eltham. Quand ils furent tous venus, par le conseil qu'il eut, il mit ses deux oncles de-lez (près) lui, le duc de Lancastre et le duc d'York, les comtes de Northumberland, et de Saslebery, le comte de Hostidonne (Huntingdon) son frère et les plus grands de son royaume, lesquels étoient là pour la journée. Et aussi y étoient venus et mandés le comte Derby et le comte Maréchal. Chacun avoit sa chambre et son ordonnance. Et point n'étoit ordonné qu'ils fussent l'un devant l'autre, le roi montrant qu'il voulsist (vouloit) être moyen entre eux, et moult fort lui déplaisoient les paroles et actes que dits et faits avoient et si grandes que point ne faisoient à pardonner légèrement; mais il vouloit que de tous points ils s'en missent sur lui. Et ordonna là au connétable d'Angleterre et au Lestuart (Stewart) d'Angleterre

comte de Northumberland et jusques à eux quatre hauts barons d'Angleterre qu'ils allassent devers le comte Derby et le comte Maréchal, et les fissent obliger pour tenir tout ce qu'il en ordonneroit et diroit. Les dessus nommés vinrent devers les deux comtes et leur remontrèrent la parole du roi et comment le roi vouloit cette chose entreprendre sur lui. Tous deux s'y accordèrent et obligèrent à la tenir, et tout rapportèrent-ils au roi en la présence de tous ceux qui là étoient. Adonc dit le roi : « Je dis et ordonne que le comte Maréchal, pour la cause de ce qu'il a mis ce pays en trouble, et ému paroles et élevé, dont nul n'a la connoissance fors ce qu'il en donne à entendre, ordonne ses besognes et vide le royaume d'Angleterre, et quiere (cherche) place et terre là où mieux lui plaît pour demeurer, et soit banni par telle manière que jamais n'ait espérance d'y retourner. Après je dis et ordonne que le comte Derby notre cousin, pour la cause de ce qu'il nous a courroucé et qu'il est cause en aucune manière de ce péché et condamnation du comte Maréchal, s'ordonne à ce que dedans quinze jours il vide le royaume d'Angleterre et voyse (aille) quérir et élise place là où il lui plaira; et soit banni de notre dit royaume le terme de dix ans sans point y retourner, si nous ne le rappelons. Mais tant que à lui, nous mettons et ordonnons notre grâce de rappel ou de relaxation toutefois et quantes que bon nous semblera et plaira. » Cette sentence contenta assez les seigneurs qui là étoient, et dirent ainsi : « Monseigneur Derby pourra bien aller jouer et

ébattre hors de ce royaume deux ou trois ans. Il est jeune, quoiqu'il ait jà assez travaillé d'aller en Prusse, au saint sépulcre, au Caire et à Sainte Catherine ⁽¹⁾. Il reprendra autres voyages pour oublier le temps et il saura bien où aller. Ve-là ses sœurs; l'une est reine d'Espagne et l'autre de Portugal, si pourra moult légèrement passer de-lez (près) elles; et le verront tous seigneurs, chevaliers et écuyers ès dits royaumes volontiers. Et aussi pour le présent les armes sont moult refroidies; si que, lui venu en Espagne, avecques ce qu'il est de grand' volonté, de léger il les émouvra et mettra sus. Et se pourra faire un voyage en Grenade et sur les mécréants parquoi il emploiera mieux son temps que de séjourner en Angleterre. Ou il pourra aller en Hainaut, de-lez son frère et son cousin le comte d'Ostrevant qui le recueuldra (accueillera) à grand' joie et qui bien l'aimera de-lez lui et emploiera, car il a guerre aux Frisons. Et si il est en Hainaut, il orra souvent nouvelles de son pays et de ses enfants. Si que, il ne peut fors que bien aller où qu'il voyst (aille); et le rappellera un de ces jours le roi d'Angleterre, parmi les bons moyens qui s'en ensuivront, car c'est la plus belle fleur de tout son chappel. Si ne l'a que faire de trop éloigner, si il veut avoir l'amour et la grâce de son peuple. Mais le comte Maréchal a trop dur parti, car on lui a baillé haustrement (hautainement) sa peine sans espérance nulle avoir de jamais retourner en Angleterre. Et à voire (vrai) dire,

(1) Sur le Mt. Sinai. J. A. B.

bien l'a desservi (mérité), car tous ces meschefs sont venus par lui et par ses paroles. Si faut qu'il le compare (paie). »

Ainsi parloient et devoient plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre les uns aux autres au jour que le jugement fut rendu entre le comte Derby et le comte Maréchal, par la bouche du roi et non par autre.

CHAPITRE LXV.

COMMENT LE COMTE DERBY SE PARTIT D'ANGLETERRE ET DE LA VILLE DE LONDRES POUR VENIR EN FRANCE.

QUAND les comtes dessus nommés scurent leur fin et la sentence que le roi avoit donnée et rendue sur eux, si furent tous pensifs et à bonne cause; et moult se repentoit le comte Maréchal de ce que fait et dit avoit; mais il n'y pouvoit pourvoir; et quand il commença, il cuida (cru) être autrement aidé et soutenu du roi qu'il ne fut, car s'il en cuidât être issu par ce parti, il eût encore à commencer. Et convint qu'il s'ordonnât sur ce que taillé et ordonné lui étoit. Et ordonna ses besognes; et fit ses finances à prendre aux Lombards à Bruges; et se départit d'Angleterre; et vint à Calais dont en devant il avoit été capitaine et gouverneur; et reprit là en-

core aucunes besognes qu'il avoit laissées derrière, et prit congé aux bourgeois de Calais. Au département il avoit ordonné son chemin tout tel qu'il le tiendrait; et ne vouloit aller en France ni en Hainaut. Il n'y avoit que faire, mais vint à Bruges, et là fut environ quinze jours; et de Bruges à Gand, et à Malines; et de Malines à Louvain; et de Louvain à Sainteron, et puis à Trec-sur-Meuse (Maestricht), et puis à Aix, et de là à Cologne; et là se tint un temps.

Nous nous souffrirons à parler de lui et parlerons du comte Derby qui pareillement s'ordonna à issir hors d'Angleterre ainsi que dit et sentencé étoit du roi.

Quand le terme vint qu'il dut partir, il vint à Eltham devers le roi où étoient son père et son oncle le duc d'York en sa compagnie, le comte de Northumberland aussi, et son fils messire Henry de Percy, et grand nombre de chevaliers et d'écuyers d'Angleterre qui moult l'aimoient et qui courroucés de cette fortune étoient et de ce qu'il convenoit qu'il vidât le pays. Et la greigneur (majeure) partie de ces seigneurs étoient allés avecques le dit comte pour sçavoir la définitive intention du roi. A la venue de ces seigneurs le roi d'Angleterre se réjouit grandement par semblant, et leur fit très bonne chère; et fut la cour grande à leur venue; et là furent le comte de Salsebéry et le comte de Hostidonne (Huntingdon) frère du roi, et qui avoit à femme la fille au duc de Lancastre et sœur au comte Derby; et se trayrent (rendirent) ces deux seigneurs

derrains (derniers) nommés, je ne sçais si ce fut par dissimulation ou autrement, de-lez (près) le comte Derby. Quand ce vint au congé prendre, le roi d'Angleterre se humilia par semblant moult grandement devers son cousin et lui dit, si Dieu lui pût aider, que les ahaties (querelles) et les paroles qui avoient été entre lui et le comte Maréchal lui déplaisoient grandement; et ce que dit et fait avoit, c'étoit pour le meilleur et pour apaiser le peuple qui moult avoit murmuré sur cette matière: «Et pour ce, cousin, à considérer raison, dit il au comte Derby, et que vous ayez allégeance de votre peine, je vous relaxe la taxation faite de dix ans à six ans. Si vous avisez et ordonnez sur ce.» Le comte répondit et dit: «Monseigneur, grands mercis! Encore me ferez bien plus grand'grâce quand il vous plaira.» Tous les seigneurs qui là étoient se contentèrent assez du roi pour cette fois, car il les recueillit moult doucement; et se départirent du roi, et s'en retournèrent les aucuns à Londres avecques le comte Derby. Toutes les ordonnances lesquelles appartenoient au comte Derby étoient toutes prêtes; et là envoyés les plusieurs pour son état à Douvres et pour passer outre à Calais.

Le comte Derby étant à Londres fut conseillé du duc de Lancastre son père que, lui venu à Calais, il ne persist (prît) nul autre chemin, mais s'en allât tout droit devers le roi de France et ses cousins les seigneurs de France; car par eux pouvoit-il avoir plus d'adresses de conseil et de confort que par nuls autres, car si le duc ne lui eût dit si expressé-

ment en amour et en conseil, ainsi que le père au besoin conseille et conforte son enfant, il s'en fût venu tout droit en Hainaut de-lez le comte d'Ostrevant son frère et son cousin. Quand le comte Derby monta à cheval et il se départit de Londres, plus de quarante mille hommes et femmes étoient sur les rues qui crioient et pleuroient après lui si piteusement que grand'pitié étoit à voir et à ouïr; et disoient: « Ah gentil comte Derby ! nous laissez vous donc ? Jamais n'aura joie ni bien en ce pays tant que vous y serez retourné. Mais les jours du retour sont trop longs. Par envie, cautelle et trahison on vous met et envoie hors. Vous y devriez mieux demeurer que nuls autres. Car vous êtes de si noble extraction et gentil sang que dessus vous nuls autres ne se comparent. Et pourquoi nous laissez vous gentil comte Derby ? vous ne fites ni pensâtes oncques mal, ni faire ni penser vous ne sauriez. » Ainsi parloient hommes et femmes, si piteusement que plus grand' douleur n'y pouvoit avoir. Le comte Derby ne fut pas convoyé ni accompagné à trompette ni à instruments de la ville, mais en pleurs et lamentations. Et disoient les aucuns, l'un à l'autre en secret: « Considérez l'ordonnance et affiche de ce peuple, comme il se demène et sent amèrement et prend en grand' déplaisance ce que on fait à petite achoison (occasion), souffrir le comte. Qui voudroit jà mouvoir ce peuple Londrien contre le roi, il seroit bientôt conseillé de dire et faire de fait: Sire, vous demeurerez et Richard de Bordeaux se voist (aille) d'autre part pourchasser. Mais nenni, il n'est pas

heure. Puisque monseigneur de Lancastre s'en passe il nous en faut passer aussi. » Le maire de Londres qui pour le temps étoit, et grand nombre des plus notables bourgeois de Londres firent convoi et compagnie au département au comte Derby; et chevauchèrent les plusieurs avecques lui jusques à Dardefort (Dartford) et outre; et les aucuns jusques à Douvres; et tant qu'il fut entré au vaisseau qui l'amena à Calais et tout son état. Et puis ceux qui acconvoyé l'avoient retournèrent en leurs lieux.

Le comte Derby avoit, avant ce qu'il vint à Calais, envoyé un sieu chevalier et héraut devers le roi de France et son frère le duc d'Orléans, et leurs oncles les duc de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, pour savoir, s'il vouloit là traire à Paris et tenir son état, pour bien payer partout ce que ses gens prendroient, s'il y seroit reçu. A cette requête et prière s'inclinèrent légèrement et volontiers le roi de France et ses oncles; et montrèrent par semblant que de sa venue ils auroient très grand'joie; et leur déplaisoit grandement, ainsi qu'ils dirent au dit chevalier, des ennuis du connétable que pour le présent il avoit à porter. Et retournèrent si à point ceux qui en message avoient été que ils trouvèrent le comte Derby à Calais. Avecques eux y envoya le roi messire Charles de Hangest pour faire ouvrir cités et bonnes villes contre les Anglois tout leur chemin venant à Paris. Si se départit le dit comte Derby en bon arroi ainsi que à son état appartenoit, et prit le chemin d'Amiens. Et par toutes les villes de France ils étoient liement recueillis.

CHAPITRE LXVI.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME COMTE D'OSTREVANT ENVOYA DEVERS LE COMTE DERBY SES MESSAGES, ET COMMENT IL Y FUT REÇU.

SITÔT que messire Guillaume de Hainaut comte d'Ostrevant qui se tenoit au Quesnoy put sçavoir ni sentir que le comte Derby son cousin avoit passé la mer et venu à Calais, il ordonna messire Ansel de Trassignies et messire Fier-à-bras de Vertaing, ses chevaliers, à chevaucher vers Calais et aller quérir le dit comte et lui prier qu'il se vouldist venir ébattre en Hainaut et là demeurer, et il lui feroit très grand plaisir, et aussi à la comtesse d'Ostrevant sa femme. Les deux chevaliers au commandement du comte se départirent du Quesnoy et chevauchèrent vers Cambray et vers Bapeaumes, car nouvelles vinrent que le comte Derby étoit parti de Calais et avoit pris le chemin de la cité d'Amiens et de Paris. Si s'avisèrent les deux chevaliers dessus nommés sur ce, et chevauchèrent au-devant; et firent tant par leur exploit qu'ils trouvèrent le comte Derby et sa route. (troupe). Si parlèrent à lui et firent leur message bien et à point, ainsi que chargés étoient à faire, et tant que le comte Derby les remercia, et aussi son cousin de Hainaut qui là les envoyoit. Et s'excusa en

disant que son chemin pour le présent s'ordonnoit d'aller en France devers le roi et ses cousins de France, mais pas ne renonçoit à l'amour et courtoisie que son cousin d'Ostrevant lui présentoit. Ce message fait, les deux chevaliers prirent congé au dit comte et retournèrent arrière en Hainaut, et recordèrent au dit comte d'Ostrevant ce que vu et trouvé avoient ; et le comte Derby et sa route (troupe) cheminèrent tant qu'ils approchèrent Paris. Quand les nouvelles vinrent au roi, au duc d'Orléans et à leurs oncles que le comte Derby venoit à Paris, si s'efforcèrent tous les seigneurs, et firent efforcer leurs gens de eux ordonner et mettre en état pour aller et yssir (sortir) hors de Paris à l'encontre du dit comte. Et furent les chambres de l'hôtel de Saint-Pol parées très richement. Et vinrent hors de Paris tous les seigneurs qui adonc y étoient ; et le roi demeura à son hôtel de Saint-Pol sur Seine. Et chevauchèrent le chemin de Saint Denis. Et tout devant étoient les ducs de Berry et d'Orléans qui eurent le premier encontre ; puis les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et messire Charles de La Breth (Albret) ; et après plusieurs nobles prélats et chevaliers. Et furent à l'encontrer les accointances de ces seigneurs, du comte Derby et des seigneurs de France, moult belles à voir ; et entrèrent moult ordonnément dedans Paris et à grand' joie. Mais là avint un meschef par dure aventure et fortune d'un écuyer du duc d'Orléans qui se nommoit Boniface, homme de grand bien, de toute honneur et prudence, et de la nation de Lombardie, et ce que de

lui avint je le vous dirai. Il étoit monté sur un haut coursier lequel n'étoit pas bien duit (dressé) et enmanieré et se dressa (dessa) tout droit sur ses pieds devant. L'écuyer le cuida maistrer (maîtriser) et le tira fort; le cheval se laissa cheoir par derrière. Au cheoir qu'il fit, Boniface reversa de sa tête contre les carreaux de la chaussée et eut toute la tête épautrée (écrasée). Ainsi fina Boniface; dont il eut grand plainte des seigneurs, et par spécial du duc d'Orléans, car moult l'aimoit; et aussi fit le sire de Coucy en son temps; et l'avoit mis hors de Lombardie et amené en France.

Tant exploitèrent ces seigneurs qu'ils vinrent à l'hôtel de Saint-Pol sur Seine, là où le roi les attendoit, qui les recueillit doucement, et par spécial le comte Derby, son cousin, pour quelle amour⁽¹⁾ toute cette assemblée étoit faite. Le comte Derby, comme sage et prudent et qui des honneurs et révérences de ce monde sçavoit grandement, s'acointa du roi par bonne manière et tellement qu'il fut bien en grâce du dit roi; et par grand amour le roi donna au dit comte Derby sa devise à porter, lequel comte la prit joyeusement et l'en remercia. Toutes les paroles qui furent là entre eux, je ne puis pas savoir, mais tout fut en bien. A cette heure on prit vin et épices; et puis prit congé le comte au roi; puis alla devers la reine, laquelle étoit d'autre part en ses chambres en cet hôtel même; et là fut une espace, et conjoy (accueillit) la dite reine moult grandement le comte Derby. Et après toutes ces choses faites, le comte prit congé

(1) Pour l'amour du quel. J. A. B.

tant que pour l'heure à la reine de France et vint en la place, et monta, et ses gens et chevaliers, à cheval pour venir aux hôtels, et fut le dit comte Derby acconvoïé de tous ces seigneurs de France et mis à son hôtel où il demeura ce soir à souper avecques ses gens. Ainsi se portèrent ces besognes pour lors; et le tenoient les seigneurs en paroles et ébattements plusieurs, afin que moins lui ennuyât, pour ce qu'il étoit hors de sa nation, ainsi que vous avez ouï, dont il déplaisoit aux dits seigneurs de France qui grandement le festoyèrent. Nous nous souffrirons un peu à parler du dit comte Derby et parlerons de l'ordonnance de l'église et des papes, de Bénédict qui se tenoit en Avignon et de Boniface qui se tenoit à Rome.

CHAPITRE LXVII.

COMMENT GRAND' ASSEMBLÉE SE FIT EN LA VILLE DE RHEIMS DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET DU ROI DE FRANCE POUR METTRE UNION EN SAINTE ÉGLISE.

Vous sçavez comment le roi d'Allemagne, le roi de France et les seigneurs de l'empire et leurs consaux furent en la cité de Rheims et eurent là entre eux plusieurs consaux secrets et traités, et l'intention d'eux que pour remettre l'église en une unité, car à

tenir la voie que ceux de l'église tenoient, l'erreur étoit trop grande; et avez ouï dire et recorder comment maître Pierre d'Ailli évêque de Cambray fut envoyé en légation à Rome pour parler à ce pape Boniface. Tant exploita le dit évêque qu'il vint à Fondes (Fondi) et là trouva ce pape Boniface, et montra ses lettres de créance de par le roi de France et le roi d'Allemagne, lequel pape les tint à bonnes et les reçut assez doucement et bénignement avec le dit évêque; et jà cuidoit savoir, ou en partie, pourquoi il étoit là venu. L'évêque de Cambray, comme messenger au roi de France et au roi d'Allemagne remontra et proposa ce pourquoi il étoit là venu. Quand le dit Boniface l'eut entendu de sa parole tout au long, il répondit et dit ainsi; que la réponse n'appartenoit pas seulement à faire à lui mais à tous ses frères cardinaux qui pourvu l'avoient de la dignité de papauté, et quand il en auroit parlé à eux, par délibération de conseil il en répondroit si à point que de toutes choses on se contenteroit. Cette réponse pour l'heure suffisit assez au légat évêque de Cambray; et dîna ce jour au palais du pape, et aucuns cardinaux en sa compagnie, et puis se départit de Fondes (Fondi) et s'en vint à Rome. Le pape Boniface fit assez tôt après une convocation et congrégation de tous ses frères les cardinaux, car de Fondi il étoit venu à Rome et trait (rendu) au palais de-lez (près) l'église Saint Pierre. En ce consistoire ne furent fors le pape et les cardinaux; et là montra le dit pape à ses frères toutes les paroles et requêtes que l'évêque de Cambray qui là étoit envoyé en légation

tion de par le roi de France et le roi d'Allemagne avoit fait; et en demandoit avoir conseil comment il en pourroit répondre. Là eut mainte parole retournée et mainte mise avant, car dur sembloit et contraire aux cardinaux de défaire ce que fait en avoient, et à trop grand vitupère (honte) leur tourneroit. Et fut ainsi ce pape conseillé de répondre et de dire: « Père saint, pour donner au roi de France et à tous les adhérents et alliés à son opinion espérance d'obéir, vous vous dissimulerez de ce fait ci, et direz que vous obéirez volontiers à tout ce que le roi d'Allemagne, le roi de Hongrie et le roi d'Angleterre vous conseilleront pour le mieux à faire, mais (pourvu) que cil (celui) qui demeure en Avignon et qui s'écrit Bénédict (Benoit), et lequel le roi de France et les François ont tenu en son opinion et erreur, se demette du nom de papalité; et là où il plaira aux dessus dits rois que conclave se fasse vous vous traiterez volontiers, et ferez traire vos frères les cardinaux. » Le conseil plut grandement au dit Boniface, et en répondit généralement et spécialement à l'évêque de Cambrai, lequel s'acquitta grandement de faire son message et ce pourquoi il étoit là venu. Quand les Romains entendirent que les rois de France et d'Allemagne avoient envoyé devers leur pape Boniface un légat pour lui soumettre de la papalité, simultiplia tantôt grand' murmuration parmi la cité de Rome; et se doutèrent fort les Romains qu'ils ne perdissent le siège du pape qui par an trop leur valoit et portoit grand profit, et en tous les pardons généraux qui devoient être dedans deux ans à

venir, dont tout profit devoit redonder (affluer) en la cité de Rome et là environ; et jà en attendant ce profit et ce pardon ils faisoient grandes pourvéances; et se doutèrent du perdre, laquelle chose leur tourneroit à grand préjudice. Si se recueillirent les plus notables hommes de Rome et mirent ensemble; et vinrent devers leur pape; et lui montrèrent tous semblants d'amour plus que oncques mais; et lui dirent: « Père Saint, vous êtes vrai pape et demeurez sur l'héritage et patrimoine de l'église et qui fut à Saint Pierre. Ne vous laissez nullement conseiller du contraire que vous ne demeuriez en votre état et papauté. Car, quiconque soit contre vous, nous demeurerons avecques vous, et exposerons nos corps et nos chevances pour défendre et garder votre droit.» Ce pape Boniface répondit à ce et dit: « Mes enfants, soyez tous confortés et assurés que pape je demeurerai, ni jà, pour traité ni parole que les rois de France et d'Allemagne ni leurs consaux aient, je ne me soumettrai à leur volonté. »

Ainsi se contentèrent et apaisèrent les Romains et retournèrent à leurs hôtels et ne firent nul semblant de ce au légat de France l'évêque de Cambray, lequel procéda toujours avant au dit pape et aux cardinaux sur l'état dont il étoit chargé; et n'est avis que la réponse de ce Boniface fut toujours telle que, quand il lui apperoit clairement que ce Bénédict d'Avignon se seroit soumis il s'ordonneroit par telle manière et parti qu'il plairoit bien à ceux qui là l'avoient envoyé.

Sur cet état se départit l'évêque de Cambray de Rome, et retourna arrière; et fit tant par ses journées qu'il vint en Allemagne; et trouva le roi à Convelence (Coblentz) auquel il fit son message et la réponse telle que vous avez ouï. Le roi d'Allemagne répondit à ce et dit: « Évêque, vous direz tout ce à notre frère et cousin le roi de France; et sur ce qu'il s'ordonnera je m'ordonnerai et ferai ordonner tout mon empire; mais à ce que je puis voir et connoître il convient qu'il commence, et quand il aura soumis le sien je soumettrai le nôtre. » Sur ces paroles prit congé du roi l'évêque de Cambray, et fit tant qu'il vint en France et à Paris où il trouva le roi et les seigneurs qui l'attendoient. Si fit le dit évêque sa réponse bien et à point, et fut pour ces jours tenue en secret tant que le roi de France eut encore de-lez (près) lui plus grand' congrégation de prélats et des nobles de son royaume par lesquels il se vouloit conseiller dont il fit une convocation. Et vinrent tous à Paris en devant de ces besognes aucuns prélats de France tels que l'archevêque de Rheims, messire Guy de Roye, les archevêques de Rouen, et de Sens. Les évêques de Paris, de Beauvais et d'Auxerre avoient trop fort soutenu l'opinion du pape d'Avignon, et spécialement de Clément, pourtant qu'il les avoit avancés et bénéficiés; et ne furent point par l'ordonnance du roi ces six prélats appelés à ce conseil, mais autres prélats, avecques le conseil de l'université de Paris. Et quand l'évêque de Cambray eut, oyants tous, remontré comment il avoit exploité à Rome et la réponse de ce Boniface

et de ses cardinaux, et aussi la réponse du roi d'Allemagne, car son retour il avoit fait par lui, ils se mirent tous en conclave: et m'est avis que l'université eut la grand' voix ⁽¹⁾, et à la plaisance du roi et de son frère le duc d'Orléans et de leurs oncles et de ceux qui appelés étoient à ce conseil. Et fut dit et déterminé que de fait le roi de France envoyât messire Boucicaut son maréchal ès parties d'Avignon, lequel fût tant, fût par traité ou autrement, que Bénédicte se soumît de la papauté et s'ordonnât de tous points par le conseil et ordonnance du roi de France, et que l'église fût neutre par toutes les mettes (frontières) et limitations du royaume de France jusques au jour que par accord l'église seroit remise et retournée en unité. Et l'union faite, par le sens et décret des prélats à ce députés, les choses retournassent à leur droit.

Ce conseil sembla bon à tous et fut accepté du royaume de France et de tous les autres, et furent institués le maréchal de France et l'évêque de Cambrai pour aller en Avignon. Si se départirent de Paris ces deux seigneurs assez tôt après ces ordonnances faites, et cheminèrent ensemble tant qu'ils vinrent à Lyon sur le Rhône, et là se partirent l'un de l'autre; et eurent avis et ordonnance que le maréchal de France se tiendrait là tant qu'il auroit ouï nouvelles de l'évêque de Cambrai, qui devant chemineroit et iroit ouïr quelle réponse cil (celui) qui

(1) Le moine de St. Denis raconte avec beaucoup de détails toutes ces transactions ecclésiastiques J. A. B.

se disoit pape en Avignon feroit sur les paroles et requêtes qui faites là seroient de par le roi de France. Et tant exploita ledit évêque qu'il vint en Avignon, et se logea en la grand' fusterie (chantier). Là savoient bien aucuns cardinaux quelle chose il demandoit et requéroit, puisque il venoit de par le roi de France, mais ils s'en dissimulèrent tant qu'ils auroient ouï et vu les manières et paroles de ce Bénédict.

Quand l'évêque de Cambrai fut descendu et rafraîchi à son hôtel et renouvelé d'habits il s'en partit et alla au palais, et fit tant qu'il vint en la présence de ce pape Bénédict. Si lui fit révérence ainsi comme à lui appartenoit, et non pas si grande comme s'il le tint à pape et fût tenu par tout le monde, quoi qu'il l'eût pourvu de l'évêché de Cambrai; mais ce qui fait en étoit, tout avoit été par la promotion des seigneurs de France. L'évêque de Cambrai, comme tout sus bien enlangagé en latin et en françois commença à parler sur bonne forme; et remontra comment de par le roi de France et le roi d'Allemagne il étoit là envoyé. Quand le dit évêque vint sur les procès que on étoit en ordonnance et état, qu'il convenoit que cil se soumît de résigner la papauté, et que cil (celui) de Rome le devoit ainsi faire, simuacouleur moult grandement et éleva sa voix et dit: « J'ai eu moult de peine et de travail pour l'église. Et par bonne élection on m'a mis pape, et on veut que je me soumette à ce que je y renonce; ce ne sera jà tant que je vive. Et veuil bien que le roi de France sache que pour ses ordonnances je ne ferai

rien, mais tiendrai mon nom et ma papalité jusques au mourir.» — « Sire, répondit l'évêque de Cambrai, je vous tenois plus prudent, sauf votre révérence, que je ne vous trouve. Demandez jour de conseil et de répondre à vos frères les cardinaux, et vous l'aurez; car vous toutseul ne pouvez pas résister contre eux s'ils s'accordent à cette opinion, ni à la puissance du roi de France et du roi d'Allemagne. »

Donc se trairent avant deux cardinaux qui là étoient, lesquels il avoit créés, qui sentirent tantôt et connurent que les choses ne pouvoient tourner à bien, et dirent ainsi: « Père saint, l'évêque de Cambrai parle bien. Faites après sa parole et nous vous en prions. » Adonc répondit-il: « Volontiers. » Si faillirent pour cette heure les parlements, et retourna l'évêque à son hôtel, et n'alla point voir nuls des cardinaux, mais s'en souffrit et dissimula. Quand ce vint au lendemain on sonna au matin la campane (cloche) du consistoire, et fut faite convocation de tous les cardinaux qui en Avignon étoient; et vinrent tous au palais; et se mirent tous en consistoire; et là fut l'évêque de Cambrai, maître Pierre d'Ailly qui en latin remontra tout au long son message et ce pourquoi il étoit là venu. Quand il eut parlé, on lui répondit et dit que on auroit conseil de répondre, quand ils seroient bien conseillés, mais il convenoit qu'il se départît de là. Il le fit et alla ailleurs ébattre: et entretant (cependant) Bénédict et les cardinaux parlementoient ensemble, et furent moult longuement sur cet état; et sembloit à aucuns moult dur et contraire de défaire ce qui fait et créé étoit;

mais le cardinal d'Amiens proposoit et disoit : « Beaux seigneurs, veuillons ou non, il nous convient et conviendra obéir au roi de France et au roi d'Allemagne, puisque adhérents et conjoints ils sont ensemble; car sans eux nous ne pouvons vivre. Encore nous chevirions-nous bien du roi d'Allemagne, si le roi de France vouloit demeurer de-lez (près) nous; mais nenni; il nous mande que nous obéissions, ou il nous clorra les fruits de nos bénéfices sans lesquels nous ne pouvons vivre. Vérité est, père saint, que nous vous avons pourvu et créé en la papalité par forme et condition que vous devez à votre pouvoir aider à réformer l'église et mettre en union; et ainsi l'avez vous toujours jusques ici dit, tenu et maintenu. Si répondez de vous même par si attrempée (modérée) et ordonnée manière que nous vous en sachions gré. Car mieux devez connoître votre courage (intention) que nous ne connoissons. » Donc répondirent plusieurs cardinaux et tous d'une science: « Père saint, le cardinal d'Amiens parle bien; et nous vous prions tous généralement que vous parlez et dites ce que faire en voulez. » Donc répondit Bénédict et dit: « L'unité de l'église désiré-je à voir; et grand' peine y ai rendu. Mais puisque Dieu m'a pourvu, par divine grâce, de la papalité, et vous m'avez élu à ce, tant que je vivrai je demeurerai pape, ni jà je n'y renoncerai ni ne me soumettrai pour roi, pour due, ni pour comte, ni par nul traité quelconque, procès ni moyen que je ne sois pape. »

Donc se levèrent les cardinaux tous ensemble et

eurent grandes murmurations; et dirent les aucuns: « Il parle bien. » Et les autres disoient du contraire. Ainsi furent-ils en différend et discord, et issirent du dit consistoire le plus sans congé prendre au pape; et retournèrent à leurs hôtels. Aucuns cardinaux, lesquels étoient de la faveur de ce pape, demeurèrent de-lez lui. L'évêque de Cambray, quand il vit le département qui se faisoit par tel forme, sentit tantôt qu'ils ne se concordoient pas bien, et s'avança, et entra au consistoire; et vint devant ce Bénédict qui étoit encore en son siège et lui dit ainsi, sans lui faire trop grand' révérence: « Sire, faites moi réponse; il le me faut avoir. Vous avez eu votre conseil ensemble; si me devez répondre de ce que vous y avez vu, ouï et trouvé; et puis je me mettrai au retour. » Ce pape Bénédict qui étoit encore tout enflé d'air (courroux) et mal talent sur les paroles que le cardinal d'Amiens avoit proposé, répondit fellement (durement) et dit: « Évêque, je trouve en conseil en plusieurs de mes frères cardinaux, lesquels m'ont pourvu et créé en telle dignité de papalité, et toutes les solemnités qu'on y doit faire et recevoir je les ai eues. Et pape me suis écrit et nommé par tous mes sujets; et pape je demeurerai tant que je vivrai; ni jà je ne me soumettrai au contraire pour mourir en la peine. Car je n'ai fait chose par quoila divine provision je doive perdre. Et direz à notre fils de France que jusques ci l'avons tenu à bon catholique, et de nouvel par information sinistre il veut entrer en erreur. Quand que soit, il s'en repentira. Mais je vous prie que de par moi

vous lui dites; qu'il se avise et qu'il ne s'incline à nulle chose qui lui trouble sa conscience.»

Atant (alors) se leva de sa chaire ce Bénédict et s'en alla vers sa chambre, et aucuns cardinaux avecques lui. Et l'évêque de Cambrai retourna à son hôtel et se dîna moult sobrement, et puis monta à cheval et passa le Pont du Rhône, et vint à Ville-neuve, et ce jour gésir à Bagnols qui est au royaume de France; et entendit que messire Boucicaut, maréchal de France, étoit venu au bourg Saint André à neuf lieues d'Avignon. Si vint le lendemain le dit évêque et lui conta la réponse de ce Bénédict qui se nommoit pape. Quand le dit maréchal de France entendit ces paroles et connut que ce pape ne voudroit point obéir à l'ordonnance du roi de France son seigneur, si dit à l'évêque: « Sire, vous retournerez en France. Vous n'avez ci que faire et je exploiterai sur ce que je suis chargé du roi et de messeigneurs ses oncles et du conseil.» L'évêque répondit: « Dieu y ait part! » Si fut tout ce jour au dit bourg, et le lendemain il s'en partit et prit le chemin d'Albenais et du Pin; et le maréchal de France mit clerks, varlets et sergents en œuvre pour mander chevaliers et écuyers et gens d'armes sur tout le pays de Vevay, de Viviers et d'Auvergne jusques à Montpellier; car commission et puissance avoit de ce faire de par le roi de France. Et manda au sénéchal de Beaucaire qu'il cloist (fermât) tous les passages, tant par la rivière du Rhône que par terre, afin que rien ne pût entrer ni venir en Avignon, et il même s'en vint au Pont Saint-Esprit

et fit clore la rivière du Rhône, parquoi rien n'allât aval, c'est à entendre pourvéances, en la cité d'Avignon. Et fit le dit maréchal son mandement et amas de gens d'armes; et toutes gens le vinrent servir, les aucuns par obéissance et les autres pour piller et rober sur ceux d'Avignon. Et vinrent devers le maréchal de France, messire Raimond de Touraine, à grand' joie, qui étoit tout prêt de chevaucher, le sire de La Volte, le sire de Tournon, le sire de Monclau, le vicomte d'Uzès, et furent tantôt grands gens d'armes. Et envoya le dit maréchal de France défier par un héraut, et dedans son palais, ce Bénédict et tous les cardinaux et tous ceux d'Avignon.

Ces nouvelles furent moult dures aux cardinaux et aussi à ceux de la cité d'Avignon, car ils conurent bien qu'ils ne pouvoient longuement soutenir cette guerre à l'encontre du roi de France, car sa puissance étoit trop grande; et eurent conseil entre eux les cardinaux et les hommes d'Avignon d'aller parler à Bénédict ainsi qu'ils firent; et lui remontrèrent moult sagement que nullement ils ne pouvoient ni vouloient soutenir la guerre contre le roi de France, car il les convenoit vivre et avoir leur marchandise, tant par terre que par la rivière. Ce Bénédict leur répondit fellement (durement) et dit: « Votre cité est forte et bien pourvue. Je manderai des gens d'armes en la rivière de Gènes et ailleurs; et à mon fils le roi d'Arragon, Gonfanonnier de l'église, qu'il me vienne servir; et il le fera, car il y est tenu par deux cas; je suis de son

lignage, et aussi il doit toute obéissance au pape. Vous vous ébahissez de trop petit. Partez vous d'ici et gardez votre ville et je garderai mon palais: » Autre réponse ne purent avoir les cardinaux et les hommes d'Avignon; et retournèrent chacun en son hôtel.

Ce pape que je nomme avoit dès long-temps fait pourvoir son palais de vins, de grains, de lards, d'huile et de toutes choses qui à pourvéances de forteresse appartenoient; et il, de sa personne, étoit assez haut et crueux; et ne se ébahissoit point pour petit de chose.

Le maréchal de France se départit du pont Saint-Esprit et passa, et toutes gens d'armes, parmi la cité d'Orange, par le consentement du prince d'Orange; et entrèrent en la comté de Vence qui est terre de l'église. Si fut tantôt toute courue; et passèrent les gens d'armes au pont de Sorgues ⁽¹⁾; et furent maîtres et seigneurs de toute la rivière; et laissa dedans la ville de Sorgues le dit maréchal grands gens d'armes pour garder la ville et le passage, et aussi pour la garnison de Noves qui se tenoit pour le pape; et s'en vint le dit maréchal loger à Saint Verain près d'Avignon; et ses gens tous là environ. Et toujours venoient gens d'armes de tous lez (côtés); et fut la dite cité d'Avignon si enclose devant et derrière par terre et par la rivière que rien n'en yssoit (sortoit) ni entroit fors que par congé; car à Villeneuve qui est hors Avignon et sur

(1) La Sorgues sort de la fontaine de Vaucluse. J. A. B.

le royaume de France se tenoit le sénéchal de Beaucaire à bien cinq cents combatants; et gardoient là l'entrée d'Avignon. Le maréchal de France, qui se tenoit bien à deux mille combattants d'autre part outre Avignon, manda aux hommes d'Avignon que si ils n'ouvroient leur ville et venoient à obéissance il leur feroit ardoir (brûler) tous leurs vignobles et leurs manoirs qu'ils avoient au plat pays au dehors d'Avignon jusques à la rivière de la Durance. Ces paroles et menaces ébahirent grandement hommes et femmes d'Avignon qui leurs héritages avoient au desclos (dehors); et se mirent ensemble en conseil sans point aller devers le pape. En leurs consaux ils appelèrent aucuns cardinaux tels que, le cardinal d'Amiens, le cardinal de Poitiers, le cardinal de Neuf-Châtel, le cardinal de Viviers et plusieurs autres, pour être mieux conseillés. Là proposèrent les hommes d'Avignon qui le plus y avoient à perdre comment le maréchal de France les menaçoit à faire ardoir leurs vignes, leurs manoirs; et tout ce faisoit faire le roi de France contre lequel ils ne pouvoient obvier ni résister, car il leur étoit trop grand et trop prochain; et que, tout considéré, mieux leur valoit obéir au roi et aux François que à tenir une opinion périlleuse; car de ce Bénédict ils ne pouvoient nullement être aidés ni confortés. Et demandèrent aux cardinaux s'ils se vouloient joindre avecques eux. Les cardinaux répondirent : « Oui. » Car vivres leur commençoient à défaillir. Et vivre les convenoit. Si avoient leurs mansions dedans Avignon et leurs bénéfices,

rentes et revenues au royaume de France; si ne les vouloient pas perdre. Ainsi furent d'accord les cardinaux et les hommes d'Avignon, et entendirent aux traités du maréchal, lesquels se portèrent ainsi, que il et les siens entreroient dedans Avignon et assiégeroient le palais, mais violence nulle ni dommage ils ne porteroient ni feroient aux cardinaux ni à leurs familiers, ni au corps de la ville; et tout ce jurèrent le maréchal de France à tenir bien et loyaument, et tous les seigneurs et capitaines de gens d'armes. Les convenances prises, tous entrèrent en Avignon, et se logèrent par ordonnance, et tout au large, car bien y a ville pour ce faire: et ouvrirent les pas, les entrées et les issues sur la terre et sur la rivière de Rhône pour avoir vivres.

Quand cil (celui) qui se nommoit pape Bénédict et qui se tenoit en son palaisenclos vit que sans parler à lui les cardinaux et hommes d'Avignon avoient par traité fait accord au maréchal de France et aux François, si en eut grande mérencolie (colère); et nonobstant tout ce, il dit que jà ne se soumettroit pour mourir et demeurer en la peine. Et se tint et encloy (enferma) dedans le palais, qui est la plus belle et forte maison du monde et plus aisée à tenir, mais (pourvu) que ceux qui dedans seroient enclos eussent à vivre. Ce pape Bénédict envoya ses lettres et messages; et avoit jà fait partir d'Avignon, avant que le maréchal de France y entrât, devers le roi d'Aragon; et lui prioit par ses lettres moult humblement que il le vouldist à ce grand besoin secourir, conforter et envoyer gens d'armes, parquoi il fût si

fort qu'il put résister à l'encontre du maréchal de France. Et disoit ainsi ce Bénédict par ses lettres, que si on le pouvoit ou vouloit ôter de là et mettre en Arragon, il tiendrait à Perpignan ou à Barcelonne son siège. Le roi d'Arragon vit bien les lettres de ce Bénédict et les lisy (lut) tout au long. Mais il n'en fit compte, et en répondit à ceux qui de-lez (près) lui étoient : « Et cuide (croit) ce prêtre que pour ses argus aider à soutenir je doive entreprendre la guerre contre le roi de France ! On me tiendrait bien à mal conseillé. » Répondirent ses chevaliers : « Sire, vous dites vérité. De tel cas vous n'avez que faire d'entre-mettre. Et devez connoître et savoir que le roi de France a de si bon conseil de-lez (près) lui que tout ce il fait à juste cause. Laissez le clergé convenir ; car si ils veulent vivre il faut qu'ils obéissent aux seigneurs dessous lesquels ils ont leurs rentes et revenues. Ils les ont trop longuement tenus en paix. Il faut qu'ils sentent et connoissent dont le bien leur vient ⁽¹⁾. Et jà vous a le roi de France écrit et prié que vous vous déterminiez avecques lui à être neutre. Si le faites, car madame la reine votre femme, qui est sa cousine germaine, s'y accorde, et aussi fait la greigneur (majeure) partie de ce royaume et du clergé. Et par spécial Castellongne (Catalogne), et aussi Espagne. Et nous tenons que ce soit la meilleure opinion, car autrement si tous les seigneurs chrétiens le font, l'église, tant que à ces papes, ne peut venir à union. »

(1) On voit que les principes de la réforme salutaire de Wickliffe commencent à s'étendre au dehors. J. A. B.

Ainsi se dévisoient les hommes du roi d'Arragon à lui et lui à eux, et ce Bénédict se tenoit enclos en son palais qui bien cuidât être aidé du roi d'Arragon, mais point ne le fut; et demeura en son palais; et le maréchal de France en Avignon; et étoit le palais gardé de si près que nul n'y entroit ni yssoit (sortoit) et vivoient là dedans de ce qu'ils avoient. Des vivres avoient-ils assez par raison pour eux tenir deux ou trois ans. Mais la buche à faire le feu leur deffaillit; et ne savoient de quoi faire le feu ni cuire leurs viandes; et se commencèrent à ébahir. Et toutes les semaines oyoit le maréchal nouvelles du roi de France, et le roi pareillement de lui et de l'état de ce Bénédict. Et bien lui mandoit le roi que point ne se partît de là sans achever son fait. Et tout achevé, aussi jamais il ne laissât ce pape Bénédict issir du palais, mais mît bonnes gardes sur lui, réservé que manger et boire bien et largement lui fut administré.

La conclusion de ce pape Bénédict fut telle que, quand il vit qu'il étoit si astreint que buche leur étoit faillie, et leurs pourvéances amoindrissent tous les jours, et secours ni confort de nul côté ne leur venoit, il vint à merci, parmi ce que aucuns cardinaux en prièrent. Et se porta le traité par l'ordonnance dessus dite; que jamais du palais d'Avignon ne partiroit jusques à tant que union seroit en l'église. Et furent mis sur lui spéciaux gardes; et les cardinaux et riches hommes d'Avignon s'obligèrent à ce qu'ils le garderoient de si près qu'ils en rendroient bon compte, mort ou vif, autrement ne

s'en voulurent-ils charger. Et il suffit assez au dit maréchal de France. Et les cardinaux qui tenoient leurs bénéfices en France de quoi ils vivoient, rendirent grand'peine à ce traité et composition; et dirent tous d'un accord que ils vouloient demeurer avecques le roi de France.

Ainsi se portèrent ces besognes et se départirent les gens d'armes d'Avignon et de là environ; et retourna chacun en son lieu et le dit maréchal Boucicaut à Paris; et tantôt après ce, il s'ordonna pour aller en Hongrie; car il avoit écrit devers le roi et ses oncles et les chevaliers de France que l'Amorath-baquin assembloit sa puissance de gens d'armes de Turcs, d'Arabes, de Persans, de Tartres, de Surs (Syriens) et de tous ceux de sa secte ⁽¹⁾. Si vouloit être le dit roi de Hongrie aussi au-devant de lui et combattre par meilleur ordonnance qu'il ne fit autrefois. Le comte Derby qui se tenoit à Paris à l'hôtel de Clisson, moult près du Temple, y fût volontiers allé pour moins coûter au roi de France; car toutes les semaines il avoit, en deniers appareillés, pour payer ses menus frais cinq cents couronnes d'or; et les recevoient ses gens au nom de lui. Et à cette délivrance n'avoit point de faute. Si se sentoit moult grandement tenu le comte

(1) Après la victoire de Nicopolis, Bajazet tourna toutes ses forces contre la Thrace, ferma aux Européens toute communication avec l'Asie et força Manuel Paléologue à lui payer un tribut et à laisser élever une mosquée dans l'intérieur de Constantinople. Manuel Paléologue dans sa détresse avoit en vain offert à Tamerlan de se rendre son vassal et de tenir son empire de lui. J. A. B.

Derby au roi de France pour cette grâce que on lui faisoit. Et le reconnoissoit grandement bien. Et quand les nouvelles vinrent du roi de Hongrie en France il y entendit moult volontiers; et lui fut avis que c'étoit un voyage honorable pour lui, pour passer sa saison légèrement et oublier le temps. Et en parla aux plus spéciaux de son conseil. Bien lui conseillèrent ses gens d'aller au dit voyage, mais (pourvu) qu'il vint à plaisance au duc de Lancastre son père. Et envoya en instance de ce le comte Derby en Angleterre le plus prochain de ses chevaliers à savoir qu'il en diroit et conseilleroit. Quand le chevalier qui se nommoit Dyvorth ⁽¹⁾ fut venu en Angleterre il trouva le duc de Lancastre en un châtel à vingt milles de Londres, lequel châtel on appelloit Harfort. Si lui recorda de l'état de son fils. Quand le duc de Lancastre entendit parler le chevalier de créance de l'état de son fils de et la bonne volonté qu'il avoit d'aller en Hongrie pour employer sa saison et passer les termes et le temps qu'il avoit de non retourner en Angleterre, si fut moult content de toutes ces choses et dit au chevalier. « Vous soyez le bien venu; et vos paroles et les lettres de mon fils requièrent bien avoir conseil. Vous reposerez ici de-lez (près) nous, et entre tant nous nous aviserons; et aussi vous êtes venu pour entendre à nos fils et filles les enfants de notre fils, car de tout ce vous faut-il rapporter nouvelles par de-là. » — « Monseigneur,

(1) *Johnes* pense qu'il faut lire *Dymock*. J. A. B.

répondit le chevalier, vous dites vérité. » Ainsi demeura messire Dyvorth en Angleterre par l'ordonnance du dit duc de Lancastre.

Or eut le roi de France titre et cause d'écrire au roi d'Allemagne et à son conseil comment il tenoit Bénédict qui s'étoit nommé un temps pape à sa volonté, et tous ses cardinaux aussi, et ainsi qu'il fit; et y envoya ses spéciaux messages, à sçavoir le patriarche de Jérusalem, messire Charles de Hangiers et encore de ses chevaliers. Et trouvèrent le roi d'Allemagne à Strasbourg; et firent leur message bien et à point, tant que il et ses consaux s'en contentèrent; et dirent que sur ce ils exploiteroient, mais ils verroient volontiers que le roi d'Angleterre se voulsist déterminer, et il s'en étoit fait fort qu'il lui feroit faire. Ce légat et commis de par le roi de France sur cette réponse retourna en France devers le roi, et l'informa, lui et son conseil, de tout ce que vous avez ouï. Le roi de France, pour abréger et amoyenner les besognes, et pour mettre en l'état qu'il désiroit à voir, envoya de rechef en Angleterre grands messages devers le roi Richard son fils, lesquels remontrèrent bien au roi ce pourquoi ils furent là envoyés; c'est à savoir les ordonnances et affaires dessus dites. Le roi d'Angleterre y entendit volontiers, mais il n'avoit pas les prélats d'Angleterre et le clergé et les hommes si bien à point à sa volonté pour eux faire déterminer comme le roi de France avoit. Et tout ce sçut-il bien dire et remontrer en confidence aux légaux et commissaires que le roi de France avoit là envoyés. Mais

bien leur eut en convenant qu'il en feroit son devoir, ainsi qu'il fit.

Les commissaires, prélats et chevaliers envoyés en Angleterre de par le roi de France retournèrent arrière en France, et le roi Richard exploita sur les requêtes et ordonnances que son seigneur de père lui avoit féalement écrit et signifié; et fit un jour venir à Westmoustier en son palais dehors Londres tous les prélats et clergé d'Angleterre. Eux venus en sa présence, il leur fit remontrer moult ordonnément l'état et différend de l'église, et comment le roi de France, par délibération de grand avis et conseil, lequel il avoit tout pourvu de l'université de Paris, et par autres clercs qui tous s'étoient adjoints à son opinion, s'étoit déterminé à être neutre. Et aussi étoient les rois d'Écosse, d'Espagne, d'Arragon et de Navarre; et aussi à cette détermination se devoit ordonner toute Allemagne, Bohême et Italie. Si prioit le dit roi d'Angleterre que son pays aussi se vouldist (voulût) ordonner à ce.

Quand les prélats et le clergé qui rien ne savoient pourquoi ils étoient mandés entendirent ce, si furent tous émerveillés et ébahis; et se tinrent les plusieurs tous cois; et les autres commencèrent à murmurer et dire: « Ce roi est tout François. Il ne vise fors à nous déshonorer et détruire. Il ne l'aura pas ainsi. Nous veut-il mettre hors de notre créance? Il pourra bien tant faire que mal lui en prendra. Or n'en ferons nous rien, puisque le roi de France le propose. Ainsi tienne la neutralité en sa puissance et nous tiendrons fermement notre

créance en Angleterre, et ne verrons jà homme qui nous en ôte, si ne nous est apparent par plus grand conseil que cil (celui) sur lequel il est fondé. »

Quand le roi d'Angleterre vit ainsi murmurer et différer son clergé, il leur fit demander par l'évêque de Londres qui les paroles avoit remontré et proposé quelle chose en étoit bonne à faire; ils répondirent tous d'une suite, que la matière étoit si grande qu'elle demandoit bien à avoir conseil. Sur cet état defina ce parlement; et se départirent tous ceux du clergé là assemblés, et retournèrent en leurshôtels en la cité de Londres. Et quand les Londriens scurent la vérité pourquoi ils étoient là venus et la requête que le roi avoit faite, si furent moult émus et troubles sur le roi d'Angleterre, car ils étoient en Angleterre généralement si fort boutés en la crédece du pape de Rome que point ne s'en vouloient partir, et dirent: « Ce Richard de Bordeaux honnira tout, qui le laissera convenir. Il est de cœur si François qu'il ne le peut céler; il accroit, mais il sera un de ces jours payé si étrangement qu'il ne pourra venir à temps à repentir; et aussi ne feront ceux qui le conseillent. » Et demeurèrent les choses en cet état. Ni de toutes ces prédications pour tourner Angleterre à être neutre on ne fit compte; et ne se contentoit pas le roi de France de son fils le roi d'Angleterre, pour tant que tantôt et de fait il ne faisoit déterminer son royaume à être neutre. Mais à vérité dire, le roi d'Angleterre n'y pouvoit pourvoir; et aussi aucuns accidents lui vinrent sus soudainement sus son col, si grands et si horribles que des pareils

ils n'en sont point ouïs les semblables en toute cette histoire, ni de nul roi chrétien, tant que l'histoire dure, excepté le noble roi Pierre de Luzignan, roi de Cypre et de Jérusalem que son frère et les Cypriens meurtrirent ⁽¹⁾.

CHAPITRE LXVIII.

DE LA RÉPONSE QUE LE DUC DE LANCASTRE FIT AU CHEVALIER ENVOYÉ DE PAR SON FILS LE COMTE DERBY ET COMMENT LE DUC DE LANCASTRE MOURUT.

QUAND messire Dyvørth, lequel le comte Derby eut envoyé en Angleterre au duc de Lancastre son père, eut la réponse du dit duc et visité toutes les terres du dit comte son maître, et vu ses enfants, quatre filset deux filles, qui demeurés étoient en Angleterre, il prit congé et s'en retourna arrière en France. La réponse du duc de Lancastre fut telle que point il ne conseilloit à son fils qu'il emprît ce voyage de Hongrie, mais quand il seroit tanné (las) d'être en France, il s'en allât en Castille de-lez le roi son frère et sa sœur, et de là, s'il vouloit aller ébattre outre, voir sa sœur la reine de Portugal. Le comte Derby

(1) Pierre, fils de ce même Hugues de Luzignan sous le quel arriva le combat du Dragon et de Gozon. J. A. B.

legy (lut) au long les lettres par deux fois que on lui avoit envoyées d'Angleterre et pensa sus moult longuement. Aussi messire Dyvorth lui dit en grand' spécialité que médecins et chirurgiens lui avoient dit et confessé que son père le duc de Lancastre menoit une maladie moult périlleuse, et que jà n'en istroit (sortiroit) sans mort. Ces paroles et informations retardèrent grandement le comte Derby de nulle part voyager; mais se tint tout coi à Paris à l'hôtel de Clisson, lequel étoit tout ordonné pour lui et ses gens à la fois. Et moult souvent il alloit voir le roi et le duc d'Orléans et leurs oncles et s'ébattre avecques eux; et lui faisoient toute la meilleure compagnie qu'ils pouvoient; et tant que grandement se tenoit tenu à lui, et disoit au roi de France: « Monseigneur, vous me faites tant d'honneur et de courtoisie que je ne sçais comment je le pourrai jamais desservir (mériter); et moi retourné en Angleterre, madame la reine votre fille en vaudra grandement mieux. » — « Grands mercis! beau cousin, répondit le roi. »

Or avint que, environ le Noël ⁽¹⁾ ensuivant, le duc Jean de Lancastre qui vivoit en grands déplaisances, tant pour son fils que le roi avoit mis hors d'Angleterre à petite cause que pour le pauvre et petit gouvernement qu'il véoit en son neveu le roi Richard; et sem-

(1) Le moine d'Eveshams dit aussi: In natale Domini hujus anni (1398) Johannes de Gant, dux Lancastriæ, apud castellum de Leicestre diem suum clausit extremum et apud St. Paulum Londoniis honorificè sepelitur, filio suo Henrico, medio tempore, existente in exilio in partibus transmarinis. J. A. B.

bloit bien au dit duc s'il persévéroit en cet état longuement, et on le laissât convenir, le royaume seroit perdu. Et mourut le dit duc de Lancastre et eut grand'plainte de ses amis. Le roi Richard d'Angleterre, à ce qu'il montra, n'en fit pas grand compte, mais l'eut tantôt passé.

Or regardèrent les nobles d'Angleterre, les aucuns et non pas tous, que le royaume affoiblissoit fort quand le duc de Lancastre étoit mort et le duc de Glocestre son frère; et le comte d'Arundel; et étoit le comte Derby banni d'Angleterre qui devoit être duc de Lancastre par droite hoirie et succession; et disoient les aucuns: « Or véons que le roi fera. Il est heure qu'il vienne relever sa terre et qu'il soit duc de Lancastre. » Tels paroles furent dites et semées parmi le royaume d'Angleterre en plusieurs lieux, et spécialement en la cité de Londres où le comte Derby étoit cent fois mieux aimé que le roi Richard. Néanmoins, pour chose que on en parlât ni murmurât, ni que le roi en ouït parler et ses conseaux, rien il n'en fit; mais du contraire il fut trop mal conseillé; car s'il eût mandé le comte Derby tantôt que son père fut mort, et lui eût dit, lui venu et retourné en Angleterre: « Beau cousin, vous soyez le bien venu! vous êtes duc de Lancastre et le plus grand qui soit en Angleterre après nous. Nous voulons que vous vous teniez de-lez (près) nous, et nous nous ordonnerons par vous et par votre conseil de tous points, et ne ferons chose que vous ne le véez et passez. » Il fût demeuré en son état et roi d'Angleterre, et n'eût point eu ni reçu le grand encombrier

(désastre) qu'il reçut, et le quel lui étoit si prochain qu'il ne le pouvoit éloigner, ainsi que je vous recorderai assez prochainement en l'histoire.

Nouvelles vinrent en France de la mort du duc de Lancastre; et en escripsy (écrivit) le roi Richard d'Angleterre, sur forme et manière de joie, à son grand seigneur le roi de France et non pas à son cousin le comte Derby; mais le comte le sçut aussitôt ou plutôt que le roi de France, par ses hommes qu'il avoit en Angleterre; si s'en vêtit de noir; ce fut raison; et toutes ses gens. Et lui fit faire son obsèque moult grandement; et y furent le roi de France, son frère, et tous ses oncles, et grand nombre des prélats et hauts barons de France, car le comte Derby étoit moult bien aimé de tous. Et le vëoient les seigneurs volontiers; et prenoient les aucuns grand déplaisir à son deuil; et disoient ainsi, que le roi d'Angleterre n'étoit pas bien conseillé quand il ne le rappeloit. Mais le dit roi n'enavoit nul talent (volonté); avant en faisoit tout le contraire; et envoya tantôt ses officiers en toutes les terres et tenures du duc de Lancastre et en fit lever et saisir les profits; et dit ainsi; que tant que le comte Derby auroit accompli tous les termes qui baillés lui étoient encore, au mieux venir, il, ni les siens, ne recevraient rente ni revenu qu'il eut en Angleterre, et encore outre; dont il étoit moult blâmé de ceux qui aimoient le comte Derby et ses enfants; le roi donnoit et départoit aucuns héritages de la duché de Lancastre à ses chevaliers et à ceux qui les demandoient pour laquelle chose moult de chevaliers en Angleterre en parloient et disoient:

« Le roi d'Angleterre donne bien signe qu'il ne veut nul bien à son cousin le comte Derby quand il ne le rappelle de-lez (près) lui et souffre que il relève sa terre. Ce sera avecques ses enfants un membre bel et grand en Angleterre et bourdon ⁽¹⁾ pour lui appuyer. Mais il fait tout le contraire. Il l'a jà chassé en sus de lui et le veut tenir en ce danger, et en plus grand encore s'il peut, car jà attribue-t-il son héritage avecques le sien; et y envoie ses gens et officiers exploiter plus avant que en nul héritage qui soit en Angleterre; et si les manans (habitants) se plaignent des injures que on leur fait, leur seigneur absent, ils n'en sont point ouïs; et n'est nul qui droit leur en fasse; et outre, ce sont petits signes d'amour et de bien qu'il veuille au comte Derby et à ses enfants, car l'héritage de Lancastre, qui leur vient par droite hoirie de par madame leur grande dame la duchesse Blanche fille au duc Henry de Lancastre, et ce qui leur vient de par madame leur mère qui fille fut au comte de Hereford (Hereford) et de Northanneton et connétable d'Angleterre, il leur ôte et amoindrit toujours, et donne à sa faveur là où il lui plaît; c'est trop avant fait contre l'ordonnance de droit et de raison et à la déplaisance de trop de gens de bien d'Angleterre; et ne peut ce durer ni demeurer longuement en tel état qu'il ne soit amendé. » Ainsi devisoient et parloient la greigneur (majeure) partie des nobles et prélats des communautés d'Angleterre.

Pareillement au royaume de France les seigneurs

(1) Bâton de Pélerin. J. A. B.

d'honneur et de bien qui oyoient parler de cette matière et qui vu avoient le comte Derby ou pouvoient voir encore tous les jours à Paris, s'en émerveilloient et parloient l'un à l'autre, disant: « A notre avis, ce roi d'Angleterre a accueilli à trop grand courroux et haine le comte Derby son cousin germain, et le plus grand en Angleterre après lui. Si est-il gracieux chevalier, doux, courtois et traitable; et le fait bon voir et parler à lui. Ou le roi d'Angleterre sait autre chose sur lui que nous ne savons, ou il est mal conseillé. Et merveille est que le roi de France, et son frère monseigneur d'Orléans, et ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon n'y mettent attrempance (médiation), car il est tous les jours avecques eux; si y devroient pourvoir mieux que nuls autres; car plus feroit le roi d'Angleterre pour le roi de France et ces seigneurs, son frère et leurs oncles, que pour nuls autres, pour l'amour de sa femme qui est fille au roi de France; mais ils n'en font rien; si nous en devons taire.»

A voire (vrai) dire, le roi de France ne pensoit ni imaginoit en toutes ces choses que tout bien; et aussi ne faisoient son frère et ses oncles; et aimoient et honoroient grandement le comte Derby, et le vouloient le plus avoir avecques eux. Et moult bien il s'y avoit être. Et fut avisé et regardé qu'il étoit veuf et à marier, et que le duc de Berry avoit une fille, veuve de deux maris, comme jeune qu'elle fût, qui s'appelloit Marie, car elle avoit eu par mariage Louis de Blois qui mort étoit jeune, et secondement messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, lequel étoit

mort en Hongrie sur le retour, ainsi comme il est ci-dessus contenu en notre histoire. Marie de Berry ne pouvoit avoir en ces jours environ d'âge que vingt trois ans. Et fut un mariage avisé et traité, et sur le point de faire, du comte Derby et Marie de Berry, car bien savoit que le duc de Lancastre est un grand héritier en Angleterre; et aussi faisoit le roi de France pour la cause de sa fille la reine d'Angleterre; car avis leur étoit, et à moult d'autres seigneurs de France, que la compagnie seroit belle et bonne de deux si grandes dames comme elles étoient, et si prochainement de sang; et en demeureroient et seroient les deux royaumes de France et d'Angleterre en plus grand'conjonction de paix et d'amour. Et tous ceux qui considéroient et imaginoient cela disoient vérité; mais il ne put adresser; et convint toutes ces choses briser et rompre par le roi Richard d'Angleterre et son conseil qui en furent cause. Et ce qui doit avenir on ne peut éloigner. Les fortunes de ce monde sont trop merveilleuses et elles le furent en cette saison pour le roi Richard d'Angleterre si dures que merveille est à penser, car bien y eût pourvu s'il voulsist (eût voulu) et c'est trop fort de ce qui doit être; et je vous recorderai à la lettre ce dont je, Jean Froissart, auteur et chroniseur de ces choniques en mon jeune âge ouïs une fois parler, en un manoir qui sied en une ville à trente milles de Londres que on appelle Berquamestede (Berkamstead); et étoit, pour le temps que je parole (parle), la ville, le manoir et la seigneurie au prince de Galles, le père à ce roi

Richard. Et fut en l'an de grâce mil trois cent soixante et un. Et pour ce que le prince et la princesse se devoient départir d'Angleterre et aller en Aquitaine tenir leur état, le roi Édouard d'Angleterre, madame la reine Philippe ma maîtresse, le duc Léon de Clarence, le duc Jean de Lancastre et messire Aimon qui fut comte de Cantebruge (Cambridge) et duc d'York leurs enfants étoient là venus au dit manoir voir le prince et la princesse et prendre congé; et je, qui pour lors étois espoir (peut-être) en l'âge de vingt quatre ans, et des clercs et de la chambre de ma dite dame la reine, ouïs, séant sur un banc, un ancien chevalier parler et déviser aux dames et damoiselles de la reine, et dit ainsi: « Il y a en ce pays un livre qui s'appelle le Brut ⁽¹⁾; et disent moult de gens que ce sont des sorts Merlin ⁽²⁾; mais, selon le contenu de ce livre, le royaume et la couronne d'Angleterre ne retournera pas au prince de Galles ni au duc de Clarence, ni jà ne seront rois d'Angleterre quoiqu'ils soient fils au roi Édouard; mais retournera la couronne en l'hôtel de Lancastre. » En ces jours que le chevalier dit la parole, n'étoit point né Henry le comte Derby ni ne fut sept ans depuis; mais ces paroles me revinrent au-devant quand de mon temps je vis le comte Henry Derby roi d'Angleterre.

(1) Le roman ou poème du Brut écrit en vers par Robert Wace poète Anglo-Normand, du 12^e. siècle, étoit alors fort populaire. J. A. B.

(2) Le célèbre Mirddhinou Merlin si fameux dans tous les romans de chevalerie. Les prophéties de Merlin ont été fort long temps en grande vogue dans toute l'Angleterre. Le système de Lancastre en rendant l'art de lire universel, a détruit toutes ces vieilles superstitions. J. A. B.

CHAPITRE LXIX.

DU TRAITÉ DU MARIAGE EN COMMENCÉ ENTRE LE COMTE
DERBY ET LA FILLE AU DUC DE BERRY, ET COMMENT LE
ROI RICHARD LE FIT EMPÊCHER PAR LE COMTE SAL-
SEBÉRY.

SITÔT que les nouvelles vinrent en Angleterre au roi Richard que on traitoit le mariage du comte Derby et de Marie de Berry et que les parties étoient d'accord, il entra en grand doute et mérencolie (tristesse) et prit ces nouvelles en grand'déplaisance; et dit au comte de Salsebéry en qui il avoit grand'fiance: « Sire, il faut que vous vous ordonnez pour chevaucher en France; et je vous baillerai lettres de créance de par nous qui s'adresseront au roi notre père et à nos amés, son frère et leurs oncles; et leur dites de par nous qu'ils s'avisent et regardent qu'ils n'aient nulle alliance ni conjonction de mariage à un tel traiteur (traître) comme est le comte Derby qui a voulu trahir son naturel seigneur. Et du surplus vous êtes sage assez, et si connoissez les faits et la matière; faites tant que je vous en sache gré, et que le mariage en soit brisé. » Le comte de Salsebéry répondit et dit: « J'oserai bien tout ce faire que vous me chargez; mais si ce mariage pouvez briser par autre

forme que par moi là envoyer, je vous en saurois gré. » Donc répondit le roi: « Comte de Salsebéry, ne vous excusez point, car je veuil et vous prie que vous y alliez. Et de tout ce qui naître et venir en pourra, je vous soutiendrai outre. »

Le comte répondit: « Sire, puisque vous le me enjoignez si spécialement et que par semblant vous montrez que si vous touche je le ferai, mais j'y vais moult ennuis (avec peine). » — « Vous irez, dit le roi, et nul autre; et vous hâtez avant que les alliances et convenances soient prises. »

Le comte de Salsebéry s'ordonna à ce. Les lettres de créance écrites et scellées, il se départit du roi qui pour lors se tenoit à Ledos (Leeds) et la reine aussi; et emporta le dit comte lettres closes d'état de par la reine d'Angleterre au roi de France son père et à la reine sa mère; et se hâta du plutôt qu'il put; et vint à Douvres, et tantôt entra en mer; et eut vent pour lui et arriva à Calais; et là trouva le comte de Hostidonne (Huntingdon) qui capitaine et gardien étoit de Calais, qui frère étoit du roi d'Angleterre; et lui conta une partie de ses besognes; et ne séjourna guères à Calais quand il se mit au chemin pour aller vers Amiens; et partout où il venoit on lui faisoit bonne chère. Et tant chevaucha qu'il vint à Paris et descendit au cheval fêtu, au tiroi; et lui ordonné, il alla devers le roi et les seigneurs et la reine; et bailla ses lettres, et les lettres de créance tout dernièrement. Quand le roi de France eut les lettres de créance du comte de Salsebéry, il le traist (tira) d'une part et lui demanda

de la créance. Le comte lui dit et recorda tout au long ce dont il étoit chargé de par son seigneur le roi d'Angleterre et nomma le comte Derby traître devers le roi son seigneur naturel. Quand le roi de France ouït cette parole, si lui tourna à grand' déplaisance, car il avoit jà tant aimé le comte Derby qu'il ne vouloit ouïr nul mal dire de lui; et rendit au comte de Salsebéry ses lettres et dit: « Comte, nous vous créons bien. Mais notre fils d'Angleterre est un petit trop fort mû contre notre cousin Derby; et nous émerveillons grandement pourquoi il tient si longuement son maltalent (mécontentement), car il nous est avis qu'il seroit bien paré s'il l'avoit de-lez (près) lui; et vous, et les plus prochains du conseil de notre fils d'Angleterre y devroient pourvoir. » — « Très cher seigneur, répondit le comte de Salsebéry, je fais ce que on me fait faire. » — « C'est vérité, dit le roi. Nous ne vous en savons nul malgré; et notre fils d'Angleterre sait espoir (peut-être) telles choses que point nous ne savons. Faites votre message partout, ainsi que chargé vous est. » Et aussi fit-il; et pareillement au duc de Berry. Le duc de Berry ne répondit point à ce; mais vint devers le roi à son hôtel de Saint-Pol, et lui demanda des nouvelles d'Angleterre. Le roi lui en dit, toutes telles que le comte de Salsebéry lui avoit dites. Si furent ces seigneurs de France, le roi et ses oncles, pour ces nouvelles secrètement ensemble, et dirent: « Le roi d'Angleterre se doute du comte Derby grandement, ou il sait espoir (peut-être) telle chose qui ne peut venir à notre connoissance; et nous devons avoir plus grand'faveur et

conjonction d'amour à lui que au comte Derby; et par conjonction de mariage il s'est conjoint et allié à notre sang et tiendroit en grand dépit et contraire, à ce que nous véons et sommes informés, si nous accordions au comte Derby par mariage la comtesse d'Eu, nous n'en ferons rien; mais il nous convient un peu dissimuler de ceci et tenir en secret ces nouvelles et paroles, tant que le comte de Salsebéry soit mis au retour.» Et demeurèrent le roi et ses oncles sur cet état.

Quand le comte de Salsebéry eut fait ce pourquoi il étoit venu devers le roi de France et les seigneurs, il prit congé et se départit; et fut le roi plus courroucé de sa venue pour les nouvelles qu'il apporta que réjoui, à ce qu'il montra, car il rendit au comte de Salsebéry ses lettres de créance, ni nulles n'en voulut retenir, tant avoit jà en amour le comte Derby, lequel comte scut bien que le comte de Salsebéry étoit venu à Paris; mais point ne se virent; et se départit le comte de Salsebéry sans parler au comte Derby; et retourna arrière à Calais et de là en Angleterre; et recorda comment il avoit exploité.

Quand le comte Derby scut que le comte de Salsebéry étoit retourné en Angleterre et parti de Paris sans parler à lui, si lui tourna à grand'déplaisance; et en tout ce ne pensa nul bien; et aussi ne firent ceux de son conseil, et dirent: «Sire, vous vous percevrez de bref d'autres choses que vous n'avez point vues ni ouïes jusques ci, quoique on ne vous en dise ni montre nul semblant maintenant. François sont sages et couverts, et peut être que le roi

d'Angleterre et ceux de sa secte sont courroucés de ce que le roi de France et les François vous font si bonne chère; et espérons que on a ouï parler en Angleterre que vous vous deviez marier à la fille du duc de Berry; si a le roi d'Angleterre, auquel la chose ne vient pas à plaisir, allé devant et brisé ce mariage; et s'il est ainsi vous en orrez temprement (bientôt) nouvelles. »

Tout ainsi comme les chevaliers du comte Derby et son conseil le imaginèrent en étoit-il. Et avint, ainsi que un mois après ce que le comte de Salsbery fut départi et mis au retour, ceux du côté du comte Derby, qui entremis s'étoient de traiter ce mariage dont nous avons ci-dessus parlé, remirent les paroles sus à ceux du conseil du duc de Berry, lesquels étoient chargés de répondre et dire ainsi: « Dites à monseigneur Derby que quand il est en la présence du roi, de ses oncles et aussi de monseigneurs d'Orléans, qu'il en parle, car tant que à nous n'en appartient plus à parler puisque on ne veut. » Et tout ce, ni plus ni moins, fut dit et recordé au comte Derby. Il, qui encore n'y pensoit nul mal, mais cuidoit (croyoit) que les traiteurs l'eussent dit en spécialité pour plutôt approcher la besogne, car le roi de France et tous les seigneurs lui montroient aussi bon semblant après que devant, et mit bien en mémoire tout ce que on lui eut dit, lui en souvint quand il fut heure; car, quand il vit le roi et les seigneurs tous ensemble, il renouvela les paroles du mariage. Adonc dit le duc de Bourgogne qui étoit chargé de parler: « Cousin Derby, nous n'avons

que faire de donner notre cousine en mariage à un traître. » De cette parole mua très grandement couleur et tous ses esprits le comte Derby et dit: « Sire, je suis en la présence de monseigneur le roi, je veuil répondre à ce. Je ne fus oncques traître, ni trahison ne pensai; et si nul étoit qui de trahison me voulsist amettre (accuser), je suis tout prêt de répondre, soit présentement ou quand il plaira à monseigneur qui ci est. » — « Nennil, cousin, répondit le roi, je crois que vous ne trouverez jà homme en France, de la nation et tenure de France, qui vous calenge (dispute) votre honneur, et les paroles que mon oncle vous dit viennent d'Angleterre. » Adonc s'agenouilla le comte Derby et dit: « Monseigneur, je vous en crois bien. Dieu nous y garde tous nos amis et confonde nos ennemis! » Le roi de France fit lever le comte Derby et dit: « Cousin, apaisez vous, toutes les choses tourneront à bien; et quand vous serez d'accord par tout on pourra bien adonc parler du mariage, mais avant, il convient que vous ayez relevé la duché de Lancastre; car c'est l'usage de France, et de plusieurs pays de deçà la mer, que quand un seigneur se marie, que par le gré de son seigneur, si il a souverain, il doue sa femme. » Adonc furent prêts vin et épices et se dérompirent ces paroles, et s'en alla chacun où aller devoit sitôt que le roi fut rentré en son secret retrait (cabinet).

Vous devez savoir que quand le comte Derby fut revenu à l'hôtel de Clisson, il fut amèrement courroucé, et bien y eut cause, quand il, qui se tenoit l'un des plus loyaux chevaliers du monde, en la pré-

sence du roi de France qui moult l'aimoit et avoit fait de grands courtoisies et faisoit encore tous les jours, on l'avoit réputé pour un traître; et que ces paroles venoient d'Angleterre; et les avoit apportées le comte de Salsebéry.

Les chevaliers du dit comte le rapaisèrent moult doucement et sagement et lui dirent: « Monseigneur, il faut en ce monde souffrir et endurer, qui vivre y veut, les hommes chacun selon son état, avoir moult de tribulations; et confortez-vous en ce otretant (autant) que pour le présent et endurez et portez patiemment. Espoir (peut-être) aurez-vous après assez de gloire et de joie; et de tous les seigneurs qui sont deçà la mer, le roi de France est cil (celui) qui mieux vous aime; et à ce que nous véons et entendons il y pourvoiroit volontiers s'il véoit que peine y fût employée; et vous devez savoir grand gré à lui et à ses oncles quand ils ont tenu ces paroles en secret, en tant que le comte de Salsebéry fut ci et jusques adonc qu'il est retourné en Angleterre. » — « Voire, répondit le comte Derby à ses chevaliers, il m'est avis qu'il vaulsist (eût valu) trop mieux que on le m'eût dit en la présence de lui que tant avoir attendu; je me fusse excusé suffisamment et si acertes devant le roi et les seigneurs que on l'eût bien vu. Or demeurerai en ce blâme jusques adonc qu'il sera autrement éclairci. » — « Monseigneur, répondirent les chevaliers, tous méchefs ne sont pas amendés à la première fois. Souffrez vous et laissez le temps couler aval; espoir (peut-être) se portent mieux vos besognes en Angleterre que vous

ne cuidez, l'amour que les bonnes gens ont à vous et les bonnes prières vous délivreront en bref, s'il plaît à Dieu, de tous dangers. »

Ainsi disoient-ils pour réconforter leur seigneur le comte Derby qui tant étoit déconforté que nul homme plus que lui; et de ce qu'ils lui remontroient en bien à l'aventure, ils disoient vérité, comme je vous dirai sur heure.

Les nouvelles vinrent en Angleterre du comte de Salsebéry qui avoit été en France devers le roi et ses oncles et porté lettres de créance; et sur ces lettres informé le roi de France son frère et leurs oncles que le comte Derby étoit parjure, faux, mauvais et traître, desquelles paroles moult de nobles et de prélats furent grandement troublés parmi le royaume d'Angleterre et en sçurent au comte de Salsebéry très mauvais gré; et dirent généralement entre eux: « Le comte de Salsebéry a mal fait quand il s'est chargé de porter en France telles nouvelles et sur plus prudent homme qu'il n'est; un jour viendra qu'il s'en repentira si acertes (gravement) qu'il dira: « Ce poise moi que je fus en France porter message à l'encontre du comte Derby. »

Vous devez savoir que ceux de Londres en furent durement courroucés, et en parlèrent et murmurèrent grandement contre le roi et son conseil; et dirent: « Ha! gentil comte Derby! les grands envies que on a sur vous! Il ne suffit pas au roi et à son conseil si on vous a mis et bouté hors de ce pays, quand on vous accuse encore de trahison pour vous plus blâmer et vergonder (faire honte). Et par Dieu!

toutes choses viendront à point et à leur tour. Hélas! disoit le peuple, et quelle chose ont vos enfants forfait quand le roi leur ôte et tolle(ravit) l'héritage de leur père et leur tasyon (ayeul) et ce qui doit être leur, par droite hoirie et succession. Cette chose ne peut longuement demeurer ainsi, ni nous ne le pourrions voir ni souffrir. »

Or advintque, assez tôt après la revenue du comte de Salsebéry de France en Angleterre, le roi Richard fit crier et publier par tout son royaume et jusques en Écosse, unes joûtes à être à Windsor, de quarante chevaliers dedans et de quarante écuyers; et devoient être vêtus tous verts à (avec) un blanc faucon; et devoit là être la reine à cette fête, bien accompagnée de dames et de damoiselles. La fête se tint. La reine y fut en grand arroy; mais trop peu de seigneurs y vinrent, car bien les deux parts des chevaliers et écuyers d'Angleterre avoient accueilli le roi en si grand'haine, tant pour le comte Derby qu'il avoit mis hors d'Angleterre et des injures qu'il avoit fait à ses enfants que pour la mort du duc de Glocestre lequel il avoit fait meurtrir au châtel de Calais, et aussi pour le comte d'Arundel qu'il avoit fait décoler à Londres et du comte Derby qu'il avoit envoyé en exil, dont les lignages des dessus dits seigneurs ne vertirent (arrivèrent) oncques à la fête; et n'y eut ainsi que nully (personne). A laquelle fête le roi ordonna aller sur les frontières d'Irlande pour là employer son temps et ses hommes; et laissa la reine Isabel sa femme et tout son état au châtel de Windsor; et puis il prit le chemin

de Bristol; et fit là, et sur le pays, faire ses pourvéances grandes et grosses; et avoit bien deux mille lances de chevaliers et d'écuyers et dix mille archers. Quand les Londriens entendirent qu'il tenoit ce chemin, si commencèrent à murmurer les plusieurs ensemble et dire par manière de sorts: « Or s'en va Richard de Bordeaux le chemin de Bristol et d'Irlande; c'est à sa destruction; jamais n'en retournera à joie non plus que fit le roi Édouard son ayeul⁽¹⁾ qui se gouverna si follement qu'il le compara (paya) et par trop croire le seigneur Despensier. Aussi Richard de Bordeaux a tant cru pauvre et mauvais conseil que ce ne se peut céler ni souffrir longuement que il ne convienne qu'il le compare (paye). »

CHAPITRE LXX.

COMMENT LE ROI RICHARD S'ORDONNA ET FIT SON MANDEMENT POUR ALLER SUR LES MARCHES D'IRLANDE.

Vous devez savoir que plusieurs barons, chevaliers et écuyers d'Angleterre, quoiqu'ils chevau-chassent et fussent en la compagnie du roi Richard en ce voyage d'Irlande, si se contentèrent-ils mal de lui; et n'y alloient pas de bon cœur; et parloient

(1) Froissart veut parler ici d'Édouard II dont il a raconté la mort au commencement de son premier livre. J. A. B.

L'un à l'autre moult souvent et disoient : « Notre roi se gouverue trop follement et croit mauvais conseil. » Et tant en parlèrent les uns aux autres que messire Henry de Percy, comte de Northumberland, et messire Henry son fils en parlèrent si avant et si acertes (sérieusement) que ces paroles vinrent à la connoissance du roi et de son conseil. Et fut dit au roi : « Sire, telles choses ne sont point à souffrir que le comte de Northumberland et son fils disent ; car c'est pour troubler vos sujets à l'encontre de vous. Il faut tous les rebelles l'un après l'autre corriger, par quoi les plus grands vous doutent et s'y exemptent (prennent exemple). » — « Il est vérité, dit le roi, et comment est-il bon que j'en use? » — « Nous le vous dirons, sire ; ils ne sont point en cette chevauchée, mais ils y doivent venir, et eux venus ils viendroient en votre présence ; et là parle le comte de Salsebéry, ou un autre qu'il vous plaira, vous leur ferez remontrer les paroles impétueuses desquelles ils ont parlé sur vous et votre conseil. Vous orrez qu'ils répondront. Et sur ce vous aurez avis d'eux corriger, soit par prison ou par autre forme. » Le roi répondit à ce et dit : « Vous parlez bien. Ainsi sera fait. »

Le comte de Northumberland et son fils eurent de bons amis en cette chevauchée par lesquels une partie des secrets consaux du roi leur furent révélés, et si notoirement dit qu'ils n'avoient que faire de venir en la chevauchée ni en la présence du roi, car, si ils y venoient, ils recevraient blâme et dommage ; et que le roi étoit dur informé sur eux. Quand

ces nouvelles leur furent venues ils se retardèrent de venir au service du roi; et à bonne cause, car le roi étoit tellement conseillé, que s'ils y fussent venus, ils étoient en péril de leurs vies.

Quand ceux du conseil virent que le comte de Northumberland et son fils ne venoient point, si dirent au roi: « Sire, regardez si nous vous informons de vérité: Le comte de Northumberland et son fils ne vous daignent venir servir, ni point ne viendront pour mandement que vous fassiez. Et si les mandez vous verrez bien si nous disons vérité. » Répondit le roi: « Je le ferai. »

Lors furent lettres écrites, scellées et envoyées par messages notables devers le comte de Northumberland et messire Henry de Percy son fils; et étoit contenu en ces lettres que tantôt et sans délai, icelles vues, ils vinssent et fissent leur devoir ainsi que tenus étoient de faire. Tant exploita le message qu'il vint à Aumich (Alnwick), un très bel château du dit comte séant sur la frontière d'Écosse. Le message du roi s'acquitta bien de faire ce dont il étoit chargé. Le comte lisy (lut) les lettres tout au long et puis les montra à son fils. Ils eurent avis de faire bonne chère au dit messenger et d'écrire au roi et eux excuser que pour le présent ils n'étoient point en point ni conseillés de partir de leur pays et que le roi avoit gens assez sans eux pour besogne qu'il eut à faire. Le message du roi retourna arrière et apporta ces lettres. Le roi les ouvrit et legy (lut), et ne lui furent pas plaisants les réponses ni à ceux qui le conseilloyent; et advint que pour

ce, et pour autres choses dont le comte de Northumberland et son fils furent chargés et accusés, ils furent généralement et publiquement bannis du royaume d'Angleterre à non retourner jusques au rappel du roi. Et fut cette ordonnance publiée par toutes les cités du royaume d'Angleterre et par spécial à Londres, dont les Londriens furent émerveillés; et ne pouvoient savoir ni connoître justement pour quel cas c'étoit fait; car ils tenoient le comte de Northumberland et messire Henry son fils pour si vaillants et prud'hommes que nuls qui fussent au royaume d'Angleterre. Donc dirent les aucuns qui imaginoient le fait, en parlant et devisant l'un à l'autre: « Cette haine et rancune vient du conseil du roi lequel le détruira. Espoir (peut-être) le comte de Northumberland et messire Henry son fils ont parlé trop avant sur le conseil du roi et sur son fol gouvernement; et vérité ne peut être ouïe. Si convient que les gentils chevaliers le comparent (paient); et après le compareront ceux qui présentement les jugent. » Ainsi parloient les Londriens. De l'ennui et contraire au comte de Northumberland et de son fils furent généralement parmi le royaume d'Angleterre toutes gens courroucés. Et en parlèrent diversement la plus saine partie sur le roi et son conseil. Le comte de Northumberland, lequel étoit le plus grand de son pays, et grand et fort de lignages et d'avoir, et qui avoit encore à frère ce vaillant chevalier Thomas de Percy lequel de long temps avoit fait de beaux services au roi et au royaume d'Angleterre, quand il scut les nouvel-

les comment on l'avoit banni il tint ce fait et ce cas à déraisonnable; et manda en Northumberland tous ses amis que pour présent il en pût avoir et assembler; car plusieurs de son lignage étoient encore en la compagnie et chevauchée du roi, si ne le pouvoient laisser. Et toutes fois, messire Thomas Percy frère du dit comte vint, et messire Thomas son neveu, fils au comte, duquel messire Thomas de Percy, frère au comte, vouloit faire son héritier. Quand ils furent venus, le comte se conseilla à savoir à eux comment il se maintiendrait de ce blâme que le roi lui faisoit sans cause. Il fut conseillé que on enverroit au royaume d'Écosse prier au roi que à lui et à son fils il leur voulsist prêter terre et manoir, pour eux tenir un temps si la besogne touchoit, tant que les choses seroient retournées à leur droit et le roi apaisé. Ce conseil fut tenu. On envoya en Écosse devers le roi et les barons sur la forme que dit vous ai. Le roi Robert d'Écosse et le comte Archambaut (Archibald) Douglas, et les barons d'Écosse qui pour ce temps régnoient descendirent légèrement et volontiers à la prière du comte de Northumberland et de son frère qui en parloient pour eux; et leur mandèrent que eux et leur pays étoient tous appareillés d'eux recueillir; et s'il leur convenoit cinq ou six cents lances ils les auroient sur heure mais qu'ils en fussent signifiés. Cette réponse plut grandement au comte de Northumberland et à son lignage et demeura la chose en cet état, et le dit comte en son pays entre ses amis; car le roi Richard et ceux qui le conseilloyent eurent tant à faire sus

briefs jours qu'ils n'eurent loisir d'entendre au comte de Northumberland ni à lui dire: « Vous viderez Angleterre ou nous le vous ferons vider de fait; » Mais les convint cesser et perdre tous leurs propos, ainsi que vous orrez recorder brièvement en l'histoire.

Le roi Richard d'Angleterre étant en la marche de Bristol et tenant ses états, les hommes généralement parmi Angleterre se commencèrent fort à émouvoir et élever l'un contre l'autre. Et étoit justice close par toutes les cours d'Angleterre, dont les vaillants hommes prélats et les paisibles qui ne vouloient que paix, simplesse et amour, et payer ce qu'ils devoient, se commencèrent grandement à ébahir, car ils commencèrent à eux mettre sus une manière de gens par plusieurs routes (troupes) et compagnies qui tenoient les champs. Et n'osoient les marchands chevaucher ni aller en leurs marchandises pour doute d'être dérochés; et ne s'en savoient à qui plaindre qui leur en fît droit, raison ni justice; lesquelles choses étoient moult préjudiciables et déplaisants à toutes gens en Angleterre et hors de leur coutume et usage, car au royaume d'Angleterre toutes gens, marchands et laboureurs, ont appris de vivre en paix et amener leurs marchandises paisiblement; et les laboureurs de leurs terres vivre aussi aisément et largement selon ce que la saison ordonne et donne, et on leur faisoit tout le contraire.

Premièrement, quand les hommes alloient de ville en autre faire leurs marchandises, si ils portoient or ou argent, on leur ôtoit en leurs bourses et n'en

avoient autre chose. Aux laboureurs on prenoit en leurs maisons blés, avoines, bœufs, vaches, porcs, moutons et brebis, et n'en osoient les bonnes gens parler; et se commencèrent ces méfaits grandement à multiplier. Et tant que les regrets et lamentations en furent par toute Angleterre où ces méfaits se faisoient. Et disoient les bonnes gens : « Le temps nous est bien mué (changé) de bien en mal depuis la mort du bon roi Édouard de bonne mémoire. Justice étoit tenue et gardée grandement et suffisamment de son temps. Il n'étoit homme, tant fût hardi, qui osât prendre en Angleterre une poule ni un mouton sans payer. Et pour le présent on nous ôte le nôtre de fait, et n'en osons parler. Cette chose ne se peut longuement tenir en cet état que Angleterre ne soit perdue toute sans recouvrer, car nul ne va au-devant ni n'avons point de roi qui rien vaille. Il n'entend que à toutes oyseusetez (oisivetés) et ses plaisances accomplir, et n'a cure, à ce qu'il montre, comme les choses voient (aillent), mais (pourvu) que sa volonté soit faite; il y faut pourvoir ou nos ennemis et malveillants seront réjouis de nous. Jà a ce roi Richard mis et envoyé son frère à Calais le comte de Hastingdonne (Huntingdon). Il n'y auroit que faire que par lui se pourroient faire aucuns couverts et mauvais traités devers les François, et rendre Calais qui tant est propice et nécessaire au royaume d'Angleterre. Et si le cas avenoit que Calais fût rendue aux François, oncques gens ne furent plus ébahis ni déconfits que Anglois seroient; et à bonne cause, car ils auroient perdu les clefs du royaume de France. »

Ainsi se multiplioient lamentations et paroles en plusieurs contrées d'Angleterre; et venoient les prélats et riches hommes demeurer à Londres pour être mieux assurés. De ce meschef étoient tous réjouis ceux des lignages lesquels le roi Richard avoit fait mourir et envoyer en exil, et n'attendoient autre chose que plus grand meschef encore survînt. Les citoyens de Londres qui sont riches et puissants, et qui vivent le plus des marchandises qui courent par mer et par terre et ont appris à tenir grand état sur ce, et par lesquels tout le royaume d'Angleterre s'ordonne et gouverne, ni tout le demeurant du pays n'en pourroient ni oseroient faire autre chose, considérèrent cette affaire et virent bien que trop grand meschef étoit apparent de venir soudainement en Angleterre si on n'y pourvéoit, ainsi que jadis ils y pourvirent eux tant seulement sur le roi Édouard ⁽¹⁾ et le seigneur Despensier qui avoient mis hors d'Angleterre la reine Isabel et Édouard son fils et les vouloient détruire, et ne savoient cause pourquoi; et furent exempts et hors du royaume d'Angleterre plus de trois ans; et en la fin les Londriens, quand ils virent que ce roi Édouard se més-usoit et étoit tout assotté ⁽²⁾ sur messire Hue le Despensier ils y pourvurent, car ils mandèrent tout secrètement à la reine Isabel que si elle pouvoit tant faire qu'elle eût trois cents armures de fer, elle venist (vînt) en Angleterre et

(1) Édouard II. J. A. B.

(2) Épris d'amour. J. A. B.

elle trouveroit les Londriens et la plus saine partie des hommes des cités et villes d'Angleterre, et aussi chevaliers et écuyers, qui la recueilleroient et mettroient en possession du royaume d'Angleterre. La dame trouva messire Jean de Hainaut ⁽¹⁾ seigneur de Beaumont et de Chimay et frère pour ce temps au comte Guillaume de Hainaut qui de grand'volonté, par amour et par pitié, emprit le voyage à faire, et à remener la reine et son fils; et pria tant de chevaliers et écuyers qu'ils furent quatre cents armures de fer; et arrivèrent en Angleterre sur le confort des Londriens, lesquels leur aidèrent leur fait à achever; car sans leur aide et puissance ils ne fussent jamais venus au dessus de leur emprise. Et fut le roi Édouard pris au châtel de Bristol et mis en prison au châtel de Bercler (Berkley) et là mourut; et furent tous morts et exécutés crueusement (cruellement) qui for-conseillé l'avoient; et le jeune Édouard, au quatorzième an de son âge, couronné à roi d'Angleterre au palais de Westmoutier. De tout ce souvenoit-il bien aux Londriens, car les enfants qui hommes étoient l'avoient ouï recorder à leurs pères, et les plusieurs le trouvoient par écrit ès écritures de ce temps. Si disoient l'un à l'autre secrètement: « Nos pères et ancesseurs (ancêtres) de bonne mémoire pourvurent jadis aux grands meschefs lesquels étoient apparens en Angleterre; et oncques ne furent si grands comme ils apparent (paraissent) pour le présent, car qui laissera faire ses

(1) Voyez les détails dans le 1^{er}. vol. de Froissart. J. A. B.

volontés et convenir ce méchant roi Richard de Bordeaux il honnira tout; ni oncques depuis qu'il fut, ni bien ni prospérité ne advinrent au royaume d'Angleterre, ainsi comme ils faisoient endevant, ni il ne montre pas que son père fût le prince de Galles; car s'il l'eût été il eût ensuivi ses mœurs et pris garde et plaisance à ses prouesses; et oncques il n'a voulu que le repos et séjour, les vaiseuses (distractions) et les ébattements des dames, et être toujours en my elles, bourder (plaisanter), gengler (causer) et croire hommes de point de fait fors à assembler grands trésors et détruire le royaume d'Angleterre, lesquelles choses on ne lui doit point souffrir. Et pour ce que ce vaillant homme le duc de Glocestre y véoit si clair, et que les besognes d'Angleterre se portoient si mauvasement, et tous les jours alloient de pis en pis, et qu'il en parloit pleinement et hardiement, l'ont les traiteurs (traîtres), qui se tiennent de-lez (près) le roi, meurtri; et aussi ce vaillant chevalier le comte d'Arundel; et bouté hors sans nul titre de raison du royaume d'Angleterre ce jeune et vaillant seigneur monseigneur Henry de Lancastre, comte Derby, par lequel le dit royaume peut et doit être conseillé et soutenu, et par quatre beaux fils qu'il a. Voire mais, c'est grand'cruauté, car avecques tous tous les contraires et dommages que on fait souffrir le père qui est par delà la mer en grand' déplaisance, on déshérite ses enfants; et les héritages qui furent à leur taye (ayeule) madame Blanche de Lancastre, fille au bon duc Henry de Lancastre, on le donne et départ tous les jours à

ceux qui ne sont pas dignes de l'avoir. Et pour ce que ces deux vaillants chevaliers, le comte de Northumbreland et messire Henry de Percy son aîné fils, en ont parlé et de raison, le roi Richard les a fait bannir hors d'Angleterre. Et par ainsi est-il apparent que bientôt il n'y aura nul homme de vaillance en Angleterre. Et s'y nourrissent et sont ja engendrées toutes félonnies et haines qui se multiplieront grandement et bientôt si on n'y pourvoit; et la pourvéance est que on mande le comte Derby qui perd son temps en France; et lui venu par deçà, on lui baille par bonne ordonnance le régime (gouvernement) du royaume d'Angleterre, parquoi il se réforme en bon état; et soient punis et corrigés ceux qui l'ont desservi (mérité); et Richard de Bordeaux pris et mis en la tour de Londres; et tous ses faits écrits et mis par articles desquels on trouvera grand'foison. Et quand ils seront vus et bien examinés, on verra clairement qu'il n'est pas digne de porter couronne ni tenir royaume, car ses œuvres le condamneront qui sont infâmes. »

CHAPITRE LXXI.

COMMENT L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBIE FUT ENVOYÉ DEVERS LE COMTE DERBY DE PAR LES LONDRIENS ET AUCUNS GRANDS CONSAUX D'ANGLETERRE POUR FAIRE REVENIR LEDIT COMTE.

Ainsi et en plusieurs manières parloient et devoient les Londriens l'un à l'autre, et non pas tant seulement en la cité de Londres mais en plusieurs lieux du royaume d'Angleterre; mais vous devez croire et savoir que pour retourner Angleterre ce dessous dessus, quelles devises, paroles ni murmurations que les hommes eussent les uns aux autres, ils n'eussent jamais osé entreprendre ce qui empris fut contre le roi, si les Londriens n'eussent commencé. Les citoyens de Londres, comme chefs du royaume d'Angleterre et puissants qu'ils sont, pour obvier et pourvoir aux grands meschefs lesquels étoient apparents en Angleterre eurent secrets consaux ensemble, et avecques eux aucuns prélats et chevaliers d'Angleterre, ès quels consaux il fut dit et arrêté que on enverroit quérir le comte Derby qui se tenoit à Paris ou là près, et le feroit-on retourner en Angleterre; et lui revenu, on lui montreroit le mauvais gouvernement de ce roi Richard; et lui mettroit-on avant qu'il voulsist entreprendre le gou-

vernement de l'héritage et couronné d'Angleterre; et on le feroit roi, lui et son hoir, à demeurer perpétuellement; et qu'il voulsist tenir le dit royaume en tous bons usages. Or fut avisé et regardé que pour faire ce message il convenoit envoyer devers le comte Derby homme prudent et de créance, car c'étoit grand'chose à élever le comte Derby hors du royaume de France là où le roi de France, ses oncles, et les seigneurs lui avoient fait et faisoient encore tous les jours amour et courtoisie; et que jamais sur les simples paroles d'un messenger ni par lettres envoyées il ne ajouteroit foi; mais pourroit penser et supposer tout le contraire. Si fut prié l'archevêque de Cantorbie ⁽¹⁾, homme d'honneur, d'excellence et de prudence de faire ce message; lequel, pour le profit commun du royaume d'Angleterre s'accorda légèrement de le faire à la prière et requête des Londriens; et ordonna ses besognes si sagement et si pourvuement que nul ne sut son département, fors ceux qui le devoient savoir; et entra en une nef, lui septième tant seulement, au quai à Londres sur la rivière de la Tamise; et passa outre sans péril ni empeschement; et vint à l'Écluse en Flandre et delà à Ardenbourg, et puis à Gand, et puis à Audenarde, et à Ath en Brabant, et puis à Condé sur l'Eschault (Escaut), et delà à Valenciennes et descendit à l'hôtel au cigne sur le marché. Là s'arrêta et y fut trois jours, et s'y rafraîchit; et ne chevauchoit pas comme archevêque de Cantorbie, mais comme un

(1) Thomas Fitz-Alan fils du comte d'Arundel. J. A. B.

moine pèlerin et ne découvroit à nul du monde son état ni ce qu'il avoit empensé à faire. Et se départit de Valenciennes au quatrième jour; et prit convoi d'un homme qui savoit bien le chemin pour le mener à Paris; et donnoit à entendre qu'il alloit en pèlerinage à Saint-Maur des Fossés; et tant fit par ses journées qu'il vint là où le comte Derby se tenoit; et crois que ce fut à l'hôtel que on dit de Wincestre ⁽¹⁾ séant dehors Paris et plus près de Saint Denis en France ⁽²⁾.

Quand le comte Derby vit l'archevêque de Cantorbie venir devers lui, tout le cœur lui éleva; et se réjouirent ses esprits; et aussi firent ils à tous ceux qui de-lez (près) lui étoient, et supposèrent tantôt que aucunes nouvelles il apportoit d'Angleterre. L'archevêque ne dit pas présentement ce qu'il avoit en propos de dire et de faire, mais dissimula par sens, afin que on ne scût rien de ses secrets; et dit, oyants tous, pour couvrir ses besognes, qu'il étoit venu en pèlerinage à Saint-Maur des Fossés; et tous ceux de l'hôtel au comte Derby le cuidèrent et s'apaisèrent sur ce. Quand l'archevêque de Cantorbie vit qu'il fut heure de parler de la matière et besogne pourquoi spécialement il étoit venu, il traist (tira) à part le comte Derby, et lui tant seulement; et s'enfermèrent en une chambre; et là lui remontra et recorda le dit archevêque la débilité du royaume d'Angle-

(1) Ainsi appelé parce qu'il avoit été bâti par un évêque de Winchester. Ce nom est devenu aujourd'hui celui de Bicêtre. J. A. B.

(2) Bicêtre est au contraire sur la route opposée à celle de St. Denis, J. A. B.

terre et les violences et désolations qui en plusieurs lieux et contrées y étoient; et comment justice n'y avoit règne, siège ni lieu; et par défaut de du roi; et comment les Londriens, avecques aucuns vaillants hommes, prélats et autres, y vouloient pourvoir; et avoient avisé généralement, et pour ce étoit-il là envoyé, qu'il voulsist (voulût) retourner en Angleterre, car il perdoit son temps en France; et on le feroit roi, car Richard de Bordeaux avoit fait et consenti à faire tant de faits infâmes que tout le peuple s'en doulousoit (plaignoit) amèrement et se vouloit élever contre lui: « Et ores ou jamais, dit l'archevêque, sire, il est heure que vous entendiez à votre délivrance et profit, et aussi de vos enfants; car si vous n'y entendez, nul n'y entendra pour eux; et ce Richard de Bordeaux donne et départ à ses varlets et à ceux qui lui demandent votre héritage et l'héritage de vos enfants; desquelles choses les Londriens et moult de vaillants hommes en Angleterre sont amèrement courroucés si amender le pouvoient; et n'en ont osé parler jusques à ores (maintenant); mais, pour ce qu'ils voient que Richard de Bordeaux se mésuse et s'est forfait envers vous et votre oncle le duc de Glocestre que traiteusement il fit prendre de nuit, et envoyer à Calais, et là meurtrir et le comte d'Arundel décollersans nul titre de raison, et le comte de Warwick envoyer en exil; et vous a mis hors d'Angleterre et veut estorber (troubler) le royaume d'Angleterre des nobles et des vaillants hommes qui bien y affièrent (conviennent) et par lesquels il peut et doit être soutenu et gardé; car encore a-t-il en-

chassé et banni hors d'Angleterre le comte de Northumberland et messire Henry de Percy son fils, pour tant qu'ils ont parlé trop largement sur Richard de Bordeaux et sur son conseil; et s'efforce tous les jours de mal faire, et fera qui n'ira au-devant. Les Londriens et la partie d'Angleterre en ont pitié, et vous prient et mandent que vous ne vous endormiez pas en vuiseuses (oisivetés), mais preniez congé du roi de France et des François, et retourniez en Angleterre, car vous y serez recueilli à joie; et vous tiendra-t-on toutes les convenances que je vous devise. Car on ne désire à avoir autrui que vous, tant y êtes aimé et désiré. »

Quand le comte Derby eut ouï tout au long l'archevêque de Cantorbie, si ne répondit pas sitôt, mais s'appuya sur une fenêtre qui regardoit dedans les jardins, et pensa là une espace; et eut mainte imagination; et quand il se retourna devers l'archevêque il dit: « Sire, vos paroles me donnent moult à penser. Enuis (avec peine) prends cette chose, et enuis (avec peine) le laisse aller, car bien sçais que bonnement en trop long-temps je ne puis retourner en Angleterre fors que par le moyen que vous me dites; enuis (avec peine) m'y incline, car le roi de France et les François me font, ont fait et feront, ce disent, tant que je voudrai ci demeurer, à mon honneur, compagnie et courtoisie; et si de fait, sur les paroles et promesses que vous et les Londriens mesbons amis me dites et promettez, il faudra que je me allie et convenance (engage) du tout à leur volonté, et que le roi Richard soit pris et dé-

truit, de ce je serai inculpé; laquelle chose je ne ferois pas volontiers, si par autre voie et forme il se pouvoit faire. »—« Sire, répondit l'archevêque, je suis ci envoyé devers vous en espèce de bien; appelez votre conseil et leur remontrez les paroles que je vous ai dites, et je leur remontrrai aussi; je crois qu'ils ne vous conseilleront point du contraire. »—« Je le veuil, répondit le comte Derby, car telles choses demandent bien à avoir conseil. »

Adonc fit le comte Derby appeler son conseil, chevaliers et écuyers qui là étoient èsquels il se confioit le plus. Quand ils furent venus et entrés en la chambre, le comte Derby fit au dit archevêque de Cantorbie recorder les paroles qui ci-dessus sont dites, lequel bien et à droit les forma moult sagement. Après, le dit comte en demanda conseil à ses hommes à savoir quelle chose en étoit bonne à faire. Tous répondirent d'une suite et dirent: « Monseigneur, Dieu vous a regardé en pitié; gardez-vous bien que jamais vous ne refusiez ce marché, car jamais vous ne l'aurez meilleur ni plus bel. Et qui veut bien escrutiner (examiner) votre lignage et dont vous venez et descendez, vous êtes du droit estoc en génération de Saint Édouard qui fut roi d'Angleterre. Remerciez vos bons amis les Londriens de ce qu'ils vous veulent ôter et délivrer de danger, et ont pitié de vos enfants et du royaume d'Angleterre qui gît en grand' désolation et a été un long temps; et vous souviene des torts et injures que ce Richard de Bordeaux vous a faits et ne se feint pas encore tous les jours de faire; car quand le

mariage de vous et de la comtesse d'Eu, madame Marie de Berry, fut sur le point d'être fait, Richard de Bordeaux envoya en France le comte de Salsbery pour tout briser; et fût nommé, en la présence du roi et des seigneurs, faux, mauvais et traître, lesquelles choses et paroles ne font pas à pardonner, mais devez désirer comment vous en pourrez avoir vengeance. Si vous ne vous voulez aider nul ne vous peut aider. Si ayez avis sur ce. »

CHAPITRE LXXII.

COMMENT LE COMTE DERBY PRIT CONGÉ AU ROI DE FRANCE ET S'EN VINT EN BRETAGNE DEVERS LE DUC SON COUSIN.

QUAND le comte Derby ouït parler son conseil si acertes et remontrer ses besognes par telle forme, si ouvrit tous ses esprits et dit: « Je ferai tout ce que vous voudrez, car pour avoir conseil, je vous ai ci mandés et assemblés. » Et ils répondirent: « Vous dites bien et nous vous conseillerons à notre pouvoir loyalement, selon ce que la matière le requiert. » Depuis n'entendirent à autre chose fors à ordonner leurs besognes, si secrètement et couvertement que nul de ceux de l'hôtel, fors eux, ne savoient quelle chose on vouloit faire. Or fut là entre

eux avisé et regardé comment ils pourroient repasser la mer avant que nulles nouvelles en fussent en Angleterre; et avisèrent que de deux chemins il convenoit qu'ils prissent l'un, ou de venir en Hainaut, en Hollande et monter en la mer à Dordrecht et ou aller en Bretagne devers le duc et de là monter en mer et arriver à Pleumonde (Plymouth) là où Dieu les voudroit mettre et mener. Tout considéré, ils regardèrent que le chemin de Bretagne leur étoit plus licite à faire que cil (celui) de Hainaut ni de Hollande; et là fut dit au comte Derby: « Sire, vous irez prendre congé au roi et le remercierez des grâces et courtoisies que faites vous ont été par lui, et prendrez aussi congé à ses oncles, et les remercierez tous l'un après l'autre; et quand vous aurez tout ainsi fait vous prierez au roi qu'il vous baille conduit pour vous mener en Bretagne, car vous voulez aller voir le duc de Bretagne et demeurer une espace de temps avecques lui. » Le comte Derby s'accorda à tout ce dont on l'informa, et vint à Paris quand ses besognes furent ordonnées jusques au département. Et alla devers le roi ainsi que acoutumé avoit quand il vouloit. Et toutefois qu'il y venoit les portes et chambres du roi lui étoient ouvertes. A cette derraine (dernière) fois il parla au roi moult sagement et ordonnément, ainsi que bien le savoit faire; et dit qu'il vouloit aller jouer et ébattre en Bretagne et voir le duc qu'il appelloit son oncle, car il avoit eu à femme, sa tante la sœur de son père, fille au roi Édouard. Le roi de France qui n'y pensoit que tout bien lui accorda assez légè-

rement. Après cet accord le comte Derby lui pria qu'il pût avoir guides et conduit pour être mieux jusques là. Le roi lui dit que tout il feroit et délivreroit volontiers. Que vous ferai-je long compte? le comte Derby ordonna toutes ses besognes par grand' prudence et conseil, et prit congé à tous les seigneurs de France qui pour lors étoient de-lez (près) le roi; et fit donner et départir à tous les officiers du roi, car il s'y sentoit tenu, grands dons et beaux joyaux, et aussi à tous ménestrels et héraults qui pour ces jours dedans Paris étoient et qui furent à un souper en l'hôtel de Clisson où il paya sa bien allée à tous chevaliers François qui là vouloient être.

Toutes ces choses faites, à lendemain au matin il monta à cheval; et montèrent ses gens; et se départirent de Paris; et issirent hors par la porte Saint Jacques et prirent le chemin d'Étampes; et les conduisoit un chevalier de Beauce qui se nommoit messire Guy le Baveux. Et tant chevauchèrent qu'ils vinrent en la ville de Blois; et là s'arrêtèrent; et y furent environ huit jours; car le comte Derby y envoya un de ses chevaliers et son hérault en Bretagne pour parler au duc et signifier sa venue; car encore il n'en savoit rien; et bien appartenoit qu'il en fût signifié.

Quand le duc Jean de Bretagne entendit que le comte Derby son beau neveu le venoit voir, il en fut bien réjouï, car moult l'aimoit, et toujours avoit aimé le duc de Lancastre son père et tous ses frères; et dit au chevalier qui se nommoit messire Guil-

laume de La Pierre : « Pourquoi a pris notre cousin nul arrê^t çà ni là que tout droit, puisqu'il avoit intention de nous venir voir, il n'est ci venu ? » Le chevalier l'excusa le plus qu'il put : « Nennil, dit le duc de Bretagne, puis le terme de sept ans je ne vis si volontiers chevalier venir en Bretagne comme je fais mon beau neveu et cousin le comte Derby. Or tôt, retournez devers lui et le faites venir à bonne chère, car il trouvera notre pays tout ouvert et appareillé à l'encontre de lui. » De cette réponse fut le chevalier d'Angleterre tout réjoui, et se mit au retour le plus tôt qu'il put ; et vint à Blois, et recorda les paroles du duc de Bretagne au comte Derby et à son conseil. Tantôt, le lendemain, tous montèrent à cheval et issirent hors de Blois au gré des bonnes gens, car ils avoient partout payé bien et largement tant que tous s'en contentoient.

En la compagnie du comte Derby étoit messire Pierre de Craon lequel avoit été tellement démené en parlement, à l'encontre de la duchesse d'Anjou reine de Naples, lequel étoit comme banni du royaume de France, et pris et saisis tous ses châteaux, rentes et revenues pour la somme de cent mille francs, et encore moult de mises qui contribuées étoient en poursuivant les procès de cette plaidoierie.

Tant exploita le comte Derby qu'il vint à Nantes et là trouva le duc de Bretagne qui le recueillit, et sa route (troupe), moult grandement ; et adonc retourna messire Guy le Baveux et revint en France ; et le comte Derby demeura de-lez (près) le duc de

Bretagne qui lui fit toute la meilleure chère comme il put. Et là étoit toujours l'archevêque de Cantorbie; mais pas ne se découvroit à nul homme du monde pourquoi il étoit venu; et ne le savoit nul, fors le dit comte Derby et son conseil.

Le comte Derby véoit que le duc lui faisoit et monroit toute l'amour du monde et n'épargnoit rien à lui ni à ses gens, et bien savoit que le roi Richard d'Angleterre s'étoit grandement courroucé à l'encontre de lui, dont il avoit pitié. Quand le comte Derby eut bien considéré l'ordonnance du duc et sa bonne volonté, par le conseil qu'il eut, il se découvrit à lui d'aucunes de ses besognes, voire par manière, ainsi que en demandant conseil comment il se chevroit de ce; car la duchesse de Lancastre et tous les héritages que son seigneur de père avoit tenus et tenoit au jour de son trépas lui étoient échus par hoirie et succession; et point n'étoit rappelé du roi d'Angleterre, mais chassé et débouté; et donnoit tous les jours ses terres et ses héritages qui siens étoient et à ses enfants, aux uns et aux autres qui légèrement lui demandoient, dont plusieurs nobles et prélats d'Angleterre se contentoient mal sur le roi; et en étoit le pays en grand différend l'un contre l'autre; et tant que les bonnes gens de Londres en avoient pitié; et lui donnoit-on à entendre que volontiers ils le verroient si il vouloit retourner; et le mettroient à accord devers le roi; et lui feroient r'avoir tous ses héritage. Quand le duc de Bretagne entendit cette parole si dit: « Beau neveu, de tous chemins on doit

prendre le meilleur et le plus propice pour lui (soi). Vous êtes en dur parti, vous demandez conseil, et je vous conseille que vous créez (croyez) les Londriens, car ils sont grands et puissants; et fera le roi Richard qui se mal porte envers vous, de tout ce suis-je bien informé, ce qu'ils voudront, avecques le moyen des prélats, barons et chevaliers que vous avez au pays, et je vous aiderai de navie (flotte), gens d'armes et arbalétriers pour les aventures des rencontres qui pourroient avenir sur la mer.»

De cette parole et office remercia grandement le comte Derby le duc de Bretagne.

CHAPITRE LXXIII.

COMMENT LE COMTE DERBY ARRIVA DE BRETAGNE EN ANGLETERRE ET COMMENT IL FUT REÇU DES CITOYENS DE LONDRES.

AINSI se portèrent ces ordonnances et convenances, féalement et amoureusement faites du duc de Bretagne au comte Derby; et s'ébattit le dit comte en Bretagne avec le duc une espace de temps; et montroit qu'il vouloit là demeurer. Ce terme pendant on fit toutes ses pourvéances sur un hâvre de mer; et m'est avis que ce fut à Vannes; et là vinrent le duc et le comte; et quand il fut heure, et que

vent étoit bon pour aller en Angleterre, le comte Derby et toute sa route (troupe) montèrent en mer et entrèrent es vaisseaux; et là avoit en la compagnie trois vaisseaux armés de gens d'armes et d'arbalétriers pour conduire le dit comte jusques en Angleterre. La navie (flotte) désancra du hâvre et entra en la mer. Et plus cheminoient avant vers Angleterre et plus avoient bon vent. Et tant singlèrent que sur deux jours et deux nuits ils vinrent prendre terre à Pleumonde ⁽¹⁾ et issirent des vaisseaux, et entrèrent en la ville petit à petit. Le bailly de Pleumonde ⁽²⁾ qui la ville avoit à garder et le port de par le roi d'Angleterre fut tout émerveillé quand il vit tant de gens d'armes et d'arbalétriers; mais l'archevêque de Cantorbie l'apaisa et lui dit que c'étoient gens d'armes qui ne vouloient que tout bien en Angleterre et que le duc de Bretagne envoyoit là pour servir le roi et le pays; et sur ces paroles le bailly et gardien du port et de la ville s'apaisa et le comte Derby se couvrit et céla, ni oncques homme de la ville ne le vit qui le pût connoître et se tint tout coi en une chambre. Si très tôt qu'ils furent traits à l'hôtel, l'archevêque de Cantorbie escripsy (écrivit) unes lettres de sa main et scella, et prit un de ses hommes et le fit tantôt partir et chevaucher vers Londres pour porter ces nouvelles du comte Derby. L'homme chevaucha

(1) Ce ne fut pas à Plymouth mais à Ravenspur en Yorkshire, entre Hull et Bridlington que débarqua Henry de Lancastre au commencement de Juillet. J. A. B.

(2) Lisez Ravenspur. J. A. B.

et exploita si bien, et tant prit de ville en ville de nouveaux chevaux que, sur le point du jour dont ils étoient arrivés la nuit, il vint à Londres, et entra dedans, et passa la porte du pont de la Tamise, car point n'étoit fermée et vint à l'hôtel du mayeur (mair) de Londres, et le trouva encore en son lit. Sitôt que le mayeur sçut qu'il étoit là venu de par l'archevêque de Cantorbie, si saillit sus et fit l'homme entrer en sa chambre, et cil (celui-ci) lui bailla les lettres de par l'archevêque. Le maire les ouvrit et legy (lut) et se réjouit grandement de ces nouvelles, et s'ordonna à lever tantôt, et prit ses varlets et les envoya d'hôtel en hôtel chez ceux par lesquels principalement le comte Derby étoit mandé; quoique toutes gens, à Londres et ailleurs, furent moult réjouis de ces nouvelles. Et se trouvèrent tantôt des plus notables hommes de Londres plus de deux cents; et parlèrent ensemble, et ne tinrent pas long conseil, car le cas ne le requéroit pas, mais dirent: « Or tôt, appareillons-nous et allons querre monseigneur de Lancastre, puisque nous l'avons mandé. L'archevêque de Cantorbie a bien exploité quand il l'a amené par deçà. Et soit signifiée la venue du gentil comte et duc sur le pays à tous chevaliers et écuyers qui le désirent voir et avoir à seigneur. » Adonc furent élus grand'foison d'hommes Londriens à prononcer ces nouvelles et faire ces messages sur le pays aux barons, chevaliers et écuyers qui de leur parti étoient; et plus de cinq cents Londriens montèrent à cheval; et à peine attendoient l'un l'autre, de grand'volonté qu'ils avoient de ve-

nir vers le comte Derby, lequel Derby et sa route (troupe) ne s'arrêtèrent pas à Pleumonde ⁽¹⁾ longuement. Mais au matin, sitôt que leurs chevaux furent traits hors des vaisseaux, ils montèrent sus et prirent le chemin de Londres; et toujours messire Pierre de Craon et les Bretons en la compagnie du comte Derby.

Le maire de Londres et cils (ceux) qui la cité avoient à gouverner furent tous les premiers qui rencontrèrent le dit comte Derby sur les champs, et l'archevêque de Cantorbie ⁽²⁾ et leurs routes (troupes); si se conjouirent liement et grandement de fait, de paroles et de contenances; et se recueillirent tant qu'ils se virent et rencontrèrent; et comme plus chevauchioient, plus entroient gens et Londriens; et vinrent ce premier jour gésir à Gilleforde (Gilford) à vingt cinq milles de Londres.

Quand vint le lendemain, tous les citoyens et citoyennes de Londres savoient jà que le comte Derby, nommé duc de Lancastre, venoit à Londres. Donc issirent toutes gens, hommes, femmes, enfants et clergé, chacun qui mieux mieux à l'encontre de lui, tant avoient grand désir de le voir; et cheminoient à cheval et à pied toutes gens, et si avant qu'ils en avoient la vue. Et quand ils le virent, ils

(1) Lisez Ravenspur. J. A. B.

(2) Ce dernier fit même promulguer une bulle du pape contre la conduite de Richard. J'ai réservé quelques explications pour la partie du supplément contenue dans le volume suivant, et dans lequel je publie deux chroniques du temps qui expliquent en détail toutes ces transactions. J. A. B.

crièrent à haute voix : « A joie, à bien et à prospérité nous vienne le désiré, monseigneur Derby et de Lancastre ! Oncques depuis qu'il issit d'Angleterre bien n'avint au pays. Par lui serons-nous recouvrés et mis en état dû et raisonnable. Nous avons vécu et été en déplaisance et en ruine par le pauvre conseil que Richard de Bordeaux a eu ; et de soi même il en est moult coupable, car un roi qui doit gouverner un peuple et un royaume doit avoir tant de sens et de discrétion pour savoir connoître le bien et le mal. Autrement il n'est pas digne de tenir et gouverner royaume ; et il a fait en tous cas le contraire, ainsi que bien sera sçu et prouvé sur lui. » De telles voix et paroles étoit recueilli et aconvoyé le comte Derby en venant à Londres. Le maire de Londres chevaucha côte à côte de lui qui grand'plaisance prenoit au peuple qui ainsi humblement et doucement le recueilloient ; et disoit à la fois au comte : « Monseigneur, regardez et considérez ce peuple, comment il se réjouit de votre venue. » — « C'est vérité répondoit le comte. » Et chevauchoit en pur le chef, et les inclinoit à dextre et à senestre, ainsi qu'ils venoient et le recueilloient.

En cet état vinrent-ils à Londres et menèrent le comte Derby à son hôtel, et puis se retirèrent (retirèrent) chacun au sien tant que ils eurent dîné, que le maire, les notables hommes et le conseil de Londres et moult de barons, chevaliers, évêques et abbés qui en Londres étoient, et vinrent voir et conjourer ; et la duchesse de Glocestre et ses deux filles

qui en Londres se tenoient qui ses cousines germaines étoient. Offrem (Humphrey) leur frère étoit en la chambre du roi plus par contrainte que par amour.

Avecques ces dames vint la contesse d'Arundel et aucuns de ses enfants, et aussi la contesse de Warwick et plusieurs autres dames qui se tenoient en Londres. Et devez savoir que toutes gens étoient si réjouis en Londres que nuls hommes de leur métier ne faisoient œuvre ni service non plus que le jour de Pâques.

Pour venir à la conclusion de la besogne dont je demène le traité, conseillé fut et avisé que on se délivreroit de chevaucher et aller devers le roi, lequel ils nommoient en Londres et ailleurs, sans nul titre d'honneur, Richard de Bordeaux; et l'avoient les vilains Londriens godaillers ⁽¹⁾ accueilli en si grand'haine que à peine pouvoient ou vouloient parler de lui, fors à sa condamnation et destruction. Et jà avoient les Londriens traité devers le comte Derby qu'il seroit leur seigneur et roi et s'ordonneroit de tous points par leur conseil. Et à cette alliance et ordonnance faire, le comte Derby mit en terme qu'il emprendroit le faix et gouvernement du royaume à demeurer perpétuellement et à toujours lui et son hoir; et ainsi les Londriens lui jurèrent, écrivirent et scellèrent; et lui promirent faire jurer et sceller tout le demeurant du royaume d'Angleterre si solemnellement et acertes (sérieusement) que ja-

(1) Le manuscrit 8323 retranche toujours les épithètes défavorables aux habitants de Londres et se contente de dire ici: *les Londriens*.
J. A. B.

mais n'en seroit question; et demeureroient toujours de-lez (près) lui; et lui aideroient à mettre tous ses faits sus.

Les convenances et obligations prises, tant de l'une partie que de l'autre, et bien brièvement, car on se vouloit délivrer, il fut ordonné que douze cents hommes de Londres, tous armés et montés à cheval, se départiroient avecques le comte Derby et chevaucheroient vers Bristol avecques lui, et feroient tant que Richard de Bordeaux ils prendroient et amèneroient à Londres; et là amené, on auroit avis quelle chose on feroit de lui; car il seroit déduit et mené par loi et jugement des nobles, prélats et communautés d'Angleterre, et jugé selon ses articles. Encore fut dit et ordonné, pour faire moins d'esclandre, que les hommes d'armes et arbalétriers que le duc de Bretagne avoit prêtés au comte Derby pour son convoi, que ils fussent renvoyés, car ils auroient gens assez sans eux pour leur fait. Sur cet état et ce jour même, à l'ordonnance des Londriens, le comte Derby fit appeler les chevaliers de Bretagne et les plus grands qui là étoient et les remercia du service que fait lui avoient, et leur fit donner et Jépartir moult de florins, tant que tous se contentèrent et retournèrent à leur navire à Pleumonde (Plymouth), et entrèrent dedans, et arrivèrent en Bretagne. Or parlons du comte Derby qui s'ordonna pour chevaucher vers Bristol.

Le comte Derby se fit chef de cette chevauchée; c'étoit raison, car elle lui touchoit plus que à nul homme; et se départit de Londres en grand arroy et

hâta grandement son voyage. Ainsi que il et les Londriens cheminoient tout le pays s'émouvoit et venoit devers eux.

Nouvelles vinrent en l'ost du roi Richard ⁽¹⁾ de la venue du comte Derby et des Londriens; et ce fut sçu de moult de gens chevaliers, et écuyers et archers, avant que le roi le scût; et le sçurent tels qui ne lui eussent osé dire. Quand ces nouvelles furent éparties par murmuration entre eux, si entrèrent les plusieurs, et ceux qui étoient les plus prochains du roi, en grand'frayeur et crémeur (crainte); et connurent tantôt que les besognes s'ordonnoient à gésir en péril pour eux et pour le roi, car trop avoient d'ennemis en Angleterre; et tel leur seroit, puisque le comte Derby étoit deçà la mer qui beau semblant leur avoit montré, ainsi qu'il fut vu et sçu; car moult de chevaliers et écuyers et archers, qui avoient servi le roi la saison, se dissimulèrent et se partirent de la route (troupe) du roi sans prendre congé ni dire: « Je m'en vois (vais). » Et s'en alloient les aucuns vers leurs hôtels. Et les autres, au plus droit qu'ils pouvoient, venoient devers le comte Derby et se mettoient en sa compagnie.

Si très tôt que Offrem (Humphrey) de Glocestre et Richard d'Arundel, fils au comte d'Arundel, purent savoir que le comte Derby leur cousin et les Londriens venoient, ils recueillirent leurs gens et se départirent du roi Richard, et ne cessèrent de

(1) Richard étoit encore en Irlande au moment où la nouvelle de l'arrivée de Henry de Lancastre lui parvint. J. A. B.

chevaucher tant qu'ils eurent trouvé le comte Derby et sa route (troupe) qui jà avoient passé Asquesuffort (Oxford) et étoient venus à une ville que on appelle Sousestre (Cirencester). Le comte Derby eut grand'joie de ses cousins quand il les vit, et aussi eurent-ils de lui; et leur demanda de l'état leur cousin le roi, et où il étoit, et comment ils étoient départis de lui. Ils répondirent et dirent: « A notre département nous ne parlâmes point à lui, car sitôt que nous avons sçu votre venue, nous sommes montés à cheval et venus vers vous, pour vous servir et aider à contrevenger la mort de nos pères que Richard de Bordeaux a fait mourir. » Donc répondit le comte: « Vous soyez les bien venus. Vous me aiderez et je vous aiderai, car il faut que notre cousin Richard soit mené à Londres. Ainsi l'ai-je promis aux Londriens. Je leur tiendrai convenant (promesse), car aussi, pour ce faire, de toute leur puissance ils me veulent aider, et nous avons gens assez pour les combattre. Si combattre veulent, nous leur livrerons bataille. »

CHAPITRE LXXIV.

COMMENT NOUVELLES VINRENT AU ROI RICHARD DE LA
VENUE DU COMTE DERBY ET COMMENT IL VENAIT A
PUISSANCE SUR LUI ET COMMENT IL S'EN POURVUT.

IL fut dit au roi Richard en grand'spécialité quand on ne lui put plus céler : « Sire, avisez vous, il faut avoir bon conseil et bref, car ve-ci les Londriens qui à grand effort sont élevés contre vous et montrent qu'ils vous viennent guerre, et ont en leur compagnie le comte Derby votre cousin duquel ils ont fait leur capitaine; et puisqu'il a passé la mer et venu par deçà, par le moyen d'eux, ce n'est pas sans grand traité que cette emprise est faite. »

Quand le roi ouït ces paroles il fut tout ébahi et ne sçut que dire, et frémirent tous ses esprits, et connut tantôt que les choses alloient et iroient mal, si de puissance il n'y pouvoit pourvoir. Et quand il répondit, il dit aux chevaliers qui lui recorderent ces nouvelles : « Or tôt, faites appareiller nos gens, archers et gens d'armes, et faites faire un commandement par tout que chacun soit prêt, car je ne veuil pas fuir devant mes sujets. » — « Par Dieu, dirent les chevaliers, sire, la besogne va mal, car vos gens vous laissent et défuient. Vous en avez jà bien

perdu la moitié, et encore véons nous le demeurant tout ébahi et perdre contenance. » — « Et que voulez vous donc, dit le roi, que je fasse? » — « Nous le vous dirons, sire; vous laisserez les champs, car vous ne les pouvez tenir, et entrerez en un châtel, et là vous tiendrez jusques à tant que messire Jean de Hollande votre frère qui est courageux et chevalereux assez sera venu, car il sait ores nouvelles; et lui venu par deçà, il s'ordonnera tellement, soit par force de gens d'armes et d'archers ou par traité, que vos besognes seront en autre état que elles ne sont pour le présent; car quand on le sentira chevaucher sur les champs, tel se diffère de vous qui se boutera en sa route (troupe). « A tout ce conseil s'accorda le roi.

Pour ces jours le comte de Salsebéry (Salisbury) n'étoit pas de-lez (près) le roi, mais étoit autre part bien en sus; et quand il ouït dire l'état d'Angleterre et que le comte Derby chevauchoit à puissance avecques les Londriens contre le roi, il imagina tantôt que les choses alloient mal et gisoient en grand péril pour lui et pour le roi, et pour ceux par quel conseil il avoit ouvré jusques à ores. Si se tint tout coi tant qu'il auroit autres nouvelles. Le duc d'York oncle du roi n'étoit pas en sa chevauchée ni avoit été, mais son fils le comte de Rostellant (Rutland) y avoit toujours été pour deux raisons; l'une étoit que le roi l'aimoit souverainement, et l'autre raison pour ce qu'il étoit connétable d'Angleterre. Si que par ce droit il convenoit qu'il fût en la chevauchée.

Secondes nouvelles vinrent au roi, ainsi qu'il avoit soupé; et lui fut dit: « Sire, il convient que vous ayez avis comment vous vous voudrez ordonner. Votre puissance est nulle contre celle qui vient sur vous. Tant que à la bataille, pour le présent vous n'y feriez rien. Il faut que vous issiez (sortiez) d'ici par sens et par bon conseil, et que vous apaisiez, si vous pouvez, vos malveillants, ainsi que autre fois avez fait; et puis les corrigez tout par loisir. Il y a un châtel à douze milles d'ici qui se nomme Flinch ⁽¹⁾ lequel est fort assez. Nous vous conseillons que vous vous tirez cette part et vous encloyez (enfermiez) dedans, et y tenez tant que vous orrez autres nouvelles du comte de Hostidonne (Huntingdon) et de vos amis; et on enverra en Irlande et partout au secours; et si le roi de France votre beau-père sait que vous ayez à faire il vous confortera. »

Le roi entendit à ce conseil, et lui sembla bon; et ordonna ceux qu'il vouloit qui chevauchassent ce chemin avecques lui, et ordonna son cousin de Rostellant (Rutland) à demeurer à Bristol et ainsi tous les autres; et que chacun fût pourvu de traire avant, quand nouvelles viendroient qu'ils seroient forts assez pour combattre leurs ennemis. Tous tinrent cette ordonnance, et quand ce vint au matin, le roi et son hôtel tant seulement se mirent au chemin et se trairent (portèrent) vers le châtel de

(1) Ce n'est pas du château de *Flinth* mais du château de *Conway* que Froissart veut parler. J. A. B.

Flinch ⁽¹⁾; et se boutèrent dedans; et ne montrèrent pas qu'ils voulsissent faire guerre, fors eux tenir et garder là dedans, et défendre le lieu si on les vouloit assaillir.

CHAPITRE LXXV.

COMMENT LE ROI RICHARD SE RENDIT AU COMTE DERBY
POUR VENIR A LONDRES.

LE comte Derby et les Londriens avoient leurs espies allants et venants qui leur rapportoient tout l'état du roi; et aussi chevaliers et écuyers qui se venoient rendre au comte Derby de leur volonté. Nouvelles vinrent au dit comte et à son conseil que le roi étoit retrait (retiré) et enfermé au châtel de Flinch, et n'avoit pas grands gens avecques lui, fors que son hôtel tant seulement; et ne montroit pas qu'il voulsist la guerre ni la bataille, fors à issir de ce danger, si il pouvoit par traité. Conseillé fut tantôt de chevaucher cette part, et eux là venus faire tant que on l'eût par force ou autrement. Donc chevachèrent le comte Derby et sa route (troupe) devant la place et châtel dessus nommé; et tant que ils l'approchèrent. Quand ils furent ainsi que à deux pe-

(1) Lisez Conway Castle. J. A. B.

tites lieues près, ils trouvèrent un grand village. Si s'arrêta là le comte Derby et mangea et but un coup; et eut conseil, de soi-même et non d'autrui, qu'il chevaucheroit devant à (avec) deux cents chevaux et laisseroit tout le demeurant derrière; et lui venu au châtel où le roi étoit, il feroit tant par traité, si il pouvoit; qu'il entreroit dedans par amour non par force; et mettroit hors le roi par douces paroles; et l'assureroit de tous périls fors de venir à Londres; et encore lui promettroit-il que de son corps il n'auroit mal, et seroit pour lui moyen (médiateur) envers les Londriens qui trop fort étoient courroucés sur lui.

Ce conseil et avis que le comte dit, sembla bon à ceux à qui les paroles furent adressées, fors tant que il fut là dit au comte: « Sire, gardez bien que en ces choses il n'ait nulle dissimulation; car il faut que Richard de Bordeaux soit pris, mort ou vif, et tous les traîtres qui l'ont conseillé, et amené à Londres, et mis en la tour. Les Londriens ne pourroient point souffrir le contraire. » Donc répondit le comte Derby et dit: « Nennil, ne vous doutez en rien. Tout ce qui est empris à faire sera fait; mais si je le puis par douces paroles mettre hors du châtel où il est retrait et enclos, je le ferai; et si je ne puis, et que point ne me veuille croire, tantôt et sur heure je le vous signifierai; vous viendrez; et là nous bâtirons le siège; et ferons tant par force et par assaut, car la place est bien prenable, que nous l'aurons mort ou vif. »

A cette dernière parole s'accordèrent les Lon-

driens. Donc se départit le comte Derby de la grosse route (troupe) et chevaucha à deux cents hommes tant seulement, et furent tantôt venus devant le châtel où le roi Richard étoit, et dedans une chambre, entre ses gens et tout ébahi. Le comte Derby et sa route (troupe) descendirent devant la porte du châtel laquelle étoit close et fermée, car le cas le requéroit. Le comte vint jusques à la porte et fit buquier (frapper) grands coups. Ceux qui dedans étoient demandèrent : « Qui est cela ? » Le comte Derby répondit à la parole et dit : « Je suis Henry de Lancastre qui viens relever au roi mon héritage de la duché de Lancastre. On lui dise ainsi de par moi. » — « Monseigneur, répondirent ceux qui l'ouïrent, nous lui dirons volontiers. » Tantôt ils montèrent à mont en la salle et au dongeon où le roi étoit, et ses chevaliers qui gouverné et conseillé un long temps l'avoient de-lez (près) lui. Si lui dirent ces nouvelles, car il les voulut ouïr et savoir : « Sire, c'est votre cousin le comte Derby qui vient relever son héritage de Lancastre à vous. » Le roi regarda sus ces chevaliers et demanda quelle chose en étoit bonne à faire. Ils répondirent : « Sire, en cette requête n'a que tout bien ; vous le pouvez bien faire venir à vous, lui douzième tant seulement, et ouïr quelle chose il veut dire. C'est votre cousin et un grand seigneur en votre pays. Il vous peut bien accorder s'il veut, car il est moult grandement aimé au royaume d'Angleterre, et par spécial des Londriens qui l'ont remandé de là la mer, et lesquels l'ont si fort élevé présentement

à l'encontre de vous. Si vous faut dissimuler tant que ces choses soient apaisées et que le comte de Hostidonne (Huntingdon) votre frère soit de-lez (près) vous; et mal vous vient à point, et à lui aussi, de ce qu'il est à Calais; car tel en Angleterre se relève et vous défait que, s'ils le sentoient de-lez (près) vous, ils se tiendroient tous cois et ne vous oseroient courroucer. Jà a-t-il la serour (sœur) de votre cousin Derby à femme; et par le moyen de lui et de ses paroles nous espérons et supposons que vous viendrez à paix et à accord partout.»

Le roi s'inclina à ces paroles et dit : « Allez le quérir et lui faites ouvrir la porte et entrer dedans, lui douzième tant seulement.» Deux chevaliers se départirent du roi et vinrent bas en la place du châtel et jusques à la porte; et firent ouvrir le guichet; et issirent hors et inclinèrent le comte Derby et ses chevaliers qui là étoient; et les conjouirent de paroles assez gracieuses, car ils virent bien que la force n'étoit pas à eux; et si se sentoient grandement méfaits et avoir courroucé les Londriens, si vouloient tout remettre à point par belles paroles aournées (ornées) de semblant si ils pouvoient; et demandèrent au comte en disant : « Monseigneur, quelle chose vous plaît? le roi est à la messe, il nous a ci envoyés parler à vous.» — « Je le vous dirai, répondit le comte; vous savez que j'ai à relever la duché de Lancastre; si viens en partie pour cela et pour autres choses parler au roi.» — « Monseigneur, répondirent cilz (ceux-ci), vous soyez le bien venu. Le roi vous verra volontiers et orra

aussi; et nous a dit que vous venez, vous douzième tant seulement. » Le comte répondit: « Il me plaît. » Il entra au châtel lui douzième; et puis tantôt on referma le guichet et demeurèrent tous les autres dehors. Or considérez le péril et le grand danger où le comte Derby se mit adonc, car on l'eût aussi aisé occis ⁽¹⁾ là dedans, et toute sa compagnie, que on prendroit un oiselet en une cage; mais il ne glosa pas le péril où il étoit, ainçois (mais) alla toujours avant, et fut mené devers le roi.

Quand le roi le vit, il mua couleur, ainsi comme celui qui se sentoît grandement méfait à lui. Le comte Derby parla touthaut, sans faire nul honneur ni révérence, et demanda: « Êtes vous encore déjeûné? » Le roi répondit et dit: « Nennil, il est encore assez matin. Pourquoi le dites vous? » — « Il seroit heure, dit le comte que vous déjeunassiez, car vous avez à faire un grand chemin. » — « Et quel chemin, dit le roi? » — « Il vous faut venir à Londres. Si vous conseille que vous buviez et mangiez une fois; si chevaucherez plus liement. » Donc répondit le roi qui fut tout mérencolieux (fâché) et effrayé de ces paroles: « Je n'ai point faim encore ni volonté de manger. » Donc dirent les chevaliers qui voulurent flatter le comte Derby et qui bien véoient que les choses alloient diversement: « Sire

(1) Les manuscrits qui ont servi aux éditions précédentes portent: Comme faire on doit par désir et par raison; mais le man. 8332 que j'ai sous les yeux et que j'ai suivi pour ce livre supprime cette remarque qui tranche en effet d'une manière évidente avec le ton général de la narration. J. A. B.

créez (croyez) monseigneur de Lancastre votre cousin, car il ne vous veut que tout bien. » Adonc dit le roi : « Je le veuil ; faites couvrir les tables. » On se hâta de couvrir, le roi lava et s'assit. On le servit. On demanda au comte s'il vouloit seoir et manger, il répondit que nennil et qu'il n'étoit pas en jeûn.

Entretant (pendant) que le roi séoit à table et mangeoit, ce fut petit, car il avoit le cœur si détreint qu'il ne pouvoit manger, tout le pays d'environ le châtel de Flinch ⁽¹⁾ où le roi se tenoit, fut couvert de gens d'armes et d'archers ; et bien les pouvoient voir ceux du châtel par les fenêtrés qui regardoient sur les champs ; et les vit le roi quand il se leva de la table, car il n'y sist pas trop longuement, mais fit un très bref dîner et de cœur mérencolieux, et demanda à son cousin quels gens c'étoient qui se tenoient sur les champs. Il répondit qu'ils étoient Londriens le plus : « Et que veulent-ils, demanda le roi ? » — « Ils vous veulent avoir, dit le comte Derby, et mener à Londres et mettre dedans la tour. Par autre voie ne vous pouvez excuser ni passer. » — « Non, dit le roi qui s'effraya grandement de cette parole, car il savoit bien que les Londriens le héoient. Si dit ainsi : « Et vous, cousin, n'y pouvez-vous pourvoir. Je ne me mets point volontiers entre leurs mains, car je sçais bien que ils me héent et ont haï un long temps, je qui suis leur sire. » Donc répondit le comte Derby : « Je n'y

(1) Lisetz Conway Castle. J. A. B.

vois autre pourvéance ni remède, fors que vous vous rendez à moi; et quand ils sauront que vous serez mon prisonnier ils ne vous feront nul mal, mais il vous faut ordonner, et toutes vos gens, et venir à Londres tenir prison à la tour de Londres. » Le roi qui se véoit en dur parti, tous ses esprits s'ébahissoient fort, comme cil (celui) qui se douta de fait que les Londriens ne le vouldissent (vouldissent) occire, se rendit au comte Derby son cousin comme son prisonnier et s'obligea et promit faire tout ce qu'il voudroit; et aussi tous les chevaliers du roi; écuyers et officiers, tous se rendirent au dit comte, et pour eschever (éviter) plus grand dommage et péril. Et le comte, présents ses hommes, lesquels il avoit là amenés, les prit comme ses prisonniers et ordonna tantôt chevaux à seller, et tous traire en la cour et les portes du châtel à ouvrir. Quand elles furent ouvertes, moult de gens d'armes et d'archers entrèrent dedans en abandon. Là fit faire le duc de Lancastre comte Derby un ban et un commandement très spécial que nul ne s'avancât de prendre chose qui au châtel fût, ni mît la main sur homme ni varlets, sur peine d'être pendu et traîné au gibet, car tout étoit en sa garde et protection. Le ban et commandement fut ouï et tenu, ni nul ne l'eût osé enfreindre ni passer; et amena le comte Derby son cousin le roi Richard du châtel à mont jus en la cour, tout parlant ensemble; et lui fit avoir son état tout entier sans muer ni briser, ainsi comme il avoit en devant; et entretant (pendant) que on selloit et appareilloit les chevaux, le roi

Richard et le comte devoient l'un à l'autre de paroles, et étoient moult fort regardés d'aucuns Londriens qui là étoient; et avint une chose dont je fus informé que je vous dirai. Le roi Richard avoit un lévrier lequel on nommoit Math⁽¹⁾, très beau lévrier outre mesure; et ne vouloit ce chien connoître nul homme fors le roi; et quand le roi devoit chevaucher, cil (celui) qui l'avoit en garde le laissoit aller; et ce lévrier venoit tantôt devers le roi festoyer et lui mettoit ses deux pieds sur les épaules. Et adonc advint que le roi et le comte Derby parlant ensemble en-mi la place de la cour du dit châtel et leurs chevaux tous sellés, car tantôt ils devoient monter, ce lévrier nommé Math qui coutumier étoit de faire au roi ce que dit est, laissa le roi et s'en vint au duc de Lancastre et lui fit toutes les contenancez telles que endevant il faisoit au roi, et lui assist les deux pieds sur le col, et le commença grandement à conjour. Le duc de Lancastre qui point ne connoissoit le lévrier demanda au roi: « Et que veut ce lévrier faire? » — « Cousin, ce dit le roi, ce vous est une grand' signifiante et à moi petite⁽²⁾ » — « Comment, dit le duc, l'entendez vous? » — « Je l'entends, dit le roi, le lévrier vous

(1) Le Lévrier paroît avoir été dans ce temps un augure fort populaire. Lorsque les armées de Jean de Monfort et de Charles de Blois furent sur le point d'en venir aux mains, le lévrier de Charles l'abandonna et alla caresser Jean de Montfort qui ne manqua pas de gagner la bataille. J. A. B.

(2) On a déjà vu que Richard avoit aussi bien que son ami le roi de France la foi le plus implicite dans les sorciers et devins. J. A. B.

festoié et recueille aujourd'hui comme roi d'Angleterre que vous serez, et j'en serai déposé; et le lévrier en a connoissance naturelle; si le tenez de-lez (près) vous, car il vous suivra et il m'éloignera.» Le duc de Lancastre entendit bien cette parole et conjouit le lévrier, lequel oncques depuis ne voulut suivre Richard de Bordeaux, mais le duc de Lancastre; et ce virent et sçurent plus de trente mille.

Tous montèrent à cheval et se départirent du châtel de Flinch ⁽¹⁾ et retrairent (retirèrent) sur les champs; et chevauchoit le duc de Lancastre, que nous ne nommerons plus comte Derby mais duc, côte à côte du roi, et parloit à la fois; et gens d'armes étoient devant et derrière de tous côtés à grand planté (quantité). Tous ceux qui étoient de la route (troupe) du roi chevauchent ensemble, et cette nuit se logèrent en la marche d'Asqueffort (Oxford) ⁽²⁾; et ne menoit point le duc de Lancastre le roi Richard par les cités et bonnes villes pour la motion du peuple ⁽³⁾ mais tenoit toujours les champs.

(1) Conway Castle. J. A. B.

(2) D'après la chronique de Stowe, le roi après avoir été conduit devant le duc de Lancastre à Chester partit trois jours après pour Nantwich et le lendemain pour Newcastle où il trouva le fils du comte de Warwick. Le jour suivant ils vinrent à Staffort et ensuite à Litchefield où le roi fut près de s'échapper en se laissant glisser dans un jardin par la fenêtre de la tour où il étoit retenu. Ils continuèrent ensuite leur route par Coventry, Daventry, Northampton, Dunstable et Saint Albans. Le maire et les habitants de Londres vinrent à six milles de Londres au-devant de Henry de Lancastre en triomphe. Le récit du moine d'Evershem est conforme à celui de Stowe. J. A. B.

(3) Ces détails ne sont pas exacts. Nous renvoyons au supplément. J. A. B.

Et donna le dit duc à grand nombre de ses hommes congé, et spécialement des Londriens, et leur dit un soir. « Je suis tout au-dessus de ce que nous voulions avoir. Ils ne nous peuvent fuir ni échapper. Nous et ma route (troupe) nous les mènerons à Londres et les mettrons en sauve-garde au châtel de Londres; ils sont mes prisonniers, je les puis mener là où je veuil. Si retournez en vos lieux tant que vous orrez autres nouvelles. » Tous s'accordèrent à la parole et propos du duc de Lancastre, lequel prit le chemin de Windsor et vint là tout droit, et y amena le roi; et les Londriens, fors ceux qu'il voulut avoir de-lez (près) lui, retournèrent à Londres, et les autres en leurs lieux. Le duc de Lancastre s'ordonna et partit de Windsor tout droit, et amena le roi et les Londriens; et ne prit point le chemin de Callebruch (Colerook) mais le chemin de Scanes (Shene), et vint dîner, et le roi en sa compagne à Cartesee (Chertse).

Le roi Richard de Bordeaux avoit trop affectueusement prié à son cousin le duc de Lancastre que on ne le menât point parmi Londres; et pour ce prirent-ils ce chemin. Et devez savoir que sitôt que les Londriens furent au-dessus du roi Richard, ils envoyèrent hommes notables devers la jeune reine Isabel laquelle étoit pour lors à Ledes (Leeds) et là tenoit son état; et vinrent à la dame de Coucy qui seconde étoit après la reine et lui dirent: « Dames, ordonnez-vous et mettez toutes vos choses à point. Il vous faut départir d'ici. Et vous gardez bien à votre département que vous ne fassiez nul semblant de courroux

à la reine; mais dites que votre mari vous mande et votre fille aussi; et ce que nous vous disons c'est sur votre vie; si nous véons le contraire: et vous n'avez que faire de savoir ni enquerre plus avant; on vous fera mener à Douvres et délivrer une nef passagère qui vous mettra à Boulogne. »

La dame de Coucy qui douta ces menaces, et qui sentoît les Anglois crueux et hauts, répondit et dit: « De par Dieu je ferai tout ce que on voudra. » Elle fut tantôt appareillée. On lui pourvut chevaux et haquenées pour elles et pour les gens. Tous et toutes se départirent, François et Françaises; oncques n'y demeura homme ni femme; et se mirent au chemin et furent aconvoyés jusques à Douvres, et là bien payés et largement, chacun et chacune selon son état; et de la première marée qui vint ils entrèrent en une nef et eurent bon vent et tirèrent pour venir à Boulogne.

CHAPITRE LXXVI.

DE L'ÉTAT DE LA REINE ISABEL D'ANGLETERRE ET COMMENT ON LUI BAILLA NOUVELLES GENS ET COMMENT LE ROI FUT MIS DEDANS LA GROSSE TOUR DE LONDRES.

TANT que à parler de l'état de la jeune reine Isabel d'Angleterre, il fut si brisé que on n'y laissa

homme ni femme ni enfant de-lez (près) lui (elle). Tous lui furent mis hors, ceux et celles de la nation de France; et encore moult de la nation d'Angleterre qui étoient de la faveur du roi Richard. Et fut son état renouvelé de dames et de damoiselles, de gens d'office et de varlets; et étoient tous et toutes bien introduits que point ne parlassent du roi Richard sur la vie, nesquetant ⁽¹⁾ l'un à l'autre.

Le duc de Lancastre et sa route (troupe) se départirent de Cartesée (Chertsey) et vinrent à Chienes (Sheen); et de là sur la nuit ils amenèrent le roi Richard au châtel de Londres, et tous les chevaliers et hommes du roi, ceux lesquels ils y vouloient avoir. Quand ce vint au matin et les Londriens sçurent que le roi étoit au châtel de Londres, de tout ce furent-ils assez réjouis, mais grand'murmuration monta entre eux de ce que secrètement et couvertement on l'avoit là amené; et étoient moult courroucés toutes gens de ce que le duc de Lancastre ne l'avoit amené tout parmi Londres, non pas pour le conjour et honorer mais pour le vitupérer, tant l'avoient-ils accueilli en grand' haine! Considérez que c'est de peuple quand il s'émeut, et élève, et a puissance contre son seigneur, et par spécial en Angleterre; là n'y a nul remède, car c'est le plus périlleux peuple commun qui soit au monde et le plus outrageux et orgueilleux; et de tous ceux d'Angleterre les Londriens sont chefs; et à voire (vrai) dire ils sont moult puissants de mise et de

(1) C'est-à-dire pas même ou ne fut-ce même que. J. A. B.

gens, car ils se trouvent bien du clos de Londres vingt quatre mille hommes armés de pied en cap de toutes pièces, et bien trente mille archers. C'est grand' force, car ils sont durs, forts, hardis et hauts. Et tant plus voient de sang épandu tant plus sont ils crueux et moins ébahis.

Or parlons du comte de Rostellant (Rutland) fils au duc d'York et pour ces jours connétable d'Angleterre, qui demeuré étoit à Bristol et le sire Despenser qui sa sœur avoit à femme de lez (près) lui, et leurs gens. Quand ils entendirent que le châtel de Flinth ⁽¹⁾ où le roi Richard étoit enclos s'étoit rendu et le roi pris, et toutes ses gens, et mené vers Londres, ils imaginèrent tantôt le fait; et sentirent et connurent bien que les choses se porteroient mal pour le roi Richard; et ne voulurent là plus demeurer; et donnèrent congé à toutes gens d'armes que ils tenoient, fors à leurs familiers; et se départirent de Bristol et chevauchèrent et vinrent à Heulée ⁽²⁾ en la marche de Galles, un très beau manoir qui est au seigneur Despenser; et là se tinrent tant qu'ils ouïrent autres nouvelles. Le duc d'York se tenoit en son châtel entre ses gens et ne s'entremettoit de chose qui avint en Angleterre, ni ensonnié (mêlé) s'étoit du temps passé, ni ensonnier (mêler) ne vouloit, mais prenoit le temps engré et en patience, ainsi qu'il venoit. Courroucé étoit grandement en

(1) Lisez Conway Castle. J. A. B.

(2) Johnes croit que ce château est Caerphilly dans le Glamorgan shire, J. A. B.

cœur de ce que les différends si grands étoient en Angleterre et entre ses neveux et parents. Or parlons du roi Richard de Bordeaux.

Quand le duc de Lancastre eût mis et bouté dedans la tour de Londres son cousin le roi Richard et tous ceux de son conseil que avoir y vouloit et mis bonnes gardes sur eux, la première chose que le duc fit, ce fut que tantôt il envoya querre le comte de Warwick qui condamné étoit à user ses jours en l'île de Wisque (Wight) et le délivra de tous points. Secondement il envoya ses messages devers le comte de Northumberland et messire Henry de Percy son fils, et leur manda qu'ils vissent vers lui, ainsi qu'ils firent; et après il entendit très fort comment il pût être saisi des quatre Londriens qui étranglé avoient son oncle le duc de Glocestre au châtel de Calais; et tant fit, procura et enquit que tous quatre il les eut; et ne les eût pas rendus pour vingt mille nobles; et les fit mettre en prison à part eux à Londres. Le duc de Lancastre et ses consaux, et les Londriens eurent conseil ensemble comment ils ordonneroient de Richard de Bordeaux qui étoit mis dedans la grosse tour où le roi Jean de France tint une fois son état, entretant (pendant) que le roi Édouard chevauchoit au royaume de France. Regardé fut et avisé entre eux qu'il convenoit à ce roi Richard donner toutes ses joies, si dûment il en vouloit user, car trop grands nouvelles seroient en tous royaumes chrétiens de sa prise, car vingt deux ans ils l'avoient tenu à roi, et puis ils le vouloient dégrader. Première-

ment ils regardèrent à son règne; et escripsirent (écrivirent) tous les faits et les mirent par articles, et en trouvèrent vingt-huit; et puis s'en vinrent au châtel que on dit la tour, le duc de Lancastre en leur compagnie, et aucuns chevaliers et écuyers de son conseil. Quand ils furent venus jusques à là, ils entrèrent tous en la chambre où le roi Richard étoit, auquel en venant et entrant dans la chambre et en parlant à lui ils ne firent nulle révérence; et lui lisirent (lurent) au long tous ses articles ⁽¹⁾ auxquels il ne répondit en rien, car il vit bien et connut qu'ils étoient véritables, fors tant qu'il dit que, tout ce que fait avoit, étoit passé par son conseil. Donc lui fut demandé qu'il voulsist nommer ceux par lesquels il s'étoit le plus conseillé; il les nomma, ainsi comme cil (celui) qui avoit espérance d'avoir délivrance de là, et aller quitte et passer pour ceux qui le plus conseillé l'avoient, ainsi que autrefois on l'avoit quitté, et que ceux par lequel conseil il avoit méssusé étoient demeurés en la peine. Mais ce n'étoit pas l'intention des Londriens et de ceux qui accueilli l'avoient. Pour cette fois ils ne parlèrent plus avant mais s'en retournèrent; et s'en alla le duc de Lancastre à son hôtel, et laissa convenir le maire de Londres et les hommes de la loi, lesquels vinrent en la maison de la ville que on dit à Londres la Guihalle (Guild'hall); et là sont

(1) Ces articles tels qu'ils furent rédigés en parlement sont rapportés au long par Hollinshed. J. A. B.

faits et rendus les jugements des cas qui appartiennent aux citoyens de Londres; et encore moult de peuple s'y assemblèrent quand ils virent que les seigneurs de la ville et de la loi se trayoient (rendoient) là; et pensoient bien que on feroit justice, ainsi que on fit; je vous dirai par quelle forme.

Tout premièrement les faits contraires contre le roi et les articles qui lus avoient été devant lui en la tour furent là lues généralement et publiquement, et remontré par celui qui les legy (lut) que le roi n'en avoit nuls débattus, mais bien avoit dit que, tout ce que consenti en avoit à faire, le principal conseil l'en avoient donné quatre chevaliers de son secret de sa chambre; et par leurs consaux avoient été morts le duc de Glocestre, le comte d'Arundel et messire Thomas Corbet; et avoient conseillé et endittié (informé) Richard de Bordeaux un long temps à faire tous ces faits, lesquels étoient irrémisibles et demandoient punition; car par eux et par leurs consaux avoit été close la cour de droit et de justice du palais de Westmoustier et de toutes autres cours royales parmi Angleterre, dont moult de maléfices étoient mis sus; et boutées routes (troupes) et compagnies sur le pays qui déroboient les marchands et les laboureurs en leurs maisons. Pour lesquels cas le royaume d'Angleterre avoit été en péril d'être perdu sans recouvrer; et ne pouvoit-on imaginer ni supposer autre chose que ils vouloient Calais et Guynes rendre à leurs adversaires les François.

Ces paroles que je vous dis remontrées au peuple, s'ébahirent et émerveillèrent moult de gens et commencèrent plusieurs à murmurer et dire: « Ces cas demandent punition crueuse parquoi tous s'y exemplient (prennent exemple) et Richard de Bordeaux à être dégradé; ni jamais n'est digne ni taillé de porter couronne; mais doit être privé de tous honneurs et tenu au mieux venir au pain et à l'eau en prison fermée; et là vive tant comme il peut! » Si les aucuns Londriens murmuroient entre eux telles paroles, moult y en avoit qui disoient tout haut: « Sire maire de Londres, et vous autres qui avez la justice à tenir et à garder, faites justice, nous le voulons, et n'épargnez homme; car vous vééz bien que les cas que vous nous avez remontrés le demandent, et tantôt, car ils sont jugés de leurs faits mêmes: » Adonc se trairent (rendirent) ensemble le maire de Londres et les seigneurs de la loi et se mirent en la chambre de jugement; et furent les quatres chevaliers jugés à mourir, de eux atteler au pied de la tour de Londres, que Richard de Bordeaux les put voir des fenêtrés de la tour et traînés sur leurs fesses à chevaux, et chacun par lui, au long de la ville de Londres, et amenés en la rue que on dit le Cep (Cheapside), et là tranchées les têtes et mises sur glaive (lance) au pont de Londres, et les corps traînés au gibet par les épaules et là laissés.

Ce jugement rendu, on se délivra de l'exécuter; toutes les besognes étoient prêtes. Le maire de Londres et les seigneurs qui à ce étoient députés se dé-

partirent de la Guihalle (Guild'hall) atout (avec) grand'compagnie de peuple, et s'en vinrent au châtel de Londres; et firent tantôt traire hors les quatre chevaliers du roi qui nommés étoient ainsi: Sire Bernard Brocas, sire Maggelais⁽¹⁾, mesire Jean Derby receveur de Lincoln, et monseigneur Stelle son maître d'hôtel; et furent amenés en-mi la cour, et là chacun attelé à deux chevaux à la vue de ceux qui en la tour étoient qui bien les virent et le roi aussi, dont ils furent grandement courroucés et éperdus, car tout le demeurant des chevaliers qui avecques le roi étoient n'en attendoient autre chose, tant savoient crueux et haustres (altiers) les Londriens, il n'y eût plus rien dit. Tous quatre, allants l'un après l'autre, furent traînés du châtel allant au long de Londres jusques en la rue dessus dite, et là, sur un estal de poissonnier, on leur trancha les têtes, lesquelles furent mises sur quatre glaives (lances) à la porte du pont de Londres et les corps traînés par les épaulles au gibet de Londres, et là pendus.

Cette justice faite, tous hommes retournèrent à l'hôtel. Et devez savoir que le roi Richard qui se sentoit pris et au danger (pouvoir) des Londriens étoit en grand méchef de cœur; et comptoit sa puissance à néant, car il véoit que tous les hommes en Angleterre étoient à l'encontre de lui; et si aucuns en y avoient qui le voulsissent aider ou porter il n'étoit point en leur puissance de faire ni d'en mon-

(1) Selon Johnes, Lord Marclois. J. A. B.

trer nul semblant, tant étoient toutes gens élevés à l'encontre de lui. Il fut dit au roi de ceux qui étoient avecques lui: « Sire, nous n'avons rien en nos vies, ainsi comme il appert, car quand votre cousin de Lancastre vint devant hier au châtel de Flinth ⁽¹⁾ et de bonne volonté vous vous rendîtes à lui, il vous prit sus, et vous eut en convenant (promesse) que vous, et douze des vôtres, demeureroient ses prisonniers et n'auroient autre mal; et de ces douze les quatre en sont allés et exécutés honteusement. Nous n'en devons aussi attendre autre chose, et ve-ci cause pourquoi. Les Londriens qui lui font son fait l'ont fait si fort loyer (lier) et obliger envers eux qu'il ne peut aller au contraire. Dieu nous feroit grand' grâce si nous mourions céans de mort naturelle non de mort honteuse, car c'est grand' hideur (frayeur) à penser sur ce. »

A ces mots commença le roi Richard moult tendrement à pleurer et tordre ses mains et maudire l'heure que oncques il avoit été né pour cette fin prendre, et tant que ceux qui là étoient en eurent pitié et le réconfortèrent tant qu'ils purent. Et dit l'un de ses chevaliers: « Sire, il se faut réconforter. Nous véons bien, et vous aussi, que ce monde n'est rien et que les fortunes sont merveilleuses; et tournent autant bien aucunes fois sur les rois et sur les princes que sur les pauvres gens. Le roi de France qui (duquel) fille vous avez à femme ne vous peut aider présentement; il vous est trop loin. Si vous

(1) Conwy Castle. J. A. B.

pouviez ce méchef éloigner par dissimulation, et vous et nous sauver les vies, ce seroit bien exploité; et dedans un an ou deux se pourroient bien faire autres recouvrances. » — « Et que voulez vous, dit le roi que je fasse? il n'est chose que je ne doive faire pour nous sauver. » — « Sire, dit le chevalier, nous savons de vérité, et les apparences nous en véons, que les Londriens veulent couronner à roi votre cousin de Lancastre; et sur cet état ils l'ont mandé et lui aident son fait à faire. Or est fort, tant que vous soyez en vie, si vous ne le consentez purement et ligement, la coronation se puist (puisse) faire. Si vous mettons en termes, pour le meilleur, et pour votre salvation et la nôtre, que quand votre cousin viendra ici parler à vous, ou mandez-le pour la besogne avancer; et lui venu, par douces et traitables paroles, dites que vous voulez la couronne d'Angleterre, et le droit que vous y avez et avez eu jusques à ci, résigner purement et ligement en ses mains, et voulez que il soit roi; et par ce point vous l'apaiserez et adoucirez grandement, et les Londriens aussi. Et lors vous lui prierez affectueusement que il vous laisse vivre ci ou ailleurs, et parfaire votre viage (vie); et nous aussi avecques vous, ou chacun à part lui; ou envoyer hors d'Angleterre comme bannis; car, sire, qui perd la vie il perd tout. » Le roi Richard entendit bien ces paroles, et les glosa en son cœur, et dit que il feroit d'après ce conseil, comme eil (celui) qui se véoit en grand danger; et donna à sentir à ceux qui le gardoient que volontiers il parleroit au duc de Lancastre.

CHAPITRE LXXVII.

COMMENT LE ROI RELÉGA SA COURONNE ET SON ROYAUME
EN LA MAIN DU COMTE DERBY DUC DE LANCASTRE.

Les nouvelles vinrent au duc de Lancastre que Richard de Bordeaux le demandoit et avoit grand désir de parler à lui. Tantôt le dit duc se départit de son hôtel sur le tard et vint par une barge sur la Tamise, accompagné de ses chevaliers, au châtel de Londres; et entra par derrière dedans; et vint en la tour où le roi Richard étoit; lequel recueillit le duc de Lancastre moult doucement et se humilia très grandement envers lui, ainsi que cil (celui) qui se véoit et sentoit en grand danger; et lui dit: «Cousin, je regarde et considère mon état, lequel est en petit point, dieu merci! et tant que à tenir jamais règne ni gouverner peuple, ni porter couronne, je n'ai que faire de penser. Et si Dieu m'aide à l'âme, je voudrois être hors de ce siècle de la mort naturelle, et que le roi de France eût sa fille, car nous n'avons pas pris ni eu trop grand'joie ensemble; ni oncques, depuis que je l'amenai en ce pays, je ne pus être si bien de mon peuple que j'étois en devant. Cousin, tout considéré, je sçais bien et connois que grandement je me suis mépris envers vous et envers plu-

sieurs nobles de mon sang en ce pays, par lesquelles choses je sens et connois que jamais je ne viendrai à paix et à pardon. Pour tant de bonne et libérale volonté je vous veuil résigner l'héritage et la couronne d'Angleterre; et vous prie que le don et résignations vous preniez. » Quand le duc de Lancastre ouït cette parole, si répondit et dit: « Il convient que à cette parole soient vus et appelés plusieurs des trois états d'Angleterre. Et j'ai écrit et mandé les prélats et nobles de ce pays et des consaux des bonnes villes, et dedans trois jours il y en aura assez pour faire la résignation dûment que vous voulez faire; et par ce point vous apaiserez grandement et adoucirez l'air (colère) de plusieurs hommes d'Angleterre, car pour obvier à tous maléfices qui trop fort étoient élevés en Angleterre par faute de justice qui n'avoit ni lieu ni règne, ai-je été mandé de là la mer, et me veut de fait le peuple couronner. Et court voix et renommée par toute Angleterre que à la couronne j'ai et ai eu toujours plus grand' action de droit que vous n'avez eu. Et quand notre tayan (ayeul), le roi Édouard de bonne mémoire, vous éleva et couronna, il lui fut bien dit et remontré, mais il aimoit tant son fils, et avoit aimé le prince de Galles, que nul ne lui put briser son propos ni opinion que vous ne fussiez roi. Et si vous eussiez ensuivi les œuvres du prince et cru bon conseil, ainsi que bon fils à son loyal pouvoir en tout bien doit ensuivre les œuvres de son père, vous fussiez demeuré roi, et en votre état. Mais vous avez toujours fait du contraire; et tant que

commune renommée court, par toute Angleterre et ailleurs, que vous ne fûtes oncques fils au prince de Galles, mais d'un clerc ou d'un chanoine; car j'ai ouï dire à aucuns chevaliers qui furent de l'hôtel du prince mon oncle, que pourtant que le prince se sentoit méfait de mariage, car votre mère étoit cousine germaine au roi Edouard, et le commençoit à accueillir en grand'haine pourtant qu'il n'avoit point de génération, et si étoit sa commère ⁽¹⁾ deux fois des enfants qu'il avoit tenus sur les fonds qui furent à messire Thomas de Hollande, elle qui bien savoit tenir le prince et qui conquis l'avoit en mariage par subtilité et cautelle, se douta que mon oncle le prince, par une diverse voie, ne se voulsist démarier; et fit tant qu'elle fut grosse et vous eut, et encore un autre devant vous. Du premier on ne sçut que dire ni juger; mais de vous, pourtant que on a vu vos mœurs et conditions trop contraires et différentes aux vaillances et prouesses du prince, on dit et parole (parle), en ce pays ci et ailleurs, que vous fûtes fils d'un clerc ou d'un chanoine. Car pour le temps que vous fûtes engendré et né à Bordeaux sur Gironde il y en avoit moult de jeunes et beaux en l'hôtel du prince; et c'est la renommée de ceux de ce pays; et bien en avez montré les œuvres, car vous êtes toujours incliné à la plaisance des François et à vouloir faire paix à la conclusion et déshonneur du royaume d'Angleterre. Et pourtant que mon oncle de Glocestre et le comte d'Arundel le vous remontroient sa-

(1) On sait que c'étoit un empêchement de mariage. J. A. B.

gement et loyalement, et vouloient garder l'honneur de ce pays et ensuire les œuvres de leurs pères, les avez-vous traitreusement fait mourir. Tant que à moi, je vous ai pris sus, et vous défendrai, et allongerai votre vie, en nom de pitié, tant que je pourrai. Et prierai pour vous envers les Londriens et les hoirs de ceux que vous avez fait mourir. » — « Grands mercis ! dit le roi, je me confie plus en vous que en tout le demeurant d'Angleterre. » — « Vous avez droit, répondit le duc de Lancastre, car si je n'allois ou fusse allé devant la volonté du peuple, vous eussiez été ou seriez pris du peuple et dégradé à grand' confusion et dérision, et mort, par vos males œuvres qui vous font avoir cette peine et danger. » Le roi Richard entendit bien toutes ces paroles que le duc de Lancastre lui remontrait ; et ne savoit que dire ni répondre à l'encontre, car bien véoit que force et argument ne lui valoient rien fors que douceur, amour et simplesse ; et se humilioit tant qu'il pouvoit ; et prioit toujours au duc de Lancastre que sa vie lui fût sauvée.

Quand le duc de Lancastre eut été en la tour de Londres avecques le roi Richard plus de deux heures, et toujours le plus parlant à lui et remontrant ces ignorances et mésusances dont il étoit accusé, et qui étoient toutes claires, il prit congé, et se départit, et rentra en sa barge, et retourna par la rivière de la Tamise en son hôtel ; et là se tint. Et renforça encore le lendemain ses mandements par toutes les mettes (frontières) et limitations d'Angleterre : et vinrent à Londres son oncle le

duc d'York, le comte de Rostellant (Rutland) fils au duc d'York, le comte de Northumberland, messire Thomas de Percy son frère, auxquels le duc de Lancastre fit très bonne chère: et vinrent grand nombre de prélats, archevêques, évêques et abbés.

Adonc vint le duc de Lancastre accompagné de ces seigneurs, prélats, ducs, comtes, barons et chevaliers, et des plus notables hommes de Londres, au châtel, et tous montés à cheval; et descendirent en la place et entrèrent dedans le châtel; et fut mis le roi Richard hors de la tour; et vint en la salle appareillé et ordonné comme roi, en mantel ouvert, tenant le sceptre en sa main et la couronne dont il avoit été couronné sur son chef; et ne fut adestré (accompagné) ni tenu de nulluy (personne) quand il parla, et dit ainsi, oyants tous: « J'ai été roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et sire d'Irlande environ vingt deux ans, laquelle royauté, seigneurie, sceptre, couronne et héritage je résigne, purement et quittement, à mon cousin Henry de Lancastre ⁽¹⁾; et lui prie en la présence de tous, en cause de possession, qu'il prenne le sceptre. »

Adonc tendit-il le sceptre au duc de Lancastre qui le prit, et tantôt il le bailla à l'archevêque de Cantorbie, lequel le prit. Secondement le roi Richard

(1) Tous ces faits seront racontés en détail dans le Supplément du 15^{me} volume. Le moine d'Evesham donne cette description avec de grands détails et dit que Richard ne fut pas présent au parlement et qu'on lut la résignation qu'il avoit rédigée devant témoins. Il donna même en entier cette pièce et le discours de Henry IV de Lancastre en montant sur le trône. J. A. B.

prit la couronne d'or sur son chef à deux mains et souleva, et la mit devant lui et dit: « Henry, beau cousin et duc de Lancastre, je vous donne et rapporte cette couronne de laquelle j'ai été nommé roi d'Angleterre, et avecques ce toutes les droitures qui y appendent. »

Le duc de Lancastre la prit. Là tantôt l'archevêque d'York fut appareillé qui le prit en les mains du duc. Les deux choses faites et la résignation ainsi consentie, le duc de Lancastre appela un notaire public et en demanda avoir lettres; et les témoins des prélats et des seigneurs qui là étoient; et assez tôt après Richard de Bordeaux retourna dont il étoit issu; et le duc de Lancastre, et tous les seigneurs qui là étoient venus, montèrent à cheval. Et en furent portés en custodes et en coffres les deux joyaux solennels dessus nommés, et mis en la trésorerie de l'abbaye de Westmoustier; et retournèrent tous les seigneurs chacun à son hôtel; et attendirent le jour de conseil et de parlement qui devoit être au palais de Westmoustier.

CHAPITRE LXXVIII.

COMMENT LE ROI HENRY, DUC DE LANCASTRE, FUT COURONNÉ DU CONSENTEMENT DE TOUT LE COMMUN D'ANGLETERRE ET DE LA MANIÈRE DE LA FÊTE.

En l'an de l'incarnation notre Seigneur mil quatre cents un moins ⁽¹⁾ avint en Angleterre, droit en septembre, le dernier jour de celui mois, par un mardi, que Henry, duc de Lancastre, tint parlement au palais de Westmoutier qui est dehors Londres; et audit parlement furent assemblés tous les prélats et clergés du royaume d'Angleterre la plus grande partie. Et en après y furent tous les ducs, comtes et nobles du dit royaume; et aussi le commun de chacune ville, une quantité de gens selon ce que les villes étoient. Et là fut tout le dit peuple assemblé à Wesmoustier, ce mardi devant dit, présents le duc de Lancastre et ses gens. Et là calenga (réclama) le dit duc Henry de Lancastre le dit royaume d'Angleterre et requit à être roi par trois manières de cas. Premièrement par conquête; secondement parce qu'il se disoit être droit hoir; tiercement parce que le roi Richard de Bordeaux lui avoit résigné

(1) C'est-à-dire l'an treize cent quatrevingt dix neuf. J. A. B.

le royaume en sa main de pure et libérale volonté, présents prélats ducs et comtes en la salle de la grand' tour de Londres ⁽¹⁾. Ces trois cas remontrés, requit le duc Henry de Lancastre à tout le peuple d'Angleterre qui fut là que de ce ils disent leur bonne volonté. Et en présent répondit le dit peuple tout d'une voix, que c'étoit bien leur volonté qu'il fût leur roi, et ne vouloient avoir autre que lui. Et encore, ensuivant ce propos, requit et demanda le dit duc au dit peuple par deux fois, si c'étoit bien leur volonté; et ils répondirent tous d'une voix. « Oyl » Et là en présent, s'assit le duc Henry au siège royal lequel siège étoit haut élevé en-my la salle; et étoit le siège couvert tout d'un drap d'or et à ciel dessus, si que tous ceux qui là étoient le pouvoient bien voir. Et en présent que le duc fut assis au dit siège, tout le peuple tendit les mains contre mont en lui promettant foi et faisant grand' liesse. Et lors fut ce parlement conclu, et fut journée assignée de son couronnement le jour saint Edouard qui fut le lundi treizième jour d'octobre. Et le samedi devant le jour de son couronnement, il se départit de Wesmoustier et s'en alla au châtel de Lon-

(1) Voici les paroles de Henry de Lancastre telles qu'elles sont rapportées par le moine d'Evesham.

Ego Henricus dux, et legitimus heres domino (*sic*) Johannis ducis Lancastriæ venerandi patris mei, in nomine patris et filii et spiritus sancti, istum tronum régium, jam vacantem, coronam, et regnum, cum omnibus membris et pertinentiis suis, universis et singulis, mihi, proximo heredi, jure hereditario, in lineâ rectâ descendentiâ, (*sic*) à nobili rege Henrico tertio debitè clamo, assumo et eundem ascendi (*sic*). J. A. B.

dres atout (avec) grand'gent; et cette nuit veillèrent tous les écuyers qui devoient être faits chevaliers le lendemain. Et furent le nombre de quarante six, et eurent tous ces écuyers chacun sa chambre et chacun son bain où ils se baignèrent ⁽¹⁾ celle nuit; et à lendemain, le duc de Lancastre les fit chevaliers à sa messe, et leur donna longues cottes vertes à étroites manches fourrées de menu vair en guise de prélats; et avoient les dits chevaliers sur la senestre épaule un double cordel de soie blanche à blanches houppettes pendants. Et se départit le duc de Lancastre celui dimanche après dîner du châtel de Londres pour venir à Westmouster; et étoit en pur le chef; et avoit en son col la devise du roi de France ⁽²⁾; et étoit accompagné du prince son fils, de six ducs, six comtes, dix-huit barons, et la somme toute de huit à neuf cents chevaliers en sa compagnie. Et avoit adonc vêtu le roi un court jacque d'un drap d'or à la façon d'Allemagne; et étoit monté sur un blanc coursier et avoit le bleu gertier (jarretière) en la senestre jambe. Et vint le dit duc tout parmi la ville de Londres et grand nombre de seigneurs, vêtus leurs gens chacun de sa livrée et devise; et tous les bourgeois et

(1) Richard II avoit créé l'ordre des chevaliers du bain et en avoit fixé le nombre à quatre. Henry IV créa 25 nouveaux chevaliers de cet ordre à l'occasion de son couronnement. Cette ordre renouvelé par Georges I^{er}. ne se confère guères qu'à l'époque du sacre du roi d'Angleterre. L'usage du bain, comme signe de pureté avant de conférer l'ordre de chevalerie, étoit fort ancien dans les autres pays de l'Europe (Voyez Lacurne Ste. Palais, mémoires sur la Chevalerie.) J. A. B.

(2) Celle que le roi de France lui avoit donnée en signe d'amitié pendant son exil à Paris. J. A. B.

Lombards marchands de Londres ⁽¹⁾ et tous les grands maîtres, chacun métier orné et paré de sa devise, en convoyant le dit duc jusques à Westmoustier. Et furent le nombre de six mille chevaux. Et furent les rues, le dit jour, là où le dit duc passa, couvertes et parées en plusieurs manières de parements; et eut celui jour, et autre après, neuf brocheions de fontaines en Cep (Cheaspide) à Londres, courants par plusieurs conduits, blanc vin et vermeil.

Item, à la nuit fut baigné le duc de Lancastre; et à lendemain, sitôt qu'il fut levé, il se confessa ⁽²⁾ et ouït trois messes, ainsi que accoutumé avoit; et celui matin, tous les prélats qui là étoient assemblés, et grand nombre du clergé vinrent en procession de l'église de Westmoustier droit au palais pour amener le roi en la dite église; et s'en retourna la procession en la dite église, et le roi en suivant après, et tous les seigneurs avec le roi. Et les ducs, comtes et barons avoient longues houppelandes d'écarlate et longs manteaux fourrés de menu vair et grands chaperons aussi fourrés en telle manière; et tous les ducs et comtes avoient trois hourlets de menu vair assises sur l'épaule senestre de un quartier de long ⁽³⁾ ou environ; et les barons n'en avoient que deux; et tous autres chevaliers et écuyers avoient houppelandes d'écarlate de livrée.

(1) Les Lombards étoient encore à Paris et à Londres les principaux banquiers et négociants. J. A. B.

(2) L'ancien manuscrit ajoute: car il en avoit bien métier. En général toutes les modifications que je remarque dans le manuscrit 8323 bis sont faites dans un sens favorable au parti d'Henry IV. J. A. B.

(3) C'est la chausse moderne que portent les docteurs. J. A. B.

Item, en venant du dit palais à l'église, avoit sur le chef du duc un drap de soie de couleur inde (azur) à quatre bâtons d'argent et quatre clochettes d'or sonnans; et portoient le dit ciel quatre bourgeois de Douvres, pour la cause que c'est leur droit; et avoit à chacun côté l'épée de l'église et l'épée de justice. Et portoient l'épée de l'église le prince de Galles son aîné fils, et l'épée de justice messire Henry de Percy comte de Northumberland et connétable d'Angleterre, car le comte de Rostellant (Rutland) étoit déposé de cet office. Et portoit le comte de Westmelant (Westmoreland), maréchal d'Angleterre, le sceptre. Et entrèrent les processions, le duc et tous les seigneurs en la dite église, ainsi comme à neuf heures. Et avoit, droit au milieu de l'église, un haut hourt (échaffaud) tout couvert de vermaux (vermeils) parements, et au milieu du hourt avoit une chayère (chaise) royale couverte de drap d'or. Et quand le duc fut venu en l'église il monta sur le hourt et se assit en la chayère (chaise) royale; et étoit le duc en l'état royal, fors tant qu'il n'avoit point sur le chef la couronne ni le bonnet; et là en présent et dessus l'échaffaud remontra l'archevêque de Cantorbie, par les quatre cornes de l'échaffaud, au peuple, comment Dieu leur avoit transmis un homme pour être leur roi et sire. Puis demanda le dit archevêque au dit peuple si chacun le vouloit bien qu'il fût consacré et couronné à roi. Et ils répondirent, tous d'une voix, que oyl, en tendant les mains contre mont et lui promettant foi et loyauté.

Après ce dit et répondu, le duc descendit jus du hourt (échaffaud) et vint à l'autel pour être sacré.

Et au roi Henry sacrer y avoit deux archevêques et dix évêques; et là devant l'autel fut devêtu de l'état royal, tout nud jusques à la courroie, et là en présent fut enoingt et sacré en six lieux. C'est à savoir sur le chef, en la poitrine, sur les deux épaules, et derrière entre ses deux épaules, et ès mains ⁽¹⁾; et puis lui mit-on un bonnet sur son

(a) Je ne sais pas comment Froissart a oublié de dire ici qu'il fut oint avec l'huile donnée par la Vierge à Thomas Becket et qui ne fut découverte que pendant le règne de Richard II avec une inscription portant que celui qui seroit oint de cette huile seroit le défenseur de l'Église. Cette huile, comme celle apportée par le St. Esprit pour l'onction de Clovis et de ses successeurs avoit la propriété d'être intarissable. Les réformateurs auront sans doute cassé l'ampoule qui la contenoit si la Vierge n'est pas venue la remporter. Boucher, dans ses annales d'Aquitaine (p. 3. c. 4.) raconte cette aventure de Becket d'après une prétendue lettre de Becket-lui-même érite en latin et dont il donne la traduction suivante:

« Une nuit, dit Becket, comme j'étois en oraison dans le monastère Ste. Colombe, (pendant son exil en France), tantôt s'apparut à moi la bénoite Vierge Marie, ayant sur la poitrine une goutte d'eau resplendissant plus que fin or, et tenant en sa main une petite ampoule de pierre. Et après qu'elle eut pris cette goutte d'eau et icelle mise en l'ampoule qu'elle me bailla, me dit par ordre les paroles qui s'en suivent: » Ceci est l'onction de laquelle les rois d'Angleterre doivent être oints, non ceux qui maintenant règnent, mais ceux qui régneront; car les apésent régnants sont mauvais, et leurs successeurs le seront, et pour leurs iniquités perdront plusieurs choses. Toutefois aucuns rois d'Angleterre viendront lesquels seront oints de cette onction; et seront bénins et obéissants à l'Église, et en recevront leurs terres et seigneuries jusqu'à ce qu'ils aient cette onction, le premier desquels recouvrera en paix et sans violence les terres de Normandie et d'Aquitaine que ses prédécesseurs avoient perdues. Ce roi sera très grand entre les rois, et est celui qui *édifiera mainte église en la terre sainte*, et chassera tous les payens de Babylone, où il *érigera plusieurs beaux monastères* et mettra en fuite tous ses ennemis. Et si quand il partira au combat contre eux il sera victorieux et augmentateur de son royaume. »

Henry IV fut le premier oint de la goutte contenue dans cette ampoule. Il ne recouvra point l'Aquitaine parce qu'elle n'étoit pas perdue; il ne

chef⁽¹⁾; et entretant (pendant) que on le sacroit et oignoit, le clergé chantoit la litanie et tel office que on dit à bénir un fond. Et fut là vêtu le roi des draps de l'église comme un diacre; et puis lui chaussa-t-on uns souliers de velours vermeil en guise de prélat, et puis uns éperons à une pointe sans molettes; et fut tirée hors du fourrel l'épée de justice, et là fut bénite et puis baillée au roi, et le roi la remit au fourrel. Et là en présent l'archevêque de Cantorbie dessaindy (déceignit) la dite épée. Et puis fut apportée la couronne saint Édouard⁽²⁾. Et étoit la dite couronne archée⁽³⁾ en croix et fut bénite; et puis lui assit le dit évêque sur le chef; et après la messe dite et ouïe, le roi se départit de l'église au dit état, et trouva au dehors de l'église sur le dextrier (à cheval) le duc de Lancastre, le connétable d'Angleterre, le maréchal d'Angleterre et le lieutenant du connétable qui devant le roi faisoient place pour venir au palais. Et avoit au milieu de ce palais une fontaine qui rendoit vin blanc et vin vermeil par plusieurs sources. Et là entra le roi

chassa point les payens de Baby'one, parce qu'il n'alla point à Baby'one et qu'au contraire les payens furent tellement florissants que peu de temps après ils prirent Constantinople; et ses descendants au lieu d'être des bâtisseurs d'église et de monastères, et d'être obéissants à l'Église, rompirent avec elle et détruisirent tous les couvents. C'est jouer de malheur que de voir si souvent le hasard donner un démenti à une prophétie. J. A. B.

(1) Ces cérémonies se sont renouvelées au dernier sacre. J. A. B.

(2) Henry voulut remplacer par cet appareil solennel ce qui lui manquait d'un autre côté. J. A. B.

(3) En forme d'arc. J. A. B.

en la salle et alla en son retrait (cabinet); puis vint en la salle pour dîner. Et fut la première table du roi ; la seconde des cinq pairs d'Angleterre; la tierce table des Londriens ⁽¹⁾ ; la quatrième des chevaliers nouveaux; la cinquième des chevaliers et écuyers d'honneur qui vouloient seoir; et étoit le dit roi à côté du prince de Galles qui tenoit l'épée de justice et de l'autre lez (côté) du connétable d'Angleterre qui tenoit l'épée de l'église, et en-dessous le maréchal qui tenoit le sceptre. Et n'eut à la table du roi que deux archevêques et dix-sept évêques. Et en la moitié de ce dîner vint un chevalier que on nommoit d'Yvorth ⁽²⁾, tout armé sur un cheval monté tout couvert de mailles et de vermeil, chevalier et cheval. Et étoit armé pour gage de bataille; et avoit un chevalier devant lui qui portoit sa lance; et avoit le dit chevalier à son côté l'épée toute nue et sa dague à l'autre côté; et bailla le dit chevalier un libelle au roi qui fut lu et disoit: S'il étoit chevalier écuyer ni gentil homme qui voulis dire ni maintenir que le roi Henry ne fût droit roi il étoit tout prêt de le combattre, présent le roi, ou quand il plairoit au roi assigner journée ⁽³⁾; et le fit le roi crier par un héraut d'armes par les six lieux de la dite salle; à quoi nul ne s'apparut. Et quand le roi eut dîné, il prit vin et épices en la

(1) D'autres manuscrits disent: des vilains de Londres. J. A. B.

(2) C'est celui dont il a déjà été question et que Johnes appelle Dymock. J. A. B.

(3) Cet usage s'est conservé au dernier sacre du roi d'Angleterre. J. A. B.

dite salle et puis alla en son retrait; et toutes gens se départirent; et alla chacun en son hôtel.

Ainsi se porta la journée de la coronation du roi Henry lequel demeura ce jour, et la nuit ensuiuant, et le lendemain, au palais de Westmoustier.

Vous devez savoir que le comte de Salsebéry (Salisbury) ne fut point à ces solemnités; et malheureusement y eût été, car on le tenoit en prison fermée, et bonnes gardes sur lui; et vouloit le conseil du roi, et moult de nobles du pays et les Londriens, que on lui tranchât la tête publiquement en la rue de Cep (Cheapside) à Londres; et disoient que bien l'avoit desservi (mérité) quand il s'étoit avancé de porter lettres de créance de par Richard de Bordeaux en France au roi et aux seigneurs, et avoit dit, témoigné et porté, outre que le roi Henry étoit faux, mauvais et traître; et que ce péché et méfait ne faisoit point à pardonner, mais demandoit punition très crueuse. Le roi Henry, comme doux et sage, ne s'inclinoit pas à le faire sitôt mourir, mais en avoit aucunement pitié, car le comte s'excusoit de ce que fait en avoit fut par l'ordonnance et parole des quatre chevaliers dessus nommés qui décolés étoient. Le roi créoit assez tôt excusances, mais ceux de son conseil n'y vouloient pas entendre; et disoient, et aussi faisoient les Londriens, qu'il en mourroit, car bien l'avoit desservi (mérité). Si demeura le comte de Salsebéry en prison en grand danger de sa vie.

Messire Jean de Hollande comte de Hostidonne (Huntingdon), et pour ce temps gardien de la ville

de Calais, avoit été informé tout au long de la matière dessus dite, et comment son frère le roi Richard avoit été pris et mené, et étoit en prison en la tour de Londres, et là condamné, ou ailleurs qu'il plairoit le roi Henry et son conseil, à user sa vie; et avoit résigné le royaume, couronne et tout; et étoit Henry de Lancastre roi d'Angleterre. Le comte de Hostidonne (Huntingdon), quelque annoy (ennui) et déplaisance qu'il eût du roi Richard son frère, considéra le temps et les aventures, et regarda que il tout seul contre la puissance d'Angleterre qui trop grand' étoit il ne pouvoit pas obvier. Aussi la comtesse sa femme lui dit, quand il fut retourné de Calais en Angleterre, qui sœur germaine étoit du roi Henry: « Monseigneur, il vous faut passer votre courroux bellement et sagement, et ne faites pas chose dont vous prenez dommage; car monseigneur le roi mon frère vous peut faire moult de biens; et si voyez que tout le pays s'incline à lui. Et si vous montrez mal talent aucun, vous êtes perdu. Si dissimulez de ce fait ci, je vous en prie et le vous conseille; car autant bien est le roi Henry votre frère que Richard étoit. Et demeurez de-lez (près) lui, et vous le trouverez bon et appareillé ami; car il n'y eut oncques si riche roi en Angleterre comme il est. Si vous pourra, et à vos enfants, faire encore moult de biens. »

Le comte de Hostidonne (Huntingdon) entendit bien les paroles que sa femme lui dit et montra, car il fut imaginatif assez. Si les crut et s'inclina, et s'en vint devers le roi Henry son serourge (beau-

frère) et se humilia; et promit foi et loyauté et service à faire. Le roi le reçut et en eut grand' joie. Depuis fit tant le comte de Hostidonne (Huntingdon) parmi ses bons amis et moyens qu'il acquit, et tant en pria au roi, que le comte de Salsebéry fut ouï et recueilli à toutes excusations, et lui fut pardonné tout ce que fait avoit du voyage de France, et retourna en la grâce du roi Henry et du pays.

CHAPITRE LXXIX.

COMMENT LES NOUVELLES DE LA PRISE DU ROI RICHARD FURENT SÇUES EN FRANCE PAR LA VENUE DE LA DAME DE COURCY ET COMMENT LE ROI EN FUT COURROUCÉ.

QUAND la dame de Courcy fut descendue à Boulogne elle hâta ses besognes le plutôt comme elle put et se mit à voie pour venir vers Paris; et jà murmuroit-on en France en aucuns lieux des accidents lesquels étoient venus en Angleterre, car on en savoit aucune chose par Lombards et marchands de Bruges; mais quand la dame de Courcy qui étoit en Angleterre de-lez (près) la jeune reine Isabel fut retournée à Paris, on en sçut toute la pure vérité. La dame, quand elle fut venue, se traist (rendit) à l'hôtel de son mari, ce fut raison, le seigneur de Courcy, lequel étoit un des chevaliers de chambre du roi de

France et des plus avancés. Nouvelles vinrent à Saint-Pol, hôtel du roi, que la dame de Courcy étoit venue; et fut dit au seigneur de Courcy qui cette nuit avoit geu (couché) à son hôtel, si n'étoit point encore venu si matin, que le roi et les seigneurs le vouloient avoir pour ouïr des nouvelles d'Angleterre et pour savoir de l'état du roi Richard et de la reine Isabel sa femme. Sitôt comme il fut venu, il entra en la chambre du roi, lequel lui demanda de l'état d'Angleterre, du roi et de sa fille. Le chevalier ne lui osa céler, mais lui dit tout pleinement ce dont sa femme l'avoit informé. Quand le roi de France sçut ces nouvelles, si lui furent moult déplaisants, car il sentoit les Anglois durs et merveilleux; et avoit le dit roi de France été en bon point un grand temps; mais de courroux il rentra en maladie et frénésie, dont les barons de France ses oncles et son frère, et moult d'autres, furent moult courroucés, si amender le pussent. Et dit le duc de Bourgogne: « Ce fut un mariage fait sans raison; et bien en parlai adonc quand on le traitoit et procuroit, mais je n'en pus être ouï; ni oncques les Londriens n'aimèrent parfaitement ce roi Richard. Et tout ce meschef vient et est engendré par le duc de Glocestre. Il nous faut pourvoir et savoir comment les Anglois se voudront maintenir. Puisqu'ils ont pris leur roi et mis en prison, ils le feront mourir, car oncques ne l'aimèrent. Et pourtant (attendu) que il ne voulut point de guerre, mais toute paix, couronnèrent à roi le duc de Lancastre; et se alliera et obligera grandement envers eux; et fera, veuille ou non, tout ce qu'ils voudront. »

Là fut proposé et dit: « Ha, Sainte Marie ! comment se voudront porter ceux de Bordeaux, car il fut là né et moult l'aimoient, et aussi faisoient ceux de Bayonne et de Dax et cils (ceux) des Landes de Bordeaux. Bon seroit que le connétable de France, messire Louis de Sancerre, en fût signifié et se traist (rendît) sur les frontières par delà; et eût avecques lui messire Regnaut d'Espagne, le Barrois des Barres et aucuns barons et prélats qui sçussent traiter; et mon frère de Berry s'en allât en Poitou et se traist (rendît) sur les frontières de Saintes, de Blaves et de Mirabel, pourquoi si ceux de Bordeaux vouloient entendre à nos traités ils fussent recueillis; car nous les devons avoir maintenant ou jamais. »

Les paroles du duc de Bourgogne furent ouïes et crues, et en fut ordonné tout ainsi comme il le proposa.

Voirement (vraiment) l'entendoit-il bien par bonne manière; et eut à ce dire et conseiller bonne et claire imagination; car quand ceux de la cité de Bordeaux, de Bayonne et de Dax entendirent que leur sire le roi Richard étoit pris et mis en la tour de Londres; et comme on avoit son conseil exécuté, et le duc Henry de Lancastre couronné à roi, ils furent trop émerveillés et ne le purent croire du premier que si grand meschef fût avvenu en Angleterre. Mais petit à petit tant de nouvelles vinrent que ils connurent clairement que ce étoit toute vérité. Donc se cloient (fermèrent) ces trois cités, et ne laissèrent homme nul, chevalier ni écuyer, entrer

ni issir dedans; et furent mérencolieux; et par spécial ceux de la cité de Bordeaux, car le roi Richard avoit été né et nourri entre eux, si l'aimoient bien; et quand les Bordelois venoient devers lui il les recueilloit doucement et joyusement, et s'inclinoit à eux faire toutes leurs requêtes et volontés. Donc ils dirent, quand les certaines nouvelles leur furent venues: « Ha ! Richard, gentil roi ! par Dieu vous étiez le plus prud'homme de tout votre royaume. Ce dommage et encombrier (désastre) vous ont brassé les Londriens, ni oncques ne vous purent aimer; et encore moins depuis que vous vous alliâtes par mariage au roi de France que en devant. Ce meschef est si grand que nous ne le pouvons ni voulons souffrir. Roi Richard, ils vous ont tenu à roi vingt-deux ans et puis vous ont dégradé et condamné à mort, car puisque vous êtes en prison et que ils ont couronné à roi le duc de Lancastre, ils vous traiteront à mort. »

Ainsi couroient les lamentations parmi la cité de Bordeaux, et en Bordelois; et tant que le sénéchal de Bordeaux, un moult vaillant chevalier Anglois, escripsi (écrivit) toutes ces paroles et regrets que ceux de Bordeaux, de Bayonne et de Dax faisoient; et avec ce ils étoient sur le point d'eux rendre au roi de France. Les lettres écrites et sellées, il prit un sien féable varlet, et fit tant qu'il eut une nef, et la fit équiper en mer, et vint celui, par force de bon vent, à Cornouaille, et puis chevaucha tant par ses journées qu'il vint à Londres. Pour ces jours y étoit le roi Henry, et avoit parlement aux

Londriens, lesquels par accord prirent ces lettres, car elles généralement s'adressoient au roi et aux Londriens. Si furent ouvertes et lues, et sur ce le roi et les Londriens eurent conseil; mais je vous dirai que les Londriens en répondirent comme ceux qui guères ne furent ébahis de ces nouvelles. Et dirent, les lettres ouïes et entendues. « Ce ne sera jà que ceux de Bordeaux, de Bayonne et de Dax se tournent François, car ils ne sauroient vivre en leur dangier (pouvoir), ni ils n'en pourroient souffrir les ruses; ils sont et demeurent de-lez (près) nous et avecques nous franchement et aisément. Et si les François les dominoient, ils seroient taillés et re-taillés deux ou trois fois l'an, laquelle chose ils n'ont pas accoutumé; si leur seroit trop dur à commencer. Avecques tout ce, ces trois cités sont encloses et environnées de grands seigneurs, lesquels sont loyaux et bons Anglois, et ont toujours été; tels que des seigneurs de Pamiers, de Mucident, de Duras, de Landuras, de Copane, de Rosen, de Longueren, et de plusieurs autres barons et chevaliers par lesquels ils auroient la guerre toute prête en la main; ni ils ne pourroient issir ni saillir hors de leurs cités que ils ne fussent pris. Si que, quoique le sénéchal de Bordeaux nous ait en France écrit, nous ne faisons nulle doute que jà ils se doivent tourner François. Néanmoins nous y enverrons homme de vaillance et de prudence, et que bien ils aiment et connoissent, car il les a gouvernés autrefois; ce sera messire Thomas de Percy. »

Ainsi comme ils le proposèrent ils le firent; et fut

prié et ordonné messire Thomas de Percy de par le roi et les Londriens d'aller en ce voyage et entendre aux besognes du dit pays. Messire Thomas de Percy n'eut jamais refusé. Mais s'ordonna à partir le plutôt comme il pourroit. Mais il étoit environ le Noël que les mers ont forts vents et sont crueuses. Si fit faire ses pourvéances tout bellement en Cornouaille au plus prochain port de Bordeaux; et furent de sa délivrance deux cents hommes d'armes et quatre cents archers. En sa compagnie étoient messire Thomas de Percy son neveu, Hue de Hastings, Thomas Colleville, Guillaume de l'Ile, Jean de Grailli bâtard, fils du captal de Beus (Buch), Guillaume Draiton, Jean d'Aubrecourt, et plusieurs autres. Et aussi l'évêque Robert ⁽¹⁾ de Londres, et maître Richard Rouhale. Et attendirent à la moyenne (moitié) de mars avant qu'ils entrassent en mer.

En ce temps, avant que ces seigneurs vinsent à Bordeaux, le duc de Bourbon vint en la cité d'Agen pour traiter aux Bordelois; et fit tant par ses paroles et sur bonnes assurances que les consaux des cités de Bordeaux, de Dax et de Bayonne envoyèrent hommes en la cité d'Agen. Le duc les recueillit grandement et de paroles aournées (ornées) toutes farcies de promesses; et leur donna à entendre, si ils se vouloient tourner François et venir en l'obéissance du roi de France, le roi leur accorderoit tout ce que demanderoient, et leur scelleroit à tenir à perpétuité. Et quand ils viendroient en France

(1) Robert Braybrooke doyen de Sarum et lord chancelier. J. A. B.

ou à Paris, de toutes leurs requêtes et tantôt expédiés seroient; et moult de choses leur promit à tenir, à jurer et à sceller; et tant qu'ils en répondirent et dirent, que eux revenus ès cités dessus nommées, ils remontreroient ce au peuple, et auroient conseil et avis de ce faire. Et sur cet état ils se départirent d'Agen et du duc de Bourbon, et retournèrent chacun sur son lieu; et remontrèrent à ceux auxquels il appartenoit en parler les traités du duc de Bourbon, lesquels se dérompirent et allèrent tout à néant, car les communautés des cités dessus nommées considérèrent leurs affaires, et comment le royaume de France étoit vexé et molesté de tailles, de fouages et de toutes exactions vilaines dont on pouvoit extorquer argent, si dirent ainsi: « Si les François dominoient sur nous ils nous tiendroient en ces usages. Encore nous vaut-il mieux être Anglois, quand nous sommes ainsi nés, qui nous tiennent francs et libéraux, que en la subjection des François. Si les Londriens ont déposé le roi Richard et couronné le roi Henry, que nous touche cela? toujours avons-nous roi. Et nous avons entendu que l'évêque de Londres et messire Thomas de Percy seront brief ici. Si nous informeront de la vérité. Nous avons plus de marchandises, de vins, de laines et de draps aux Anglois, que nous n'avons aux François; et si nous y inclinons par nature mieux. Gardons que nous fassions traité nul dont nous nous puissions repentir. »

Ainsi se rompirent les traités des Bordelois, des Dagois et des Bayonnois aux François; ni rien n'en fut

fait. Aussi l'évêque de Londres et messire Thomas de Percy et leur charge de gens d'armes et d'archers arrivèrent au hâvre de Bordeaux; dont moult de gens furent réjouis, et aucuns courroucés qui vouloient tenir les partis du roi de France. Et se logèrent ces seigneurs d'Angleterre tous ensemble en l'abbaye de Saint André; et quand ils virent que point et heure fut, ils remontrèrent à la communauté de Bordeaux l'état d'Angleterre et ce pourquoi ils étoient venus; et firent tant que tous se apaisèrent et contentèrent. Et aussi à Dax et à Bayonne. Si demeurèrent ces cités, et toutes les appendances, angloises. Trop y auroit à faire à les tourner Françoises ⁽¹⁾.

Avisé et conseillé fut en France en l'hôtel du roi, pourtant que on le véoit moult désolé et courroucé de l'aventure laquelle étoit prise à son fils le roi Richard, qu'ils envoyeroient en Angleterre de par le roi aucun seigneur notable et prudent pour voir et savoir l'état de la reine. Si furent priés et chargés de là aller messire Charles de la Breth (Albret) et Charles de Hangiers, lesquels au commandement et ordonnance du roi obéirent volontiers. Et ordonnèrent leurs besognes et se départirent de Paris; et cheminèrent tant qu'ils vinrent à Boulogne; et là s'arrêtèrent, car ils avoient envoyé un héraut parler au roi Henry; car sans assurances, quoique trêves fussent entre France et Angleterre, ils ne s'y fussent point volontiers boutés. Le roi

(1) Cent ans après, le contraire étoit vrai. J. A. B.

Henry qui moult se sentoît tenu au roi de France parla à son conseil, car il ne faisoit rien sans conseil. Accordé fut et dit au héraut françois que ce étoit bien la plaisance et volonté du roi et de son conseil que eux et leur compagnie vinsent en Angleterre et tout droit le chemin devers le roi, sans traire (aller) ailleurs fors que par congé.

Le héraut françois retourna à Boulogne et dit à ces seigneurs tout ce qu'il avoit impétre. Il leur plut assez bien, puisque autre chose n'en pouvoient avoir. Et firent équiper leurs chevaux en deux vaisseaux passagers, et puis entrèrent ès nefes et prirent le parfont (profond); et nagèrent tant par l'effort de vent qu'ils vinrent au port de Douvres. Si issirent des vaisseaux et entrèrent en la ville, et trouvèrent un des chevaliers du roi d'Angleterre que le roi avoit là envoyé pour eux recueillir et conjour qui les reçut; et autrefois l'avoient-ils vu à Paris de-lez (près) le roi Henry; et en furent plutôt accointés messire Charles de la Breth (Albret) et le sire de Hangiers; et furent logés en la ville de Douvres bien et honorablement; et séjournèrent là tant que leurs chevaux fussent traits hors des vaisseaux et rafraîchis, et puis montèrent sus et chevauchèrent vers Cantorbie. Et partout où ils s'arrêtoient et venoient tout étoit payé et délivré de par le roi. Et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Eltham; et là trouvèrent le roi Henry, et de son conseil assez pour raison. Le roi leur fit bonne chère pour l'amour du roi de France auquel il se sentoît moult tenu. Messire Charles de la Breth remontra au roi ce pourquoi il

étoit là envoyé et venu. Le roi répondit à ce et dit : « Vous vous trairez à Londres et je serai là dedans quatre jours, et aurai mon conseil ; et serez répondu de ce que vous demandez. » Il leur suffit assez ; et dînèrent ce jour avecques le roi ; et puis après dîner montèrent à cheval et chevauchèrent à Londres ; et avoient toujours le chevalier du roi qui les logea en Grigerche⁽¹⁾, tout au large et à leur aise. Et oncques ne les laissa, mais fut toudis (toujours) en leur compagnie.

Le roi d'Angleterre vint à Londres, ainsi que dit avoit, et au palais de Wesmoustier. Les seigneurs de France furent signifiés de sa venue. Si s'ordonnèrent pour aller vers lui quand on les manda. Le roi avoit son conseil avecques lui ; et étoient avisés de ce que ils devoient répondre aux seigneurs de France. Et furent répondus, selon leur demande. Ils disoient qu'ils étoient venus en Angleterre et envoyés de par le roi de France et la reine pour voir leur fille la jeune reine d'Angleterre. Et leur fut dit : « Seigneurs, nous ne voulons pas véer (empêcher) que vous ne la voyez ; mais avant que ce soit, vous nous jurerez suffisamment que de chose nulle qui avenue soit en Angleterre, de Richard de Bordeaux ni d'autre chose, vous ne parlerez ni ferez parler homme des vôtres ; et si vous faisiez le contraire, il est ainsi déterminé, vous courroucerez grandement le pays, et vous mettrez en péril de vos vies. » Les deux chevaliers répon-

(1) Peut-être dans le quartier de Grace-Church. J. A. B.

dirent et dirent que point ils ne vouloient briser l'ordonnance qui faite étoit. Mais (pourvu) que ils l'eussent vu et parlé à elle, ils se contenteroient et mettroient au retour.

Depuis ne demeura guères de terme que le comte de Northumberland les mena à Havringhes le Bourg ⁽¹⁾ devers la jeune reine d'Angleterre qui se tenoit pour l'heure. Et là étoient la duchesse d'Irlande fille au seigneur de Coucy, et la duchesse de Glocestre, et ses filles de-lez (près) elle, et aucunes dames d'Excesses (Essex) et damoisselles qui lui tenoient compagnie. Le comte de Northumberland amena messire Charles de la Breth (Albret) et le seigneur de Hangiers à Havringhes-le Bourg (Havering) devers la reine d'Angleterre qui les recueillit doucement et bénignement, et parla assez à eux. Et demanda de son seigneur de père et de sa dame de mère comment ils le faisoient ⁽²⁾. Ils répondirent: « Bien. » Et parlèrent à grand loisir ensemble; et tinrent bien ce que promis avoient, car oncques ils n'ouvrirent leurs bouches du roi Richard.

Quand ils eurent fait ce pourquoi ils étoient venus ils prirent congé à la reine et s'en retournèrent à Londres. Depuis ne demeurèrent pas longuement; et ordonnèrent leurs besognes; et tous leurs coûtages étoient comptés et payés des officiers du roi; et se départirent de Londres et vinrent à

(1) Havering at the Bower. J. A. B.

(2) Comment ils se portoiert. J. A. B.

Eltham; et dînèrent de-lez le roi qui leur fit donner et présenter beaux joyaux; et prirent congé au roi assez amiablement, et le roi leur donna pour l'amour de lui, car il se sentoît moult tenu au roi et à la reine de France; et leur dit au département: « Dites à tous ceux qui ci vous envoient que la reine d'Angleterren'aura jà mal ni encombrer(désastre), mais tiendra toujours son état grand et bien ordonné, ainsi comme à elle appartient. Et jouira de tous ses droits, car pas ne doit connoître et sentir les mutations aucunes, si elles y sont ou ont été. »

De ces paroles dites de la bouche du roi se contentèrent les deux chevaliers, et se départirent atant (alors), et vinrent ce jour gésir à Dardeforde (Dartford), et le lendemain à Espringhe (Ospringe), et puis à Saint Thomas de Cantorbie (Canterbury), et de là vinrent à Douvres; et là où ils vinsent et arrétassent, les officiers du roi comptoient et payoient partout. Et montèrent en mer et vinrent à Boulogne, et puis exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris et trouvèrent le roi et la reine. Si leur recordèrent tout ce que vous avez ouï et comment ils avoient exploité. Si demeurèrent les choses en cet état. Nous parlerons encore un petit d'Angleterre.

CHAPITRE LXXX.

COMMENT AUCUNS SEIGNEURS D'ANGLETERRE MIRENT SUS UNE ARMÉE POUR DÉLIVRER LE ROI RICHARD ET DÉTRUIRE LE ROI HENRY ET COMMENT ILS EN MOURURENT.

PLUSIEURS arguments et questions furent en Angleterre des nobles et des consaux des cités et bonnes villes que Richard de Bordeaux fût mort, par quoi on ne pensât plus sur lui, car bien l'avoit desservi (mérité). A ces cas et artiçles répondoit le roi Henry qui pitié en avoit, et disoit; que jà sa mort il ne consentiroit, et que la prison où il étoit tenu devoit suffire. Et remontroit qu'il l'avoit pris sur lui; si lui tiendrait sa promesse entièrement. On disoit au roi, ceux qui nuire le vouloient: « Sire, nous véons bien que pitié vous meut à ce dire et faire; mais vous faites pour vous une périlleuse garde; car tant comme il sera en vie, quoique moult doucement il vous ait resigné la couronne d'Angleterre, et que tous vous ont reçu à roi et fait foi, serment et hommage, il ne peut être qu'il n'y ait encore en ce pays aucuns qui l'aiment et ont aimé, et qui tôt seroient relevés contre vous si aucunes apparences ils véoient de sa délivrance. Aussi le roi de France dont fille il a, est de ces aventures moult courroucé, et

volontiers il y pourvoieroit s'il y trouvoit aucun moyen. Et sa puissance est grande avecques les alliances qu'il pourroit avoir en Angleterre. »

Le roi Henry répondoit à ce et disoit: « Jusques à tant que je verrai le contraire et que ce roi de France, ou autres pour lui, voudront faire partie à l'encontre de moi, je ne muerai point mon propos, mais tiendrai ce que convenancé (promis) lui ai. » C'étoit la réponse du roi, dont il lui fut près méssavenu, ainsi que je vous recorderai.

Le comte de Hostidonne (Huntingdon), messire Jean de Hollande frère au roi Richard, jà eut-il à femme la serour (sœur) du roi Henry, ne pouvoit oublier cette aventure, et aussi ne faisoit le comte de Salsebéry. Et eurent vers Asqucsuffort (Oxford) parlement secret ensemble, et regardèrent comment ils pourroient délivrer Richard de Bordeaux de la tour de Londres, et détruire et occire le roi Henry, et mettre un trouble en Angleterre. Et avisèrent qu'ils feroient crier unes joûtes de vingt chevaliers dedans et de vingt écuyers, et se tiendrait la fête à Asquesuffort (Oxford); et couvertement ils en prieroient le roi Henry qu'il y vouldist (voulût) venir; et séant à table ils l'occiroient, car ils seroient si pourvus de gens de leur côté que ce ils pourroient bien faire. Et feroient vêtir et appareiller en habit royal un clerc qui s'appeloit Magdelain, qui avoit été de la chapelle au roi Richard et qui bien lui pourtroyoit (ressembloit) de forme et de figure; et feroient entendant au peuple que Richard seroit délivré et retourné en son état; et manderoient leur fait au

roi de France qui tantôt leur enveroient par les ports et hâvres de mer, grand confort par le comte de Saint Pol et autres.

Tout ainsi comme ils le proposèrent il fut fait. Et firent de par vingt chevaliers et écuyers bien accompagnés de dames et de damoiselles annoncer une fête à être Asquesuffort (Oxford); et avoient de leur accord et alliance le jeune comte Thomas de Kent, neveu à messire Jean de Hollande; et aussi un des grands barons d'Angleterre, le seigneur Despensiér; et cuidèrent (crurent) avoir le comte Jean de Rostellant (Rutland), pourtant que le roi Henry lui avoit ôté l'office de la connétablie, mais ils faillirent; et veulent dire les aucuns que par lui le secret fut révélé.

Cette fête arrêtée et les pourvéances faites, le comte de Hostidonne (Huntingdon) vint à Windsor où le roi Henry étoit et tenoit son état; et se humilia grandement envers lui comme cil (celui) qui le vouloit par douces paroles decevoir et faire aller à cette fête; et l'en pria moult affectueusement. Le roi qui n'y pensoit que tout bien lui accorda assez légèrement, dont le comte de Hostidonne fut moult réjoui et se départit du roi, et prit congé; et encontra le chanoine de Robersart et lui dit: « Appareille-toi de venir à notre fête. Je te promets, que si je te rencontre sur les rangs à la joute, je le te donnerai belle ou tu à moi. » Répondit messire Jean de Robersart: « Par ma foi, sire; si le roi va à votre fête je ne fauldray (manquerai) pas que je n'y voise (aille) » Et adonc le frappa le comte de Hostidonne

(Huntingdon) en sa main et dit: « Grands mercis! » et passa outre.

Plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre, auxquels la connoissance de cette fête venoit, s'appareilloient et ordonnoient leurs harnois; et en étoient armuriers en la cité de Londres moult ensonniés (occupés). Il fut dit au roi de ceux qui à conseiller l'avoient et à garder. « Sire, à cette fête n'avez vous que faire; ni point vous n'irez, car nous avons de côté ouï murmurer aucunes choses qui ne nous sont pas plaisantes ni agréables, et temprement (bientôt) nous en saurons la vérité. » Le roi crût son conseil et ne fut point à cette fête, ni nul de ses chevaliers; et n'y eut ainsi que nulluy (personne), fors ceux qui le vouloient occire et meurtrir.

Quand les comtes de Salsebery, de Hostidonne (Huntingdon) et de Kent, et le sire Despenser, virent qu'ils avoient failli à leur entente et que point ils n'auroient le roi par la manière qu'ils le cuidoient avoir, si parlèrent ensemble et dirent: « Il le nous faut aller querre à Windsor et émouvoir le pays ⁽¹⁾. Nous mettrons Magdelain en habit royal, et le ferons chevaucher avecques nous, et donnerons à entendre que c'est le roi Richard qui est délivré. Tous ceux qui le verront ou qui en orront parler le croiront; et par ainsi détruirons nous nos ennemis. »

Ainsi comme ils le proposèrent ils le firent; et

(1) La marche des conjurés sur Windsor est du premier dimanche de janvier, 1400, nouveau style ou 1399, ancien style. J. A. B.

se mirent tous ensemble d'une alliance; et se trouvèrent bien cinq cents hommes, uns et autres; et mirent ce Magdelain en droit état et habit royal; et le firent chevaucher avecques eux; et s'en vinrent vers Windsor où le roi Henry tenoit son état. Dieu lui aida premièrement, car nouvelles lui vinrent que les comtes de Hostidonne, de Salsebéry, le jeune comte de Kent et le sire Despensier chevauchent et venoient vers Windsor pour le prendre et occire; et étoient forts assez pour assaillir le châtel de Windsor; et faisoient Magdelain, un clerc de chapelle au roi Richard, chevaucher avecques eux; et donnoient à entendre que le roi Richard étoit délivré; et le créoient moult de gens sur le pays; et disoient: « Nous l'avons vu. » Et cuidoient bien de lui que ce fût le roi Richard; et fut dit au roi Henry: « Sire, partez-vous tantôt d'ici, et chevauchez par Scenes (Sheen) et Cartesec (Chertsey) vers Londres, car ils viennent ci tout droit. » Le roi crut ce conseil; et montèrent lui et ses gens tantôt à cheval; et se départirent de Windsor chevauchants le chemin que je vous ai nommé; et ne furent guères éloignés quand ces gens d'armes qui occire le vouloient furent venus à Windsor; et entrèrent en la porte du châtel, car ils ne trouvèrent nullui (personne) qui leur devéast (empêchât); et allèrent partout cherchant de chambre en chambre et proprement ès maisons des chanoines; et cuidoient (croyoient) trouver le roi, mais non firent. Quand virent qu'ils eurent failli, si furent moult courroucés; et se départirent de là; et s'en vinrent

ce jour loger à Collebruch (Colebrook); et faisoient moult de peuple, de force et par traité, aller avecques eux; et disoient que le roi Richard étoit en leur compagnie. Les aucuns le créoient et les autres non.

Le roi Henry qui se doutoit de trahison se hâta de chevaucher, et s'en vint bouter par derrière au châtel de Londres et se mit en la tour, et eut grosses paroles à Richard de Bordeaux et lui dit: « Je vous ai sauvé la vie et en aie beaucoup de peine, et vous me voulez faire meurtrir par votre frère mon secourge (beau frère) et par le comte de Salsebéry, le comte de Kent votre neveu, et le seigneur Despenser. Mal pour vous quand vous avez ce ordonné. » Richard de Bordeaux s'excusa très fort et dit, si Dieu lui peut aider et valoir à l'âme, de tout ce il ne savoit rien; et ne tendoit jamais à avoir plus grand état; et que bien lui suffisoit. La chose demeura en ce point. Le roi Henry demanda le mayeur (maire) de Londres et tous ses plus spéciaux amis, et leur recorda de point en point toute la chose, ainsi comme il alloit. Les Londriens en furent moult émerveillés et dirent au roi: « Sire, il faut que vous mandiez vos hommes. Il convient aller avant, avant qu'ils multiplient plus. Nous vous avons fait roi; et demeurerez roi, qui que en ait envie ni vous veuille gréver. » Tantôt le roi fit lettres écrire par moult de clerks; et furent mis varlets et messagers en œuvre pour réveiller chevaliers et écuyers; et escripsi (écrivit) le roi vers son connétable le comte de Northumberland, et son maréchal le comte

de Wesmelant (Westmoreland) et à tous chevaliers et écuyers, en Excessses (Essex), en Lincolle (Lincoln) et partout où il les pensoit à avoir; et tous ceux qui ces nouvelles sçurent et ouïrent, du plutôt qu'ils purent vinrent devers le roi.

Le dessus nommé comte de Hostidonne, le comte de Salsebery et les autres de leur alliance eurent conseil et avis qu'ils traieroient (iroient) vers Londres; et ne pouvoit être qu'il n'y eût aucuns Londriens qui aimoient le roi Richard, et se traieroient de leur partie. Si se départirent de Collebrun (Colebrook) et vinrent ce jour loger à Branforde (Brentford) à sept milles de Londres. Oncques Londriens ne se trairent (rendirent) vers eux; mais se tinrent en leur ville. Quand ils virent ce, ils se trairent au matin vers Saint Albans, une grosse ville et abbaye; et là se logèrent et y furent un jour; et le lendemain ils allèrent à Berquamestède (Berkamstead). Ainsi environnoient-ils le pays et faisoient entendre de ce Magdelain que c'étoit le roi Richard; et vinrent à une grosse ville que on dit Soussestre (Cirencester), et là avoit un baillif de par le roi Henry; vaillant homme et prudent, qui gardoit la ville et le pays de là environ. Quand ces trois comtes et le sire Despensier furent venus à Soussestre (Cirencester), ils se logèrent et furent une nuit assez en paix, car le baillif n'étoit pas fort assez pour les combattre, et dissimula au mieux qu'il put.

Quand ce vint au matin, le comte de Salsebery et le seigneur Despensier se départirent du comte de Hostidonne (Huntingdon) et du comte de Kent, et

dirent qu'ils chevaucheroient outre pour acquerre encore moult d'hommes à leur opinion, et iroient voir le seigneur de Bercler (Berkley) et chercheroient toute la rivière de la Saverne. Ils furent mal conseillés quand ils départirent l'un de l'autre, car ils en furent plus foibles.

Le comte de Hostidonne qui étoit arrêté en la ville de Soussestre (Cirencester) voulut traiter devers le baillif et ceux de la ville; et leur dit que le roi Richard étoit délivré; et l'avoient les Londriens délivré; et que dedans deux jours il seroit là. Le baillif qui avoit assemblé moult de ceux du pays dit que tout le contraire étoit vérité et qu'il avoit ouï nouvelles certaines du roi Henry et des Londriens sur lesquelles il convenoit qu'il exploitât. Quand le comte de Hostidonne ouït ces paroles, si mua couleur et vit bien qu'il étoit déçu; et s'en retourna à l'hôtel, et s'arma, et fit armer tout ce qu'il avoit là de gens; et s'avisa que de fait et par bataille il conqueroit ces vilains et feroit mettre la ville en feu et en flamme pour plus ébahir le pays. Le baillif de Soussestre (Cirencester) d'autre part se hâta de pourvoir et fit venir toutes gens, archers et autres, en la place. Et se trouvèrent bien deux mille hommes; et les comtes de Hostidonne et de Kent son neveu n'en avoient point trois cents. Toutefois ils issirent hors de leur hôtel et s'ordonnèrent par devant pour commencer la bataille; et commencèrent les archers à traire les uns aux autres, tant que du trait y en eut de blessés et de navrés. Le baillif et ses gens qui étoient grand nombre

vinrent à force sur eux sans eux épargner, car ils avoient commandement du roi très spécial que morts ou vifs ils fussent pris. Si les envahirent de grand'volonté et de bonne emprise; et convint les gens de Hostidonne par force retraire dedans leurs hôtels. Le baillif et ses gens environnèrent l'hôtel de toutes parts, là où les deux comtes étoient, et y livrèrent tels assauts que de force ils les conquirent et entrèrent dedans; et là en y eut beaucoup de navrés et de morts. On entendit au comte de Hostidonne assaillir, car très bien se défendoit, comme vaillant homme d'armes qu'il étoit, mais la force fut sur lui si grande qu'il ne le put surmonter; et fut là attéré et occis en armes ⁽¹⁾, et avecques lui son neveu le jeune comte de Kent qui depuis fut moult plaint de plusieurs vaillants chevaliers en Angleterre et ailleurs, car il étoit jeune et beau fils, et moult envis (avec peine) se mit en la compagnie. Mais son oncle et le comte de Salsebéry lui boutèrent.

Là présentement, les hommes de Soussestre (Cirencester) qui étoient moult échauffés sur eux ⁽²⁾ leur tranchèrent les têtes et puis les mirent en deux paniers, et les envoyèrent par un varlet et un che-

(1) Le comte de Huntingdon n'étoit pas allé a Cirencester; il fut saisi dans les environs de Londres où il attendoit le succès de l'entreprise de son neveu et fut décapité le 15 janvier 1400. Hugh Spencer appelé aussi le comte de Gloucester fut décapité à Bristol. Suivant Hollinshed il y en eut dix neuf d'exécutés pour cette levée. J. A. B.

(2) Les habitants de Cirencester s'étoient déjà presque engagés à les épargner lorsqu'un prêtre mit le feu à la ville pour favoriser la fuite des conspirateurs à l'aide du désordre. Les habitants furent si furieux qu'ils n'éparguèrent personne. J. A. B.

val, ainsi qu'on porte marée, à Londres, pour réjouir le roi et les Londriens. Pareillement le comte de Salsebéry et le sire Despensier vinrent à cette conclusion du lieu là où ils étoient allés, car les chevaliers et écuyers que le roi y envoya les prirent et leur tranchèrent les têtes et les envoyèrent à Londres. Encore pour ce fait, des alliés et accompagnés avecques eux en y eut moult de exécutés, chevaliers et écuyers; et après tout ce demeura le pays assez en paix.

CHAPITRE LXXXI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE MIT UNE GROSSE ARMÉE
POUR ENVOYER SUR LES FRONTIÈRES D'ANGLETERRE.

QUAND ce vint sur la Pâques que on compta l'an mil quatre cents, le roi de France, son frère, leurs oncles et leurs consaux entendirent que les Anglois gens d'armes, et archers passoient la mer et se bou-toient dedans Calais et dedans Guynes, Ham, Oye, Melch et Bavelinghen, et pourvéoient grandement les lieux. Si fut fait un commandement partout le royaume de France à tous chevaliers et écuyers que tous fussent pourvus pour monter à cheval et aller là où on les voudroit mener et envoyer. Tous se pourvurent, et par spécial sur la

frontière de Boulogne et de Guynes et toute la marine (côté).

En ce temps trépassa de ce siècle le duc Jean de Bretagne, et demeurèrent de lui deux fils et une fille. L'aîné fils, hoir de Bretagne, avoit pleuy (engagé) et fiancé pour sa mouiller (femme) à être au temps avenir la fille seconde du roi de France, car il ne put avoir la première, pour la cause de ce qu'elle fut mariée en Angleterre, ainsi que vous savez. Si lui avoit-on promis, et en furent les traités du mariage faits à Tours en Touraine; mais pour marier la dite fille plus richement à l'avis du roi et de son conseil, on la démaria de l'hoir de Bretagne, et fut mariée en Angleterre; dont plusieurs seigneurs en France dirent, quand le cas fut avvenu, que jà bien n'en viendrait.

Le duc de Bretagne mort, conseillé fut et avisé au conseil de France que le duc d'Orléans atout (avec) gens d'armes s'avaleroit sur les frontières de Bretagne pour parler aux Bretons et aux consaux des cités et bonnes villes de Bretagne, à savoir comment ils se voudroient maintenir de leur hoir; et leur requerroit qu'on lui délivrât; si l'ameneroit en l'hôtel de France.

Sur ce conseil et avis exploita le duc d'Orléans et fit son mandement grand assez par raison; et s'en vint à Pont-Orson et s'arrêta; et signifia sa venue, et ce pourquoi il étoit venu, aux barons de Bretagne. Ils s'assemblèrent, les prélats, barons et consaux des cités et bonnes villes, et eurent grands parlements ensemble; et furent envoyés les consaux

ensemble des trois états à Pont-Orson parler au duc qui leur fit la requête dessus dite. Ils étoient avisés et conseillés de répondre. Si répondirent, et tous d'une suite, que leur jeune seigneur et hoir de Bretagne ils le garderoient et tiendroient de-lez (près) eux, tant qu'il auroit son âge; et lui à âge, ils l'amèneroient en France et lui feroient faire hommage au roi ainsi comme il appartenoit; et de ce faire et de le garder ils s'obligeroient eux et leurs terres. Le duc d'Orléans, quand il vit qu'il n'en auroit autre chose, prit l'obligation des plus grands barons de Bretagne à ceux qui la charge avoient de la garde, et pour le livrer à son naturel seigneur le roi de France quand l'enfant auroit son âge. Ces lettres écrites et scellées, le duc d'Orléans les prit en consigne devers lui, et puis prit congé aux dits barons de Bretagne, et se départit de Pont-Orson et retourna en France; et recorda au roi son frère comment il avoit exploité.

Il fut sçu en Angleterre que au commandement du roi de France et de son conseil les François se pourvéoient moult fort, et garnissoient cités, bonnes villes et châteaux sur les frontières de Picardie, et avoient clos la rivière de Somme par telle manière que nulles marchandises, blés, avoines ni chose qu'il appartint aller en Angleterre, ne passoient point Abbeville; ni les marchands d'Angleterre qui souloient (avoient coutume) aller en France et marchander aux François ne se osoient voir en France, ni les marchands François en Angleterre. Mais étoient les frontières, tant de France comme

de Guynes et Calais en ruine (querelle); mais point ne couroient encore l'un sur l'autre, car point n'en avoient encore de commandement. Et fut dit au roi et à son conseil: « Avisez-vous, car les François montrent que ils veulent la guerre et font grandes pourvéances de navire à Harfleur; et en doivent être capitaines le comte de Saint Pol et messire Charles de la Breth (Albret); et si les comtes de Hostidonne (Huntingdon), de Salsebéry et tous ceux qui sont morts fussent en vie, on suppose que les François eussent passé la mer; et avoient jà grandes alliances en Angleterre. » Si fut dit au roi: « Sire, tant que Richard de Bordeaux vive, vous ni le pays, ne serez à sûr état. » Répondit le roi: « Je crois que vous dites vérité, mais tant que à moi je ne le ferai jà mourir, car je l'ai pris sus. Si lui tiendrai son convenant (promesse) tant que apparent me sera que fait me aura trahison. » Si répondirent ses chevaliers: « Il vous vaudroit mieux mort que vif; car tant que les François le sauront en vie ils s'efforceront toujours de vous guerroyer, et auront espoir de le retourner encore en son état, pour la cause de ce que il a la fille du roi de France. » Le roi d'Angleterre ne répondit point à ce propos et se départit de là, et les laissa en la chambre parler ensemble, et il entendit à ses fauconniers; et mit un faucon sur son poing, et s'oublia à le paître.

 CHAPITRE LXXXII.

DE LA MORT DU ROI RICHARD D'ANGLETERRE ET COMMENT LES TRÈVES FURENT RALONGÉES ENTRE FRANCE ET ANGLETERRE ET AUSSI DE LA DÉPOSITION DU PAPE BÉNÉDICT.

DEPUIS ne demeura longs jours que renommée véritable couroit parmi Londres que Richard de Bordeaux étoit mort. La cause comme ce fut ni par quelle incidence, point je ne le savois au jour que j'escrivy (écrivis) ces chroniques ⁽¹⁾. Le roi Richard de Bordeaux mort, il fut couché sur une litière sur un char couvert de baudequin ⁽²⁾ tout noir; et étoient quatre chevaux tous noirs attelés au char, et deux varlets vêtus qui les chevaux menaient, et quatre

(1) La chose n'est pas plus claire aujourd'hui. Les uns tels que Fabian-Hall, Hayward, le moine de St. Denis et plusieurs des Ms. de la bibliothèque du roi le font mourir de la main de Piers Exton. D'autres tels que Walsingham, Otterbourne, le moine d'Evesham, Creton, Gower le font mourir de chagrin et d'abstinence volontaire. Enfin Hardyng, Forestescue, Petrus de Ickham, Polydore Virgile, Stow et plusieurs Ms. français prétendent que ses gardiens le firent mourir de faim. Ce genre de mort au reste parut devenir à la mode, car l'année suivante (1401), David prince d'Écosse périt, dit-on, de la même manière. Le manuscrit 8323 de la bibl. du roi qui renferme le 4^e. livre de Froissart contient sur ce sujet une ADDITION qu'on trouvera à la suite de ce livre. J. A. B.

(2) Sorte d'étoffe. J. A. B.

chevaliers venants derrière vêtus de noir suivoient le char; et se départit ainsi de la Tour de Londres où mort étoit ⁽¹⁾ et fut amené tout au long de Londres et tout le petit pas jusques en la grand'rue de Cep (Cheapside) où tout le retour de Londres est; et là en-mi la rue s'arrêtèrent, le char, les charretiers, et les chevaliers; et y furent deux heures; et vinrent plus de vingt mille personnes, hommes et femmes, voir le roi Richard qui là gisoit, le chef sur un noir oreiller à viaire (visage) découvert ⁽²⁾. Les aucuns en avoient pitié qui le véoient en cet état, et les autres non, et disoient que la mort, et de grand temps, il avoit bien acquis.

Or considérez seigneurs, rois, ducs, comtes, prélats, et toutes gens de lignage et de puissance, comment les fortunes de ce monde sont merveilleuses et tournent diversement. Le roi Richard régna roi d'Angleterre vingt deux ans en grand' prospérité, tant que de tenir états et seigneuries; car il n'y eut oncques roi en Angleterre qui dépendît autant, à cent mil florins par an pour son hôtel seulement et son état tenir, que fit le roi Richard de Bordeaux. Car moi, Jean Froissart, chanoine et trésorier de Chimay, le vis et considérai, et fus un quart d'an en son hôtel; et me fit très bonne chère, pour la cause de ce que de ma jeunesse j'avois été cleric et fa-

(1) Son corps fut apporté à Londres du château de Pontefract où il avoit demandé à être transporté et où il étoit mort. J. A. B.

(2) Ce récit et le rapport que vient de faire, il y a peu de temps, M. Gough qui a visité son crâne, prouvent qu'il n'est pas mort comme on le disoit alors, de la main de sir Pers Exton. J. A. B.

milier au noble roi Édouard son tayan (ayeul) et à madame Philippe de Hainaut reine d'Angleterre sa taye (ayeule); et quand je me départis de lui, ce fut à Windsor, à prendre congé, il me fit par un sien chevalier, lequel on nommoit messire Jean Bouloufre, donner un gobelet d'argent doré d'or, pesant deux marcs largement, et dedans cent nobles; dont je valus mieux depuis tout mon vivant ⁽¹⁾. Et suis

(1) Je trouve dans les *Fœdera de Rymer* à l'an 1399 que le poète Chaucer eut également part aux faveurs de Richard. Voici les deux pièces qui furent délivrées à Chaucer sur sa demande, l'an 1399, la première au début du règne d'Henry IV.

Rex omnibus, etc.

Constat nobis per inspectionem Rotulorum Cancellariæ domini Ricardi nuper regis Angliæ secundi, post conquestum, quod idem nuper rex litteras suas patentis fieri fecit in hæc verba.

Ricardus, etc.

Sciatis quod, de gratiâ nostrâ speciali et pro bono servitio quod delectus armiger noster Galfridus Chaucer nobis impendit et impendet in futurum, concessimus eidem Galfrido viginti libras percipiendas singulis annis ad Scaccarium nostrum, ad terminas Paschæ et sancti Michaelis, per æquales portiones, ad totam vitam suam.

In hujus rei testimonium, etc.

Teste me ipso apud Westmonasterium, vicesimo octavo die februarii, anno regni nostri decimo septimo (environ 1394).

Constat etiam nobis, etc.

Ricardus, etc.

Sciatis quod de gratiâ nostrâ speciali concessimus delecto armigero nostro Galfrido unum dolium vini, percipiendum singulis annis, durante vitâ suâ, in porta civitatis nostræ Londoniæ per manus capitalis Pincernæ nostri pro tempore existentis.

In cujus rei testimonium, etc.

Teste me ipso apud Westmonasterium tertio decimo die octobris, anno regni nostri vicesimo secundo (1398).

Nos pro eo quod idem Galfridus Chaucer nobis in Cancellariâ nostrâ personaliter constitutus sacramentum præstitit corporale, etc.

Teste rege apud Westmonasterium 18 die octobris 1399. J. A. B.

moult tenu à prier de lui, et envis (avec peine) escripsy (écrivis) de sa mort, mais pourtant que j'ai dicté, ordonné et augmenté à mon loyal pouvoir cette histoire, je l'escripsy (écrivis) pour donner connoissance quel chose il devint.

En mon temps je vis deux choses qui furent véritables, quoique elles convertirent en grand différend. A savoir est, que j'étois en la cité de Bordeaux et séant à table quand le roi Richard fut né; lequel vint au monde par un mercredi, sur le point de dix heures. Et à cette heure que je dis, vint messire Richard de Pont-Chardon, maréchal pour ce temps d'Aquitaine, et me dit: « Froissart, escripsez (écrivez) et mettez en mémoire que madame la princesse est accouchée d'un beau fils qui est venu au monde au jour des rois; et si est fils de roi, car son père est roi de Calippe (Gallice), le roi Dam Piètre lui a donné; et s'en va son père conquérir le dit royaume. Et si vient l'enfant de royale lignée. Si que par raison il sera encore roi. » Le gentil chevalier de Pont-Chardon ne mentit pas, car il fut roi d'Angleterre vingt deux ans; mais au jour qu'il me dit ces paroles il ne savoit pas la conclusion de sa vie quelle elle seroit; et ce sont choses à imaginer et sur lesquelles j'ai moult pensé depuis. Car le premier an que je vins en Angleterre et au service du noble roi Édouard et de la noble reine Philippe et tous leurs enfants qui pour lors avoient été à Berquamestede (Berkamstead), un manoir du prince de Galles séant outre Londres trente mille, et pour prendre congé au prince et à la princesse qui s'en

devoient aller en Aquitaine, ainsi qu'ils firent; et là ouïs dire un ancien chevalier qui se nommoit messire Betremieus de Bruwes qui parloit et devisoit aux damoiselles de la reine lesquelles étoient de Hainaut et disoit ainsi: « Nous avons un livre en ce pays qui s'appelle le Brust ⁽¹⁾; et devise que jà le prince de Galles ains-né fils du roi, ni le duc de Clarence, ni le duc de Lancastre, ni le duc d'York, ni le duc de Glocestre ne seront point rois d'Angleterre; mais retournera le royaume en l'hôtel de Lancastre ⁽²⁾. » Or dis-je, moi auteur de cette histoire, considérant toutes ces choses que les deux chevaliers, c'est à savoir messire Richard de Pont-Chardon et messire Betremieus ⁽³⁾ de Bruwes eurent chacun raison; car je vis, et aussi fit tout le monde, Richard de Bordeaux vingt deux ans roi d'Angleterre; et lui vivant, retourner et venir la couronne d'Angleterre en l'hôtel de Lancastre. Ce fut quand le roi Henry, par les conditions dessus dites, fut roi d'Angleterre. Et point ne pensoit à la couronne ni n'eût pensé, si Richard se fût porté familièrement et amiablement devers lui; et encore le firent les Londriens roi pour eschever (éviter) les grands dommages de lui et de ses enfants, dont les Londriens eurent pitié.

(1) Le roman du Brut par Robert Wace. J. A. B.

(2) Il n'est pas besoin de dire que les prophéties en question n'étoient pas aussi clairement exprimées dans les livres de Merlin qu'elles le sont ici après coup. Tout étoit figuré, et par exemple on y trouvoit Richard personnifié dans l'âne prophète de Merlin. J. A. B.

(3) Johnes l'appelle Barthe Comers au lieu de Betremieus qui signifie Barthélémy. J. A. B.

Quand le char, et Richard de Bordeaux sus, eut été en Cep (Cheapside) plus de deux heures, il se partit de là; et charièrent les chartiers avant, et les chevaliers tous quatre derrière. Quand ils furent au dehors de Londres, les quatre chevaliers montèrent à cheval, car là ils trouvèrent leurs varlets; et puis cheminèrent fort avant, et firent tant qu'ils vinrent en un village où il y a le manoir du roi et de la reine que on dit l'Anglée (Langley); et sied à trente milles de Londres. Là est le roi Richard de Bordeaux enseveli. Dieu lui fasse merci à l'âme.

Nouvelles s'épartirent partout que le roi Richard étoit mort. On n'en attendoit autre chose; car bien pouvoient savoir et concevoir toutes gens que jamais du châtel de Londres ne ystroit (sortiroit) en vie. Sa mort fut céléée et couverte tant que à la reine sa femme; et fut ordonné et commandé que point ne lui seroit dit encôre. Cette ordonnance fut tenue un grand temps bien et sagement.

De toutes ces avenues étoient-ils assez informés en France, et n'attendoient autre chose, chevaliers et écuyers qui la guerre désiroient, qu'ils chevau-chassent de pays en autre sur les frontières. Toutefois, tant d'un royaume comme de l'autre, avisé et regardé fut ès consaux des deux rois pour le meilleur que les trêves fussent tenues, et que plus profitables seroient pour toutes parties que la guerre; et se approchèrent traiteurs par le moyen que je vous dirai, à être en la marche de Calais, pourtant que le roi de France n'étoit pas en bon point ni avoit été depuis le jour que la connoissance lui fut venue des

tribulations de son fils le roi Richard d'Angleterre. Et encore lui redoublèrent-ils grandement quand il sçut qu'il étoit mort. Si que le duc de Bourgogne s'en ensoigna (mêla) du côté de France plus que nuls autres et vint à Saint Omer; et à Bourbourg étoient le duc de Bourbon, messire Charles de la Breth (Albret), messire Charles de Hangiers et messire Jean de Chastel-Morant; et des prélats de leur parties le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Paris et l'évêque d'Ausorre (Auxerre); et de la partie des Anglois étoient le comte de Northumberland, les comtes de Rostellant (Rutland) et de Deu-vesière (Devonshire), messire Henry de Percy fils au comte, et Yon Fitz-Waren; et des prélats l'évêque de Wincestre et l'évêque d'Ely.

Les François traitoient à r'avoir devers eux la jeune reine d'Angleterre, et les Anglois n'y vouloient pas entendre du rendre; mais disoient que volontiers la véoient en Angleterre sur son douaire; et que si elle avoit perdu son mari, on lui en avoit un pourvu bel, jeune et gent; où assez elle s'inclinerait; car Richard de Bordeaux lui étoit trop vieil; et celui que ils nommoient lui venoit tout à point, c'étoit le prince de Galles ains-né fils du roi Henry ⁽¹⁾. A ce traité ne s'accordèrent point les François; car jamais ne l'eussent passé sans le conseil, congé et ordonnance du roi son père. Or n'étoit-il pas en bon état, mais moult débilité de sa santé; et ne trouvoit-on

(1) On trouve dans Rymer deux pleins-pouvoirs donnés par Henry au sujet de cette alliance. J. A. B.

médecin qui se connût en sa maladie. Si fut ce traité mis arrière, et repris celui de la trêve, et démené tant par l'accord de toutes parties que il fut ordonné et juré à tenir vingt six ans à venir et quatre ans qu'ils avoient juré; ce furent trente ans, ainsi que la première convenance et obligation se portoit. Et furent lettres écrites et scellées de ceux qui puissance avoient par bonnes procurations des deux rois ⁽¹⁾. Ces choses faites et achevées, tout homme retourna en son lieu.

Je ne vous ai pas dit que le comte Maréchal devint, par lequel toutes ces tribulations étoient venues en Angleterre, mais je le vous dirai. Il se tenoit à Venise. Quand les nouvelles lui vinrent que le roi Henry étoit roi d'Angleterre et Richard de Bordeaux mort, il prit ces choses en si grand'déplaisance que il s'en accoucha au lit et entra en maladie et en frénésie et mourut.

Ainsi avinrent tels meschefs sur les plus grands seigneurs d'Angleterre en l'an de grâce mil quatre cents un moins ⁽²⁾ et aussi fut pape Bénédict, que les François de grand'volonté avoient mis sus et soutenu, en ce temps déposé ⁽³⁾; et aussi fut le roi d'Allemagne par sesméfaits, car les eliseurs (électeurs) de l'Empire, et tous les ducs et barons d'Allemagne se

(1) Voyez les *Fœdera de Rymer* pour cet accord. J. A. B.

(2) C'est à-dire 1399. J. A. B.

(3) Le roi de France le fit assiéger par le maréchal de Boucicaut, mais après l'avoir forcé à se sauver en 1403, on le reconnut encore une fois. Il ne fut déposé par le concile de Pise, assemblé d'abord le 25 mars 1409, que le 26 juillet, 1417; et il mourut sans avoir voulu se soumettre, le 25 octobre, 1424. J. A. B.

cloirent à l'encontre de lui et le renvoyèrent en Bohême dont il étoit roi ⁽¹⁾, et élirent un vaillant homme et prudent pour être roi d'Allemagne; et venoit des Bavières; et se nommoit Robert duc de Hesleberghe (Heidelberg); et vint à Cologne; et là fut-il couronné de la couronne d'Allemagne ⁽²⁾ car ceux d'Aix ne se voulurent ouvrir à l'encontre de lui; ni le duc de Guerles (Gueldres) ne voulut point venir à obéissance, dont il demeura en son indignation. Et promit ce nouveau roi d'Allemagne à remettre l'église à un. Toutefois le roi de France et ses consaux traitèrent devers les Liégeois, lesquels étoient déterminés au pape de Rome et firent tant par le moyen de messire Baudoin de Mont-Jardin qui gouvernoit en partie toute l'évêché de Liège, et lequel étoit au roi de France chevalier et de sa cham-

(1) Les trois électeurs ecclésiastiques et le comte palatin du Rhin, voyant les actes odieux de despotisme et de débauche de Venceslas, s'assemblèrent à Francfort le 20 août 1400, et le déposèrent. Venceslas se retira en Bohême où il ne mourut qu'en 1419. Les électeurs s'étant ensuite transportés à Renz élurent en sa place Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg qui fut tué deux jours après par le comte de Waldeck et n'est point compté parmi les empereurs. L'électeur de Bavière et plusieurs autres princes s'étant joints aux quatre électeurs à Laenstein, le 24 août de la même année, on procéda à une nouvelle élection, et ce fut alors qu'on nomma Robert comte palatin du Rhin, fils aîné de Robert le Ténace et de Béatrice de Sicile. J. A. B.

(2) Il est étonnant que Froissart n'ait pas parlé d'un événement qui eût dû attirer son attention. C'est l'arrivée de l'empereur Manuel de Constantinople à Paris en l'an 1400, pour demander des secours au roi de France. A la manière brusque dont il termine son récit, il est évident que Froissart aura été arrêté par les maladies et la mort dans la composition de son vaste et bel ouvrage. Il paroît être mort sur la fin de l'année 1400 ou dans le cours de l'année 1401 au plus tard. J. A. B.

bre que tout le pays se tourna neutre à la contemplation du roi de France; et remandèrent les Liégeois tout le clergé de leur côté, lequel se tenoit à Rome, que dedans un tel jour qu'ils ordonneroient ils fussent revenus au pays de Liège, ou ils perdroient leurs bénéfices. Quand ils entendirent ces nouvelles tous se mirent au retour et vinrent à Liège. Pape Boniface qui trop perdit à cette transmutation envoya un légat en Allemagne pour prêcher les Liégeois et pour faire retourner à sa créance. Mais le légat n'osa passer Cologne et envoya lettres à Liège. On legy (lut) ⁽¹⁾ les lettres; et fut dit au message: « Ne retourne plus pour tels choses sur peine d'être noyé, car autant de messages qui viendroient nous les jetterions en Meuse. »

(1) Le ms. 8323 bis se termine ici; on voit qu'il y manque une feuille. J. A. B.

ADDITION. (1)

LES ADDITIONS FAITES SUR LES CHAPITRES OU CORRECTIONS TOUCHANT LA MORT DU TRÈS NOBLE ET PUISSANT PRINCE LE ROI RICHARD D'ANGLETERRE PAR LA MANIÈRE QUI S'ENSUIT.

POUR ce que vous, sire Jehan Froissart, qui fait avez les chroniques de guerres de France et d'Angleterre, sur votre quart volume vous taisez de la mort du noble roy Richard, roy d'Angleterre en vous excusant par une manière de dire que au jour que vous feistes vostre dit quart volume vous n'estiez point informé de la manière de sa mort; à celle fin qu'elle ne soit point oubliée ni mise en ruyne et que tous vaillans hommes se puissent mirer et exemplier ou fait douloureux de sa mort, je fais savoir à tous, ainsi que j'ay esté informé par homme digne de foy nommé Creton (2), et par escript de sa propre main, lequel pour ce temps estoit en Angleterre et ou païs; et escript ce que je vous diray; que le roy Richard d'Angleterre fut occis et mis à mort en la tour de Londres par ung jour des roys, l'an mil trois cens et

(1) C'est le morceau dont j'ai parlé page 259 relatif à la mort de Richard et donné par le ms. 8323 bis de la Bib. royale. J. A. B.

(2) Je donne comme supplément à la fin de ce volume le poëme écrit par ce Creton sur la mort de Richard II. J. A. B.

quatre vingt et dix neuf, par la manière qui s'ensuit. Vérité est, ainsi que certeffie le dit Creton, que le jour des roys, l'an mil trois cens quatre vingt dix neuf susdit, le roy Henry, ennemy du dit Richard, qui par avant avoit esté bany d'Angleterre comme chascun scet et congnoist, estant sur leschamps hors de Londres avec plusieurs gens qui là estoient assemblez pour aler combatre aucuns princes qui s'estoient missus pour secourir leur seigneur droitturier le roy Richard, icellui roy Henry commanda à ung sien chevallier nommé messire Pierre d'Exton que il allast de bonne alleure faire finer de ce monde Jehan de Bordeaulx que on nommoit roy Richard, car il vouloit que le jugement de parlement feust acomply et fait. Lequel chevalier, c'est assavoir sire Pierre d'Exton, aiant ce commandement du dit roy Henry se part tout prestement de lui et s'en alla au Chastel de Londres, armé et habillé, là où estoit le roy Richard qui y cuidoit disner en paix et au moins de tant que appaissier se povoit, car tousjours se doubtoit-il bien de ce qu'il lui advint. Quand ledit sire Pierre d'Exton fut là venu, il appella l'escuier trenchant du dit Richard et luy deffendy, de par le roy Henry, que il ne fist plus essay devant le roy Richard, ainçois le laissast mengier tout par lui seul s'il lui plaisoit, car il ne mengeroit jamais plus. A ces mots retourna l'escuier en la chambre où le roy Richard estoit tout seul à sa table et faisoit semblant de non voulloir mengier, pource que son escuier ne vouloit faire essay devant luy, ainsi que il souloit et que aprins avoit, et tant que le roy lui

demanda: « Dy, quelles nouvelles? » L'escuier respondy: « Par ma foy, très redoubté seigneur, je n'en sçay nullé autre fors que Pierre d'Exton est venu; je ne sçay quelles il les apporte. » Et en ce disant l'escuier se getta à genoulx devant le roy Richard en lui priant qu'il lui pardonnast ce qu'il ne s'acquittoit point à lui trenchier à mengier ainsi que il souloit, car deffendu lui estoit de par le roy Henry. Ceste parole dit le roy Richard: « Ha, ha, mon amy, je te prie trenchemoy à mengier et fay essay et ton office ainsi que tu dois. » Alors l'escuier encore une fois se regetta à genoulx, disant: « Pour Dieu mercy, très puissant et très redoubté seigneur qui estes et avez esté, pardonnez-le-moy, car faire ne l'oseroye pour le roy Henry qui le m'a fait deffendre par Pierre d'Exton qui cy vient présent: »

De ceste response et parole se troubla très forte le roy Richard, et prit par très grand mal talent un des couteaulx de la table et le rua après la teste de l'escuyer en disant: « Mauldy soit Henry de Lancastre et toy aussi! » A ces parolles entra le dit sire Pierre d'Exton, lui huitième comme nous avons dit, en la chambre du dit roy Richard qui séoit à sa table. Et avoit ung chascun d'iceux gros godons goudaliers et Londiers une hache d'armes en sa main, et si estoient très bien armés. Tantost que le roy Richard par ceut le premier entrer ens, il bouta la table arrière et sailly sus, comme homme très hardy assuré de bon couraige, et se lança au milieu d'iceux, sa hache hors des poins et se mit très merueilleusement et de grant couraige à la deffence. Et de fait il com-

mença tellement à escarmucher et frapper et ramonner autour de lui et sur eulx que ils en estoient tous esbahis; et si bien se mainteinst à l'encontre d'eulx que ainçois qu'il cessast il en assoma et occist les quatre; laquelle chose véant sire Pierre d'Exton, comme tout enragé et forcenné, commença à dire à ses complices: « Ha, ha, faulce ribandaille, nous eschappera-t-il! avant, avant, deffendez-vous » Et en ce disant il sailli sur le banc où le roi Richard avoit usage de seoir quant il prenoit sa refection du dîner et du soupper, sa hache en sa main, de laquelle il fery le roy qui reculloit pour mieulx avoir sa vollée de son baston, par derrière en la teste ⁽¹⁾. Si qu'il le fist tomber contre terre sur le pavement. Et à voir dire c'est merveille comment le dit roy peut tant durer contre eulx, veu qu'il n'estoit point armé; mais il fault dire que c'estoit un des fors hommes et puissants, courageux et hardis de tout le royaume d'Angleterre.

Tantost que le roy fut ainsi abatu par terre que vous avez oy, il fut qui lui redonna encore un coup duquel il mourut tout prestement sans avoir autre confession, dont ce fut dommaige et pitié. Et qui en dit autrement il ne dit pas vérité, car par la révélation de ceulx mesmes qui furent à sa mort il a esté sceu et révélé.

Toutteffoiz l'oppinion de ceulx d'Angleterre est

(1) J'ai déjà dit que M. Gough qui avoit examiné son crâne il y a peu d'années (*Sépulchral monuments*, 2. p. 1637) n'y a trouvé aucune marque de violence. J. A. B.

que lui meismes se laissa mourir de faim, pour la très grant douleur que il avoit de ce que il estoit ainsi trahy, et aussy de la mort de son frère, car il jura que jamais ne mengeroit. Et quant le roy Henry le sceut, il y envoya aucuns prelatz ausquelz il se confessa, lesquelz lui enjoingnient que il mengeast; mais quant il cuida mengier il ne peut; si le convint ainsi mourir. Et j'ay tenu aucunes escriptures, lesquelles disoient que il mourut par force et raige de faim que les Anglois lui firent souffrir et que lui mesmes mengea une partie de ses mains et de ses bras.

Neanmoins, comment que il en soit advenu, touteffoiz mourut-il pitieusement et mal à l'honneur des Anglois. Dieu lui face vray mercy et à tous autres nobles qui pour l'amour de lui eurent moult à souffrir! Car je croy que s'il eust esté informé de sa mort quant il cronisa la cronique de sa vie il ne l'eust jà mis en scilence.

Handwritten text, possibly a list or notes, located in the upper left quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a list or notes, located in the lower left quadrant of the page.

A P P E N D I C E .

APPENDICE.

EN parcourant les divers manuscrits qui pouvoient me fournir des renseignements sur l'époque traitée par J. Froissart, j'ai retrouvé pour le 13^e et le 14^e siècles une assez grande quantité de chansons historiques ou petits poèmes de circonstance que je publierai avec les éclaircissements nécessaires. Ces sortes d'ouvrages faits au moment même, et pour le moment, sont pour le lecteur le tableau le plus fidèle du sentiment populaire de l'époque. Telle est la petite chanson rapportée dans la variante de Froissart que j'ai publiée pour la première fois. (t. 6 page 129 à 333, de cette édition). Cette *canchon* se trouve à la page 280. On y voit déjà l'allure vive, facile et piquante du vaudeville moderne. J'espère que le recueil que je publierai de ces vieilles chansons de circonstance ne sera pas moins intéressant pour l'histoire de nos mœurs et de nos habitudes que les divers recueils d'Ellis, de Ritson, d'Evans et surtout de Sir Walter Scott ne l'ont été pour l'histoire des mœurs en Angleterre. Au nombre de ces poèmes il s'en trouve plusieurs d'une certaine étendue; l'un est sur la funeste bataille de Crécy en 1346; l'autre sur le célèbre combat des 30 en Bretagne, en 1350, combat dont j'ai publié pour la pre-

mière fois la description de Froissart retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris (v. t. 3 page I à 158. Le combat des 30 est page 34.) Un troisième embrasse les dernières années de la vie de Richard II, époque sur la quelle les détails donnés par Froissart sont assez souvent inexacts. J'ai cru convenable de joindre ces trois morceaux à cette édition.

On trouvera dans le volume suivant quelques morceaux historiques en prose qui n'étaient pas moins indispensables à l'intelligence de cette intéressante époque et qui étaient le complément nécessaire de la Chronique de J. Froissart.

POÈMES.

LE Manuscrit de la Bibliothèque du roi, N°. 627F contient une chronique de Flandres en latin par Gilles Le Muisit appelé sur le titre *Aegidius de Musis*. C'était le 17^e. abbé de St Martin de Tournay. Il fut fait abbé de cette abbaye en 1331. Dans ce manuscrit, intitulé *Chronicon Flandriae*, on retrouve plusieurs morceaux historiques, sur l'abbaye de St. Martin de Tournay, sur les dissensions entre Édouard III et Philippe de Valois, etc. Tous ces divers morceaux sont en latin, à l'exception du poème sur la bataille de Crécy, que je vais rapporter ici. Il commence au 114^e. feuillet et est précédé de la note latine suivante:

Notandum igitur quod quidam familiaris Domino Johanni de Hannoniâ, Domino de Biaumont confecit in metro gallico quemdam rotulum de supradicto bello, et de morte proborum et nobilium virorum, ejus tenorem feci inserere in præsentî opusculo, ad memoriam et solamen futurorum.

Vient ensuite la teneur et copie du poème, *Tenor et copia rotuli*.

ANCIEN POËME

SUR

LA BATAILLE DE CRÉCY.

Au temps qu'Estoire est en décours;
Ke li Sollaux laist son lant cours,
Et ke li tamps se refroidist;
Que li frois la verdeur matist,
Et fait les vers arbres jaunir;
C'on voit à meureté venir
Tous fruits qui de fleurs sont issant;
C'on voit yver apparaissant
Selonc le droit cours de nature;
En celluy tamps, par aventure,
Estoie endormit en mon lit;
Mais moult y oi esté petit
Quand en un songe fuy ravis:
Or orrés qu'il m'était avis
Qu'en un chastel gasté entray,
Par devant la porte encontray
Un varlet moult triste et moult mat.
J'alay à lui, et tout à plat
Li dis: « Renom, bien vous congnois
« Car véu vous ai autres fois.
« De vous moi, s'il vous plaist à dire,

« Or me dites, Renom, biau sire,
 « S'il vous plaist, qui est en cest estre? »
 Cils tourna son visaije à diestre,
 Oultre passa sans dire mot,
 Et je croy bien que il ne pot,
 Car de duel estoit si estains
 Que ses vis ert de lermes tains
 Et pallis, que bien l'apierçui.
 Adoncques moult esbahis fui
 Dont tel duel li pooit venir.
 Adonc ne me poy plus tenir
 K'avant n'alasse pour enquerre.
 En la salle entray moult grand erre.
 A venir pris et à aler ;
 Mais ne trouvai à qui parler
 Ne à qui en faire demande.
 Par la sale qui moult ert grande
 Allay tant et ving K'une alés
 Trouvay qui n'estoit pas moult lés.
 Au bout de la sale coisi
 Clarté, et grant noïse oï.
 Tout droit m'en alay celle part ;
 Car du savoir m'estoit moult tart,
 La vérité de ceste chose.
 Une chambre vi qui ert close ;
 Celle part ving grand aléure
 Car dedens oï grant murmure ;
 Mais je ne poi entrer dedens.
 Moult scentî grant odour d'encens

Souëf flairant et de dous basme.
Là dedens oy une dame
Plaindre, pleurer et grant duel faire ;
Dont forment me devoit desplaire
Quand dedens entrer ne pouvoie.
Mais là demeuray toute voie
Longement, et pour ce le fis
Ke je sui tout certains et fis
Ke Lamecq, Racel, ne Judése,
Quand leur vie fu affindése
De Josué leur très bon roy
Ne firent oncques tel desroy
De pleurs et lamentation;
Ne depuis la destruction
Troye la grant ne fu tels duels
Ne ne sera mais véu d'œuils
Ne aussi d'oreille escouter.
Noye ne fu tiex piter
K'en la cambre avoit de tout sens,
Qu'il n'est nuls hons qui éust sens
Ne mémoire de le retraire.
Non-pour-quant ne m'en vueil-je taire;
Ainçois veuil mettre ma studie
A ce que je raconte et die
Tant poy com en porray comprendre.
Peur rien ne me veuilés reprendre
Si je le dy si com je fay,
Qu'à miex dire poy de sens ay.

En la cambre où douleur commune,
Entre les autres y ot une

Dame, qui disoit à voix mate:

« Hé, Proësce, la mort t'abate
 « Qui m'as tollue ma faiture !
 « He Diex! Et ne sui-je nature
 « Qui à mon gré avoïe fait
 « Ce bon roi que tu as deffait
 « Qui estoit sire de Behaigne.
 « Las! ne sai à qui men plaigne
 « De toi, Proesce despiteuse,
 « Qui a par l'emprise outrageuse
 « Et de son gré mené morir
 « Le roy dont il convient tenir
 « De tout honneur partie grant.
 « De ceci tray à mon garant
 « Dame largesse, que là voy
 « Et loyautie, si com je croy.
 « Ne dira mie le contraire
 « Courtoisie la débonnaire.
 « Dejoie le tesmoigneront;
 « Poures gens d'armes qui feront
 « De proësce cescun errant. »

Largesse respont en pleurant:

« Nature; je ne sçay que dire.
 « Tant ay au cuer de duel et ire
 « Que plus ne puis, et c'est boin drois,
 « Puisque mors est li larges roys
 « Qui sans permettre tost donnoit,
 « Qui si noble vie menoit
 « Que toute honneur ert en li prise.
 « Hé Diex! tant bien avoit aprise

« Sa gouvernance cognéue
« Fuis qu'il ot perdu la est véue
« Que tu lis tollis, ce sces-tu ?
« Bien l'a courtoisie véu
« Bant et joiant à chière lie
« Honorer boine compaignie
« Grans joustes et festes tenir
« Qui vit onques ce avenir
« N'a homme non véant ce faire ;
« Les bons tous jours et li atraire,
« Et avec li par tout mener.
« Si faisoit il, par biau donner,
« Par biau parler, par compaignier,
« Par ses fais puis-je tesmoignier,
« Ce scet, Proesce que voilà,
« Qu'en Puce à grant gent en ala
« Pour essaucier Crestienté.
« Et sai des tesmoins grant plenté
« Qu'il disoit à ses chevaliers:
« Seigneur, je serai limonniers.
« S'il ne voit; cils devant les maine
« Bien sueffre des limons les paine.
« Ainsi va la charrete bien;
« Ainsi, seigneur, ne doubtés rien
« A moi suivre, si je n'y voy
« Bien suivray celli devant moy.
« Et si porterai en tel guise
« Les fors limons de large mise
« Que vous qui charretés serés.
« De vray cuer loyal me suivrés.

« Ainsi pourrons sans détrier
 « Tout droit à honneur carier. »
 « A il ci mos de bon seignour
 « De noble fil d'Emperéour
 « D'onnour attrait et là tendant.
 « Hé, certes, tont bon attendant,
 « Doivent bien tel mos conjoir
 « Et avec ce l'eure haïr,
 « Nature, que tu l'avugle as.
 « Certes, perdu tel avugle as
 « Que jamais n'avugleras tel
 « Et si ai perdu un catel
 « Si bel qu'il ne fu oncques nés.
 « Tout non néant jouoit aus dés
 « Pour tenir en joie sa gent;
 « Et puis donnoit lors de l'argent
 « En tout li sans rien retenir.
 « Pis ne me povoit avenir
 « Que li rendre raison pour quoy;
 « Car je ne tiens ne je ne voy
 « Nul qui de donner mon gré face.
 « Et pour ce te dy-je à face
 « Nature, que il f'en souviengne
 « De dire à tous que chascun viengne
 « Au duel de Largesse la lasse
 « Qui ert haulte, or est-elle basse.
 « Et Loiautés, si com tu vois.
 « Ne je n'oy mais ne chant né vois
 « De joie ne de courtoisie.
 « Quant cils dont chascun est prisie

« Essauchié et mise à honneur,
« Qui est, estoit rois, fiex d'empereur
« Est mors, c'est bien droit et raison
« Qu'ensamble duel tout saison.
« Et certes aussi dois-tu faire.
« Ne Proesce ne se doit faire
« De duel faire, si com moy samble.
« Pleurons doneques toutes ensamble
« Le fil l'emperéour Henri
« Que tu avoies amenri
« Des iex du chief non pas du cuer. »
Nature respont à nul fuer :
« Je ne veus ton duel anoncier.
« Fai de Renom ton messagier.
« J'ai de mon duel assez à faire.
« Vesci Proesce ma contraire
« Qui l'aimoit, lasse ! et tant l'aimoit
« Que les yex troublés li avoit
« Affin que les armes laissast
« Et parfait eage durast.
« Mais Proesce et Vigours aussi
« Ne le souffrirent pas ainsi;
« Ains ont tant pourmené son corps
« Qu'en la fin est par elles mors.
« Et si l'orrent mené assés
« Proesce, que ne tient-il sés ?
« En tant de lieus mené l'avoies
« Que son courage bien savoies
« Et bien l'avoies esprouvé. »
« Tu l'avoies loial trouvé

« Et en tous fais d'armes parfait.
 « Ne ferois om come ci fait
 « En grand temps, c'est chose certaine.
 « Tu sces que moult a souffert paine
 « En faisant tous jours ton service.
 « En Lombardie, en Osterice
 « Scet-on bien parler de ses fais
 « Briefment; il estoit si parfaits
 « Pour guerres, pour tournoys, pour joustes
 « Et ainsi pour les vertus toutes
 « Qui à haulte honneur doivent tendre!
 « Et qui veut son droit nom aprendre
 « Restor d'Alexandre le nome.
 « Pourquoi as-tu si préudome
 « Dy, Proesce, à ton escient
 « Tu le mena tant, moy véant,
 « En Prusse sur les mescréans.
 « Or est-il mors tous nous véans
 « Far toi, Loiauté le scet bien.
 « Hé! loiauté, vien avant, vien
 « Di-je voir? » = « Dame, oil, sans doubte.
 « Pour ce met-je m'entente toute
 « A li plaindre par dessus tous.
 « Je voi là Renom devant vous.
 « Demandés li. Si scet sa vie.
 « Pouvoir n'ay que plus vous en die
 « Tant est mon cuer de douleurs plains.
 « Et bien doit estre de moy plains,
 « Car bien say que, toute sa vie,
 « Il m'a de loial cuer servie.
 « Renom le vous dira assés.

Renom qui fu oultre passés
 En la chambre et m'ot laissié fors
 Vint avant et respondi lors:
 « Certes, Nature, il fu ensi.
 « Je le say bien, car je le vi
 « Qu'il crioit à ses gens: « Avant!
 « Menés moy en l'estour plus grant;
 « Ou se ce non, mon frain laissiés
 « Et mon cheval avant chariés.
 « De moy retraire me gart Diex!
 « Cy veuil mourir; je ne puis miex
 « Qu'avec mon seigneur droiturier. »
 « Sa fin puis telle tesmoingnier.
 « Dont ce li fist Proësce faire. »

Proësce qui ne se pot taire
 Dit en soupirant à Nature:

« A plaindre n'as que ta faiture;
 « Mais qu'il vesquist, tu n'en tiens conte
 « Fust à honneur ou fust à honte
 « Mais autrement l'avoir düit. »
 Renom or me dit: « Ne t'anuit.
 « Quand je vi son seigneur combattre
 « Et la banière à terre abatre
 « D'Alençon et rompre les plois
 « Celle de Flandres et de Blois;
 « De Harcourt et de Loheraine,
 « Celle de Saussoire en la plaine,
 « Et celle au bon comte de Saames,
 « Et gésir targes et hyaumes.

« A terre, et les seigneurs morir
 « Renom, ne devoi-je tenir
 « Li, ne nul autre de-lez moy? »
 = « Nennil, Dame mais je lermoy
 « De duel et bien à raison
 « Pour le bon comte d'Alençon
 « Qui i est mors, dont c'est grant perte,
 « Male domageuse et desperte;
 « Car or est des à compaignie
 « Des robes la grant compaignie.
 « Li bons qui les donnoit est mors!
 « Or est effondrés ses trésors
 « Qui n'estoit ne d'or ne d'argent ;
 « Ains le faisoit de vaillant gent
 « Et de bonne chevalerie.
 « Plus n'en dis, s'elle est esbahie
 « Certes, c'est bien raison et drois.
 « Et du gentil comte de Blois;
 « Et à celi puis je dois tant !
 « Je le vis a pié combattant.
 « Loyauté ce vit qui y fu.
 « Certes, Proësce aussi fus-tu
 « Comment osas-tu ce entreprendre?
 « Tu le fis à pié descendre
 « A moult petite compaignie.
 « Là fut ses pes en sanc baignie ;
 « Là le vi navré et plaié;
 « Et aler combattant à pié
 « Tousjours avant, sans traire arrière;
 « Tant qu'il abati la banière

« Au prince de Galles tous bas;
 « Et la tenoit entre ses bras
 « En mourant. Diex! quel vasselage!
 « Hé-mi! il ert de jone aage,
 « Loiaux, gentiex, courtois et frans.
 « De sa mort est damages grans.
 « Si est-ce voir du duc son frère
 « Qui de Loheraine sire ière.
 « Et si doi bien faire grant conte
 « Du bon Loys, de Flandres conte,
 « Qui mors y est dont c'est pités.
 « Cils de Saussoire qui est tels,
 « Nature, comment tu savoies;
 « Car toujours gouverné l'avoies
 « Hors du païs et près et loing.
 « De ceci trai-je à tesmoing.
 « Toi, car toudis t'a bien servi
 « Que pris et los a desservi,
 « Et certes à son finement
 « Ne daigna-il faire autrement
 « Que ses drois cris li enseigna.
 « Autrement faire ne daigna,
 « Que « Passe avant » c'est ses drois cris.
 « Si le maintint tant qu'il fu vis;
 « N'onques par luy ne fu cassés.
 « Si ne doit nuls estre lassés
 « De li voir en haulte court;
 « Et du comte de Harecourt
 « Qui i est mors, dont c'est damages.
 « Qui tant estoit courtois et sages

« Loiaux, gentiex et de bon estre,
 « Que miendres ne pourroit pas estre;
 « Qui mors i est sans recouvrier.
 « Si mena en l'estour plenier
 « Le comte de Saumes mourir,
 « Que je vi si bien maintenir
 « Que nuls ne pourroit dire miex.
 « Tous ses mes-fais li doint Diex !
 « Car mors i fu par ton enort.
 « Hé Diex ! tant preudomme y as mort,
 « Dont je voy ci la remembrance.
 « C'onques ou royaume de France
 « Ne vint tel part com ei voi. »
 — « Renom, dit Proëse, bien toi
 « As tu bien dit tout ton plaisir;
 « Bien ay escouté à loysir
 « Dame Nature et Courtoisie
 « Loiauté, Largesse la lie
 « Qui se plaignent toutes ensamble
 « De moy. Certes, mais il me samble
 « Que sur moy doit cils duels remaindre;
 « Et que plorer les dois et plaindre.
 « Bien i a raison et droiture,
 « Car ce estoit ma nourriture,
 « Et en mon service sont mort.
 « Et se nuls dit que j'aie tort,
 « Affin que la riote en fine.
 « Alons par devant la roïne
 « Haute-Honneur qui est nostre dame.
 « S'elle juge que j'y ay blasme

« Je n'en quiers parler plus avant.
 « Je la voi séoir là devant.
 « Alons-i. » Lors se sont levées.
 Devant Honnour s'en sont alées
 Qui se séoit en une chaire.
 Si leur fist moult joieuse chiere
 Quant ensamble les vit venir.
 Nature ne se pot tenir
 Mais son cruels duel renouvelle.
 La royne en pleurant l'apelle
 Et Proësce se plaint et duelt
 Et chascune tant qu'elle puet
 Des autres se replaint aussi.
 Di la royne: « Est il ensi
 « Que pour luy mene tel dolour.
 « Or n'y ai plus noise ne plour !
 « Laisser se faut à quelque paine,
 « De vous sui dame et souveraine;
 « Par moi vous devez ordonner;
 « Or vucil ma sentence donner.
 « De leur mort sui molt courroucie;
 « Mais seachiez que je sui molt lie
 « De ce qu'il sont mort en tel guise.
 « Or est il drois et temps c'on prise
 « Leurs vie qui est si finés,
 « Qui par leur fin est affinés
 « Leur vie autant comme est ors fins.
 « Estre ne puet plus nobles fins
 « Que mourir pour son droit seignour.
 « J'ai de tel mort joie greignour

« Que de cent en vie remés.
 « Et pour Dieu! se vous les amés
 « Ne amastes onques vivant,
 « Soies de ce mort joïant;
 « Car je le veuil telle, et le prise. »

Lors a Renom par la main pris.
 Et dist: « Renom, va ne t'atarge.
 « Je te commans, et si t'en charge
 « Que tu ailles par tout le mont
 « Dire los de ceulx qui mort sont
 « En la bataille à telle honnour,
 « Qui sont mors devant leur seignour
 « Et pour la soie honnour garder.
 « Renom, si ne te dois tarder
 « De le noncier hastivement.
 « Et si diras hardiement
 « Que j'ai par dedans mes escrips
 « Lor noms et lor fais, et lor dis. »
 Lors dist Renoms à Honnour: « Dame,
 « Volentiers iray; mais m'ame
 « Mon parler est tost oubliés;
 « Mais, dame, se vous le voilliés,
 « Il seroit bon que ceste chose
 « Fust mise en rime non en prose,
 « Car plus en est tenue à voire,
 « Et plus lone temps mise en mémoire.
 « Et i a çï un menestriel
 « Qui ne sert les haulx hommes diel.
 « Colins a nom, de Renaut nés,
 « Qui par plusieurs fois s'est penés

« Du bien des bons amentevair ! »

= Renom, va donc à li savoir.

« S'il s'en voudroit mettre ens essay. »

= « Oil voir, Dame, bien le say ;

« Car, certes, bien y est tenus. »

Lors est Renom à l'uis venus,
Si l'ouvri, et dedent me mist

Son message à briés mos me dist.

Quand il m'ot en la chambre mis :

« Esgarde, fait-il, biaux amis. »

Lors vi les dames que j'ai dites

Mattes, palles, mornes, aflittes

De pleurer et de tourment faire.

Là vi-je gésir en-my l'aire

Tantes, banières deschirées,

Et maintes costes déffoulées,

Tant escu desrompt et despaint

Qu'il n'y paroît couleur ne taint ;

Dont au cuer moult courroucée fui.

Les huit banières bien congnoi

D'un roy, d'un duc et de six contes

Pour qui mémoire est fait tels contes ;

Et d'autres en revigrant mont.

Celle au preudomme de Chaumont

Vi, ce fu de Jehan d'Amboise

De la quel mort forment me poise,

Celle de Muretel dont me deuil ;

Celle de Thiebaut de Morueil

Vi, et celle de Mau-Lévrier ;

De celle oy-je tesmoignier

A Renom qui n'en mentoit mie
Qu'il avoit en sa compagnie
Amené des chevaliers dis;
Mais n'en i ert eschappé c'uns vis.
Lès la baniere ert espars
Le blason, Chinart de Thouars.
Vi Chemilli de Savonières,
Et d'autres de plusieurs manières
Tout desronpees et tous deschires.
Diex! tant estoit au cuer ires
Que connoitre on ne les pooit;
Car cognoissance n'i paroît.
Vers les banières me tournay
Un blason vi de Partenay
Au bon archevesque Jehan
Et de Guillaume de Cholan.
Et si vy celui bien pres d'elles
Au bon Jakemart d'Estraelles.
Tout desrompt et tout desparé
Le tunice que declaré
Vi-je qui ert bien pres d'onnoar.
Trois en vi d'aage menour
Bien pres des banières encore.
Baussart, Chamillart, Sainite-Morc
Dont Nature grant duel menoit;
Car à moult grant perte tenoit
Que si jones les ot perdus.
Hé Diex! tant estoie esperdus
Que tant d'enseignes là véois
Et rien qui fust n'i cognoissois,

Fust panoncel ou fust banière
 Targe, tunice, ou archonnière
 Tout deschiré et tout desroupt.
 Et ainsi regarday partout;
 Si choisi Guillaume Guenant
 Lès sont fils, tenant a tenant,
 Charros lès Guillaume Turpins,
 Gui de Laval, frère Herpins,
 Biaumont et Champenois trouway.
 Mais a très grand paine prouvai
 De vrai ci que errent il ou non.
 Lors me retournay vers Renom
 Et dis: « Renom, pour Dieu merci
 « Que j'aie de ces blasons ci,
 « S'il vous plaist, congnoissance entière. »
 — « Amis, fait il, en quel manière
 « Le veuls-tu or endroit ayoir ?
 « Tu pues bien de certain savoir
 « Que je ne puis tant arrester ;
 « Ainçois me convient aprester
 « De faire à Honneur son commant.
 « Mais or me dy, je te demant,
 « As-tu véu, n'à mont, n'à val
 « Céans la banière royal.
 « Qui portoit la royal banière
 « Regnaut de St. Marc nommés yère.
 « Et si est Guillaume Guénars
 « Qui porta celle de Thouars,
 « Au veu de ceulx de Croy
 « Robert Jehans de Pinguengni;

« Ycils y fu prisonnier mors;
 « Car pour lui vint un tels descors
 « Avoir le doi. » Mais je m'escri :
 « Ne l'oublie; ainsi fu occis
 « Ni nuls des autres à briés mos
 « Plus ne t'en dis, mais par mon los
 « Quand le certain en veuls savoir. »
 « Miex ne pues cognoissance avoir
 « Que par Guillaume de Surgières;
 « Cils t'en sera bonne enseignères.
 « Entre li et Huet Cholet,
 « Plus ne t'en veuil faire lonc plait.
 « Par euls en seras tu apris.
 « Simons Chamillars y fu pris,
 « Et Jean de Caïeu aussi.
 « Mais saches-tu bien sans nul fr,
 « Tous fussent à pris vassaument.
 « Parler n'en sevent vraiment
 « Si bien que chascun des deus fait;
 « Raison pourquoy. Vesci le fait.
 « Il fu pris en son combattant,
 « Et si en fu mené atant
 « Sans aviser ne mort ne vif.
 « Mais cil remerrent en l'estrif.
 « Guillaume fu entre les mors
 « Trouvé, navré, ou vis, ou corps,
 « La nuitie après la bataille,
 « Et puis Huet Chollet sans faille
 « Y refu au tiers jour trouvés;
 « Dont est-ce droict certain prouvés. »

« C'onnoirs les ait ! tiels est mes cris !
 « Avec les mors en ses escriis ;
 « Car comme mors laissiés y furent,
 « Et pour ce dit-il qu'il y jurent.
 « Qui chascun miex parler en sache,
 « Quant il remerre en la plache,
 « Que cil qui s'en furent parti.
 « Va donc à eux, tout à part ti,
 « Parler, chacun voir l'en dira. »

A ce mot Renom l'uis tira
 De la chambre et hors s'en yssi.
 Adoncques m'avint-il ainsi
 Que rien ne vi, ains ci perdu
 Tout ce que j'oi avant véu,
 Chambres, dames et paremens.
 Dont si grans esbahissemens
 Me vint qu'esveiller me convint.
 Non-pour-quant mout bien me souvint
 De ce que j'oi véu en songe,
 Que je ne tins pas à mençonge
 Mais à certaine vision.
 Adonc fis ma provision
 De mettre en rime ces regrés.
 Je fu don faire mout en grés,
 Tant que ne poi leurs noms aprendre ;
 Ne je ne poi par tant attendre
 Qu'à nulle des deux parlé eusse
 Pourquoi certainement scéusse
 Tous leurs noms, par espécial.
 Si les ai mis en général

Si com li sens de moy tesmoigne.

Si pri chascun qui me pardoigne

La faute de mon petit sens,

Qui est apparant de tous sens,

En cest dittie qui ci deffine.

Que Diex nous amaint en joie fine!

COMBAT DES TRENTE.

CE poëme a été publié à Brest, en 1819, par M^r. de Freminville d'une manière incorrecte, d'après une copie du manuscrit 7595 bis de la Bibl. royale. M^r. Méon a eu la complaisance de me donner la copie qu'il en a faite lui-même avec l'attention la plus scrupuleuse. Les noms des chevaliers qui prirent part à cette affaire sont donnés diversement par les historiens de Bretagne. J. Froissart (année 1350, vol. 3) n'en mentionne que trois avec Beaumanoir et Brambro. Voici la liste des 30 combattants de chaque parti d'après le poëme qui suit :

NOMS DES BRETONS.

CHEVALIERS.

ROBERT DE BEAUMANOIR.
LE SIRE DE TINTINIAC.
GUY DE ROCHFORT
YVON CHARUEL,
ROBIN RAGUENEL.
HUON DE SAINT-YVON.
CARON DE BOSQ DE GAS,
OLIVIER AREL
GEOFFROY DE BOVES.
JEAN ROUSSELOT.

ÉCUYERS.

GUILLAUME DE MONTAUBAN.

NOMS DES ANGLAIS.

CHEVALIERS.

RICHARD BRAMBRO.
ROBERT KNOLLES.
HERVÉ DE LEXUALEN.
RICHARD D'IRLANDE.
THOMELIN BELFORD.
THOMELIN WALTON.
HUGH CALVERLY.

ÉCUYERS.

JOHN PLESINGTON.

RICHARD LE GAILLARD.

ALAIN DE TINTENIAC.

TRISTAN DE PRINTINIEN.

ALAIN DE KAER-AURAY.

OLIVIER DE KAER-AURAY.

HUGUES LE GAILLARD.

HUGUES CLEMENBEAU.

NOMS DES RETONS.

LOUIS GUYON.

GEOFFROY DE LA ROCHE.

GUYON DE PONT BLANC.

GEOFFROY DE BEAU-CORPS.

MAURICE DU PARC.

JEAN LE SÉRENT.

N. FONTENAY.

AUGUET CAPUS.

GEOFFROY POULARD.

GESLIN DE TRESEGUIDY.

GUILLAUME DE LA LANDE.

OLIVIER DE MONTEVILLE.

SIMON PACHARD.

GUILLAUME DE LAMARCHE.

GEOFFROY MELLON.

NOMS DES ANGLOIS.

N. RIPEFORT.

JENNEKIN BETOUCHAMP.

HENNEQUIN HÉROUARD.

JANNEKEN LE MARÉCHAL.

GENS D'ARMES.

CROQUART.

GAUTIER L'ALLEMAND,

ROBINET MELIPART.

YSANNAY.

JEAN ROUSSEL.

HUEBNIÉ.

HELCOY.

HELICHON.

TROUSSEL.

ROBIN ADÈS.

PEROT DE COMELAIN.

GUILLEMIN.

RAOUL D'ASPREMONT.

D'ARDAINE.

CY COMMENCE LA BATAILLE DE TRENTE ENGLOIS ET DE
 TRENTE BRETONS, QUI FU FAITE EM BRETAGNE, L'AN DE
 GRACE MIL TROIS CENT CINQUANTE, LE SAMEDI DEVANT
 LAETARE JHERUSALEM.

SEIGNEURS, or faites paix, chevaliers et barons,
 Bannerois, bachelers et trestoux nobles hons,
 Évesques et abbés, gens de religions,
 Heraulx, menestréelx et tous bons compaignons,
 Gentils hons et bourgeois de toutes nacions;
 Escoutez cest roumant que dire vous voulons.
 L'istoire en est vraie et les diz en sont bons;
 Comment trente Englois hardix comme lions
 Combatirent un jour contre trente Bretons;
 Et pour ce j'en vueil dire le vray et les raisons;
 Sy s'esbatront souvent gentils hons et clarjons
 De cy jusqu'à cent ans pour vray en leurs maisons.

Bons diz, quant ils sont bons et de bonne centence,
 Toux gens de bien, d'onneur et de grant sapience
 Pour ouir et esouter y maitent leur entente,
 Mais faillis et jaloux sy n'y veulent entendre.
 Or en wueil commenchier et raison en wueil rendre
 De la noble bataille que on a dit des Trente;
 Sy pri à celluy Dieu qui sa char laissa vendre
 Qu'il ait mercy des ames, quer le plus sont en cendre.

Quant Dagorne fu mort de cest ciècle de vie,
 Devant Auril le fort fu finée sa vie,

**Des barons de Bretaingne et de leur compagnie,
Dieu leur face mercy par sa sainte pitié!**

En son vivant avoit pour certain ordonné
Que menues gens de ville, ceulx qui gaingent le blé,
Ne seroient des Englois plus prins ne guerroié.

Quant le baron fu mort, tantost fu oublié,
Quer Bramboure pour certain est pour luy demouré
Qui jure Saint Thomas que bien sera vengié.

Puis a la terre prinse et le pais gasté,
Et embla Pelinel à døul et à vilté.

Bien feisoit de Bretaingne toute sa voulanté,
Tant qu'avint la journée que Dieu oust ordonné,

Que Beaumanoir le bon qui tant fu alosé,
Messire Jehan le sage, le preux et le sené,

Vers les Englois allerent pour parler à seurté.

Sy vit pener chetifs, dont il oust grand pitié

Ly un estoit en ceps et ly aultre ferré,

Ly aultre ès gresillons et ly aultre en celé,

Deux et deux, trois et trois, chascun sy fu lié,

Comment bouefs et vaches que l'en maine au marchié.

Quand Beaumanoir les vit, du cœur a soupiré;

Sy a dit à Bramboure par moult tres grant fierté:

« Chevaliers d'Engleterre, vous faictes grand pechié

« De travailler les povres, ceulx qui siément le blé,

« Et la char et le vin de quoy avon planté;

« Se laboureux n'estoient, je vous dy mon pensé,

« Les nobles convendroît travaillier en l'eré

« Au flaiés et à la houette et souffrir povreté;

« Et ce seroit grand paine quant n'est acoustumé.

« Paix aient d'or-en-avant, quer trop l'ont enduré;

« Le testament Dagorne est bientost oublié. »

« Et Brambourc sy respont par moult tres grant fierté :
 « Beaumanoir, taisiés-vous, de ce n'aïst plus parlé !
 « Monfort sy sera duc de la noble duchié
 « De Pontorsum à Nantes jusques à Saint Mahé.
 « Edouart sera roy de France couronné ;
 « Englois auront mestrie, partout auront poesté
 « Maulgré tous les Franchois et ceulx de leur costé. »
 Et Beaumanoir respont par grant humilité :
 « Songiés un aultre songe ; cetui est mal songié.
 « Quer jamais par tel voie n'en auriez demi pié.
 « Brambourc, dit Beaumanoir, sachiez certainement
 « Que toutes vos gouberges sy ne valent noient.
 « Ceulx qui le plus en dient en la fin leur mesprent,
 « Or le faisons Brambourc, s'il vous plaist, sagement.
 « Combaton nous ensemble à un ajournement
 « Soixante compaignons, ou quatre vingt, ou cent.
 « Adonc verra-on bien pour vray certainement
 « Qui aura tort ou droit sans aller plus avant. »
 = « Sire, ce d'it Brambourc, et je le vous fianc. »

Ainsi fu la bataille jurée par tel point
 Que sans barast ne fraude, loialement, le feront ;
 Et d'un costé et d'aultre toux à cheval seront.
 Sy pri au roy de gloire qui tout soit et tout voit
 Qu'il en aïst au droit, quer ce en est le point.

Or ont-ils à Pelmel la bataille jurée
 A trente compaignons chascun de sa menée.
 Puis s'en vint Beaumanoir à la chiere membrée ;
 Au Chasteau Josselin la nouvelle a comptée ;
 Le fait et l'entreprinse maistre y n'y a celée

De luy et de Brambourc comment ell'est alée.

Là trouva des barons moult très grant assemblée.

Chacun la mercy Dieu en ont moult merchiée.

« Segneurs, dit Beaumanoir, sachiez sans doubtaunce

« Qu'entre Brambourc et moy avons fait acordance

« A trente compaignons chacun de grant puissance;

« Sy feroit bon choisir qui bien ferroit de lance

« Et de hache et d'espée et de dague pesante.

« Sy pry le roy de gloire, le Dieu de sapiente

« Qu'aions l'avantage, ne seron en doubtaunce.

« Asés en parler-on en roiaulme de France

« Et par toutes les terres de cy jusqu'à Plaisance. »

— « Beaumanoir, li ont dit les nobilles barons! »

Et la chevalerie, servans et escuiers,

Dient à Beaumanoir: « Nous yron volentiers

« Pour destruire Brambours et tous sez soudoiers.

« Il n'aura jà de nous ne ranchon ne deniers;

« Car nous sommes hardix et vaillans et entiers.

« Nous ferrons sur Engloiz de moult grans cous plainiers.

« Prenez qu'il vous plaira, très nobile baron. »

— « Je pren Tintiniac, à Dieu soit beneichon!

« Et Guy de Rochefort, et Charuel le bon;

« Guillaume de la Marche sera mon compaignon;

« Et Robin Ragueneil, Huon de Saint-Yvon,

« Caron de Bosc de Gas qu'oublier ne doit-on;

« Messire Giuffrai de Boves qui est de grant renon,

« Et Olivier Arel qui est hardy Breton,

« Messire Jehan Rousselot qui a cœur de lion.

« Se à eulx se deffendent de Brambourc le felon

« Jamais je n'auray joie par mon entencion.

« Après convient choisir moult très noble escuier.
 « De Montaubant Guillaume prendray tout le premier;
 « Et de Tintiniac Alain qui tant est fier,
 « Printinien Tristan qui tant fait à proisier,
 « Alain de Carraurois, et son oncle Olivier;
 « Lois Guion y vendra férir d'un branc d'achier
 « Luy et le Fontenois pour leurs corps essoier.
 « Hauguet Capus le sage ne doit-on oublier;
 « Et Guiffraï de La Roche sera fait cevalier
 « De Brice son bon père qui ala guerrier
 « Jusqu'en Constantinoble pour grant honneur gaingner.
 « Si ceulx ne se deffendent de Brambour le merchier
 « Qui challenge Bretaigne, Dieu luy daint encombrier.
 « Jamais ils ne devroient chindre de branc d'achier.»

Choisy a Beaumanoir, ainsi com vous ay dit
 Giuffray le Poulart, Morisce de Trisguidy;
 Et Guion du Pont-blanc ne mestroy en oubly,
 Et Morice du Parc, un escuier hardy,
 Et Giuffray de Beaucorps qui est moult son amy,
 Et celui de cen cops Giuffray Mellon aussy,
 Tous ceulx que il appelle luy en rendent mercy;
 Ils sont tous à present, ils s'enclinent vers luy.

Après print Beaumanoir c'est chose sans doubtance,
 Jehannot de Serent, Guillaume de Lalande,
 Olivier Montevile homme de grant puissance;
 Et Symonet Pachart pas n'i fera faillance.
 Tous y metront leurs cœurs et leurs corps em balance.
 Et tant sont assemblés sans nulle demourance.
 Dieu les venille garder de male pestilence!

Or a choisy aussi Beaumanoir tout son nombre
 De trente bons Bretons ; or les gart Dieu de honte,
 Et à leurs anemis avoir Dieu tele encontre
 Qu'ils soient desconfis voiant de tout le monde,
 Monsire Robert Brambours a choisy d'autre part
 A trente compaignons dont il avoit grant tart.
 Je vous dirai leurs noms par le corps Saint Bernart.
 Ly un si fu Caverlez, Carnalay et Crocart ;
 Messire Jean Plassanton, Ridelle le Gaillart
 Helecoq et son frere et Jennequin Taillart,
 Rippefort le vaillant, et d'Irlande Richart,
 Tommelin Belifort qui moult seut du renart.
 Cil combatoit d'un mail qui pesait bien le quart
 De cent livres d'achier, se Dieu ait en moi part.
 Hueton Clemenbeau combatoit d'un fauchart
 Qui tailloit d'un costé, crochu fu d'autre part.
 Devant fu ancovré trop plus que n'est un dart ;
 Il poursembloit les armes jadix roi Agappart
 Quant combati de lance encontre Renouart.
 Cil qu'il ataint à coup, l'ame du corps lui part,
 Jennequin Betoucamp, Henequin Herouart
 Et Gautier l'Alemant, Huebnie le vilart,
 Henequin Mareschal si movra celle part,
 Thommelin Houalton, Robinet Mellipart
 Isanay le hardi, Helichon le musart,
 Troussel, Robin, Adès, et Dango le couart,
 Et le nepveu Dagorne, fier fu com un liespart,
 Et quatre Brebenchons par le corps saint Godart
 Perrot de Commelain, Guillemin le gaillart,

Et Raoulet d'Aspremont, d'Ardaine fu le quart.
 Bretons desconfiront, ce dient, par leur art,
 Et conquerront Bretaigne jusqu'auprès de Dinart;
 Mais de fole vantance est maint tenu musart.

Or a Robert Brambœur choisy ses compaignons.
 Trente furent par nombre et de trois nations,
 Car vingt Englois y oust hardis comme lions,
 Et six bons Alemans, et quatre Brebenchons.
 Armez furent de plates, bacines, hauberjons;
 Espées ourent, et dagues, et lames et fauchons.
 Et Englois jurent Dieu qui souffri passions
 Beaumanoir sera mort le gentils et li bons.
 Mais li preux et li sage fist ses devotions,
 Et faisoit dire messes par grant oblacions.
 Que Dieu leur soit en aide par ses saintismes nons.

Quant le temps fu passé et le jour fu venu
 Que rendre se devoient dessus le pré herbu,
 Beaumanoir le vaillant, que Dieu croisse en vertu,
 Ses compaignons appèle qu'ils vindrent tous à lui,
 Et leur fist dire messes; chacun fu absolu,
 Prinrent leur sairement en non du roy Jhesu.

« Segneurs, dit Beaumanoir o le hardy visage
 « Jà trouverons Englois qui sont de grant courage;
 « Ils sont en volonté de nous faire dommage.
 « Si vous pri et requier, chascun de bon courage
 « Tenez vous l'un à l'autre com gent vaillant et sage.
 « Se Jhesucrist vous donne la force et l'avantage
 « Moult en ara grant joye de France le bernage,
 « Et le duc debonnaire à qui j'ay fait hommage,
 « Et la france duchesse à qui suis de lignage

« Jamais ne nous lairront à jour de leur aage
 « Et chascun jure Dieu qui hons fist en s'image,
 « Se nous trouvons Bramboure au plain hors du boscage
 « Jamais ne le verra homme de son lignage. »

Or diray de Bramboure qui tant a exploitié.
 Des trente compaignons, dont il est alié
 Ensemble les maine belement, droit au pré
 Et leur a dit à tous, cest fine verité:

« J'ai fait lire mes livres. Merlin a destiné
 « Que nous aron victoire sur Bretons au jour dé;
 « Et puis sera Bretaigne, France, de verité
 « Au bon roy Édouart, car si l'ay ordonné.

« Segneurs, se dit Bramboure, soiez bautz et jolis;
 « Soiez seurs et certains que Beaumanoir est prins
 « Lui et ses compaignons; pié n'y en demourra vis;
 « Et puis les amesron à Édouart le gentilz
 « Le franc roi d'Engleterre qui cy nous a tramis.
 « Sy fera de leur corps trestout à son devis.
 « Nous lui rendron les terres prins jusqu'à Paris;
 « Puis ne nous atendront les Bretons vis à vis. »

Ainsy le dit Bramboure, c'estoit tout son avis.
 Mais se il plaist à Dieu le roy de paradis
 Pas ne vendra sitost à chief de ses devis.

Or a tant fait Bramboure qu'il est premier venu.
 A trente compaignons dedens le pré herbu.
 A haulte vois s'escrie: « Beaumanoir, où es-tu?
 « Je croy bien à m'entente que tu es defalu.
 « Desconfist em bataille à riens ne t'a tenu. »

Ayceste parole Beaumanoir est venu.

« Beaumanoir dit Bramboure, se vous voulons amis
 « Remuons ceste journée, et soit arière mis ;
 « Et j'envoieray nouveles à Édouart le gentils
 « Et vous yrés parler au roy de Saint-Denis ;
 « Et se le fait leur plaist, ainsy com il est pris,
 « Nous nous rendron icy un jour qui sera mis. »
 — « Sire, dit Beaumanoir, de ce auray avis. »

Beaumanoir le vaillant à la chiere membrée
 A ses gens em present la nouvelle a comptée.
 « Segneurs, Bramboure vouldroit, la chose remuée,
 « Que chascun s'en alast sans y ferir collée.
 « Sy veueil bien qu'entre vous m'en diés vo pensée,
 « Car par ycellui Dieu qui fit ciel et rousée
 « D'endroit moy n'en prendroye tout l'ord'une contrée,
 « Que yceste bataille ne fust faite et oultrée. »

Lors parla Charuel; la couleur a muée;
 N'y oust meilleur de luy de chi la mer salée.
 « Sire, nous sommes trente venus en ceste prée ;
 « N'y a celluy qui n'ait dague, lance et espée.
 « Tous près de nous combatre en nom Saincte Honourée
 « A Bramboure, puis qu'il a la terre chalengiée
 « Au franc due debonnaire; eil ait male durée
 « Qui jamais s'en ira sans y ferir colée!
 « Ne qui la remuera pour prendre aultre journée. »
 Puis respont Beaumanoir: « Ceste chose m'agrée.
 « Alons à la bataille comment elle est jurée. »
 « Bramboure, dit Beaumanoir, vous orrois mon courage.
 « Voiez là Charuel o le hardy visage,
 « Et tous les compaignons, que te seroit hontage
 « De remuer la bataille qu'as offerte et oultrage

« Avoiz fait au franc duc qui est courtoiz et sage. »

« Si jurent chacun Dieu qui hons fist en s'image

« Que vous mourrois à honte, voiant tout le bernage

« Et vous et tous vosgens, et tout par vostre outrage. »

— « Beaumanoir, dit Bramboure, vous faites grant folie

« Que vous metés à mort par vostre estoutie

« La fleur de la duchié par sy très grant folie,;

« Car quant ilz seront mors et trespasés de vie

« Jamais en la duchié ne les trouverois mie. »

— « Bramboure, dit Beaumanoir, pour Dieu ne penses mie

« Que j'aie cy amené la noble chevalerie

« Laval et Rochefort, et Giac n'y est mie ;

« Montfort, Rohan, Quintin, ne la grant compaignie ;

« Mais j'ay bien de certain noble chevalerie

« Et de toute Bretaingne la fleur de l'escuirie

« Qui ne daigneroient fuir ne à mors ne à vie,

« Ne feroient traïson, faulseté ne honnie.

« Chacun a juré Dieu le filz Sainte-Marie,

« Que vous mourrois à honte, voiant sa compaignie,

« Et vous, et tous les vostres, quoique chacun en die

« Serois prins et liez, ains l'eure de complie. »

Et Bramboure sy respont: « Je ne prise une aillie

« Tretoute vostre poesté ni vostre segneurie,

« Car mangré vous ce jour je auray la maistrie,

« Et conquerray Bretaingne et toute Normendie. »

Bramboure dit aux Englois: « Seigneurs, Bretons ont lort

« Ferés, frappez su eulz, metés tout à la mort;

« Gardés que rien n'i eschappe ne fœble ne fort. »

D'assaillir lez soixante ils sont tous d'un acort.

A la primerame fu grant le desconfort.

Charnel sy fu prins, Giuffray Mellon fu mort;
 Et le vaillant Tristran qui estoit grant et fort
 Fu feru du martel à douleur et à tort;
 Messire Jehan Rousselot fu feru presque à mort.
 Se Jhesu-crist n'en pense, qui tout maine à droit port,
 Les Bretons ont du pis vers eulz, je m'en fais fort.

Grande fu la bataille dedens le pré herbu.

Caron de Bos de Gas fu du martel fondu,
 Et le Mellont Tristran fu à la mort féru.
 Lors s'escria moult hault: « Beaumanoir, où es-tu?
 « Les Englois sy m'enmainent blechié et dérompu.
 « Je n'us onquez paour le jour que t'ay véu,
 « Se le vray Dieu n'en pense par sa sainte vertu,
 « Englois sy m'enmenront et vous m'aurois perdu. »

Beaumanoir jure Dieu qui en crois fu pendu,
 Avant y ara-il maint rude coup féru
 Et rompu mainte lance, et perchié maint escu.
 A ces paroles tient le biau branc esmoulu;
 Cil qu'il ataint à coup est mort ou abatu.
 Les Englois rudement se deffendent de lu
 Trestoute sa pesté ne prisent un festu.

Fort fu la bataille, et le chapple félon;
 Et d'un costé et d'aulture urent cœur de lion;
 Et tous par ordenance firent petticion
 D'aller tous querre à boire sans nulle arrestezon
 Chacun en sa boutaille, vin d'Anjou y fu bon.
 Quand tous urent béu par ordination,
 Lors vont à la bataille, sans faire targison.

Grande fu la bataille en my la praerie,
 Et le chapple horrible, et dure l'esturmie.

Les Bretons ont du pis, ne vous mentiray mie,
 Car deux sy en sunt mors et trespasés devie,
 Et trois sunt prisonniers, o leur soit Dieu en aye!
 Ne sunt que vingt et cinq em bataille fournie:
 Mais Giuffroy de la Roche requiert chevalerie
 Un escuier moult noble de grant anchesourie
 Et Beaumanoir lui donne en non Sainte Marie,
 Et lui dit: « Beau doulx fils, or ne t'espargne mie
 « Membre toy de celui qui par chevalerie
 « Fu en Constantinoble à li sans compaignie;
 « Et je jure Dieu qui tout a em baillie
 « Qu'Englois la comperront ains l'œuvre de compie. »

Et Brambourc l'entendy, ne le prise une ailie
 Trestoute leur posté ne leur grant seigneurie.
 Ains dit à Beaumanoir: « Je ne t'ochiray mie,
 « Mais je feray de toy un présent à m'amie;
 « Car je luy ay promis, ne luy mentiray mie
 « Qu'aujourd'uy te mettray en sa chambre jolie. »
 Et Beaumanoir respont: « Je le te sour envie.
 « Nous l'entendon moult bien moy et ma compaignie.
 « S'il plaist au roy de gloire et à sainte Marie,
 « A saint Yves le bon en qui moult je me fie,
 « Or giete tost le dé, et sy ne te faing mie
 « Sur toy sera hazart, courte sera ta vie. »

Alain de Carromois si l'a bien entendu,
 Et lui dit: « Glout trichierre, qu'est ce que penses tu?
 « Penses tu à avoir homme de tel vertu?
 « Le mien corps te deffie aujourd'uy de par lu,
 « Maintenant te ferray de mon glayve esmoulu. »

Alain de Carromois l'oust à présent féru

Par devant de sa lance dont le fer fu agu
 Que par my le visage, sy que chacun l'a veu,
 Jusques en la cervelle lui a le fer embatu.

Il estemdy son glaive si que Bramboure est cheu.

Il sailli sur les piés et cuida joindre à lu.

Messire Giuffroy de Boves si l'a bien congneu

Et le fiert d'une lance, sy qu'il l'a aconcheu;

Et Bramboure chay mort à la terre abatu.

S'y s'escria les Boves: « Beaumanoir, où es-tu ? »

« De cest es-tu vengié ? il giest mort estendu »

Et Beaumanoir respont, que bien l'a entendu:

« Segneurs, combatés fort, le temps en est venu;

« Pour Dieu allez aux aultres et si laissez cestu. »

Or voient bien Englois que Bramboure est passés,

Et l'orguel de lui cheu et lez grandes fiertés.

Lors appelle Croucart un Alemant devées :

« Segneurs, saichiés de vray en fine vérités;

« Faily nous a Bramboure qui cy nous a amenés.

« Tous les livres Merlin que il a tant améz

« Ne luy ont pas valu deulx deniers monnoiés.

« Il gist gueule bée et mort et enversés.

« Je vous pry, beaulx segneurs, faictez com gens membrés.

« Tenez vous l'un à l'autre estroitemant serrés.

« Cil qui vendra sur vous soit mort ou affolés.

« Dieu ! tant est Beaumanoir marry et courouchiés

« S'ils ne sont départis à honte et à vieultés. »

A yceste parole est Charuel levés,

Et le vaillant Tristran qui moult estoit blechiés,

Caron de Bos de Gas, le preux et l'alosés;

Tous trois ert prisonniers à Bramboure le devés

Mais quant Bramboure fu mort ils furent raquités.

Chacun prent à ses poings le bon branc acherés;
De ferir sur Englois ont bonnes volentés.

Après la mort Brambourc le hardy combatant,
Fu grande la bataille et ly estour pesant,
Et le chapple orible et merveilleux et grant.

Après demoura dam Croucart l'Alemant,
Et Thomas Belifort y fu comme guéant.
Cil combatoit d'un mail d'achier qui fu pesant.

Et Hue de Cavralay sy en faisoit autant;
Messire Robert Canole qui fu mal engingnant,
Et tous leurs compagnons, et chacun ensuiant
Alemans et Englois se vont tous effroiant
Et dient: « Venjons Brambourc nostre loial amant.
« Mecton tous à la mort, n'alon riens espargnant.
« La journée sera nostre ains le soleil couchant. »

Mais Beaumanoir le noble leur fu au vis devant
Lui et ses compagnons que il parama tant;
Là commencha un chapple moult cruel, moult dolent
Qu'un quart de lieue entour en va retentissant
Des coups qui s'entredonnent sur leurs testes moult grant
Là mourra deux Englois et un bon Alemant.
Et Dardaine de Rains ly couvert soudoiant.
Fu mors et abatu ens en pré verdoiant.
Aussy Giuffroy Poulart gesoit trestout dormant.
Et Beaumanoir blechié le hardy combatant.
Se Jhesu crist n'en pense, le pere tout puissant,
Et d'un costé et d'aulture nul n'en est échappant.

Grande fu la bataille et longement dura
Et le chapple orrible et de chà et de là.
Ce fu à un semmedy que le soleil roia

L'an mil trois cent cinquante, croie m'en qui voudra
 Le dimence d'après sainte Eglise chanta
 Letare Jherusalem. En yce saint temps là
 Forment se combatoient ; l'un l'autre n'espargna.
 La chaleur fu moult grande chacun s'y tressua.
 De sueur et de sang la terre rosoya.

A ce bon semmedy Beaumanoir sy jeuna
 Grant soifoust le baron, à boire demanda.

Messire Giuffroy de Boves tantost respondu a :

« Bois ton sanc, Beaumanoir, ta soif te passera.

« Ce jour aron honneur ; chacun sy gaignera.

« Vaillante renommée ja blasmée ne sera. »

Beaumanoir le vaillant adonc s'esvertua.

Tel deul oust et tel yre que la soif luy passa ;

Et d'un costé et d'autre le chapple commensa.

Mors furent ou blechies ; gaires n'en eschappa.

Forte fu la bataille et le chapple mortel,

My voie de Josselin et du chasteau Pelmel,

Dedens un moult beau pré seant sur un cavel,

Le chesne d'en my voie, ainsi est son appel,

Le lonc d'un genestay qui estoit vert et bel.

Là furent les Englois tretoux en un moncel

Carvalay le vaillant, le hardy jovencel,

Thomclin Belifort combatoit d'un martel ;

Cil qu'il ataint à coup dessus son hasterel,

Jamais ne mengera de miche ne de gastel.

Beaumanoir les regarde à qui point n'en fu bel.

Moult grant deul a de voir devant lui tel jouel,

Forment fu desconforte, or luy aist Saint Michiel!

Messire Giuffroy de Boves, qui fu fort et ysnel,

Noblement le conforte com gentil demoisel
 Et dit: « Gentil baron, voiez cy Charuel
 « Tintiniac le bon, et Robin Ragueneel
 « Guillaume de la Marche, et Olivier Arel,
 « Et Gui de Rochefort; voiez son pennoneel.
 « N'y a cellui qui n'ait lancee, espée et coutel.
 « Tous près sunt d'eulx combatre com gentil joencel.
 « Encore feront eulx aux Englois, dœul nouvel.»

Grande fu la bataille, jamais tele n'orrés.

Forment se contenoient les Englois aliés.

Homme n'entre sur eulx ne soit mort ou blechiés.

Tous sont en un moncel com si fussent liés.

De Montauban Guillaume, le preux et l'alosé.

De l'estour est yssu et les a regardés.

Grant courage lui print, le cœur lui est enflés

Et prie Jhesucrist qui en crois fu penés,

S'il fust sur un cheval bien monté à son grés;

Tretoux les departist à honte et à vieultés.

Bons esperons trenchans lors caucha en ses piés;

Monta sur un cheval qui fu de grant fiertés,

Et lors print une lance dont le fer fu carrés

Semblant fist de fuir ly escuier membrés.

Beumanoir le regarde puis l'a aroisonnés

Et dyt: « Amy Guillaume, qu'est-ce que vous pensés?

« Comme faulx et mauvais comant vous en allés?

« A vous et à vos hoirs vous sera reprochiés.»

Quant Guillaume l'entent un ris en a gestés.

A haulte vois parla, que bien fu escoutés;

« Besoingniés Beumanoir, franc chevalier membrés

« Car bien besoingneray, ce sunt tous mes pensés.»

Liors broche le cheval par flans et par costés
Que le sanc tout vermeil en chay sur les prés.
Par les Englois se boute, sept en a trebuchiés;
Au retour en a trois soubz lui agraventés.
A ce coup les Englois furent esparpillés;
Toux perdirent les cœurs; c'est fine verités.
Qui veult y a choisy prins et serementés.
Montauban hault parla quant les a regardés;
Mont-joie s'escria: « Barons or y ferés,
« Essoiés vous tretoux, frans chevaliers membrés,
« Tintiniac le bon, le preuz et l'alosés,
« Et Gui de Rochefort, Charuel l'Aornés,
« Tretoux nous compaignons, que Dieu croisse bontés
« Vengiez vous dez Englois tous à vos volentés.»

Grande fu la bataille et li estour planier.

Tintiniac le bon estoit tout le premier;
Celluy de Beaumanoir que l'en doibt renommer,
Que tous jours pour ce fait orron de lui parler,
Des Englois ont eu la force et lez poestés.
Ly un sunt fiancé, ly aultre, prisonnier.
Canole et Carvalay sy sunt en grant dangier.
En Thomas Belifort n'y oust que courouchier.
Et toux leurs compaignons sans point de là targier
Par l'emprise Brambourc qui estoit fort et fier.
Messire Jehan Plausanton, Ridele le guerrier
Hellecoq et son frere ne fait à oublier,
Rippefort le vaillant, et d'Irlande le fier
Au chasteau Josselin sunt menés sans targier.
Et pour ceste bataille orrois souvent parler,
Car l'en soit les vieulx dis; et tout par roumanter

Ly uns par lettre escripte ou painte en tappichier,
Par trestoux les roiaulmes qui sunt de chi la mer.
Et s'en voudront esbatre maint gentil chevalier
Et mainte noble dame qui moult a le vis cler,
Comment l'en soit d'Artus et de Charles le ber,
De Guillaume au cor nais Roulant et Olivier,
De cy à trois cens ans en voudront roumanter
De la bataille des trente qui fut faicte sans per.

Grande fu la bataille, certes n'en doubtez mie.
Englois sunt desconfis qui voudrent par envie
Avoir sur les Bretons poesté et seigneurie;
Mais trestout leur orgueil tourna en grant folie.
Sy pry à cellui Dieu qui nasqui de Marie
Pour toux ceulx qui furent en celle compaignie
Soient Bretons ou Englois partout Dieu en deprie
Au jour du jugement que dampnés ne soient mie.
Saint Michiel, Gabriel ce jour leur soit en aïe.
Or en ditez amen trestoux que Dieu l'octroïe,

Cy fine la bataille de trente Englois et de trente
Bretons qui fu faicte en Bretagne l'an de grâce 1350 le
semmedi devant *letare Jherusalem*.

POÈME

SUR LA

DÉPOSITION DE RICHARD II.

LA société Archéologique de Londres ayant jugé convenable de publier dans ses mémoires le poème suivant relatif à des évènements qui sont d'un intérêt particulier pour le public Anglais, M. John Webb se chargea de l'accompagner d'une traduction et d'y ajouter les notes historiques nécessaires à l'intelligence des faits qui s'y trouvent rapportés. Le travail de M. John Webb est imprimé dans le 20^{ème}. Volume de l'Archéologie Anglaise. Les nombreuses vignettes du manuscrit français original y sont reproduites au trait avec beaucoup de soin. J'ai profité des nombreuses et studieuses annotations de M. J. Webb dans l'édition que je donne parmi les morceaux supplémentaires du 15^{ème}. volume d'une chronique en prose de Richard II. Quant à la chronique métrique, j'ai cru devoir me contenter d'en offrir un texte plus exact que celui qu'on a pu en donner à Londres. J'ai suivi pour ce poème le texte donné par le manuscrit de la bibliothèque du roi N^o 254.3^o supplément. On lit dans le manuscrit donné par M. J. Webb que cette chronique est composée *par un gentilhomme français de marque, qui fut à la suite du dict roi, avecques permission du roi de*

France, et que le manuscrit en a appartenu à Charles d'Anjou, comte du Maine et de Mortain, d'où il a passé dans la bibliothèque du Musée britannique. Ce manuscrit paraît être d'une fort grande beauté. Il existe à Paris plusieurs manuscrits de ce poëme; mais celui que j'ai suivi est à la fois le plus ancien et le plus correct.

POÈME

SUR LA

DÉPOSITION DE RICHARD II.

AU départir de la froide saison,
Que printemps a fait reparation
De la verdure, et qu'aux champs maint buisson
Voit-on flourir;

Et les oyseaulx doucement resjoir;
Le roussinol peut on chanter oir,
Qui maint amant fait souvent devenir
Joyeux et guay;

Cinq jours devant le premier jour de May,
Que chascun doit laisser dueil et esmay,
Un chevalier, que de bon cuer amay
Moult doucement,

Me dit: « Amy, je vous pri chièrement,
« Qu'en Albion vueilliez joyeusement
« Avecques moy venir, car briefment
« Y veuil aller.»

Je respondi : « Monseigneur, commander
 « Povez sur moy. Je suis prest d'encliner
 « Ma voulenté à vostre bon penser,
 « N'en doubtez jà. »

Le chevalier cent fois mē mercia
 Disant: « Frère, certes il convendra
 « Bien brief partir; et haster nous faudra,
 « Soiez certains. »

Ce fu en l'an mil quatre cens un mains
 Que de Paris, chascun de joye plains,
 Nous partismes, chevauchant soirs et mains
 Sans atargier,

Jusqu'à Londres: là nous vinmes logier.
 Ung mercredi, à heure de mengier.
 Là povoit-on véoir maint chevalier
 Faire départ

De la ville; car le bon roy Richart
 Estoit parby avecques l'estuvert.
 De chevauchier au matin et au tart
 Fu moult soingneux;

Ca il estoit de passer envieux
 La mer salée, pour les despiz et deulx
 Qu'en Ybernie ses ennemis mortieulx
 Ly orent faiz.

Grant quantité de ses amis parfaiz
 Avoient fait mourir; si que jamaiz
 Ne vouloit estre à repoz ne a paix,
 Jusques à tant

Qu'il éust prins vengeance suffisant
De Maquemore, qui se dit excellent
Roi et seigneur d'Ybernie la grant,
Et de Yrlande,

Où guères n'a de plaine ne de laude.
Pour ce le roy souventes foys commande
De s'avancer, et que tantost on maude,
Qu'il vient au port

De Milleforde, où il a bel apport.
Là feumes-nous, en joie et en depport,
Dix jours entiers, attendant le vent nort
Pour nous partir.

Mainte trompette y povoit-on ouir;
De jour et nuit menestrelz retentir;
De toutes pars gendarmes survenir ;
Chargier vaisseaulx

De pain, de vin, de vaches, et de veaulx,
De char salée, et d'eaue mains tonneaulx,
Chevaux guinder, qui furent bons et beaulx
Chascun pour soy

N'oblia pas d'apprester son arroy.
Là print congié auxdames le bon roy,
Et se party, en gracieux conroy,
L'onziesme jour.

Lors maronniers, sans plus faire séjour,
Levèrent hault leurs voilles par tel tour,
Qu'avant deux jours on apperceust la tour
De Wattreforde

En Yrlande, où gens vys laide et orde,
L'un deschiré, l'autre chaint d'une corde;
L'un ot ung trou, et l'autre ot une borde
Pour demourer.

Là leur fist-on de grans fardeaux porter,
Et dedens l'eaue jusques aux rains entrer
Pour deschargier les barges de la mer
Hastivement;

Car jà le roi avecques de sa gent
Dedens la ville estoit, où doucement
Fut recueilliz de la menue gent
Et des marchans.

Six jours après, se mist le roi aux champs
Avecq Engloiz, qui furent chevauchans
Serrément, non pas comme meschans
Ne esbahiz,

A Killrigny, bien avant ou pais
Quatre vins mille, et près des ennemis.
Là fu le roy avecques ses amis
Quatorze jours,

En attendant du conte le secours
De Rostelant, qui depuis tout son cours
En trayson, en mal et en faulx tours
A demené.

Au departir chascun fu ordonné,
Au mieulx qu'il pöt, de pain, de vin, de blé.
La veille droit de Saint-Jehan d'esté
Très bien matin,

Partit le roy, tenant le droit chemin
Vers Maquemore, qui ne vult estre enclin,
N'obéissant à luy à quelque fin;

Ains se disoit

D'Ybernie estre roy, et par droit,
Et que de guerre jamais ne lui fauldroit;
Jusqu'à la mort son pays deffendrait

Avec sa terre;

Disant qu'à tort la lui vouloit conquerre.
Et lors le roy fi st aprestier son erre
Ès haulx déserts, pour le trouver et querre;

Car sa maison

Estoit ès boys; c'est sa condiction
D'y demourer en quelconque saison.

Et là dedens avoit, ce disoit-on,

Avecques luy

Trois mil hommes, qui furent moult hardy,
Et si apers, c'onques telz gens ne vy;
D'Engloiz trop pou estoyent esbahy,

Ce me sembla.

A l'entrée des hauls bois s'assembla
Tout l'ost du roy, et chacun s'ordonna
Très bien et bel, car pour l'eure on cuida

Bataille avoir;

Mais les Yrlois ne se firent point voir
A ceste fois. Je le scay bien de voir.
Lors commenda le roy de tout ardoir

Là environ;

De feu bouter fu la conclusion,
 Pour amaindrir la dominacion
 Des Yrlandois: maint village et mansion
 Là furent ars.

En ce faisant le roy, qui les liepars
 Porte en blason, fist reus de toutes pars
 Faire, et tantost panons et estendars
 En hault lever.

Après fist-il de vray cuer sans amer
 Le filz au duc de Lencastre mander,
 Qui estoit bel et jeune bachelier,
 Et avenant;

Et puis le fist chevalier en disant:
 « Mon beau cousin, soyez preux et vaillant
 « Dès ores mais, car pou avez vaillant
 « Sans conquérir. »

Et pour le plus honnourer et chérir,
 En accroissant son bien et son plaisir,
 Afin telle qu'il en eust souvenir
 Plus longuement,

En fist d'autres huit ou dix; mais comment
 Leurs nons feurent, pas ne scay vrayement;
 Car de leur fait ne me chaloit gramment,
 Ne d'eulx aussy;

Veu qu'à mon cœur ennuy, dueil et soussy
 Avoyent fait, et de tous poins choisy
 Leur mansion; et désir dessaisy
 M'avoit de joye.

Pourquoy c'estoit jamais ne le diroye.
En tel estat avec eulx chevauchoye,
Et tous leurs faiz assez je regardoye,
A la fin telle

Qu'en aucun temps j'en sceusse nouvelle
Dire, et comment la traïson mortelle
Bien tost après s'ensuivit moult cruelle,
Com vous orrez.

Mais la conquete avant dire m'orrez
Que le roi fist, qui estoit demourez
Devant les boys, ès tentes et ès trez,
Avec ses gens.

De deslogier fut chascun diligens,
Quant les bons homs bien deulx mille et cinq cens,
Qui au pays estoyent residens,
Furent venus

Pour abattre des boyz grans et menus;
Car de chemins adonc n'y avoit nus;
N'onques mais homs, tant feust de gens pourvus
Hardiz ne preux,

N'y pot passer, tant sont boys périlleux!
Et scavez-vous comment en plusieurs lieux
Fait si parfont, car qui n'est bien soigneux
De regarder

Où en marche, il y fault effondrer
Jusques aux rains, ou tout dedens entrer;
Et pour ce nuls ne les puet atrapper;
C'est leur retrait.

Ainsi les bois passasmes tout atret,
Car les Yrlois doubtoient moult le tret :
Là démenoient tel crière et tel bret,
Qu'à mon advis

On les eust bien d'une grant lieue ouis
A pou de dueil; n'enragoyent tous vifs
Pour les archiers, qui souvent vis-à-vis
D'entre eulx estoient.

L'avangarde moult souvent assailloient,
Et de dardes si grans cops ilz gettoient,
Que hauberjons et les plates perçoient
De part en part :

D'Engloiz firent morir beaucoup à part,
Quant en fourrage aloient quelquepart,
Sans atendre l'eure de l'estendart.

Par mons et vaulx

Courent plus tost du pays les chevaulx
Qu'un cerf ne fait quant il fait grans saulx :
C'est ce parquoy ils firent foison maulx
Et grant dommage

Aux gens du roy, qui ot fier le courage,
Veu que tels gens, qui sont presque sauvage,
Voult soubsmettre du tout en son servage,
Et conquerir.

Et de fait vint, pour mercy requérir,
L'oncle propre Maquemore chérir
Aux piez du roy, car paour ot de mourir,
Une journée,

La hart au col, tenant nue l'espée.
D'autres y vy plusieurs de sa livrée,
Nus et deschaus, comme gent diffamée
Et près de mort.

Lors quant le roy les vit, il ot remort
De pacience, disant: « Amis, au fort
« Les maulx qu'avez vers moi faiz, et le tort
« Je vous pardonne,
« Mais que chacun sa foy me jure et donne,
« Que desormais serez vraïe gent bonne. »
De très bon cuer chascun lui abandonne
Là sa demande.

Quant ce fu fait, à Maquemore mande,
Qui se disoit seigneur et roy d'Irlande,
Où maint boiz a et pou y a de lande,
Que s'il vouloit

Vers lui venir, la hart au col, tout droit,
Comme son oncle, à mercy le prendroit;
Et qu'assez terre et chasteaulx lui donroit
Ailleurs que là.

Aux gens du roy Maquemore dita,
Que pour tout l'or de la mer ne de-ça
Ne le feroit; ains guerre lui fera
Et encombrier.

Trop bien savoit que guères à mengier
N'orent Englois: car, qui deust enragier,
Trouvé neust pas qui vaulsist un denier
A acheter.

Sy ne l'avoit o lui fait apporter.
 En cest estat falu l'ost sejourner
 Bien onze jours, sans nulle riens trouver,
 Fors seulement

Avoines vers, un pou, non pas granment,
 Pour les chevaulx, qui estoient souvent
 Logiez aux champs, à la pluie et au vent
 Tous morfondus.

De famine en y ot maints perdus;
 D'ommes aussy, grans, petis et menus.
 La grant paine croire ne pourroit nus,
 Ne le meschief

Que orent Englois, qui ne porent à chief
 De Maquemore venir; ains derechief
 Leur faisoit moult de paines et de grief
 Avoir de fain.

Tel jour y vy, je le sçais de certain,
 Que quatre ou six n'avoient qu'un seul pain.
 De tels y ot qui ne mengèrent grain
 Cinq jours entiers,

Voire quels gens! chevaliers escuiers.
 Quant est de moy, j'eusse bien volentiers
 Voulu estre, sans argent, à Poitiers,
 Ou à Paris;

Car là n'avoit n'esbatement ne ris;
 Mais en celieu travail, paine et périls;
 Dueil pour joïe y estoit bien servis
 Et honourés.

Pour rien ne fust là l'ost plus demourés.
Mais cependant par la mer vint trois nef's
De Duvelline, où il y ot assez
Biens et vitaille.

Pour en avoir y ot souvent bataille;
Dedens la mer entroient, comme en paille.
Chacun pour soy y employa sa maille;
Ou son denier,

Les uns en boire, les autres en mengier.
Tout fu riflé sans guères atargier.
Vivres y ot, je croy, plus d'un millier
Celle journée;

Veü que d'Ausoye si estoit la vinée,
Et d'Espaingne, qui est bonne contrée.
Par eulx fut là mainte buffe donnée,
Et maint tatin.

Non obstant ce, lendemain bien matin,
Nous partismes, tenant le droit chemin
A Duvelline, maugré tout le huin
Des ennemis.

Quant Maquemore vers le roy a transmis
Ung mendiant, disant que ses amis
Vouloient estre, et lui crier mercis
A jointes mains:

Ou que vers lui veulle envoyer au mains
Aucun seigneur, qui soit vrais et certains
Pour traictier paix; si ques tout soit estains
Le courroux d'eulx,

Qui longuement avoit este crueulx.
Ces nouvelles en firent maints joyeux
En l'ost du roy, car chacun envieux
Fut de repos.

A son conseil demanda leur propos,
Et qu'il seroit bon de faire; à briefs mots
Furent d'acort, pour le bon nom et los
Qu'avoit le conte

De Glocestre, qui oncques n'aima honte,
Que il iroit; mais que bien lui raconte
Le grant outrage, et à combien se monte
Ce qu'il a fait.

Present le roy se partit; et de fait,
L'arrière garde, de quoy il estoit fait
Capitaine, emmena tout à fait
Avecques luy.

Deulx cens lances furent, bien vous affy,
Et mille archiers; oncques meilleurs ne vy.
Avecques eulx alay, comme celuy
Qui vouloit voir

L'onneur, l'estat, la force et le pouvoir
De Maquemore; et comment son devoir
Vouloit faire, pour bonne paix avoir
Et confermer.

Entre deulx bois, assez loing de la mer,
Maquemore la montaigne avaler
Vy; et d'Irlois, que pas ne sçay nombrer
Y ot foison.

Ung cheval ot sans sele ne arçon,
Qui lui avoit cousté, ce disoit-on,
Quatre cens vaches, tant estoit bel et bon;
Car pou d'argent

A ou pays; pour ce communément
Marchandent eulx à bestes seulement:
En descendant couroit si asprement
Qu'à mon advis

Oncques mais jour de ma vie ne vis
Courre si tost lièvre, cherf ne brebis,
N'autre beste, pour certain le vous dis,
Comme il faisoit.

En sa main dextre une darde portoit
Grant et longue, de quoy moult bien gettoit:
Sa semblance, tout ainsi qu'il estoit,
Véez pourtraite

Jcy endroit; mais sa gent fu retraicte
Devers le boiz, comme en une eschauguaite.
De eulx deux fu l'assemblée là faite
Près d'un ruissel.

Là se maintint Maquemore; assez bel
Grans homs estoit, à merveillez isnel;
A véue d'ueil sembloit fier, fort et fel,
Et homs de fait.

Lui et le conte parlèrent de leur fait,
En racontant le mal et le meffait,
Que Maquemore avoit vers le roy fait
Par plusieurs fois;

Et comment tous parjurèrent leur fois,
 Quant le conte de la Marche courtoys
 Firent mourir, sans jugement ne lois,
 A grant meschief.

Puis parlèrent assez et de rechief;
 Mais d'accorder ne vindrent pas à chief.
 Le congié fu d'eulx assez prompt et brief,
 Et le départ.

Chacun se mist en son chemin à part;
 Et le conte devers le roy Richart
 Se retourna, car moult luy estoit tart
 De raconter

Trestout son fait et son subtil penser;
 Et comment riens ne pot en lui trouver,
 Fors seulement quil veult mercy crier;
 Voire comment

Qu'il soit certain d'avoir paix ligement,
 Sans autre grief ne emprisonement;
 Ou jà accort n'en fera autrement,
 Jour de sa vie;

Et qui cuidra avoir bon, si l'en vie
 Ceste parole ne fu pas au roy lie;
 La face en ot de mal-talent pâlie,
 Ce me sembla;

Par grant courroux Saint Édouart jura,
 Que jamais jour ne se départira
 D'Ybernie, jusqu'à tant qu'il l'aura,
 Ou vif ou mort.

Las! le grant mal ne le mortel effort
 Ne savoit pas, qui lui sourdoit à fort
 Par ceulx de qui il attendoit confort
 Trestous les jours.

Et fortune, qui fait tout au rebours,
 Ne vout souffrir qu'il eust plus guères cours;
 Ains lui tourna ses joyes en douleurs.
 En bien pou d'eure.

L'ost desloga, sans plus faire demeure;
 Car de mengier qui vaulsist une meure
 N'eusté-on pas trouvé là à celle heure.
 Pour ce tout droit

A Duvelline alames, qui estoit
 Très bonne ville, car sur la mer séoit.
 De marchandise et de biens y avoit
 Si grant foison,

Que pour tout l'ost du roy, ce disoit-on.
 Oncques plus chier ne fu chair, ne poisson,
 Pain, blé, ne vin, netre au garnison.
 Ce sçay-je assez

Que trente mille estoïent-il passez,
 Qui furent là et entour séjournez.
 Trestous leurs maulx furent tost oubliez,
 Et leur grief paine.

Nous y fusmes, assez plus de quinzaine,
 Aises du corps, comme poisson en saine.
 D'Irlande estoit la ville souveraine
 Pour marchander.

Le roy ne pot Maquemore oublier.
 De ses gens fist bien et bel ordonner
 Trois parties, pour le querre et trouver;
 Et leur pria

De bien faire, disant, qui l'amenra
 Cent mars d'or fin de bon cuer lui donra.
 Chacun pour soy ce mot pàs n'oublia,
 Car très bien sonne;

Ets'on ne peut attraper sa personne,
 Mais que Jhésus bonne santé lui donne,
 Et que le temps si soit passé d'autonne,
 Que devestus

Seront arbres, et de leurs feuilles nus,
 Ardre fera les bois grans et menus,
 Si que je croy qu'ainsi sera tenus,
 Non autrement.

Ce jour mesmes arriva proprement
 De Rosteland le faulx conte et sa gent,
 A cent barges garnies grandement,
 Tout pour la guerre;

Connestable estoit lors d'Engleterre,
 Et duc d'Aumarle, où il a belle terre.
 Tout ce qu'il vout pot bien au roy requerre
 Car se m'ait Dieux,

Ou monde n'ot homme qu'il amast mieulx,
 Frere, ne oncle, cousin, jeune, ne vieulx:
 De sa venue ot le cuer moult joieux
 Et asseuré.

Par plusieurs foiz lui a-il demandé:

« Connestable, où avez demouré

« Si longuement, que n'estes arrivé

« Plus tost à nous.»

Il s'escusa haultement devant tous;

Content en fut le roy, car humble et doulx

Estoit vers lui, non obstant qu'au rebours

De ce qu'ot dit

Avoit fait, dont plusieurs fois fut maudit.

Ainsi fusmes en joie et en delit

A Duvelline, où très gracieux fist

Bien six sepmainés

Sans point ouir de nouvelles certaines

D'Engleterre; car pour perils ne paines

Qu'on entreprist ne porent venir saines

Barges ne nefz,

Tant fu le vent contraire de tous léz,

Et en la mer tempeste si oultrez,

Qu'à mon cuider sur le roy fu yrez

Notre seigneur;

Car entandis la partie greigneur

D'Engleterre prist le duc par faveur

Si estrange qu'oncques n'oy pieur

Jour de ma vie;

Et vous l'orrez, mais que je ne dévie.

Un pou après la mer fut apaisie,

Quant au roy pleut qui tout çà jus maistrie,

Vint arriver

Une barge, qui mains yeulx fist plourer.
 Ceulx de dedens vouldrent au roy conter
 Comment le duc avoit fait decoler
 Son trésorier,

Et comment, quant il arriva premier
 En son pays, il fist aux gens preschier
 L'archevesque de Cantorbie fier,
 Disant ainsi:

- « Mes bonnes gens, entendez tous icy.
 « Vous savez bien comment le roy banny
 « A, à grant tort, votre seigneur Henry,
 « Et sans raison;
- « Et pource j'ay fait impétracion
 « Au Saint Père, qui est notre patron,
 « Que trestous ceulx auront remission
 « De leurs pechiez
- « De quoy oncques ilz furent entachiez,
 « Depuis l'eure qu'ilz furent baptisiez,
 « Qui lui aidront; tous certains en soyez
 « Celle journée,
- « Et véez-en cy la bulle scellée,
 « Que le pape de Rome la louée
 « M'a envoyé, et pour vous tous donnée.
 « Mes bons amis,
- « Vueilliez lui donc aidier ses ennemis
 « A conquerre, et vous en serez mis
 « Avecques ceulx qui sont en paradis
 « Après la mort. »

Lors véissiez jeune, viel, feble et fort
 Murmure faire, et par commun accort,
 Sans regarder ni le droit ni le tort,
 Eulx esmouvoir,

Cuidant que ce qu'on leur fist assavoir
 Feust verité, tous le crurent pour voir;
 Car de sens n'ont guères ne de savoir;
 De tels y a.

L'archevesque ce conseil cy trouva,
 Pource que nuls esmouvoir ne s'oza;
 Car ung chascun le courroulx redoubta
 De vous, chier sire.

Ce sermon fait, commenchèrent à fuire
 Devers le duc pour vous confondre et nuire,
 Vostre pays en conquérant destruire
 De plusieurs biens.

Villes, chastiaux prenant, comme pour siens,
 A lui soubsmet jeunes et anciens;
 Aux povres gens, certes, ne laissent riens
 C'on puist porter.

Four Dieu, sire, pensez de vous haster,
 Afin que tost vous puissiez destourner
 Son emprise, qui trop fait à blasmer,
 Ce m'est advis.

Le roy en ot de maltalent le vis
 Descouluré, disant: « viens ça, amis!
 « Me veult cest homme oster de mon pays ?
 « Biau sire Dieux! »

Assembler fist les jeunes et les vieulx
 De son conseil, pour regarder le mieulx
 De cest affaire: or fu leur accort tieulx
 Ung samedi

D'entrer en mer le plus prouchain lundî,
 Sans attendre plus long jour ne demy,
 Et quant le duc d'Aumarle entendi
 Le partement,

D'un malice s'avisa coyement,
 Pensant, s'il peut, il fera autrement.
 Au roy s'en vint assez secrètement
 Pour tout deffaire

Ce que trestous si avoient peu faire,
 Disant: « Sire, ne vous veuille desplaire,
 « Car oncques mais nouy de tel affaire
 « Si bien mentir;

« Ne vous hastez jà si de vous partir;
 « Il vault trop mieulx c'on face avant venir
 « Du navire trestout par bon loysir;
 « Car nous n'avons

« Pas cent barges. Comment nous en yrons?
 « Veu qu'en la mer les roches par grans mons
 « Sont cy endroit, et périilleux li fons.
 « Mais, venez çà;

« Il vault trop mieulx envoyer par delà
 « De Salsebry le conte, qui tenra
 « Contre le duc les champs, et lui fera
 « Assez de guerre;

« Tous les Galois ara pour le conquerre ;
 « Et en tandis nous en yrons par terre
 « A Watreforde; là envoyerez querre
 « Par tous les pors
 « Du navire; si que foibles et fors
 « Puissent passer, et tout votre ost; alors
 « Vos ennemis verrez tost pris et mors,
 « Ou desconfis.

« De tout cecy soyez certains et fis. »
 Le roy le crut plus que tous ses amis.
 L'autre conseil fu deffait et desmis
 Tout pour le sien.

Il en despleut mouli à aucun ancien,
 Qui de vray cuer amoyent le roy bien,
 Disant: « L'atendre en tels cas ne vault rien,
 « Certes, cher sire. »

Rien n'y valu chose qu'on lui peust dire.
 Ses bons amis s'en tindrent bien de rire;
 Et en orent au cuer grant dueil et ire.
 Sans plus parler

De Salsebry fist le conte mander,
 Disant: « Cousin, il vous en fault aler
 « En Engleterre, et au duc résister
 « Sa folle emprise,
 « Et que sa gent soit mise à mort ou prise;
 « Et si sachiez comment ne par quel guise
 « Il a ma terre ainsi troublée et mise
 « Encoultre moy. »

Le conte dit: « Monseigneur par ma foy
 « Je le feray tellement que, je croy,
 « En poy de temps vous en orrez l'effroy,
 « Ou je mourray

En la paine.» — « Beau cousin, bien le scay, »
 « Ce dit le roy, et je m'avanceray
 « D'oultre passer au plus tost que pourray;
 « Car, jamais jour

« De ma vie, n'auray bien ne sejour,
 « Jusques à tant que le faulx trahitour,
 « Qui maintenant m'a joué d'un tel tour,
 « Sera en vie.

« Se je le puis tenir en ma baillie,
 « Par telle mort lui feray perdre vie
 « Qu'on en parlra jusques en la Turquie
 « Bien longuement.»

Le conte fist appareiller sa gent
 Et ses vaisseaulx pour partir promptement.
 Au roy congié prist bien et sagement,
 Et lui pria

De s'avancier au plus tost quil pourra.
 Le roy sur saints lui enconvenca,
 Ancois six jours, en la mer entrera,
 Comment qu'il soit.

Lors le conte, qui grant desir avoit
 De se partir pour deffendre le droit
 Du roy Richart, assez prié m'avoit
 D'oultre passer

Avecques lui, pour rire et pour chanter:
 Et je my volz de bon cuer accorder.
 Mon compagnon et moy de là la mer
 Avecques lui

En alasmes: or advint-il ainsi
 Qu'à Cornuay le conte descendi,
 Une ville qui est, je vous affi,
 Moult forte et belle.

En Gales fu: là ouysmes nouvelle
 De l'emprise du duc qui fu cruelle.
 Oncques, je croy, on ne parla de telle
 En nul païs;

Car on nous dist qu'il avoit jà conquis
 D'Engleterre la plus grant part, et pris
 Villes, chastiaux et officiers desmis;
 Et en son nom

Faisoit par tout autre institucion.
 Tous ceulx qu'il ot en indignacion
 Faisoit mourir sans leur faire pardon,
 Comme seigneur.

Quant le conte ouy celle douleur,
 Ce ne fu pas merveilles s'il ot peur;
 Car des nobles la partie greigneur
 D'Engleterre

Avoit le duc desjà seeu bien acquerre;
 Soixante mil, désirans tous la guerre,
 Estoient bien; ce nous fist-on accrére.
 Lors promptement

Le conte fist faire son mandement
Parmy Gales, et par Chestre, comment
Tous gentilz homs, archiers, et autre gent,
Tost sur leur vie,

Vinsent à lui pour tenir la partie
Du roy Richart, qui ne les héoit mie.
De ce faire orent très grant envie,
Cuidant pour vray

Qu'arrivé feust le roy à Cornuay.
Avant quil feust quatre jours, bien le scay,
Quarante mil furent faisant assay
Et monstre aux champs,

Qui de vray cuer furent tous desirans
D'avoir bataille à tous les malveillans
Du roy Richart, qui fu preux et vaillans
Tant qu'il dura.

Lors le conte, qui assez endura
Paine et travail, vers eulx tous s'en ala
Jurant, Jhésus, qui pour nous se laissa
Pendre en la croix,

Avant qu'il soit acompli des jours trois,
Tendra le duc et ses gens si estrois
Que plus avant n'iront à celle fois
Gastans païs.

Ung pou après le conte ses amis
Trouva aux champs trestous ensemble mis;
A eulx parla, disant par bon advis:
« Mes bonnes gens,

« Soyons trestous de vengier diligens
 « Le roy Richart, qui est icy absens,
 « A fin telle qu'il soit de nous contens
 « A tousjours mais;
 « Quant est de moy, je ne pense jamais
 « A reposer ne à preudre relais
 « Jusques a tant qu'aray fait mes essais
 « Encontre ceulx
 « Qui sont vers lui si félons et crueulx.
 « Partons d'ici et allons tost sur eulx:
 « Dieux nous aidra, se nous somez soigneulx
 « D'eulx assaillir;
 « Car, selon ce notre loy, soustenir
 « Doit un chacun le droit jusqu'à mourir;
 « Dieux le commande expressément tenir
 « En plusieurs cas. »

Quant les Galois entendirent que pas
 N'estoit le roy là, ils furent tous mas,
 L'un à l'autre murmurant par grans tas,
 Plains de fréeur,

Cuidans le roy estre mort à douleur,
 Et recraignant l'orrible et grant rigueur
 Du duc, qui fut de Lencastre seigneur,
 Et de sa gent.

Pas ne furent du conte bien content,
 Disant: « Sire, sachiez certainement
 « Nous n'irons plus avant quant à présent,
 « Puis que le roy

« N'est pas icy; et scavez vous pour quoy;
 « Veci le duc qui soubsmet tout à soy;
 « Laquelle chose nous est très grant effroy
 « Et desconfort,
 « Car nous pensons bien que le roy soit mort,
 « Puis qu'avec vous n'est arrivé à port;
 « S'il feust ici, feust à droit ou à tort,
 « Chacun de nous

 « Feust d'assaillir ses ennemis jaloux:
 « Mais nous n'irons pas ore avecques vous. »
 Le conte en ot au cuer si grant courroux,
 Qu'à pou de dueil
 N'issy du sens, plourant la larme à l'ueil;
 Grant pitié fu de véoir son accueil.
 « Hélas! dist-il, quel honte je recueil
 « Ceste journée!

 « Mort, viens à moy ! ne fay plus demourée!
 « Fay moy mourir; je hès ma destinée.
 « Las! or cuidra le roy qu'en ma pensée
 « Ait trahison. »

 Ce dueil faisant disoit my compaignon :
 « Que Jhésuchrist vous face vray pardon,
 « Venez o moy, si serons champion,
 « Je vous en pry

 « Du roy Richart, lequel sera icy
 « Avant qu'il soit quatre jours et demy;
 « Car il me dist, quant je me departy
 « De Ybernie,

« Qu'il entreroit en la mer, sur sa vie,
 « Avant qu'il feust la semaine accomplie.
 « De nous partir, mes seigneurs, je vous prie
 « Soyons soingneux. »

Riens n'y valu; come gens paoureux
 Demourèrent tous merencolieux.
 Grande partie en y ot d'envieux
 D'eulx en fourir

Devers le duc, pour paour qu'ont de mourir.
 Maiz le conte les fist aux champs tenir
 Quatorze jours atendant le venir
 Du roy Richart.

Par maintez fois dist le bon conte à part.
 « D'Engleterre arez petite part,
 « Mon droit seigneur, quant demourez si tart,
 « Ce m'est advis.

« Que peust ce estre? Vray dieu de paradis!
 « Certes, je croy que vous estes trays;
 « Quant de vous n'oy, ne en fais ne en dis
 « Nouvelle vraie.

« Helas! je voy que ceste gent s'esmaie
 « De paour qu'ilz ont que le duc ne les haie.
 « Ils me lairont; ce ne sons que gens laie
 « Et non sachans. »

Ainsi disoit à lui mesmes aux champs
 Le bon conte, qui estoit chevauchans
 Avecques eulx, lesquels en pou de temps
 Tous le laissèrent.

Les uns au duc tout droit si s'en alèrent,
Et les autres en Gales retournèrent.

Le conte ainsi, en-my les champs, plantèrent
Seul, fors sa gent,

Qui ne furent pas, ce cuide-je, un cent.
Grand dueil faisoit, disant piteusement:
« Retrayons-nous, car trop va malement
« La nostre emprise. »

Le conte ainsi sa vie moult desprise,
Car il voit bien qu'il n'a ne mort ne prise
Les gens du duc; ce forment luy atise
Au cuer despit.

Les ennemis sans plus faire respit
S'avancèrent; car on leur avoit dit
Que le conte son assemblée fist
Pour encontre eulx

Venir à fort. Le duc en fu joyeux;
De nulle rien n'estoit si desireux,
Fors seulement de combatre à tous ceulx
Qui deffendre

Le roy Richart vouloient ou attendre.
Son chemin fist, le plus droit qu'il pot prendre,
Devers le conte, lequel s'en ala rendre
A Cornuay

Plain de doulour, de tristesse et d'esmay.
Grant mal m'en fist, certes, car je l'amay
Parfaitement, pource que de cuer vray
Amoit françois;

Et si estoit humble, doux et courtois,
En tous ses fais, et de chacun la vois
Avoit d'estre loyal en tous endrois,
Et bien preudoms;

Moult largement donnoit, et de preulx dons;
Hardi estoit, et fier comme lions;
Et si faisoit balades et chançons,
Rondeaux et lais,

Très bien et bel; si n'estoit-il qu'homs lais.
Non obstant ce, estoient tous ses fais
Si gracieux que je croy que jamais
De son pays

N'istra homme où Dieux ait tant de biens mis
Comme en celui: son ame en paradis
Puist estre mise avec les sains tousdis,
Car laidement

L'ont fait mourir depuis à grant tourment,
Comme martyr; maintenant loyaument,
Raison et droit, vous orrez bien comment,
Se Dieux me gart.

Mais la venue avant du roy Richart
Vous vueil compter, qui fu pour lui trop tart;
Car dix-huit jours après notre départ
De Ybernie

Demoura-il; ce fu trop grant folie.
Par qui ce fu Jhésucrist le maudie
Et confonde, du corps et de la vie,
Car bien monstra

L'amour qu'il ot au roy, qui tant l'ama.
Par tout son ost de chargier commanda
Barges et nefz, et d'entrer qui pourra
Armes porter.

Ainsi passa le roy Richart la mer
En pou de temps, car l'air fu bel et cler,
Et le vent bon, qui le fist arriver
Avant deux jours

A Milleforde: là ne fist pas séjours,
Veu le meschief, les plaintes et les plours
Des povres gens, et les mortels doulours
Que chacun ot.

Lors s'avisa que sans dire nul mot
Se partiroit à minuit de son ost,
A pou de gent, car pour rien il ne vot
Estre aperceus.

De robe estrange fu là endroit vestus,
Comme ung prestre qui a pou de menus,
Pour la doubte qu'il ot d'estre congny
De ses nuisans.

Las! il cuidoit que le conte les champs
Tenist encore avec ses combatans;
Pour ce vers lui estoit fort chevauchans
Triste et pensis.

Or est raison que sachiez ses amis,
Qui avec lui estoient aux champs mis:
Le duc d'Exceestre son frere je li vis
Et l'avisay;

Avec lui le bon duc de Soudray,
Qui fu loyal jusqu'à la mort et vray;
Et de Clocestre le conte sans esmay
Fu avec eulx.

Trois evesques y ot, de quoy les deux
Ne furent pas comme gens gracieux,
Et vous l'orrez; mais avant les noms d'eulx
Je vous vueil dire;

L'un l'evesque de saint Davide, et sire
De Gerlic, l'autre, ce fu d'eulx le mains pire,
Car du bon roy ne s'en volt oncques fuire,
Ne pour parole

Qu'on lui en dist, oncques n'en changea cole.
Le tiers si fu evesque de Nicole,
Qui n'acontoit pas une poire mole
A tous leurs faiz;

Car il estoit frère germain parfaiz
Du duc, pensant que bien feroit sa paix
Tousjours à lui. Là avoit de gens laiz
Deux chevaliers,

Très gracieux en armes, preux et fiers;
Guillaume Scroup fu nommé li premiers,
L'autre Ferbric, qui fu joins et ligiers;
Et si estoit

Avecques eulx Jenico, qu'on tenoit
Pour bon routier, car il entreprenoit
De très grans fais, ainsi comme on disoit
Communément.

Ainsi le roy s'en ala seulement
Lui quatorzième celle nuit proprement.
Fort chevaucha desirant briefvement
Trouver le conte

De Salsebry, qui ne tenoit mais conte
De sa vie, pour le despit et honte
Qu'il ot du duc, qui ainsi tout surmonte
Quel part qu'il voise.

Tant chevaucha le roy, sans faire noise,
Qu'à Cornuay, où il a mainte ardoise
Sur les maisons, arriva, qui qu'en poise,
Au point du jour.

A l'assambler du roy et du contour,
En lieu de joie y ot moult grant douleur;
Pleurs, plains, suospirs ne firent pas sejour
Gemirs ne dueil;

Certes, c'estoit grant pitié à voir d'oueil
Leur contenance et leur mortel accueil.
Le conte avoit la face de sommeil
Descoulourée.

Au roy conta sa dure destinée;
Et comment fait avoit son assemblée,
Quant descendu fut de la mer salée
En Engleterre

Et qu'il avoit tantost envoyé querre
Les Chessiers, Mans et les Galois par terre,
Qui de vray cuer vouloient bien conquerre
Leurs ennemis.

« Quarante mil furent ensemble mis.
 « Là leur di-je souvent: Mes bons amis,
 « Alons avant: le roy m'a cy tramis
 « Pour vous conduire;
 « Sachiez de vray, jusqu'à tant que je muyre,
 « Ne vous lairay. Mais je ne les pos duire
 « Qu'un chascun quant il vit sa queue luire,
 « Si sen ala;
 « Les ungs au duc, les autres par deça;
 « Pource que point ne vous virent droit là
 « Pensent que mort fussiez pour vray delà
 « La mer haultaine.
 « Ainsi tout seul demeuray en la plaine,
 « Quant je les os tenus près de quinzaine
 « Parmy les champs. Hélas! trop pou vous aime
 « Qui tant tenu
 « En Ybernie vous a. Tout est perdu,
 « Se Dieu n'en pense qui en croix fu pendu;
 « Certes, je croy que nous sommes vendu
 « A fins deniers.»

Le roy en ot tel dueil, qu'à quart, n'a tiers,
 Ne le croiroit homme, tant soit entiers.
 Son mortel mal ne fu mie ligiers
 Ne son courroux;

Disant souvent: « Glorieux Dieux et doux!
 « Qui vous laissastes crucifier pour nous,
 « Se par pechié ay trop meffait vers vous
 « Mercy vous crie

- « A jointes mains; et ne consentez mie
« Que je perde mon païs ne ma vie
« Par ces felons, trahitres, plains d'envie,
« Qui hors bouter
« Ainsi me vuellent, et moy desheriter.
« Las! je ne sçay qu'on me veult demander
« A mon povoir ay-je voulu garder
« Justice et droit;
« Le souverain roy qui hault siet et loing voit,
« En appelle à tesmoing cy endroit,
« Si vrayement que mon las cuerouldroit
« Que trestous ceulx
« Qui ont esté, sont et seront morteuilx,
« Scéussent bien ma pensée et mes veulx.
« Se j'ay esté en droit gardant cruceulx
« Non variable,
« Raison le veult; car très ferme et estable
« Doit estre roy, et tenir soy notable,
« Pugnir les maux et estre veritable
« En tous endroiz.
« Las! et pour ce qu'ay ensuivi ces droiz
« A mon pouvoir, passé a des ans troiz
« Voire huit ou dix me tiennent si destroiz
« Ces gens ici !
« Glorieux Dieux! d'umble cuer te depri,
« Si vrayement c'onques ne consenti
« Faire nul mal qui ne l'ot deservi
« A mon povoir,

« Veuillez de moy povre, las roy ! avoir
« Miséricorde; car je sçay bien de voir,
« Que perdus sui, si ne me daigniez voir
« Prouchainement. »

Or vous vueil dire la manière comment
Le connestable, qui gouverna sa gent,
Sans l'atendre s'en ala laidement,
Et emmena

Toutes ses gens, dont trop fort mespris a;
Car oncques puis ame ne le pris;a
Et ce n'est pas merveilles; car pieça
On ne vit faire

Homme tel fait, qui fust de noble affaire,
Com de vouloir son droit seigneur deffaire,
Lui désirant tout son vouloir parfaire.

Icelle nuit

Que le bon roy se parti à mie-nuit
Du port de mer, le murmure et le bruit
Leva-en l'ost criant: Le roy s'en fuit
« Sans dire mot. »

Le connestable alors grant joie en ot;
Car bonnement trouver voye ne pot
Pour s'en aler; mes quant il vit que l'ost
Fu esméuz,

Il dit si hault que bien fu entenduz:
« Alons-nous-en, nous sommes tous perduz;
« Quant monseigneur s'en est ainsi foyus
« Soy garantir. »

Promptement fist trompetes retentir,
Et commanda que chacun de partir
Fust tantost prest, puis que le revenir
Ne scet du roy.

Là avoit-il moult merveilleux desroy
Nefs deschargier et chargier le charroy.
Chacun bientost apresta son arroy
Pour s'en aler.

L'avoir du roy tout en firent mener,
Robes, joyaux, or fin et argent cler,
Maint bon cheval, qui fu d'oultre la mer,
Et mainte pierre

Précieuse qui fu moult riche et chière
Maint bon mantel, et mainte ermine entière
Maint bon drap d'or et d'estrange manière
Maint cramoisi;

De tout ce fu gouverneur, sans nul fi,
Un, qui ot nom sir Thomas de Persi;
Estuvarit fu du roy, le quel servi
L'ot longuement;

C'est à dire en François proprement,
Le grant maistre d'ostel principalement.
Le connestable et lui leur parlement
Ensemble firent.

Ung pou après de là se departirent,
Et leur chemin droit parmi Galles prirent ;
Mais les Galois, qui leur traïson virent,
Audevant d'eulx

Vindrent à fort, cy un millier, cy deux,
 Disant souvent: « Trahitres maleureux,
 « Parcy avant n'irés plus, se m'aist Dieux;
 « Et si lairez

« Tous les joyaux qu'en larrecin portez;
 « Car le roy pas ne les vouz a donnez. »
 Ainsi furent Englois tous destroussez
 Par les Galois;

Le cariage, et trestout le harnois,
 Or, et argent, joyaulx, pierres, orfrois
 Retindrent eulx; lors furent bien destrois.
 Et courrouciez

Englez, car mil y en ot despouilliez.
 Qui au duc furent en pourpoint envoyez
 Ung blanc baston en leurs mains, et nus piez;
 Car qui n'estoit

D'avantaige montez, là lui falloit
 Dire dont vient, ne où aler vouloit;
 Et son truage paier, fu tort, fu droit,
 Ou estre mort:

Et s'il sembloit à aucun que trop fort
 Féust à croire, non est; car d'un accort
 Furent ayans pitié du très grant tort
 Et de l'outrage,

Qu'au roy firent las! quel méchant courage!
 Dieux une foiz leur en rendra payage;
 Car qui mal fait à autruy ne dommage
 A esciant

On voit souvent a venir que très grant
Pugnicion en prent Dieux; car puissant
Est sur tous ceulx qui ores sont vivant,
Et ont esté

Vecy comment Engloiz furent tretés
Par les Galoiz, qui d'eulx n'orent pitié.
Ils chevauchoyent, comme geñt desrouté,
Cy dix, cy vint,

Cy quarante, cy cent; là leur convint
Laisser l'avoir; car des montaignes vint
De ces Galois sans nombre, et si advint
Trop mal pour eulx;

Car des chemins, ou de trois, ou de deux,
Avoient pris tout le plus perilleux,
Et le mains large; Dieux les fest eureux
D'aler par là;

Car de roches et de pierres y a
Grant quantité, si c'on y chevaucha
A mésaise, car on me le conta
Huit jours après.

Ensi perdirent tout leur pillage Englez,
Veu que Galois les suivoyent de prez,
Comme hardiz, estourdiz, fors et frez,
Et gens de fait.

Certes ce fu à mon vueil trop bien fait.
Je ne sçay pas où Engloiz leur retrait
Alors firent, ne ou ils firent trait,
Mais je vous dy

Qu'avant un mois le connestable vy
En l'ost du duc, c'on appelle Henry;
Et si estoit li sires de Persy,
 Qui estuvert

Avoit esté du noble roy Richart,
Portant l'ordre du duc; et d'autre part
On me dit bien, qu'au matin et au tart
 Furent venus

Tout droit à lui, et des autres tous nus
Plus de cinq cens, que Galois devestus
En leurs pourpoints orent, et bien bastus,
 Com vous avez

Devant ouy, se retenu l'avez.
Or vous diray du roy, qui demourez
A Cornuay estoit, tout esplourez
 Et esbahiz,

Disant: « Seigneurs, pour Dieu de paradiz
« Conseilliez-moi cy, selon votre advis;
« Car au besoing voit ly homs ses amis
 « Communément. »

Le duc d'Excestre parla premièrement;
Car frère fu du roi, disant; « Comment!
« Il seroit bon d'envoyer promptement
 « Au duc sçavoir »

« Qu'il veult faire, ne quel est son vouloir,
« Ne à quel cause il veult prendre et avoir
« Vostre royaulme, vostre corps. vostre avoir;
 « Ne s'il veult estre

« D'Engleterre roy et souverain maistre,
« De Galles prince, et droit sire de Cestre. »

Ainsi disoit le noble duc d'Excestre

Au roi son frère.

« Et c'on lui die que par l'accort son père

« Fu hors banny; si que bien considère

« Ce quil fera; car trop grant vitupère

« A tousjours maiz

« Seroit pour lui, sil falloit que deffaiz

« Feust son droit roy par lui ne par ses faiz;

« Celle honte ne recouvroit jamaiz

« Jour de sa vie;

« Et comment tous les roys qui sont en vie,

« Toute noblesse et la chevalerie

« Sur lui aroient desplaisir et envie,

« Et à bon droit;

« Et que par tout le monde l'en diroit,

« De traïson le droit mirouer seroit,

« Se son seigneur destruire ainsi vouloit,

« Et tout deffaïre;

« Et qu'il preigne à son père exemplaire,

« Qui sont vivant fu doulx et debonnaire,

« Ne oncques, nul jour ne volt penser ne faire

« Fors loyauté

« Encontre vous, et hait faulseté:

« Trestous ces faiz lui soyent bien conté,

« Et c'onques mais riens ne fu reprové

A son lignage,

« Où il eüst traïson ne oultrage;
« Sique pour lui seroit trop grant dommage
« S'il fourlignoit ainsi a son parage
 « Par ceste emprise;
« Et comment Dieux hait celui et desprise,
« Qui faulceté maintient en nulle guise;
« Cest nostre loy, si comme sainte église
 « Le nous enseigne;
« Et que sa terre aussi toute repraigne,
« Maiz que vers vous au moins à mercy viegne
« Pour vostre honneur; et se venir ne daigne,
 « Il convendra
« Autre conseil adviser qui pourra.
« Se bon vous semble, ainsi on lui dira.
« Et regardons qui devers lui ira,
 « Car le haster
« Nous est besoing, sans plus guères tarder,
« Voire mais que vous vueilliez accorder
« Ce que j'ai dit; ou qui pourra trouver
 « Conseil meilleur
« Si le die, pour Dieu nostre seigneur;
« Car entre nous ne doit avoir faveur;
« Nous sommes pou, et si est la rigueur
 « Du duc crueuse,
« Comme vous vééz, et pour nous périlleuse. »
Lors respondi le roy de voix piteuse :
« Vous dites voir, beau frère, gracieuse
 Voie avez quis;

« Car, quant à moy, il ne m'est pas advis
 « Que par nous feust nul meilleur conseil pris.
 « Mes beaux cousins, et mes loyaulx amis,
 « Chascun en die
 « Son bon semblant, pour Dieux je vous en prie;
 « Veu qu'il touche nostre honneur et no vie;
 « Car duc Henri que Jhésu-Crist maudie,
 « Nous hait à mort;
 « Et si a-il, certes, vers nous grant tort;
 « Or regardons se nous sommes d'accort,
 « Et se chascun de vous à cest accort
 « Tenir se veult. »

Lors dirent tous: « Oil; car on ne peult
 « Ou monde mieulx trouver, veu qui se deult,
 « Quérir lui fault remède; et s'il s'esmeult
 « Ains qu'il soit heure,
 « En peril est que la mort n'en enqueure,
 « Ou que le blasme tout ne lui en demeure. »
 Ainsi d'accort furent-ilz à celle heure,
 Com je vous di,

Pour envoyer devers le duc Henri.
 Or advint-il que par eulx fu choisi
 Le duc d'Excestre; car on eust bien failli
 Là à trouver

Homme qui sceust si sagement parler,
 Ne ung grant fait prononcer et conter.
 Avecques lui fist le bon roy aler
 Son beau cousin,

Qui estoit duc de Soudray. Le matin
Partirent eulx du roy, lequel de fin
Cuer leur pria d'abregier le chemin,
Et de bien faire,

Et que très bien luy content tout l'affaire,
Que cy devant avez ouy retraire,
A fin telle que de lui puissent traire
Accort ou paix.

Ainsi du roy se départirent; mais
Du retourner n'orent pas grant relais;
Car duc Henry les tint bien aux abbais,
Com vous orrez

Ici après: or estoit demourez
A Cornuay le roy tous esplourez,
Ou il n'ot maiz de ses amis privez
Que deux ou trois

Avecques lui, tristes, mas et destrois.
Le conte y fu de Salsebry courtois,
Et de Querlille l'evesque grans et drois;
Et si estoit

Avecques eulx Ferbric, qui pas n'estoit
Bien asséur, car le duc le héoit,
Ne sçay pourquoy, mais moult le redoubtoit,
Ce m'est advis.

Eucor y ot un de leurs bons amis,
Sire Stenex Scroup, ainsi nommer l'ouys;
Par maintes foiz avec le roy le vis
En ce temps là.

Mon compagnon et moy fumes droit là.
Chacun pour soy moult fourment s'esmaya ;
Car la raison assez s'y enclina,
 Comme on peut voir ;
Et si vueil bien que vous sachiez de voir
Que le nombre de nous ne le pover
Ne fu pas grant ; bien le poveris savoir,
 Car vrayement,
Nous ne fumes que seize seulement
A compter tout, nobles et autre gent.
Or regardez quel meschief, quel tourment,
 Ne quel douleur ;
Veu la force, l'avoir, et la grandeur
Du roy Richart, qui fu si grant seigneur,
Lui estre ainsi demené par faveur,
 Et trayson,
Et par fortune, qui en toute saison
A la puissance et dominacion
De deffaire ceulx qu'il lui semble bon,
 Comme crueuse,
Et maistresse puissante et orgueilleuse,
Et moult changable, et moult impétueuse ;
Car d'arrester, tant est-elle envieuse !
 Nul lieu n'a cure ;
Et quant ouvrer veult selon sa nature,
Qui est souvent pour aucunes gens dure,
Soit bien ou mal, il convient qu'on l'endure ;
 Car résister
Ne peut nul contre ce qu'elle veult donner.
Les uns fait rire, les autres fait chanter ;

Et puis les fait en douleurs retourner
Et en misère.

Aucunesfois faintement se dit mère;
Mais à present est crueuse et amère;
A roy ne prince en rien ne considère;
Tout lui est un;

Bien l'a montré; car des puissans roys l'un
Des crestiens, si comme dit chascun,
De tous ses biens reprendre qu'un desjeun
N'a elle-fait.

Elle fait l'un, et l'autre, elle deffait;
C'est un droit songe, certes, que de son fait.
En elle n'a nulle riens de parfait.

Et pour ce nuls,
S'il estoit sages et d'endurer pourvez,
De ses foles et muables vertus
Ne tenroit compte; car nous vinmes tous nus
En cestui monde,

Povres chaitis et de tout bien du monde;
Et si convient qu'en la terre parfonde
Tous retournions, soit prince, roy ou conte
Ou quel qu'il soit.

De fortune parler plus cy endroit
Quant à présent ne veuil; car qui seroit
Saiges, ses biens pas ne convoiteroit
Fors par raison.

Or veuil venir à la conclusion
Du roy Richart qui, par derision
De fortune, avecques trayson,
A Cornuay

Estoit tout seul comme devant dit ay,
 Plain de tristesse, et de dueil, et d'esmay.
 Lui et le conte dirent, car bien le sçay,
 Que d'envoyer

Devers ses gens, qu'il laissa avant-hier
 Au port de mer, seroit très grant mestier;
 Afin telle que sans plus atargier
 Vinsent droit là.

Mais cependant d'aventure arriva
 Un chevaucheur, qui l'aler destourna;
 Car au bon roy trestout le fait compta
 Du conestable,

Qui n'estoit pas pour lui trop honorable;
 Veut qu'il disoit, sans mensonge ne fable,
 Que il estoit par semblant variable
 Par devers lui;

Et qu'aussi tost que le roy fu parti
 De Milleforde, et qu'il en ot oy
 Les nouvelles, de là se départi
 Pour s'en aler;

Et l'estuvert ne vult pas demourer
 Derrière lui; ains fist l'avoir trousser
 Qui encores estoit dedens la mer:
 Et puis après

S'en alèrent: mais les Galois de près
 Les suivirent, qui furent fors et frès.
 « Tout vostre avoir retindrent eulx, et très
 « Grant quantité

« En tuèrent; mais ceulx qui eschapé
 « Furent de là tout droit s'en sont alé
 « Devers le duc, ainsi m'est-il conté
 « Pour vray, cher sire. »

Et quant le roy lui ot tout laissié dire,
 Sachiez de vray qu'il n'ot pas fain de rire;
 Car de tous lez lui venoient, tire à tire,
 Meschief et paine.

« Vierge Marie, royne souveraine!
 « Qui de Jhésus enfantas pure et saine,
 « Ce dist le roy, fortune me demaine
 « Trop durement. »

Lors dist: « Conte de Salsebri, comment
 « Chevrons-nous du duc et de sa gent,
 « Qui nous demaine si douloureusement
 « Par son pouvoir?

« Hélas! ils n'ont pas bien fait leur devoir
 « Par devers nous, se cest homme dit voir;
 « Veu que tousjours de force et de pover
 « Avons bien fait

« A eulx trestous; et s'ils ne sont parfait
 « En loyauté, Dieux verra bien leur fait,
 « Qui du pécheur scait pugnir le meffait;
 « C'est le droit juge.

« Car je sçay bien, quant le jour du déluge
 « Sera venu, et qu'il tendra son juge,
 « Que les mauvais n'aront point de refuge
 « Ne de respit;

« Ains trouveront ce qu'aront fait et dit;
 « Et lors seront de sa bouche maudit
 « En l'infernal paine, si comme on dit,
 « C'est notre loy.

« Pour ce du tout nous atendons à soy;
 « Et si dist-on souvent, force n'a loy. »
 Lors dist le conte: « Monseigneur, par may foy
 « Vous dites vray. »

Là furent-ils d'accort qu'à Cornuay
 Ne feroient plus séjour ne delay:
 Car ils orent grant peur et grant esmay
 Et à bon droit.

A Beau-Maray s'en alèrent tout droit,
 Qui à dix milles de Cornuay estoit.
 C'est un chastel que prendre on ne pourroit
 Pas en deux ans,

Maiz qu'ils eussent vitaille pour ce temps,
 Et qu'il y eust aucuns bous deffendans.
 L'un des costés si est assis aux champs,
 L'autre en la mer.

Saint-Édouart le fist faire et fonder,
 Ainsi l'ouys à Engloiz recorder.
 Le roi y fut, qui n'y volt demourer
 Pas longuement:

Ains luy sembla que plus séurement
 A Karnarvan seroit, lui et sa gent.
 Ville et chastel y a très bel et gent
 Et forte place.

A l'un des lez foison bois pour la chace,
 Et d'autre part la haulte mer y passe.
 Là fut le roy, qui ot souvent la face
 Descoulourée

En regrettant sa dure destinée,
 Et maudissant et l'eure et la journée
 C'onques avoit passé la mer salée
 En Ybernie;

Disant souvent: « Doulce vierge Marie!
 « Secourez moy, dame, mercy vous crie
 « Si vrayement c'onques jour de ma vie,
 « Ne deservy

« Envers le duc de me chacier ainsy;
 « Ne à mes gens, lesquels m'ont enhay
 « Sans déserte, et faulcement trahy,
 « Comme on peut voir.

« Chascun le scet et peut apparcevoir.
 « Hélas! et quant on en sara le voir
 « En douce France, certainement j'espoir
 « Que mon beau père

« Si en ara au cuer douleur amère;
 « Et si sera pour lui grant vitupère,
 « Voire, et pour tous les roys qui nez de mère
 « Sont au jour d'uy,

« Veu l'oultrage et le très grant ennuy,
 « La povreté et le point où je suy;
 « Et que par ceulx ainsi je me desçuy
 « Qui ont esté

« Tousjours à moy; or sont-ilz retourné,
 « Ne sçai pourquoy, hélas! quel faulceté.
 « A tousjours mais leur sera reprouvé
 « Tant que le monde
 « Sera durant, et que la mer parfonde
 « Pourra jeter ne marée ne onde;
 « Car ce fait cy à trop grant mal redonde
 « Pour eulx trestous.
 « Glorieux Dieux! qui mourustes pour nous
 « Pendant en croix, de vos yeulx beaulx et doulx
 « Vueillez me voir; car nul autre que vous
 « Si ne me puet
 « A ce besoing aidier; et si m'estuet
 « Perdre ma terre ou ma vie; il estuet
 « Tout prendre en gré, se fortune le veut;
 « Car autrement
 « Ne peut estre qu'à son commandement.»
 Ainsi disoit le roy Richart, souvent
 En souspirant du cuer piteusement,
 Tant que, par m'ame!
 Plus de cent fois en getay mainte larme;
 N'il n'est vivant si dur cuer ne si ferme,
 'Qui n'en eüst pleuré, veu le diffame
 C'on lui faisoit.
 Encore y a trop pis; car il n'avoit
 En ses chasteaulx, là où retrait s'estoit,
 Garnison nulle, ne couchier ne savoit
 Fors qu'en la paille.

Quatre ou six nuis y coucha-il sans faille;
Car vraiment qui vaulsist une maille
Ne eust on pas là trouvé de vitaille,
Ne d'autre chose.

La grant misère, certes, dire je n'ose
Que le roy ot, qui ne fit pas grant pose
A Karnarvan; car petit y repose,
Considéré

Le mal qu'il ot, et la grant poureté.
A Cornuay s'en est-il retourné,
Où il a moult sa femme regreté
Disant: « M'amie,

« Et ma compaignie, Jhésu-crist le maudie,
« Qui de nous deux fait telle départie
« Et si honteuse; il ne nous aime mie:
« J'en muir de dueil,

« Ma belle suer, ma dame, et tout mon vueil,
« Quant voir ne puis vostre plaisant accueil,
« De tout mon cuer tant de douleur recueil
« Et de grevance,

« Que souvent suis près de désespérance.
« Las! Ysabel, droite fille de France,
« Vous souliez estre ma joye, m'espérance
« Et mon confort.

« Or voy-je bien que par le grant effort
« De fortune, qui a maint homme mort,
« M'estuet de vous à grant tort;
« Parquoy j'endure

« Au cuer souvent une douleur si dure,
 « Que jour et nuit je suis en aventure
 « De recevoir la mort amère et sûre;
 « Et ce n'est pas

« De merveilles, considéré le cas
 « De moy, qui suis chut de si hault si bas;
 « Et de perdre ma joie et mon soulas
 « Et ma compaignie;

« Et si voy bien qu'il n'est nul qui se faigne
 « De me faire desplaisir et engaigne.
 « Hélas! chacun me mort ou me dehaigne:
 « Or en soit Dieux

« Loué, qui est là sus en ses sains cieulx. »
 Ainsi disoit le roy plourant des yeulx
 Piteusement; car il ne povoit mieulx
 En ce temps là.

Or vous diray comment le duc ouvra
 Du frère au roy, qui devers lui ala
 Avec le duc de Souldray, qui ama
 Très loyaument

Le roy Richart, et tant que laidement
 En reçut mort depuis à grant tourment,
 Com vous orrez assez prochainement,
 Se Dieux me gart.

Tant chevauchèrent les deux ducs main et tart,
 Qu'à Cestre vindrent que le duc de sa part
 Avoit prinse, sans assault, par son art
 Et par son sens.

Ils entrèrent entre eulx deux dedens.
 Avecques eulx y ot grant foison gens.
 Cuidant qu'ils feussent de servir le roy lens,
 Et qu'à Henry

Duc de Lancastre vinsent crier mercy.
 Mais grant folie les fist penser ainsy;
 Car, pour tout l'or d'Angleterre, guerpy
 Ne l'eussent pas.

Au duc Henry furent menés le pas
 Droit ou chastel, qui fu fait par compas.
 Au cuer en ot grant joie et grant soulas
 Quant il les vit:

Très bonne chère par semblance leur fist;
 Et puis après au duc d'Excestre dit:
 « Or ça, beau frère, sans plus de contredit,
 « De vos nouvelles

« Je vous supply que vous me dictes quelles
 « Ils sont. » — « Beau frère, ils ne sont pas trop belles
 « Pour monseigneur, ains sont laides et felles;
 « Dont moult doulant

« Suis et marry. » Et lors lui va comptant
 Très sagement tout ce que cy devant
 Avez oy; quant ils furent partant
 D'avec le roy;

Et que pour lui sera trop grant desroy.
 Si son seigneur ainsi faulse sa foy;
 Et que bannis par le vueil et otroy
 De son bon père

Fu; si que bien tout ce fait considère;
Et comment à tous les rois nés de mère
Fera grant honte et grande vitupère;
Et que haïz

Sera de ceulx qui sont ses bons amis
Et que tous ceulx seront ses ennemis,
Qui aymeront honneur, loyauté, pris
Et vasselage;

Et qu'il fera grant honte à son lignage,
A tousjours mais, s'il fait ung tel oultrage;
Veu qu'il doit estre un grant seigneur et sage
Et attrempé.

Mais s'ainsi est que de sa voullenté
Ou de forcé par lui desherité
Soit son droit roy, il sera comparé
A Ganelon,

Qui en son temps fist mainte trayson;
Par quoy mourut maint chevalier et bon.
Si que, pour Dieu, ceste comparaison
Ne vueille avoir.

Et qu'il ara sa terre et son avoir,
Mais qu'il face desormais son devoir;
Et que le roy de bon cuer et vouloir
Lui pardonra

Trestout l'oultrage, et ce que fait lui a.
Ainsi le duc d'Excestre lui conta
Très bien et bel son fait; et si osa
Bien hardiment

Parler à lui; car sa suer proprement
Ot espousée, et si fu son parent.
Encor lui dist le duc d'Excestre gent :

« Je vous supplie,

« Mon beau frère, que promptement baillie
« Nous soit response du tout ou en partie;
« Car monseigneur nous attend, qui n'est mie
« En très bon point. »

Lors dist le duc Henry: « Moulz bien à point
« Le n'avez dit; mais meshuy n'irez point,
« Ne de sepmaine, se Jhésu-crist me doint
« Santé et joie.

« Raison n'est pas que si tost vous renvoie.
« Vous n'estes pas messagiers pour monnoie;
« Et monseigneur, qui icy vous envoie,
« N'est pas bien saige.

« Ne povoit-il trouver autre messaige
« Que de vous deux? c'est petit vasselage,
« De gens qui sont de si très hault parage
« Cy envoyer. »

Ainsi les volt le duc contraier;
Mais son beau frère ne cessoit de prier
Qu'il leur vouldist le congie ottroyer
Pour en aler,

Disant: « Sire, le roy pourra penser
« Que trayson nous fait cy demeurer:
« Telle honte ne pourrons recouvrer
« Jamais nul jour.

« Si que , pour Dieu , beau frère , et pour honnour ,
 « A fin telle que n'ayons deshonnour ,
 « Laissiez-nous-en aler ; par vraie amour
 « Vous en prions. »

Lors dist le duc , qui fut fiers com lions :
 « N'en parlez plus , beau frère ; quant saisons
 « Il en sera , bien vous renvoyerons
 « Devers le roy ;

« Et ne vous vée plus ycy devant moy ;
 « Car je vous jure et promets par ma foy ,
 « Que de cest mois premier pour quelque annoy
 « Ne m'eschapez. »

Ainsi furent les deux ducs demourez ,
 Qui au cuer orent du desplaisir assez
 Considérant que le duc fu yrez
 A eulx pour l'eure ,

Et regretant le roy , qui seul demeure ,
 Sans âme avoir qui lui aide ou sequeure .
 Ainsi chacun des deux ducs souvent pleure ;
 Mais tout souffrir

Leur convenoit , plaisir et desplaisir .
 Le duc Henry les fist en deux partir .
 Avec lui fist son beau frère tenir
 Le duc d'Excestre ;

Et le bon duc de Soudray fist-il mettre
 Et enfermer ens ou chastel de Cestre :
 Où il y a mainte belle fenestre
 Et maint hault mur :

Il me souvint du chastel de Namur,
Quant je le vi; tant est-il hault et dur.
Là ne fu pas le bon duc trop asseur,
Et à bon droit.

A six miles de la ville y avoit
Un autre fort, que Hoult on appelloit.
Sur une roche moult hault assis estoit.
Et cependant

Ala le duc atout son ost devant:
Ceulx de dedans orent paour si très grant
Qu'ils n'osèrent que faire; non obstant
Que pour certain

Savoyent bien que le duc ung seul grain
Ne les povoit grever ne soir ne main;
Car le chastel est si fort et si sain,
Qu'à mon advis,

On ne l'eust pas par force en dix ans pris;
Veu la montaigne où il estoit assis.
Et si estoit très grandement garnis
De bonnes gens.

Cent hommes d'armes y avoit-il dedens,
Voire d'eslite, et garnis de grant sens
De par le roy Richart; mais diligens
Ne furent pas

De bien garder l'entrée ne le pas,
Qui est estroite, et si faut pas pour pas
Aler à pié amont; mais comme las
Et paoureux

Le rendirent au duc, qui fut soigneux
 D'entrer dedens, plus c'onques mais joyeux ;
 Car il y ot cent mille mars et mieulx
 D'esterlins d'or,

Que le bon roy Richart là en trésor
 Faisoit garder; et si avoit encor
 D'autres joyaulx grant foison. Par Saint Mor !
 J'ouy conter

Qu'à deux cens mille mars d'or estimer
 Povoit-on bien ce qu'on pot là trouver.
 Le duc Henry en fist tout emmener
 Avecques lui.

Ainsi fu Hoult rendus, com je vous di,
 Et tout l'avoir du roy Richart saisi.
 Si estoit-il d'artillerie garni
 Et de vitaille,

De pain, de vin, d'eaue douce et d'aumaille
 Bien pour six ans. Tels gens pas une paille
 Ne valent mie; car sans faire bataille
 Ne eulx deffendre,

Au due Henry tantost le voldrent rendre.
 Pleust ore à Dieu qu'il les eust tous fait pendre!
 Là ne volt-il pas longuement atendre,
 Ains retourna

Tout droit à Cestre, où trestous ceulx manda
 De son conseil, et lors il leur pria
 Que chascun die ce qu'il lui semblera
 Bon estre fait.

L'archevesque de Cantorbie a fait
Par devant tous la reponse, et de fait
Dist: « Beau seigneurs, le roi Richart retrait
« Si est en Gales,
« Où il y a maintes montaignes malles,
« Par où ne peut passer charroy ne males:
« D'autre part est la mer, où maintes ales
« Peut-on peschier.
« De lui votre ost ne pourrez aprouchier;
« Mais il convient devers lui envoyer,
« Et lui jurer et enconvenancier,
« Que bonne paix
« Voulez avoir à lui à tousjours mais,
« Mais qu'il vueille jurer, que par lui fais
« Un parlement sera, où les mauvais
« Seront pugnis
« Par qui ses oncles furent à la mort mis.
« Ainsi serez desormais bons amis.
« Et lui crierez très humblement mercis,
« Et qu'il ordonne
« Telle journée qui lui semblera bonne,
« Et en tel lieu que chascune personne,
« Soit clerc ou lay, chevalier, prestre ou moine
« Le puisse voir;
« Car autrement ne le povez avoir,
« Veu qu'il a bien, maugré nous, le pouvoir
« D'entrer en mer au matin et au soir
« Pour s'en aler:

« Car il a fait le navire arrester
« A Cornuay, je l'ay ouy conter,
« Si qu'il vous fault sur ce fait aviser
« Ce m'est advis.

« Or en dites, mes seigneurs et amis. »
Lors dit chascun: « Oncques mais je n'oys
« Meilleur conseil, par Dieu de paradis!
« Comme le sien. »

Le duc Henry dist lors: « Très bel et bien
« Fera le fait, et sera bon moyen
« Northomberlant le conte ancien,
« Mon beau cousin,

« Je lo qu'il part demain au plus matin,
« Sans arrester jamais à quelque fin,
« Jusques à tant que, par paix ou hufin,
« Le roy amaine;

« Et qu'avec lui deux cens lances il maine,
« Et mille archers, qui prendront assez paine;
« Car je desir plus que chose mondaine
« A le tenir. »

Lors dist au conte: « Beau cousin, de partir
« Soyez soingneux, et de bien accomplir
« Vostre emprise; car nul plus grant plaisir
« Ne me povez

« Faire au monde. Pour Dieu or vous hastez;
« Et je seray à Cestre demourez,
« Jusques à tent que vous retournerez,
« Ou que nouvelle

« Aye de vous, qui mon cuer renouvelle
« En plaisance.» = «Dieux doint qu'elle soit telle,
« Dist le conte; par sens ou par cautelle
« Je l'amenray. »

Ainsi party le conte sans delay:
Tout au plus droit qu'il pot, à Cornuay
Prist son chemin, pensant et plain desmay
Comment pourra

Le roy avoir. Ainsi fort chevaucha
Lui et ses gens, tant que il arriva
A un chastel, que Flint on appella,
Qui est moult fort.

Dedens manda qu'on luy rendist le fort
De par le duc Henry, ou tous à mort
Seront livrez sans leur faire deport
Ne nul respit.

Ainsi la porte par paour on ly ouvrit.
Les gens du roy Richart hors bouter fist,
Et de ses gens grant partie y commist
Pour le garder.

En ce chastel, que Flint m'oez nommer,
Fu prins le roy, com vous orrez conter
Yci après. Or fist ses gens haster
Northomberlant.

De là tout droit ala à Rostelant;
Où il trouva chemin fort et pesant
Mainte montaigne et mainte roche grant
A entre deux.

Oultre passa le plus bel et le mieulx
 Qu'il oncques pot. Alors fu moult joyeux.
 Il envoya au chastelain, qui vieulx
 Chevalier fut,

Dire que tost le fort lui fu rendu
 Ou nom de duc, ou il sera pendu,
 Lui et tous ceulx qui y seront tenu,
 Sans en avoir

Nulle pitié; non pas pour tout l'avoir
 Du royaume n'eschapperont pour voir:
 Que de la mort le morsel recevoir
 Ne leur en face,

S'ils ne rendent le chastel et la place.
 Le conte ainsi le chastelain menace,
 Lequel en ot de peur toute la face
 Descoulourée;

Car il avoit gardé mainte journée
 Ou nom du roy le chastel et l'entrée,
 Qui est moult fort; veu que la mer salée
 Vient ès fossez;

Et d'autre part est-il moult hault troussez
 Sur une roche, et les murs fors et lez
 De grosses tours est-il bien reparez;
 Mais le vieillard

Ot si grant paour au matin et au tart,
 Qu'il lui rendi les clefs comme couart;
 Et si lui ot prié le roy Richart
 Moult doucement

Qu'il le gardast; veu que très grandement
 Estoit garnis de vin et de froment;
 Car il y ot este prouchainement
 Et moy o lui.

Le chastelain au conte là plevy,
 Ou du nom du duc qu'on appelle Henry,
 Des-ores-mais lui rendroit part tel, sy
 Qu'il demourroit

Toute sa vie chastelain là endroit.
 Le conte en fu d'accort. Or n'y avoit
 Que dix milles de chemin assez droit
 A Cornuay,

Ou le roy fu en dueil et en esmay.
 De la venue au conte riens de vray.
 Ne savoit-il, mais dist, comme je sçay,
 « Que peut ce estre ?

« Glorieux Dieux, qui me féistes naistre,
 « Que peut avoir mon beau frère d'Excestre?
 « Huit jours y a qu'il est alé à Cestre
 « Pour accorder

« Le duc et moy; or ne scet retourner.
 « Certes, je croy qu'ils ont à endurer
 « Paine ou meschief: j'e n'en sçais que penser,
 « Ne que en dire. »

Ainsi le roy estoit à grant martire,
 Veu le meschief, qui sur lui tire à tire
 Venoit à fort pour le plus desconfire;
 Mais non obstant

Grâces rendoit à Dieu le tout-puissant,
 Or est raison que de Northomberlant
 Sachiez le vray, et ce qu'ala pensant
 Pour mieulx avoir

Le roy Richart; car il sot bien de voir
 Que se il scet sa force et son povoir
 Pour nulle riens ne seouldra mouvoir
 De ses chastiaux.

Soubs une roche, qui de grans mangonnaulx
 Est roide et haute, fiste fair deux monchiaulx
 De ses gens qui furent frais et nouveaulx,
 Et desirans

D'avoir le roy, comme felons tyrans.
 Hélas! quels gens! Qu'estoyent-ils pensans ?
 Quant par l'espace de bien vint et deux ans
 Pour droit seigneur

L'orent tenu par grant joie et honneur,
 Et puis après le deffaire à douleur,
 Il m'est advis que c'est si grant erreur,
 Qu'à tousjours maiz

On les devroit tenir pour très mauvaiz,
 Et que Croniques nouveaulx en fussent faiz,
 Afin qu'on vist plus longuement leurs faiz
 Et vasselage.

Le conte alors qui fu subtil et saige,
 Dist à ses gens: « Gardez bien ce passaige;
 « Et je m'en voiz par dessus le rivage,
 « Moy sixiesme;

« Et, se dieu plaist, ains qu'il soit demain prime,
 « Au roy diray, ou par prose ou par rime,
 « Telles nouvelles, s'il n'est plus dur que lime
 « De fin acier,
 « Je le feray, ce croy-je, deslogier.
 « Mais gardez-vous sur la mort de bougier,
 « Jusques à tant que verrez repairier
 « Le roy ou moy. »

Ainsi se mirent en gracieux convoy,
 Et le conte, sans faire nul effroy,
 A Cornuay pour acquitter sa foy,
 Si s'en ala.

Devant la ville ung bras de mer y a:
 Mais quant le conte par devant arriva,
 Au roy Richart ung hérault envoya
 Pour demander,

S'il lui plaisoit, qu'il peust oultre passer:
 Par sauf-conduit, pour lui dire et conter
 Comment le duc veult à lui accorder.

Lors le hérault

L'eaue passa, et ou chastel en hault
 Trouva le roy, qui ot maint dur assault
 Par tristesse. Là lui dist de cuer hault:

« Sire, le conte

« De Northomberlant, qui oncques n'ama honte,
 « M'a cy tramié, afin que je vous conte
 « Comment le duc Henry paix bonne et prompte
 « A vous avoir

« Veult, s'il vous plaist. Pour le vray mieulx savoir
 « Vous lui donrez sauf-conduit et povoir
 « De venir ça; car autrement mouvoir
 « Ne s'oseroit. »

Salsebery alors, qui là estoit,
 Au roy Richart dist, que très bon seroit
 De le faire venir seul là endroit.

Lors au messaige

Dist tout en hault le roy en son langaige:
 « De très bon cuer ottroye le passaige
 « Au conte de Northomberlant que saige
 « Et subtil fu. »

Grâces au roy cent fois en a rendu;
 Du hault chastel est en bas descendu;
 L'eaue passa, où le conte atendu
 L'ot longuement.

Là lui conta la manière comment
 Le roy Richart très amoureusement
 Lui ottroya sauf-conduit bonnement,
 Et lui pria

De se haster. Lors le conte monta
 En un vaisel, et l'eaue oultre passa.
 Le roy Richart ens ou chastel trouva,
 Et avec luy

Trouva le conte de Salsebery,
 Et l'évesque de Karlille aut'esy.
 Là dist au roy: « Sire, le duc Henry
 « M'a cy tramis

- « Afin qu'accort entre vous deux soit mis,
« Et que soyez desormais bons amis.
« S'il vous plaist, sire, et que je soie ouys,
« Je vous dirai
« Ce qu'il vous mande, et riens n'en mentiray.
« Se vous voulez estre bon juge et vray,
« Et trestous ceulx que cy vous nommeray
« Faire venir
« A certain jour pour justice accomplir
« A Westmoustier, le parlement ouir,
« Que vous ferez entre vous deux tenir
« Par loyaulté;
« Et que grant juge soit-il restitué
« D'Engleterre, comme l'avoit esté
« Le duc son père et tout son parenté
« Plus de cent ans.
« Le nom de ceulx qui seront atendans
« Le jugement vueil dire: il en est temps,
« S'il vous plaist, sire, car bien fort desirans.
« Suis de savoir
« Lesquelz ce sont. Sire, sachiez de voir
« Que votre frère, je vous fay assavoir,
« Est le premier: le second son devoir
« N'a pas bien fait;
« C'est de Soudray le duc, qui est de fait
« Mis en prison, et ou chastel retrait
« De Cestre; pas ne sçay qu'il a meffait
« Au duc Henry:

- « L'autre est le conte de Salsebery;
 « Et l'évesque de Kerlille autresy.
 « Le cinquième, si comme je l'entendy,
 « Oy nommer
- « A monseigneur, Maldelien: accorder
 « Vorent ceulx-ey, et vous conseil donner
 « De vostre oncle faire mort endurer
 « Très faulcement;
- « Et s'ils dient que non, le jugement
 « En atendant de vostre parlement,
 « Oû vous serez couronné haultement,
 « Roy et seigneur;
- « Et là sera comme juge greigneur
 « Le duc Henry. Sans penser à faveur
 « Ceulx qui auront fait mal vice n'erreur
 « Ou trayson
- « Seront pugniz: c'est la conclusion
 « De monseigneur: n'autre décision
 « Ne veust faire que par bonne raison.
 « Certes, cher sire,
- « Encor vous vueil une autre chose dire;
 « Que promptement vueilliez journée eslire;
 « Car c'est la chose qu'au monde plus desire,
 « Je le sçay bien;
- « Et si ne veult que sa terre et le sien,
 « Ne du vostre ne veult-il avoir rien;
 « Car vous estes son droit roy sans moyen;
 « Et se remort

« En conscience du grant mal et du tort
« Qu'il vous a fait, par le mauvais enort
« De l'ennemi, qui nulle heure ne dort
 « Ne ne sommeille,
« Ains pour tenter corps humains toudis veille;
« Trestout ce fait lui a mis en l'oreille.
« Si que pour Dieu, qui la mort non pareille
 « Pendant en croix
« Souffry pour nous, vueillez estre courtois
« A mouseigneur, qui est mas et destroiz;
« Et lui vueilliez pardonner une foiz
 « Vostre courroux,
« Et il venra à mercy devant vous
« Très humblement, à terre les genoulx.
« Ce fait, après, comme béguin et doux
 « Vous en yrez
« Ensemble à Londres; ou se tenir voulez
« Autre chemin que lui, vous le prendrez.
« Et lors sera le parlement criez
 « Par le pays.
« De tout ceci soyez certains et fis:
« J'en jureray, sur le corps Jhésus-cris
« De main de prestre sacré, que tous mes dis,
 « Et tout ainsi
« Comme j'ai dit, tenra le duc Henry
« Très loyaument; car il me le plevy
« Sur le corps Dieu quant je me departy
 « Derrainement

« D'avecques lui. Or regardez comment
 « Vous voulez faire, sire, car longuement
 « Ay demouré. » Lors lui dit sagement
 Le roy Richart :

« Northomberlant, or vous tirez à part;
 « Et vous avez ains qu'il soit guères tart
 « De nous responce, afin que le départ
 « Puissiez tost faire. »

Lors véissiez les gens en sus d'eulx traire.
 Là parlèrent longuement de l'affaire
 Qu'ils avoyent au conte ouy retraire;
 Tant que le roy

Dist: « Beaux seigneurs, nous lui ferons oitroy;
 « Car autre tour, par mame! je n'y voy.
 « Tout est perdu: vous le véez comme moy;
 « Mais je vous jure,

« Qu'il en mourra de mort amère et sûre,
 « Quelque chose que je lui asséure,
 « Considéré l'oultrage et grant injure
 « Qu'il nous a fait;

« Et ne doubtez que jà parlement fait
 « A Wesmoustier ne sera de ce fait;
 « Car je vous aime de cuer se très parfait,
 « Que pour mourir

« Ne vous lairoie en parlement venir
 « Contre le duc, pour son vueil accomplir;
 « Car je sçay bien qu'il vous feroit souffrir
 « Paine moult dure,

« Et si seriez en trop grant aventure
« De recevoir la mort amère et sûre;
« Veü que plusieurs font contre vous murmure
« Mais ne doubtez
« Que, maugré eulx, à tousjours mais serez
« Mes bons amis, de moy les plus privez;
« Car je vous ay bons et loyaulx trouvez
« Sans mal penser.
« Encor vous di que se vouldoie mander
« Gens parmi Galles, et les faire assembler
« Secrètement et qu'à ung jour trouver
« Nous les puissons,
« Mais que parlé au duc Henry ayons,
« Lors le chemin parmi Galles tenrons;
« Et s'il demande pourquoy, nous luy dirons
« Que de vitaille
« N'a par delà vaillissant une maille;
« Tout ont gatté sa gent et sa bataille;
« Et à fin telle que garnison ne faille
Alons par là.
« Se bon vous semble, ainsi on luy dira;
« Et je croy bien qu'il s'y accordera
« De très bon cuer; le conte le nous a
« Dit ensement.
« Et quant trouvé ensemble arons no gent,
« Nous desploirons noz banières au vent,
« Et devers lui yrons hastivement
« Et par effort.

« Car je sçay bien de certain, sur ma mort,
 « Quant ils verront mes armes, tel remort
 « Aront au cuer, considérant le tort
 « Qu'ils m'aront fait,
 « Que la moitié de ceulx qui se sont trait
 « Avecques lui le lairont, et de fait
 « Venront à nous: car bon cuer et parfait
 « Ne peut mentir;
 « Et nature les fera souvenir
 « Qu'ils me doivent pour droit seigneur tenir
 « Tout mon vivant. Lors les verrez venir
 « A nous tout droit;
 « Et vous sçavez que nous avons bon droit.
 « Dieux nous aidra, se chacun bien le croit.
 « Se nous ne sommes autant en notre endroit
 « Comme ils seront,
 « Jà pour cela, se Dieu plaist, ne lairont
 « Que la bataille n'ayent; et se ils sont
 « Aucunement desconfis: ils seront
 « A la mort mis:
 « De tels y a feray escorcher tous vis:
 « Je n'en prendroie tout l'or de ce païs;
 « S'il plaist à Dieu que je demeure vis
 « Et en santé.»
 Ainsi le roy leur a dit et conté;
 Et les autres s'y sont tous accordé
 Disant: «Sire, le conte soit mandé
 « De Northomberlant;

« Et qu'on lui face faire tout maintenant
 « Le serement comme il a dit devant;
 « S'ainsi le fait nous serons accordant
 « Trestout son dit. »

Lors le conte sans plus de contredit
 Fu appellez, et le roy lui a dit:

« Northomberlant, le duc cy vous tramist
 « Pour accorder

« Nous deux ensemble: se vous voulez jurer
 « Sur le corps Dieu que nous ferons sacrer,
 « Que tout le fait qu'avez voulu compter
 « Est véritable,

« Sans y avoir pensée favorable
 « Nulle quelconque, maiz fermez et estable
 « Tenir l'accort, comme seigneur notable,
 « Nous le ferons.

« Car je sçay bien que vous estes preudons,
 « Ne pour avoir robes, joyaux ne dons
 « Ne vous voudriez parjurer: car li homs
 « Qui se parjure

« A ectient que honte et que injure
 « Ne peut avoir tout le temps que il dure;
 « Et si convient au derrain qu'il en muire
 « A grant douleur. »

Lors respondi le conte: « Monseigneur,
 « Faites sacrer le corps notre Seigneur;
 « Je jureray qu'il n'a point de faveur
 « En ce fait cy,

«Et que le duc le tenra tout ensy,

«Que le m'avez oy conter icy.»

Chacun d'eulx là dévotement ouy

La messe dire.

Le conte alors, sans plus riens contredire,

Fist le serement sur le corps nostre sire.

Hélas! le sanc lui devoit bien deffrire;

Car le contraire

Savoit-il bien. Non obstant volt-il faire

Le serement tel que m'oez retraire,

Pour accomplir son vouloir et parfaire

Ce que promis

Avoit au duc, qui l'ot au roy tramis.

Ainsi furent entr'eulx leur compromis:

L'un pensoit mal, et l'autre encore pis,

Mais quant au roy,

Il ne fist pas si grant mal ne desroy,

Car on dist bien souvent *force n'a loy*,

Et si ne fist serement ne ottroy

Comme le conte.

Il en mourra une fois a grant honte,

S'à Dieu n'en fait par confession conte,

Car ce qu'il fist tous autres maulx surmonte,

Comme il me semble;

A ce fait ey nul autre ne ressemble,

Quant vous l'arez oy trestous ensemble,

Ce m'est advis, et pource qui bien amble

Droit et avant

Il regne el vit en prosperité grant
 Et domine en paix, jusques à tant
 Que la mort vient, que chacun attendant
 Est à toute heure.

Qui de fait, grans et petis, tout deveure;
 Devant ses cops nulle riens ne demeure:
 C'est un morsel qui trop mauvais saveure.
 Or veuille Dieux

Qu'elle nous preigne en tel point, qu'ès sains cieulx
 Puiissons véoir sa face, et ses doux yeulx,
 Et que vers nous veuille estre doux et piteux
 Au jour darnier!

Pour revenir à notre fait premier:
 Le conte au roy pria de s'avanchier,
 Disant: «Sire, pensons de chevauchier,
 «Je vous en prie,

«Car je sçay bien que le duc grant envie
 A de savoir se la paiz est bastie.»
 Hélas! le roy le mal ne savoit mie
 Ne le vouloir

Qu'avoit le comte, qui le volt decevoir
 En la manière que cy poez véoir.
 Le roy lui dist: «Il est temps de mouvoir
 «Quant vous vouldrez,

«Mais je lo bien que devant en alez
 «A Rostelant, et que là aprestez
 «Doit le disner, ainsi que vous vouldrez.»
 Lui respondy

Alors le conte, et de là se party.
 Le roy Richart assez tost le suivy.
 Fort chevaucha le conte, tant quil vy
 Toutes ses gens

Soubz la montaigne, et lors fu-il contens,
 Car il vit bien qu'ils furent diligens
 Du pas garder par bon conroy et sens.
 Si leur conta

Trestout le fait, et comment exploita,
 Et que le roy tantost à eulx vendra.
 Ung chacun d'eulx grant joye en demena,
 Car le désir

Qu'ils avoyent de leur seigneur tenir
 Estoit moult grant. Après se volt partir
 De Cornuay le roy et s'en venir
 A Rostelant.

L'eaue passa, qui fu moult large et grant:
 Puis chevaucha quatre milles avant,
 Tant que la roche, où le conte au pendant
 Estoit tapis

Monta le roy, qui fu moult esbahis
 Quant il les vit, disant: « Je suy trays
 « Que puet-ce estre? Vray Dieu de paradis,
 « Vueilliez m'aidier. »

Lors aux panons qu'on véoit balloyer
 Furent congneus, disant: « A mon cuidier
 « C'est le conte, qui nous a fait traitier
 « Sur sa fiance. »

Là furent tous en amère doubtaunce.
J'eusse voulu bien alors estre en France
Car je les vy près de désespérance,
Et à bon droit.

On ne doit estre esbahiz s'en destroi
Estoyent tous; car nulz d'eulx ne povoit
Pour bien fouir eschapper là endroit,
Que retenus

Ne fust ou prins. Mais que soie entendus,
Je vous diray comment le roy venus
Fu si près d'eulx, qu'il y avoit trop plus
A retourner

Jusqu'à la ville que la roche avaler,
A laquelle batoit la haulte mer.
D'autre costé on ne povoit passer
Pour la rochaille.

Ainsi convint passer, vaille que vaille,
Ou estre mort, tout parmi la bataille
Des gens du conte, qui fu armé de maille
A véue d'ueil.

Là demenoit le roy si très grant dueil
Que pitié fu de véoir son accueil,
Disant souvent: « Vray Dieu, que je recueil
« Meschief et paine!

« Or voi-je bien que cest homme m'enmaine
« Devers le duc, qui guères ne nous aime.
« Vierge Marie, royne souveraine,
« Vueilliez avoir

« De moy pitié; car je sçay bien de voir
 « Que perdu suis, se ne me daigniez voir. »
 Ainsi disoit le roy, qui nul povoir
 N'avoit droit là;

Car nous ne fusmes que vint, ce me sembla
 Ou vint et deux: chacun se dévala
 La haulte roche, qui au roy moult greva.
 Et Salsebery

Lui dit souvent, comme tout esbahy:
 « Or voi-je bien que mort suis sans nul fy;
 « Car trop me hei; certes, le duc Henry.
 « Hélas! pourquoy
 « Avons nous cru le conte sur sa foy.
 « Certes, pour nous a esté grant desroys;
 « Mais cest trop tart. J'hésus, en qui je croy,
 « Nous vueille aidier. »

Ainsi parlant nous convint approuchier
 D'eulx, si comme au trait d'un bon archier.
 Lors le conte se vint agenouillier
 Trestout à terre

Disant au roy: « Je vous aloie querre,
 « Mon droit seigneur, ne vous vueille desplaire,
 « Car le pays est esmeu pour la guerre,
 « Com vous savez,

« Affin que mieulx soyez asséurez. »
 Lors dist roy: « Je fusse bien allez
 « Sans tant de gens qu'icy mandé avez:
 « Il m'est advis

« Que ce n'est pas ce que m'avez promis:
 « Vous me desistes qu'on vous a voit tramis
 « Vous sixiesme: par Dieu de paradis,
 « C'est très mal fait,
 « Considéré le serment qu'avez fait:
 « Il semble ains que ne soyez pas parfait
 « En loyaulté, qui avez tel retrait
 « Fait cy entour.
 « Sachiez de vrai que je feray retour
 « A Cornuay, dont suis parti ce jour. »
 Lors dis le conte: « Monseigneur, deshonnour
 « Me mettez sus;
 « Mais je vous jure, par le corps de Jhésus,
 « Qui pour nous tous fu en la croix pendus,
 « Puis que de moy estes ici tenus,
 « Je vous menray
 « Au duc Henry le plus droit que pourray;
 « Car je vueil bien que vous sachiez de vray,
 « Qu'il a dix jours qu'ainsi promis lui ay. »
 Lors apporter
 Fist pain et vin; lui mesmes presenter
 Le volt au roy, qui n'osa refuser
 Ce que le conte voloit là comander,
 Consideré
 Sa puissance. Après sont remonté;
 A Rrostelant tout droit s'en sont alé;
 Au fort chastel fusmes-nous bien disné
 Et grandement.

Après disner fist ordonner sa gent
Northomberlant, qui fu moult diligent
De chevaucher à Cestre droitement;
Car là estoit

Le duc Henry, qui le conte atendoit
Avec ses gens, dont grant foison avoit:
De sa demeure moult fort s'esbahissoit;
Car riens ne sot

De la besongne que le conte fait ot;
Comment le roy amenoit en son ost.
De Rostelant après disner, tantost
Sans plus attendre,

Nous en vinmes tout droit à Flint descendre,
Qui au duc fu rendus sans le deffendre;
Ou quel chastel vint-il lendemain prendre
Le roy Richart,

Com vous orrez, ains qu'il soit guères tart,
Et trestous ceulx qui furent de sa part.
Hélas! le dueil qu'il fist la nuit à part
Trop bien pourrez

Considérer; car il avoit assez
De quoy le faire; veu que de tous costez
Ses ennemis véoit tous aprestez
Et desirans

De le faire mourir comme tyrans.
Ceste nuit là fu forment regretans
Sa compaignie, la fille au roy des Frans,
Disant ainsi:

« Mon très doulx cuer, ainsi adieu vous dy:
« Pour vostre amour suis demené ainsy;
« Car à mes gens oncques ne deservy
 « De me destruire
« Si laidement; mais s'il plaist que je muire
« A Jhésu-crist, m'ame vueille conduire
« En paradis, car eschapper ne fuire
 « Je ne puis maiz.
« Hélas! beau père de France, jamaiz
« Ne vous verray; votre fille vous laiz
« Entre ces gens, qui sont fiux et mauvaiz,
 « Et sans fiance;
« Par quoy je suis près de désespérance;
« Car elle estoit ma joyeuse plaisance.
« Or vueille Dieux qu'une foiz la vengeance
 « En vueilliez prendre,
« Scéu le fait, sans longuement attendre,
« A fin que nulz ne vous en puist reprendre.
« Le fait vous touche; or y vueilliez entendre
 « Prouchainnement.
« Hélas! je n'ay vaiseaulx, gens ne argent
« Pour envoyer devers vous en présent:
« S'à Cornuay feusse encor, vrayement
 J'alasse à vous,
« Or est trop tart: las! pourquoy creusmes-nous
« Northomberlant, qui en la main des loups
« Nous a livrez? je me dotbte que tous
 « Ne soyons mors;

« Car cils gens cy n'ont en eux nul remords.
 « Dieux leur confonde les âmes et les corps! »
 Ainsi disoit le roy Richart alors

A Salsebry ,

Qui faisoit dueil, onques greigneur ne vy;
 Et l'évesque de Kerlille, autresy
 Tous les autres. Chascun pas ne dormy
 Celle nuit là.

Northomberland au duc Henry manda,
 Trestoute nuit que le roy amena.

Le chevauteur droit à Cestre arriva

Au point du jour;

Au duc Henry conta trestout le tour

Du roy Richart, qui à Flint fist séjour.

Au cuer en ot grant joie et grant baudour,

Et à bon droit;

Car en monde plus riens ne désiroit.

Autour de Cestre trestout son ost estoit

Logié aux champs, qui grant pais tenoit.

Lors fist crier

Qu'un chascun feust tantost prest pour aler

Avecques lui, où les voudroit mener.

Mainte trompette firent Englois sonner

Et retentir.

Or vous vueil dire, sans plus rime quérir,

Du roy la prinse, et pour mieulx acomplir

Les paroles qu'ilz dirent au venir

Eulx deux ensemble;

Car retenues les ay bien, ce me semble;
 Si les diray en prose; car il semble
 Aucunes-foiz qu'on adjouste ou assemble
 Trop de langage

A la matière, de quoy on fait ouvrage.
 Or vueille Dieux, qui nous fist à s'image,
 Pugnir tous ceulx qui firent tel oultrage.

En ceste partie des afflictions et douleurs èsquelles le roy Richart estoit ou chastel de Flint atendant la venue du duc de Lencastre, lequel se parti de la ville de Cestre, le mardi xxij^{ème} jour d'aoust, en l'an de l'incarnacion notre Seigneur, mil trois cens quatre vint dix neuf, à toute sa puissance, la quelle j'ouy estimer à plusieurs chevaliers et escuiers, à cent mille hommes passez, ordonnez comme pour entrer en bataille, chevauchans parmi la grève de la mer, à grant joie et à grant délectation de plaisir, et aussi desirans la prinse de leur droit et naturel seigneur le roy Richart. Lequel se leva, le dit mardi, bien matin, accompagné de douleurs, de tristesse, d'afflictions, de plains, de pleurs et de gémissemens, ouy la messe moult dévotement, comme vray catholique, avecques ses bons amis, le conte de Salsebery, l'évesque de Kerlille, messire Estienne Scroup, et un autre chevalier appelé Ferbrie, lesquelz, pour adversité nulle ne pour fortune quelconques que le dit roy eust, ne le voudrent laisser ne relenquir. Encore avoit avecques eux ung, qui fu filz de la contesse de Salsebery, le

quel le roy Richart avoit fait nouvel chevalier en Irlande, avecques le filz ains-né du duc de Leucastre, et avec plusieurs autres, comme je vous ay dit ès premières parties de ceste matière. Et si estoit Genico, un escuier gascon, le quel monstra bien la vraie amour qu'il avoit au roy Richart, car oncques, pour menaces de chevaliers ne d'escuiers, ne pour prière nulle quelconque, ne volt oster la devise de son seigneur le roy, c'est assavoir le cerf, disant: « Jà Dieu ne plaise que pour homme mortel, je oste l'ordre de mon droit seigneur, se li propre ne le commande. » Et tant que le duc de Lancastre le sot, le quel le fist mener honteusement et vilainement ou chastel de Cestre, atendant de jour en jour que on lui tranchast la teste; car c'estoit la commune renommée du peuple; et toutes-voies il n'en moru pas, si comme j'ay oy dire depuiz: mais je vous sçay bien à dire, que il fu le derrenier portant l'ordre du roy Richart en Engleterre; et là monstra il bien quil n'estoit pas favorable de legier, ne de leur génération extrait. Car quant est de la génération et nature d'eulx, ils sont favorables de legier, eulx tenans tousjours au plus fort et au mieulx parant, sans garder droit, loy, raison ne justice. Et ce n'est pas de maintenant; car plusieurs foiz ont-ilz deffait et destruit leur roy et seigneur, comme on le peut savoir par plusieurs ystoires et croniques. Et affin que je ne m'esloingne pas trop de la matière que j'ay ouverte, de leur nature ne de leur condicion ne vueil plus parler pour le présent, maiz retourner au roy Richart; le quel, la messe

ouye, monta sur les murs du dit chastel, qui sont grans et larges par dedens, regardant venir parmy la grève de la mer le duc de Lencastre à tout son ost, qui estoit merveilleusement grant, demenant telle joie et consolacion, que jusques au dit chastel on ouoit le son et bruit de leurs instrumens, cors, buisines et trompettes. Et lors se recommanda en la sainte garde de notre Seigneur et de tous les sains de paradis, disant en telle manière :

« Hélas! or voy-je bien que la fin de mes jours approche, puis quil fault que je soie livrez ès mains de mes ennemis, lesquelz me héent à mort, et sans l'avoir desservi. Certe, conte de Northomberlant, vous devez avoir grant peur et grant fréeur au cuer, que nostre sire Dieux ne preingne vengeance du pechié que vous feistes, quant vous le parjurastes ainsi vilainement pour nous attraire hors de Cornuay, où nous estions bien assurez. Or vous en veuille Dieux rendre le guerdon. »

Ainsi disoit le roy Richart au conte de Salsebery, à l'evesque de Kerlille, et aux deux chevaliers, sire Estienne Scroup et Ferbric, plourant moult tendrement, et demenant grant dueil sur les diz murs du chastel; et tel que certes je croy qu'en ce mortel monde n'a créature quelconque, soit juif ou sarasin, les avoir veuz eulx cinq ensemble, qui n'en eust eu grant pitié et compacion au cuer. Ce dueil faisant, virent départir de l'ost du duc Henry grant quantité de gens, chevauchant à force d'esperons devers le chastel pour savoir que le roy Richart faisoit. En ceste

première compagnie estoit l'archevesque de Cantorbie, messire Thomas de Persy, et le conte de Rostelant, auquel le duc Henry avoit osté la possession de la constablie d'Engleterre et la duchié d'Aumarle, qu'il tenoit par avant de par le roy Richart. Maiz je croy fermement qu'il lui osta plus par fiction et pour aveugler le monde, à fin telle qu'on ne cuidast mie qu'il sceut riens du fait ne de la trayson, que autrement. Et toutes-voies ne say-je pas s'il en savoit riens; maiz je scay bien tout certain que lui et messire Thomas de Persy, lequel avoit esté estuvarit du roy, e'est-à-dire en françoiz, grant maistre d'ostel, se partirent du port de Mileforde, et emmenèrent ses gens et son avoir, par quoy ils furent destroussez en Galles, comme je vous ay dit devant: et s'en alèrent devers le duc, comme il appert; car ilz vindrent ou chastel de Flint tous des premiers, portant l'ordre du duc Henry, non pas le cerf. L'archevesque entra le premier, et les autres après. Ils montèrent ou donjon. Lors le roy descendi des murs, au quel ilz firent très grant révérence agenouillez à terre. Le roy les fist lever, et tira l'archevesque à part, et parlèrent moult longuement ensemble. Que ilz dirent je ne scay pas; maiz le conte de Salsebery me dist après, qu'il l'avoit reconforté moult doucement, disant qu'il ne feust esbahis, et qu'il n'aroit nul mal de son corps. Le conte de Rostelant ne parla point à celle heure au roy; ains s'eslongnoit de lui le plus qu'il pouvoit, ainsi comme s'il eust esté honteux de se voir devant lui. Ilz remontèrent à cheval, et s'en retournèrent au devant du duc Henry, le quel aprochoit

fort. Car entre la ville de Cestre et le chastel n'a que dix milles petites, qui valent cinq lieues françoyses, ou environ; et n'y a haie ne buisson nul entre deux, fors la grève de la mer seulement, et les haultes roches et montaignes d'autre costé; et sachez de certain qu'il les faisoit bel veoir venir; car ilz estoient très bien ordonnez, et si grant quantité, que tant qu'à moy je ne vis oncques tant de gens ensemble. Ce m'est avis, de tout l'ost du duc estoit principal capitaine messire Henry de Persy qu'ilz tiennent pour le meilleur chevalier d'Engleterre. Le roy remonta sur les murs, et vit que l'ost estoit à deux trais d'arc près du chastel; alors démena grant dueil de rechief, et les autres qui estoient avecques lui, faisant moult de piteux regrès de sa compaigne, Ysabel de France; et loua notre Seigneur Jhésu-crist disant: « Beaux sire Dieux, je me recom-
« mande en ta sainte garde, et te crie mercy que tu
« me vueilles pardonner tous mes péchiez; puis qu'il
« te plaist que jesoie livrez ès mains de mes ennemis.
« Et s'ils me font morir, je prendray la mort en pa-
« tience, comme tu le prins pour nous tous. »

Ainsi disant, aprocha l'ost du chastel, et l'environna tout jusques à la mer par très belle ordonnance. Lors ala le conte de Northomberlant devers le duc Henry, le quel estoit rengié avecques ses gens au pié des montaignes. Ils parlèrent assez longuement ensemble, et conclurent qu'il n'entreroit point ou chastel, jusques à tant que le roy eust disné, pour la cause de ce qu'il jeûnoit. Ainsi le conte retourna au dit chastel. La table mise, le roy

s'assist ou disner, et fist asseoir l'évesque de Kerlille, le conte de Salsebery, et les deux chevaliers, sire Estienne Scroup et Ferbric, disant en telle manière: « Mes
« bons vrais et loyaulx amis, estant en peril de mort
« pour loyauté maintenir, séez vous avec moy. »

Cependant se départirent grant quantité de chevaliers, d'escuiers, et d'archers de l'ost du duc Henry, et vindrent ou dit chastel, desirans de veoir leur roy, non pas pour bien qu'ilz vouldissent, mais pour la grant ardeur qu'ilz avoient de le destruire et faire morir. Ilz l'alèrent veoir disner, et publièrent par tout le chastel que, tantost que le duc seroit venus, tous ceulx qui estoient avecques luy, sans nul excepter, auroient les testes trenchées: Et encores disoient-ilz que on ne savoit mie si le roy eschaperoit ou non. Ces nouvelles oyes, un chacun pour soy ot grant paour et grant fréeur au cuer; car nature ensaigne à toute créature craindre et redoubter la mort plus que nul autre chose. Et, tant qu'à moy, je ne cuide mie que jamaiz j'aie eu si grant paour comme j'euz pour l'eure, considéré la grant dérision d'eulx et le non voloir entendre droit, raison ne loyauté. Et pour ce que nature me contraingnoit d'avoir fréeur de la mort, mon compaignon et moi advisasmes Lencastre le hérault, lequel, avec grant quantité de gens, estoit venu ou dit chastel devers le roy. Si lui priay que pour l'amour de notre Seigneur, il nous aidast à sauver la vie, et qu'il luy pleust de nous mener devers le duc Henry son maistre. Lors nous répondy qu'il le feroit très volontiers. Le roy fut à table moult longuement, non mie pour chose

qu'il mengast guères, maiz pour ce qu'il savoit bien que tantost qu'il aroit disné, le duc le venroit querre pour l'emmener ou pour le faire mourir. Et ainsi ilz le laissèrent longuement à table pour la cause de ce qu'il jeunoit les marséeches. Après ce qu'il ot disné, l'archevesque de Cantorbis et le conte de Northomberlant alèrent querre le duc de Lencastre, le quel se parti d'avecques ses gens, qui estoient rengez par très belle ordonnance devant le chastel et s'en vint lui *x.* ou lui *xii.* des plus grans seigneurs qui estoient avec lui devers le roy. A l'entrée du chastel nous mena Lencastre le hérault devant le duc, agenouillez en terre, et lui dist le dit hérault en lengage englesche, que nous estions de France, et que le roy nous avoit envoyés avecques le roy Richart en Yrlande pour esbatre et pour veoir le pays, et que pour Dieu il nous vouldist sauver la vie. Et lors respondi le duc en françoiz: « Mes enfans, n'ayez paour ne fréeur de chose que vous voyez, et vous tenez pres de moi, et je vous garantiraⁱ la vie. » Ceste response nous fut moult joyeuse à ouir. Après entra le duc ou chastel armé de toutes pieces, excepté de bacinet. Lors fist-on descendre le roy, qui avoit disné au donjon, et venir à l'encontre du duc Henry, lequel, de si loing qu'il l'avisa, s'enclina assez bas à terre, et en aprochant l'un de l'autre il s'enclina la seconde foiz, son chapel en sa main; et lors le roy osta son chapperon et parla premier, disant en telle manière: « Beau cousin de Lencastre, vous soyez le très bien venu » Lors respondi le duc Henry encliné asses bas à terre: « Monseigneur, je suis venu plus tost que vous

« ne m'avez mandé. La raison pourquoi, je le vous diray.
 « La commune renommée de vostre peuple si est telle,
 « que vous les aviez par l'espace de xx ou xxii ans très
 « mauvairement et très rigoureusement gouvernez, et
 « tant qu'ilz n'en sont pas bien contens; mais s'il plaist à
 « notre Seigneur je le vous aideray à gouverner mieux
 « qu'il n'a esté gouverné le temps passé. » Le roy Richard
 lui respondi alors: « Beau cousin de Lencastre, puis
 « qu'il vous plaist, il nous plaist bien. » Et sachiez de
 certain que ce sont les propres paroles qu'ilz dirent
 eulx deux ensemble, sans y riens prendre ne adjouster.
 Car je les oy et entendy assez bien; et si les me recorda
 le conte de Salsebery en Francoiz, et un autre an-
 cien echevalier, qui estoit des conseillers du due
 Henry, le quel me dist en chevauchant à Cestre, que
 la prise du roy et la destruccion avoient Merlin et
 Bede prophetisée dès leur vivant; et que se j'estoie en
 son chastel, il le me monstreroit en la forme et ma-
 nière comme je l'avoie veu advenir, disant aiusi:

« Il ara un roy en Albie, lequel régnera l'espace
 « de xx à xxii ans en grant honneur et en grant puis-
 « sance, et sera alié et adjoint avecques ceulx de Gau-
 « le, lequel roy sera deffait ès parties du nort en une
 « place triangle. » Ainsi me dist le chevalier qu'il estoit
 escript en un sien livre: la place triangle, il appro-
 prioit à la ville de Cornuay; et de ce avoit-il très-
 bonne raison; car je vous say bien à dire qu'elle est en
 triangle, comme se elle eust esté ainsi compassée par
 une vraie et juste mesure. En la dicte ville de Cor-
 nuay fu le roy assez deffait; car le conte de Northom-

berlant le fira hors, comme vous avez oy devant, par le traictié quil fist à lui; et depuis n'ot nulle puissance. Ainsi tenoit le dit chevalier ceste prophé- cie vraie, et y adjoustoit grant foi et créance; car ils sont de telle nature en leur pays, que en prophécies en fantosmes et sorceries croient très parfaitement, et en usent très volontiers: m'aiz il mest advis que ce n'est pas bien fait; ains est grant faulte de créance.

Ainsi comme vous avez oy, vint le duc Henry ou chastel et parla au roy, à l'évesque de Kerlille, et aux deux chevaliers, sire Estienne Scroup et Ferbric; maiz au conte de Salsebery ne parla-il point. Ains lui fist dire par un chevalier en telle manière: « Conte « de Salsebery, sachiez de certain, que néant plus que « vous ne daignastes parler à monseigneur le duc de « Lencastre, quant lui et vous estiez à Paris au noël « derrenièrement passé, il ne parlera à vous. » Lors fule conte moult esbahi et ot grant paour et fréeur au cuer; car il véoit bien que le duc le héoit mortele- ment. Le quel duc Henry dist moult hault d'une voix fière et crueuse, « Amenez les chevaulx du roy. » Et lors on luy admena deux petits chevaulx qui ne va- loient mie xl frans. Le roy monta sur l'un, et le conte de Salsebery sur l'autre. Chascun monta à cheval, et partismes dudit chastel de Flint environ deux heures après midi.

En la forme et manière que vous avez oy, prist le duc Henry le roy Richart son seigneur, et l'emmena à Cestre, dont il estoit partis le matin à grant joie et à grant consolacion. Et sachiez que à grant paine eust-

on oy Dieu lonnant pour le grant bruit et son de leurs instrumens, cors, buisines et trompettes; et tant quilz en faisoient retentir toute la grève de la mer.

Ainsi entra le duc dedens la ville de Cestre, au quel le commun peuple fist très grant révérence en loant notre Seigneur, et criant après leur roy ainsi comme par mequerie. Le duc l'emmena tout droit ou chastel, le quel est moult bel et moult fort; et le fist logier ou donjon; et lors le bailla en garde au filz du duc de Glocestre et au filz du conte d'Arondel, lesquelz le héoient plus que tous les hommes du monde; car le roy Richart avoit fait morir leurs pères. Là vit-il son frère le duc d'Excestre; maiz il n'osa ne ne pot parler à lui. Tantost après s'assist le duc au disner, et fist assseoir au dessus de lui l'archevesque de Cantorbie, et au dessoubz assez loing le duc d'Excestre, frère du roy Richart, le conte de Westmerland, le conte de Rotelant, le conte de Northomberland, et messire Thomas de Persy; tous ceulx furent assiz à la table du duc Henry. Et le roy demoura en la tour avecques ses bons amis, le conte de Salsebery, l'évesque de Kerlille, et les deux chevaliers; et de là en avant nous ne le povions voir, se ce n'estoit aux champs, en chevauchant; et nous fist-on deffendre que nous ne parlissions plus à lui ne à nulz des autres.

Le duc Henry demoura trois jours à Cestre, et tint moult grant conseil. Ilz conclurent qu'il avoit trop grant quantité de gens, puis que le roy estoit pris, et que ce seroit assez de trente à quarante mille hommes pour mener le dit roy à Londres, et que autrement le

pays seroit trop grevé, veu que très grandement avoit este gasté au venir. Ainsi fist le duc retraire la plus grant partie de ses gens, et parti de la ville de Cestre le quatriesme jour après la prise, et prist le droit chemin à Londres. Il arriva à Licellit, une très belle petite ville, et là leur cuida le povre roy Richart eschaper par nuit, et se laissa couler à terre en une jardinage parmy une fenestre d'une grosse tour, où ilz l'avoient logié: maiz je croy qu'il ne plaisait pas à nostre Seigneur qu'il eschapast, car il fut aperceuz et fut moult vilainement reboutés dedans la tour, et de là en avant, à toutes les heures de la nuit, il avoit x ou xii hommes armez qui le gardoient sans point dormir.

Or advint-il ainsi que ceulx de Londres oyrent les nouvelles de la prise de leur droit seigneur, le roy Richart, lesquelz se partirent à très belle compaignie, c'est assavoir cinq ou six cens des plus grans bourgeois gouverneurs de la dicte ville vindrent à force d'esperon à l'encontre du duc Henry; et sachiez que j'ouy recorder à plusieurs chevaliers et escuiers que, tantost qu'ilz furent arrivés devers le duc, ilz lui requirent de par la commune de Londres, que à leur droit seigneur le roy Richart on trenchast la teste, et à tous ceulx qui estoient pris avecques lui, sans les mener plus avant; laquelle requeste le duc Henry ne vult faire ne accorder, et s'excusa le plus sagement qu'il pot, disant: « Beaux seigneurs, ce seroit trop grant vitupère à « tousjours maiz pour nous, se nous le faisons ainsi « mourir. Mais nous le menrons à Londres, et là sera « jugié par le parlement. » Le duc se parti de Licellit,

et chevaucha tant à tout son ost quil arriva à Covintry, qui est très bonne ville; maiz ains qu'ils y peussent venir, lui firent les Galoiz moult de dommaiges et de despit, et tuèrent grant quantité de sa gent et detroussèrent: aucune foiz venoient-ilz bouter le feu où les Englois estoient logiez, et certes j'en avoie très grant joie; et si n'estoit pas en la puissance des Engloiz d'en prendre nulz, se d'aventure non. Et quant ilz enpovoient aucuns atraper, ilz les lioient de cordes à la queue de leurs chevaulx, et les traynoient parmy les chemins plains de pierres et d'épines: ainsi les faisoient mourir malvaisement et à grant paine. Le duc passa leurs montaignes au plus tost et au mieulx qu'il pot, et arriva en ladicte ville de Covintry et là sejourna deux jours. Après s'en ala à Saint Alban, où il a très bonne ville et belle abbaye, et delà tout droit à Londres. Quant il aproucha à cinq ou à six miles pres de la dicte ville, le maire acompaignié de très grant quantité de communes ordonnez et vestus chacun mestier par soy de divers draps, royez et armez, vindrent à l'encontre du duc Henry, à grant quantité d'instrumens et de trompettes, démenant grant joie et grant consolacion: et là portoit-on l'espée devant le dit maire comme devant le roi. A l'assembler le saluèrent, et le duc Henry après, au quel ils firent trop plus grant réverence qu'ils n'avoient fait à leur roy, criant en leur langage d'une haulte voix et espoventable: « Vive le bon duc de Lancastre. » Et disoient l'un à l'autre que Dieux leur avoit monstré beau miracle quant il leur avoit envoyé le dit duc, et comment il avoit conquis tout le royaume d'Engleterre

en moins d'un moys, et que bien devoit estre roy qui ainsi savoit conquérir; et en louient et gracioent nostre Seigneur moult dévotement, disant que c'estoit sa voulenté, et que autrement ne l'eust-il peu faire ne avoir fait. Encore disoient les foles et mauvaises et incrédules gens qu'il conquerroit une des plus grans parties du monde, et l'acomparoient desjà à Alexandre le grant. Ainsi disant et monopolant, aprouchèrent de la ville si comme à deux miles; et là s'arresta tout l'ost d'une partie et d'autre. Lors dist le duc Henry moult hault aux communes de ladicte ville: « Beaux
« seigneurs, ve-cy votre roy, or regardez que vous en
« ferez ne volez faire. » Et ilz respondirent à haute-voix. « Nous voulons qu'il soit mené à Westmoustier. » Et ainsi il leur délivra. A celle heure il me souvint-il de Pilate, le quel fist battre nostre Seigneur Jhésu-Crist à l'estache, et après le fist mener devant le turbe des Juifs disant: « Beaux seigneurs, ve-cy votre roy. » Lesquelz respondirent: « Nous voulons qu'il soit crucifié. » Alors Pilate en lava ses mains disant: « Je suis innocent du
« sanc juste. » Est ainsi leur délivra nostre Seigneur. Assez semblablement fist le duc Henry quant son droit seigneur livra au turbe de Londres, à fin telle que s'ilz le faisoient mourir, qu'il peust dire: « Je suis innocent
« de ce fait icy. »

Ainsy enmenèrent les communes et le turbe de Londres leur roy a Westmoustier: et le duc tournoya autour de la ville pour entrer par la maistre porte de Londres, à fin telle qu'il passast par la grant rue qu'ilz

appellent la Chipstrate. Il entra dedens la ville à heure de vespres et s'en vint tout droit à Saint Pol: là crioit le peuple après lui par les rues: Vive le bon de Lencastre! et le bénissoient en leur langaige, demenant grant joie et consolation; et telle que je croy que, se notre sire Dieux feust descenduz entre eulx, ils ne l'eussent pas fait plus grant. Il descendi à Saint Pol, et ala tout droit armé devant le maistre autel faire ses oraisons. Après retorna par le tumbel de son père, qui est assez près dudit autel. Et sachiez que c'est une très riche sépulture. Là ploura-il moult fort, car il ne l'avoit veue depuis que son père y avoit esté mis. Il demoura à Saint Pol cinq ou six jours. Après se parti et s'en ala à Saint Jehan de Jhérusalem, hospital des Templiers, qui est hors de la dicte ville de Londres.

Ces choses vues et considérées, lesquelles me faisoient moult de mal et de douleur au cuer, et aussi moy désirant estre hors de leur pays, alames devers le dit duc Henry, mon compagnon et moy, en lui suppliant qu'il nous vouldist ottroyer sauf-conduit pour revenir en France; lequel le nous ottroya volentiers.

Ainsi partismes-nous du duc Henry et chevauchames tant que nous vinmes à Douvres. Nous passames la mer, et arrivames à Calais; en laquelle ville nous n'arrestâmes guères, car quant à moy j'avoie grant désir d'estre en France. Ung peu après, considéré les rebellions, le maulx, les traysons et les derisions

qu'ilz avoient fait à leur droit seigneur le roy Richart,
j'en fiz une balade laquelle se commence en telle ma-
nière.

O tu, Henry, qui as en gouvernance
Pour le présent la terre et le païs
Du roy Richart, qui tant ot de puissance,
Le quel tu as hors bouté et demis,
Et tous ses biens apropiiez et mis:
A toy, qui es mirouer de traïsons;
Or scet chacun c'onques maiz trahis homs
Si faulcement ne fu, comme tu as
Trahi ton roy. Céler ne le peus pas.
Jugier l'as fait par jugement infame.
Tu en perdras en la fin corps et ame.

Car faulcement, sans mander deffiance,
En larrecin, toy estant fourbanis,
Luy as emblé sa terre: grant vaillance
N'est pas à toy, certes ce m'est advis;
Veu quil estoit hors sur ses ennemis
En Yrelande, ou maints durs horions
Receut d'Yrlois, qui sont fiers comme lions.
Ton filz ains né y fist chevalier: las!
Le gueredon à lui rendre oublias:
C'est grand peché: tout le monde t'en blasme.
Tu en perdras en la fin corps et ame.

Car à ly n'as tenu foy n'aliance,
Comme juré l'avoïes et promis,
Quant faintement, et en nom d'assurance,

Northomberlant par toy lui fu tramis,
 En promettant sur le corps Dieu, qu'amis
 Tu lui seroies, et que c'estoit raisons.
 Ainsi le roy, ains qu'il en feust saisons,
 De ses chasteaulx vuida, et hault et bas,
 Vers toy s'en vint très humblement élas!
 Honteusement l'emmenas à diffame.
 Tu en perdras en la fin corps et ame.

Princes et roys, chevaliers et barons,
 François, Flamens, Alemans et Bretons
 Deveroient courre sur toy plus que le pas;
 Car tu as fait le plus horrible cas
 C'onques fist hommes: c'est pour toy laide fame.
 Tu en perdras en la fin corps et ame.

Quant j'os achevé ma balade,
 Je ne fui maiz si très malade
 Que j'avoie esté pardevant
 De courroux, et pour le mal grant
 Que je leur avoie véu faire
 De leur seigneur ainsi defaire,
 Comme trahitres et tirans.
 Plust à Dieu que chacun tirans
 Fust bri ef à leur destrucion:
 Ce seroit la salvation
 Ce cuidé-je, pour trestous ceulx,
 Qui de bon cuer courir sur eulx
 Yroyent et de volenté;
 Car ilz sont en mal si enté,
 En faulceté et en oultrage,

En fait, en dit et en lengage,
Que certes je croy fermement
Qu'il n'a dessoubz le firmament
Génération, qui ressemble
A la leur, si comme il me semble;
Voire considéré leurs fais,
Qui ne sont loyaux ne parfaits,
Selon droit, raison et justice,
Ce m'est advis; maiz, se je visce
A le dire, pardonnez-le moy;
Car j'ay veu en eux le desroy
Qui m'en fait si avant parler.

Ainsi qu'avez oy conter
Fui de leur país revenus
D'argent et de robe assez nus;
Et pensay souvent en mon cuer
Qu'il me failloit à quelque fuer
Savoir la fin de leur afaire,
Et comment ils vorent parfaire
Ce qu'ils avoient entrepris
De leur roy, qu'ilz tenoient pris
A Westmoustier, comme infame:
Ce fut pour eulx moult laide fame,
Et sera tant qu'ilz viveront.
Certes jamaiz honneur n'aront,
Au moins entre les gens loyaux,
Considéré leurs très grants maux.

Ainsi demouray longuement
A Paris, sans savoir comment
Ilz firent du roy leur seigneur,

Qu'ilz tinrent à honte et douleur
 Moult longuement en leur prison,
 Dont ilz firent grant mesprison;
 Tant qun clerc, que le duc Henry
 En avoit mené avec ly
 Quand il se parti de Paris,
 Retourna tristes et maris
 Pour le grant mal quil y ot veu;
 Lequel assez bien retenu
 L'avoit; car il le me conta,
 Quant retournez fut par deçà,
 Disant qu'il ne vorroit avoir
 D'Engleterre pas tout l'avoir,
 Et qu'il y dust user sa vie;
 Tant ont-ils sur Francoiz envie.
 Après me dist comment le roy
 Avoient mis par grant desroy
 A Westmoustier, et enfermé.
 Quand le duc Henry arivé
 Fu à Londres nouvellement,
 A Saint Pol ala droitement,
 Et puis à Saint Jehan après,
 Qui est hors des murs assez près;
 C'est ung hospital des Templiers.
 Là fu le duc moult volentiers
 Quinze jours tous plains sans partir.
 Après sen volt-il départir,
 Et s'en ala en sa conté
 De Harford. Tout ainsi conté
 Le m'a le clerc, qui y estoit,

Et qui assez bien regardoit
Trestous leurs fais et leur convine,
Qui n'estoient pas en plevine.

En la dicte conté se tint
Trois sepmaines, et puis revint
A Londres; car le commun mandé
L'avoit. Là ly fut commandé
Que la journée fust eslitte
Du parlement. Ce moult délitte
Le duc Henry; et sans atendre
Il y vout de bon cuer entendre;
Car c'estoit son plus grant plaisir;
Pour ce qu'il sot bien, sans mentir,
Que le roy y seroit deffait;
Et que il y seroit roy fait.

Ainsi fist assembler ses gens,
Qui furent assez diligens
A son mandemeuf et conseil.
Certes, trop fort je me merveil
Comment Dieux souffrir leur povoit
Le mal que chascun là pensoit.
Ce fu le premier mercredi
D'octobre, si comme je entendī,
Qu'ilz furent tous ensemble mis.
Las ! le roy Richard pou d'amis
Avoit en celle compagnie;
Car ilz avoient tous envie
De le deffaire assez briefment;
Si firent-ils; maiz vraiment
Je croy qu'ilz le comparront chier;

Car le juste et vray justicier,
 Qui est là sus en paradis,
 Congnoissant leurs fais et leurs dis
 Une fois les en pugnira;
 S'autre pugnission n'y a.

Ainsi firent leur assemblée,
 Qui est de mal pensée,
 A Westmoustier, hors de la ville
 De Londres: ce n'est pas guille.
 Premièrement, tous les prélats,
 Archevesques, évesques: las!
 Quel pensée, quelle courage !
 Bien avoient au cuer la rage
 De consentir tel parlement.
 Après les ducs premièrement,
 Marquis, contes et chevaliers,
 Escuiers, varlés et archiers,
 Et plusieurs manières de gens,
 Qui n'estoient nobles ne gens;
 Mais traîtres faulx et félons.
 Là estoient par si grans mons,
 Qu'à peine, l'oseroïe dire.
 En la salle, sans contredire,
 Entrèrent les maïeurs devant,
 Lesquieux avoient par avant
 Fait, si comme j'ouy conter,
 Le siège royal aprester
 Par très gracieuse ordonnance;
 Car ilz avoient espérance
 D'eslire là ung autre roy;

Si firent-ilz par grant desroy,
Comme vous orrez ey après.
Entour le dit siège assez près
Estoient les prélas assiz,
De quoy il y avoit plus de sis.
D'autre costé tous les seigneurs,
Grans, moyens, petits et mineurs,
Assiz par ordonnance belle;
Oncques n'oy parler de telle.
Premier séoit le duc Henry;
Et puis, tout au plus près de ly,
Le duc d'Yorc, son beau cousin,
Qui n'avoit pas le cuer trop fin
Vers son nepveu le roy Richart.
Après, de ceste mesme part,
Le duc d'Aumarle se séoit,
Qui filz au duc d'Yorc estoit;
Et puis le bon duc de Souldray,
Qui fut tousjours loyal et vrai.
Après séoit le duc d'Excestre,
Qui ne devoit pas joyeux estre,
Car il véoit devant ly faire
L'apareil pour le roy deffaire,
Qui estoit son frère germain.
De ce faire au soir et au main
Avoient tous grant volenté,
Après estoit de ce costé
Ung autre, qui ot non Le Marquis;
Seigneur estoit de grant pais;
Et puis le conte d'Arondel,

Qui est assez jeune et ysnel.
 Après de Norvicke le conte
 Ne fut pas oublié au compte:
 Aussi ne fut cil de la Marche.
 Après y ot d'une autre marche
 Ung qui fu conte de Staforde,
 Le quel n'aimoit pas la concorde
 De son seigneur le roy Richart.
 Encor séoit de ceste part
 Un, que j'ouy assez nommer
 Conte de Panebroc et Ber:
 Et tout au plus près de cely
 Sist le conte de Salsebery,
 Qui fut loyal jusqu'à lafin,
 Tant aima le roy de cuer fin.
 Le conte Dumeslat y fu,
 Si comme je l'ay entendu.
 Tous autre contes et seigneurs,
 Et du royaume les greigneurs
 Estoient à celle assemblée,
 Ayans voulenté et pensée
 D'eslire là ung autre roy.
 Là estoient par bel aroy
 Le conté de Northomberlant,
 Et le conte de Westmerlant,
 Toute jour en estant sans séoir;
 Et pour mieulx faire leur devoir
 S'agenoilloient moult souvent:
 Je ne say pourquoy ne comment.
 L'archevesque après se leva

De Cantorbie, et sermonna,
 Devant tout le peuple en latin;
 Et pourposa jusqu'en la fin,
Habuit Jacob benedictionem à patre suo:

Comment Jacob avoit eu
 Benison en lieu d'Esäu,
 Non obstant quil estoit l'ais-né
 Filz d'Isaac, c'est verité.

Hélas! quel texte de sermon!
 Pour monstrier en conclusion
 Le faisoit, que le roy Richart
 Ne devoit avoir nulle part
 A la couronne d'Engleterre;
 Et que le royaume et la terre
 Déust le prince avoir eue.

Ceste gent bien desconnée
 Estoit; quant par vingt et deux ans
 L'avoient tous, petits et grans,
 Tenu pour droit roy et seigneur;
 Et puis après, par grant erreur.
 L'ont par commun accort deffait.

Quand l'archevesque ot parfait
 Son sermon en latin langaige
 Ung juriste, qui fu moult saige
 Docteur, et si étoit notaire,
 Se leva, et fist les gens taire;
 Car il commencha haultement
 A lire là un instrument,
 Qui contenoit comment Richart,
 Jadiz roi d'Engleterre, à part

Avoit congneu et confessé,
 Sans force et de sa voulenté,
 Qu'il n'estoit ydoine, ne digne,
 Saige, ne prudent, ne benigne
 Pour la couronne gouverner;
 Et qu'il la vouloit resiner
 En la main d'ung autre preudomme,
 Qui fust nobles et plus sage homme
 Qu'il n'estoit. Ainsi par accort
 Firent dire, fust droit ou tort,
 Au roy Richart en la prison
 De Londres par grant mesprison;
 Et puis en ce dit parlement
 Lurent devant tous l'instrument,
 De quoy les tesmoings estoient
 Evesques, abbés, qui disoient
 Et témoignoient, bien le scay,
 Que l'instrument estoit tout vray.
 Or regardez quel témoignage.
 Oncques n'ouy homs tel oultrage.
 Après la lecture parfaite
 De l'instrument, silence faite
 Fu par tous; et puis se leva
 L'archevesque, et repris a
 Son sermon, prenant fondement
 Sur le devant dit instrument,
 Disant si hault que bien l'ouy
 Le peuple : « Puis quil est ensi,
 « Et que le roy Richart, jadis
 « Roy d'Engleterre, par ses dis

« Et de sa bonne volenté
« A reconnu et confessé,
« Qu'il n'est pas assez souffisant,
« Convenable ne bien saichant
« Pour le royaume gouverner;
« Il seroit très bien d'avisier,
« Et d'eslire un autre roy. »
Hélas! beau seigneur quel desroy!
Ilz furent là juge et partie:
Ce n'estoit pas chose partie
Justement ne de loyal droit;
Car il n'y avoit là endroit
Homme pour le roy ancien
Que trois ou quatre, qui pour rien
N'eussent osé contredire
Tout ce qu'ilz voudrent faire et dire.
Ce fu moult grant derision;
Car ilz firent conclusion
Tous ensemble, grans et petiz,
Sans estre en deux ne trois partiz
Qu'ilz vouloient un roy avoir
Qui sçut mieulx faire son devoir
Que le roy Richart n'avoit fait.
Et quant l'archevesque ot parfait
Et pardit en englès langage
Sa volenté et son courage,
Et le peuple ot respondu,
Selon ce qu'orent entendu,
Il commencha interroger,
Et chacun par soy demander:

« Voulez vous que soit votre roy
« Le duc d'Yorc, par bon arroy ? »

Il respondirent tous: « Nenil. »

= « Voulez vous donc avoir son fil
« Ains-né, qui est le duc d'Aumarle? »
= « De cely pluz nul ne nous parle. »

Respondirent à haulte voix.

Encore demanda une fois:

« Voulez vous donc son filz avoir
« Mains-né? » Ilz dirent: « Nenil, voir. »

D'autres assez leur demanda;

Maiz le peuple ne s'arresta

A nulz de ceulx qu'il ot nommés.

Et lors l'archevesque arestés

Fut sans parler moult longuement.

Après demanda haultement:

« Voulez vous le duc de Lencastre? »

= « Ouil, nous ne voulons nul autre, »

Respondirent eulx tous ensemble,

De si haulte voix, qu'il me semble,

Selon ce que j'ouy conter,

Grant merveilles à recorder.

Après louèrent Jhésu-Crist,

Si comme contient leur escript.

Quant les evesques et prélas,

Qui de bien faire furent las,

Avecques des plus grans seigneurs,

Les quieux perdirent moult d'onneurs

Le jour de ceste election,

Orent l'interrogacion

Accordée, sans contredire,
Comme félons, faulx et plains d'ire,
Et tous les autres chevaliers,
Escuyers, villains et archiers,
Et toute la communauté,
Ilz dirent touz par cruauté
Qu'il estoit bien digne de mort
Cellui, qui n'y ert de cest accort,
Et ensi par trois foiz fu faite
L'interrogacion contrefaite,
Faulce et plaine de malice.
A tousjours leur sera lait vice.
Après en firent instrumens,
Lettres, chartres, bulles, présens
Tous ceulx qui furent en la salle,
Qui n'estoit villaine ne salle,
Ains fu moult richement parée
Par manière bien ordonnée.
Se levèrent tous deux ensemble
Les archevesques, ce me semble,
Et alèrent au duc tout droit,
Qui jà roy esléu estoit
De par tout le peuple commun;
A genoulx se mirent chascun,
Ambedeux en disant ainsi:
« Les souverains prinches qui sont cy,
« Et les prélas, par bel arroy
« T'eslisent, et t'appellent roy.
« Regarde se tu t'y consens. »
Lors le duc Henry, par grant sens,

Qui estoit pour l'eure à genoux,
Se leva, et dist devant tous,
Qu'il acceptoit la royauté,
Puis que Dieux l'avoit ordonné.

Après, tous les interroga
Ly mesmes, et leur demanda
Si c'estoit aussi leur vouloir:
Ilz respondirent: « Ouil, voir, »
Si hault, que ce fut grant merveille.
Ce ly mist la puce en l'oreille
Tellement, que sans plus attendre,
Il volt accepter et entendre
A la couronne d'Engleterre.
Les archevesques, qui à terre
Furent agenouilliez, tous deux
De lire estoient moult soigneux
Le mistère, et tout ce à quoy
Estoit tenu le nouvel roy;
Et par mainte cerymonies
Ofices et ydolatries
Ly metoient croix sur la teste,
Et sur tout le corps par grant feste,
Comme ilz ont accoustumé là.
Lors les archevesques baisa
Tous deux; et puis prindrent l'anel
Du royaume, qui est bon et bel,
De quoy ilz ont acoustumé
Que leurs roys soient espousé,
Qui est, ce dient, propre droit:
Entr'eulx le portèrent tout droit

A celui qui fu connestable,
Qu'ilz tiennent chevalier notable;
Ce fut le sire de Persy.
Et quant de l'anel fut saisy
Il le monstra generaument
A ceulx qui furent là présent :
Et puis après s'agenoilla,
Et au doit du roy imposa
Le dit anel par espousaille;
Maiz je n'en donroie une maille,
Puis que sans droit et sans justice
Est fait et formé tel office.
Je ne dy pas que ne seroit
Digne chose qui le feroit
Ainsi c'on doit tel chose faire.
Et pour leur euvre mieulx parfaire
Le roy baisa parmy la bouche
Le connestable; à quoy fouche
Ce mystère je ne sçay pas.
Les deux archevesques le pas
Revindrent par devers le roy,
Qui estoit en très bel arroy;
Et l'ont droit par les bras mené
Au siège royal, qui paré
Estoit richement près de là.
Le roy devant s'agenoilla,
Et fist dedans ses oroisons;
Après, comme très sages homs,
Parla à tous en general;
Aux prélas par espécial,

Et aux plus grans seigneurs après,
En latin langage et englès;
Maiz quant il ot finé son dit,
Sans ce que nuls ly contredit,
Ou royal siège s'est assiz.
Las! le roy Richart desaisiz
En fut là pour toute sa vie:
Tant avoient sur ly envie:
Mais se Dieu plaist, ainsi feront
De celui qu'imposé y ont.

 Ou dit siège moult longuement
Fut assis, sans nul parlement
Faire, et sans noise nesune;
Car entandis estoit chascune
Personne là en oroyson,
Priant par grant devocion
Pour la bonne prosperité,
Gouvernement, paix et santé
Du roy nouvel qu'ils orent fait.
Et quant chascun là ot parfait
Ses oroisons, le connestable,
Qui n'estoit pas encore estable
Ne ferme ou devant dit office,
Ou quel ne doit avoir nul vice,
Fut apellé généralement;
A genoux se mist humblement
Devant Henry et les seigneurs;
Là fut esléu des greigneurs
Connestable sans contredit;
Et lors Henry au devant dit

Connestable bailla en sa main
Le baston d'or, qui soir et main
Le doit à prouesce esmouvoir,
S'il veult bien faire son devoir,
Après trestous en général
Eslirent nouvel mareschal ;
Et puis par très belle ordonnance
Jurèrent ferme foy fiance
A Henry, en faisant hommage,
Et lors eslurent un très sage
Homme, qui chancelier fut fait ;
Et quant ils orent ce parfait,
Encor ont-ilz institué
La garde du séel privé :
D'autres offices grant foison
Firent eulx en conclusion.
L'archevesque après se leva
Et à tous haultement dit a
Plusieurs mistères en latin,
Eulx esmouvant que de cuer fin
Prient pour la prosperité
Du roy et de sa royaulté.
En Englès après leur a dit ;
Et quant il ot parfait son dit,
Tous en general sont assis,
Uns et autres, grans et petis.
Lors se leva le duc Henry ;
Son filz aisé par devant ly
Se mist humblement à genoulx ;
Prince de Galles devant tous

Le fist, et ly donna la terre ;
Mais je cuide bien que conquerre
Ly fauldra, s'il la veult avoir ;
Car les Galloiz, pour nul avoir,
Ne le tenroient à seigneur,
Ce cuidè-je, pour la douleur,
Le mal et le grant vittupère
Que les Englois avec son père
Avoient fait au roy Richart.
Là jurèrent chacun à part
Au dit prince foy, loyauté,
Aide, confort et féaulté,
Comme ilz avoient au duc fait.
Son second filz fist-il de fait
Duc de Lencastre ligement ;
Chascun en fut assés content.
Après tous les prélas ensemble,
Ducs, princes, comtes, ce me semble,
Et tout le commun en la fin
Saluèrent de chief enclin
Le duc par très grant révérence,
Monstrant signe d'obédience:
Et puis tous par comun accord
Eslurent, sans point de discort,
Pour le duc Henry couronner,
Si comme j'ay oy compter,
Le propre jour saint Édouart,
Tréziesme d'octobre. Moult tart
Leur estoit de si long sejour:
Autre riens ne firent ce jour ;

Fors tant qu'en la conclusion
Dirent, que de l'élection
Au fort ne se resjouira;
Espoir décapités sera.
Ainsi comme vous avez ouy,
Et que celui qui tout ouy
Le fait et le parlement faire,
M'a voulu conter et retraire,
Fut défait le roy ancien,
Sans droit, sans loy et sans moyen,
Sans raison, sans vraie justice:
A tousjours leur sera lait vice.
Et quand ilz orent ce parfait,
Et le bon roy Richart défait,
Et enfermé en leur prison,
Dont ilz firent grant mesprison,
Le dimanche après plus prouchain,
Du couronnement, assez main,
A la cour de Londres mander
Fist Henry, et là assembler
Les plus grans seigneurs d'Engleterre;
Et pour los et honneur aquerre
Fist devant tous grant quantité
De chevaliers; ainsi conté
Le m'a celui qui y estoit,
Et qui pour le nombre affermoit
Quarante et cinq, ne plus ne mains.
Son filz maisné, soyez certains
Si comme il dist, fut le premier.
Après s'en volt-il chevauchier

Parmi Londres ce propre jour,
Sans faire à la court plus séjour.
Et estoit en sa compaignie
La nouvelle chevalerie
Tout ensamble bien ordonnée.
Ainsi passa ceste journée,
Tant que ce vint le mercredi,
Qui cy devant piéça vous di,
Quil devoit couronne porter.
Si fist-il; et pour déporter
Et honnorer plus haultement
Le devant dit couronnement,
Li portèrent dessus sa teste
Quatre ducs, par mistère et feste
Ung riche paille à or batu.
Le duc d'Yorc le premier fu;
Et puis le bon duc de Souldray,
Qui ne le fist pas de cuer vray;
Car il amoit le roy Richart,
Et si fust tousjours de sa part,
Quelque chose c'on li fist faire:
Et pour leur massacre parfaire,
Le duc d'Aumarle fu le tiers,
Qui l'œuvre faisoit volentiers,
Car il n'estoit pas bien loial,
Comme vous orrez cy aval.
Le quatriesme sot bien son estre,
Et fu nommé duc de Glocestre.
Ces quatre ducs, fust droit ou tort,
Portèrent par commun accort

Le paille par dessus le roy,
Qui estoit en frès bel arroy;
Et quant il fut roy couronné,
A la court s'en sont retourné,
Où le disner moult richement
Fut apresté, vecy comment.
L'archevesque de Cantorbie
Fut le premier, n'en doubtez mie,
A la table royale assis:
Après le duc Henry saisis
Fut droit du milieu de la table,
Qui estoit par feste notable
Plus haulte deux piés et demi
Que les deux bouts; comme celi
Le me dit, qui présent estoit;
La longueur, si comme il disoit,
Estoit de deux braces ou plus.
Encor me dist-il du surplus,
Que plusieurs évesques nouviaux,
Qui n'estoient vrais ne loyaulx,
Maiz fais sans droit et sans raison,
Estoient en conclusion
Assis à la table du roy.
Son filz aisé par bel arroy,
Qui prince de Galles fut fait,
Tenoit là en sa main, de fait,
Une espée pour le tournoy;
Maiz à nul homme dire n'oy
Que signifie ce mistère;
A la dextre estoit de son père;

Et tout au plus près de celui
 Un chevalier y avoit, qui
 Tenoit les sceptre de la croix.
 A senestre, comme je crois,
 Estoit le nouvel connestable,
 Et tenoit là devant la table
 L'espée de connestablie,
 Qui fut pour justice estable;
 Maiz pour lors n'en ouvrèrent pas;
 Car sans mesure et sans compas,
 Comme gens plains d'iniquité,
 De mal et de desloyaulté,
 Persévérèrent en leur euvre;
 Comme là l'euvre le descueuvre.

Là fut le nouvel mareschal,
 Qui tenoit le sceptre royal
 Par devant Henry en estant;
 Conte estoit de Westmerlant.
 Après de Werwicke le conte,
 De quoy ilz tiennent moult grant compte,
 Fut ce propre jour panetier;
 Et si estoit grant bouteilier
 Un, qui fut conte d'Arondel,
 Qui est assez jeune et ysnel.
 Le marquis trencha au disner:
 Ainsy le voldrent ordonner.
 Le duc d'Aumarle le servi
 De vin; mais ains que desservi
 Fust le duc, vindront à cheval
 En la sale le seneschal,

Le mareschal, le connestable;
Là se tinrent devant la table
Jusqu'à tant c'on volt deservir;
Et pour le mieulx à gré servir,
Un chevalier, qui fu nommé
Thomas de Noth, très bien armé
Comme pour combattre en bataille,
Sur un cheval armé de maille
Entra en la sale, disant;
S'il estoit nul, petit ne grant,
Qui voulsist maintenir ne dire
Que le roy Henry ne fust sire
Et droit roy de toute Engleterre,
Qu'il le vouloit d'armes requerre,
Voire quelles, tout à oultrance.
Là n'ot nul homme qui à ce
Respondist ne mot ne demy.
Ainsi chevaucha tout parmy
La sale bien trois tours ou quatre,
Desirant devouloir combattre,
Comme il demonstroït par son dit.
Après disner, sans contredit,
Les plus grans seigneurs tous ensemble
D'Engleterre, comme il me semble,
Firent au duc Henry hòmme;
Mais les aucuns de bon courage
Ne le firent pas vraiment;
Ains avoient secrètement
Jà piecà machiné sa mort,
Pour ce que par force et à tort

S'estoit fait ce jour couronner.
Là voldrent ensemble ordonner
Qu'une grant feste se feroit
Au Noël prouchain qui venoit
A Windesore le chastel,
Qui est moult fort et est si bel.
Ainsi fut la feste ordonnée:
Mais ceulx qui avoient pensée
D'achever leur euvre et parfaire,
Vorent là une emprise faire
De joster contre tous venans,
Uns et autres, petits et grans.
Ce fut le bon duc de Souldray,
Qui fu tousjours loyal et vray
A son seigneur le roy Richart.
Salsebery fut de sa part.
Ces deux firent de joste emprise
Contre tous, dont moult je les prise,
A fin telle que desoubz l'ombre
De la feste, péussent nombre
De gens armés là amener,
Pour mieulx leur vouloir achever:
Car c'estoit leur plus grant desir
Du duc Henry faire mourir,
Comme ilz avoient entrepris.
Maiz ils en furent depuis pris
Et mis à mort vilainement;
Car duc d'Aumarle, faulcement
Les trahi, dont il ot grant tort;
Si estoit-il de leur accort,

Et avoit juré avecques eulx
Foy, loyauté, et qu'en tous lieux
Aideroit ceste euvre à parfaire.
Encor savoit tout cest affaire,
Et estoit de leur alliance
Le duc d'Excestre, qui à ce
Faire avoit cause, soir et main,
Car il estoit frère germain
Du bon roi Richart ancien,
Qu'ils avoient sans nul moyen
Défait et osté la couronne
D'Engleterre, qui est moult bonne;
Et pour ce nulz ne doit avoir
Merveilles, se iceulx leur devoir
Vouloient faire de remettre
Le roy Richart, qui devoit estre
Tout son vivant roy d'Engleterre,
En son royaume et en sa terre.
Maiz pour faire secrètement
Mieulx leur fait, vous orrez comment
Le duc de Souldray et le conte
De Salsebery firent leur conte
D'achever ceste euvre et parfaire.
Ilz firent grans charettes faire,
Et pourpensèrent que dedens
Mettroient grant foison de gens
Bien abilliés et bien armés,
Qui seroient couvers menés
En lieu de harnoiz à joster,
Afin qu'ilz peussent mieulx entrer

Ens ou chastel de Windesore,
Où le duc devoit estre. Encore
Leur estoit commandé et dit,
Que tantost, sans nul contredit,
Qu'ilz pourroient aperchevoir
Leurs seigneurs, chacun son devoir
Féist de tuer les portiers
Qui les fors gardoient entiers;
Et ainsi celle euvre faisant
Yroient leurs seigneurs courant
Au duc Henry pour mettre à mort,
Sans li faire plus long déport.

En ce point leur fait s'arresta,
Tant que le Noël aproucha,
Que le duc s'en ala logier
A Windesore pour juger
De la feste qui devoit estre.
Et lors escriprent une lettre
Le duc de Soukdray et le conte
De Salsebery, qui ne tint compte
De riens fors de l'euvre achever.
A Londres les firent porter
Par un homme, qui fut sachant,
Droit au conte de Rostellant,
Qui estoit duc d'Aumarle lors,
En lui suppliant que ses corps
Fust tout près de venir vers eulx,
Pour accomplir l'euvre et les veulx
Qu'ilz avoient promis ensemble;
Et que toutes ses gens ensemble

Face venir avecques lui ;
Afin que, s'il n'y a nullui
Qui se veuille contre eulx deffendre,
Qu'ilz les puissent tuer ou prendre,
Et mettre à mort sans nul respit.
Maiz quant le duc d'Aumarle vit
Le mandement et contenu
Des lettres, où il fut tenu
Par sa promesse et foy baillie,
Faintement monstra grant envie
De partir bien hastivement
Pour obéir au mandement
Que les seigneurs ly orent fait.
Hélas ! il n'estoit pas parfait.
Jamais ne sera qu'il n'y père ;
Car au viel duc d'York son père
Les lettres des seigneurs porta,
Ne de riens ne les deporta.
Si savoit-il bien pour certain
Que le duc son père un seul grain
N'aimoit eulx ne le roi Richart,
Ains estoit de l'accort et part
Du duc Henry par lige hommage.
Et quant il ot veu le langage
Des lettres et toute la manière,
Par mautalent fronsa la chièrre,
Et fist assembler foison gens,
Disant : « Soyez tost diligens
« De mener mon filz vers le roy
« Pour ly compter le grant desroy

« Qui est contre lui pourpensé.

« Mal orent le fait enpensé. »

De son père se disparti

Le duc d'Aumarle en tel parti

Que hastivement sans attendre

A Windesore ala descendre;

Sa lettre au duc Henry bailla,

Et tout le fait ly afferma

Mais le duc ne le créoit pas,

Quant de Londres, plus que le pas,

Vint le maire ce propre jour,

Sans guères faire de séjour,

Qui lui afferma de rechie f

Trestout le fait de chief en chief.

Et quant Henry l'a entendu

Pour riens n'eust plus là attendu.

A cheval bientost est monté

De peur quil ne fust surmonté

Ce jour là de ses ennemis:

Ou chemin de Londres s'est mis.

Lui et le maire avec ses gens

D'eulx haster furent diligens;

Mais ains qu'ilz péussent venir

A Londres, ceulx qui grant desir

Avoient de le mettre à mort,

Estoient jà dedens le fort

De Windesore bien avant,

Pour accomplir leur fait. Mais quant

Ilz sorent que le duc estoit

Partiz, ilz furent moult destroit

Quant ne l'avoient atrapé,
Et qu'ensi estoit eschappé.
De Windesore sont retrais,
Et à Sucestre se sont trais,
Une ville qui est assez près
De là, où ilz avoient très
Grant quantité de leurs gens d'armes,
Desirant tous de corps et d'ames
A remettre en possession
Le roy Richart, qui par raison
Devoit estre, son vivant, roy.
Leurs gens firent mettre en conroy
Très bien et bel pour chevaucher.
Aveceulx avoit maint archier
Disant que le bon roy Richart
Avoit fait de prison départ,
Et qu'il estoit là avec eulx:
Et pour le faire acroire mieulx,
Avoient pris un chappellain,
Qui ressembloit si de certain
Au bon roy Richart de visage,
De corps, de fait et de langage,
Qu'il n'est homme qui le véist,
Qui ne certifiast et dist
Que ce fust le roy ancien;
Apellé estoit Madelein.
Maintes foiz le vy en Irlande
Chevauchier par bois et par lande
Avec le roy Riehart son maistre,
Pieçà je ne vy plus bel prestre.

Le dessus dist firent armer
 Comme roy, et puis couronner
 Son héaulme moult richement,
 Afin c'on cuidast vraiment
 Que le roy fust hors de prison.
 Là avoient intencion
 De chevauchier par le pays
 Pour assembler tous les amis
 Et aliez du roy Richart.
 Hélas! ilz le firent trop tart,
 Car le duc Henry sans attendre,
 Qui vouloit à leur mort entendre,
 Hastivement y envoya
 Tant de gens c'onques n'eschapa
 Nulz de ceulx qu'ilz voudrent avoir.
 Si firent-ilz bien leur devoir
 D'eulx deffendre moult longuement:
 Maiz contre dix estoient cent
 Ou plus, si comme j'ouy dire.
 Comme félons, faulx et plains d'ire
 Firent tant qu'ilz orent la force,
 Et qu'ilz les prindrent tous à force,
 Dont ce fut pitié et dommage,
 Car là leur convint le passage
 De la mort amère endurer,
 Comme vous orrez cy conter.
 Au duc d'Excestre tout premier
 Firent eulx la teste tranchier:
 Après au bon duc de Souldray,
 Qui fut tousjours loyal et vray;

Et puis de Salsebery le conte
 N'oublièrent pas en ce compte.
 Ces trois firent eulx mettre à mort
 Vilainement et à grant tort.
 Après firent porter les testes
 A Londres, où on en fist grans festes.
 Là furent mises sur le pont
 A lances clouées amont
 Si hault c'on les puet assez voir.
 Maiz, pour vous en dire le voir,
 Celle qui fu du duc d'Excestre
 Ny laissèrent pas long-temps estre,
 Pour ce qu'il avoit espousée
 La suer du duc. Qu'une journée
 Et une nuit n'y demoura.
 Or vueille, Dieux, qui endura
 La mort pour pécheurs racheter
 Des infernaulx paines d'enfer,
 Avoir leurs âmes ès sains cieulx,
 Car ilz estoient en tous lieux
 Loyaulx, preudommes, et hardis
 En fait, en pensée et en dis,
 Et tant qu'en trestoute Engleterre
 On ne saroit trouver ne querre
 Aujourd'uy telz trois chevaliers ;
 Car ilz demourèrent entiers
 Et loyaulx jusques à la mort.
 Maiz s'ils orent de Dieu remort
 Et de sa sainte passion,
 Je croy, selon m'intencion

Qu'ilz sont en paradis là sus,
 Car comme martirs expandus
 Fu leur sang pour maintenir droit
 Et loyaulté en tout endroit.

Ung pou après firent savoir
 Au bon roy Richart tout le voir
 De la besoingne douloureuse,
 Qui lui fut à ouir piteuse,
 Dont ce ne fut pas grant merveille.
 En plourant dit lors: « Appareille
 « Toy, Mort, et me viens sus courir.
 « Nulz ne me puet plus secourir,
 « Puis que j'ay perdu mes amis.
 « Très doulx Dieux, qui en croix fu mis,
 « Vueillez avoir de moy mercy;
 « Car vivre ne puis plus ainsy. »

Après, le roy de ces nouvelles,
 Qui ne furent bonnes ne belles,
 En son cuer print de courroux tant
 Que depuis celle heure en avant
 Oncques ne menga ne ne but,
 Ains convint que la mort receut,
 Comme ilz dient; maiz vrayement
 Je ne le croy pas ensement;
 Car aucuns dient pour certain
 Qu'il est encore vif et sain,
 Enfermé dedans leur prison:
 C'est pour eulx grant mes prison.
 Non obstant, que tout en apert,
 Firent eulx porter descouvert

Un homme mort parmi la ville
De Londres, ce ne fu pas guille,
A telle honneur et à tel feste
Que pour roy mort doit estre faite,
En disant que c'estoit le corps
Du roy Richart qui estoit mors,
Là faisoit dueil le due Henry
Par semblance, droit devant ly
Tenant le paille du sarcueil:
Après ly aloient tous ceulx
De son sang par belle ordonnance,
Sans avoir de ly connoissance
Ne des maulx qu'ilz ly orent faiz.
Devant Dieu leur sera grant faiz
Quant ce vendra au jour derrenier,
Qu'il vouldra les mauvais jugier
En la flame perpétuelle
D'enfer qui sera immortelle.
Ainsi, comme vous orrez conter,
Voldrent le corps mort emporter
A Saint Pol de Londres tout droit,
Honorablement et à droit
Comme il appartenoit à roy.
Mais certainement, pas ne croy
Que ce fust le roy ancien;
Ains croy que c'estoit Madelien,
Son chappellain, qui de visage,
De grandeur, de long, de corsage
Le ressembloit si justement,
Que chascun cuidoit fermement

Que ce fust le bon roy Richard:
Et se c'estoit il, main et tart
Prié-je de vray cuer à Dieu,
Qui est miséricors et pieu,
Qu'il vueille ès sains cieulx avoir l'âme
De ly, car il haïoit tout blasme
Et tout vice, par mon advis.
Noneques en ly riens je ne vis
Fors foy catholique et justie
Si ly fi-je sept mois service
De ce que je le povoy servir,
Pour aucunement deservir
Les biens que il m'avoit promis
Et je crois qu'il ne fu demis
Ne trahy, fors tant seulement
Pour ce qu'il aimoit loyaument
Le roy de France, son beau père,
De vray amour et singulière
Autant qu'omme qui fut en vie.
Ce fu la racine et l'envie;
Nonobstant qu'ilz ly mirent sus
Qu'il avoit fait mourir les ducs
Ses oncles par son fol outrage,
Et qu'il n'estoit prudent ne sage
Pour le royaume gouverner.
D'autres choses assez conter
Vous pourroie que chascun dit;
Mais, certes, je vous cuide avoir dit
Le vray, comme je puis entendre:
Et si je devoie l'âme rendre

Si demouroy-je en ceste colle;
Car comme gent mauvaise et folle
Héent Françoiz mortellement,
S'ilz osoient monstrier comment.

Après ce que le duc Henry
Ot achevé et acompli
De son vouloir la plus grant part,
Et deffait le bon roy Richart,
Le fist le commun couronner;
Et puis après vouldt ordonner
Ses ambassadeurs et messages
Sollempnez, qui furent moult sages,
Et les envoya à Calais,
Gens d'église avecques gens lais,
Pour venir vers le roy de France,
Apportant lettres de créance.
L'évesque de Dureme y fu,
Ainsi que je l'ay entendu;
Et de Persy messire Thomas,
Qui n'estoit travailliés ne mas
De faire le vouloir son maistre;
Avecque un, qui sçot bien son estre,
C'on appelle par son droit nom
Monseigneur Guillaume Héron.
Ces trois firent lors le passage
Pour venir excuser l'oultrage
Que leur roy nouvel avoit fait
Au roy de France, qui de fait
Luy avoit fait si grant honneur,
Luy estant bannis à douleur

Hors du royaume d'Engleterre.
Après envoyèrent bonne erre
Les diz messages un hérault,
Qui fu saige, soubtis et caut,
A Paris pour leur sauf-conduit;
Car ainsi furent introduit
De leur maistre au départir.
Mais on fist le hérault partir
Bien brief de Paris sans response,
Et sans sauf-conduit ou sémonse;
Car le roy ne volt pas souffrir
Qu'à ly se vissent pour offrir;
Ains envoya par devers eulx
A Calais, pour savoir leurs veulx,
Maistre Pierre Blanchet, Henart,
Qu'aucuns dient de Vau-Bernart.
Ces deux y alèrent ensemble.
Là leur firent, comme il me semble,
Révérence et honneur moult grant
Les messages Engloiz, disant,
Que très grande mutacion
Avoit eu en leur région;
Et qu'ils avoient fait un roy
Tout nouvel par le bon arroy,
Et conseil du peuple commun
D'Engleterre, sans ce qu'aucun
D'eulx y eust trouvé que redire;
Du quel roy ne savoient dire
Le desir ne le grant ardeur.
D'amour qu'il avoit sans faveur

Au roy de France, son cousin;
Tant l'amoit de loyal cuer fin,
Et ameroit toute sa vie;
Et que, tant qu'il seroit en vie,
Se tendroit grandement tenu
A ly; car il l'avoit receu
En son pays moult grandement:
Et pour con-nourrir fermement
L'amour et la tranquillité,
Bien, paix, aliance et santé
Des deux royaumes tout ensemble
Desire, selon ce qu'il nous semble,
Que mariage se féist
En France, comme il nous a dit,
De la royne et de son filz
Le prince, soiez-en tous fiz,
Et de ly à une autre dame
Du sanc royal, qui son cuer dame;
Et par ainsi pourroit venir
Es deux royaumes grant plaisir
Et grant abondance de biens.
Voire trestous les crestiens
De ce monde en vaulroient mieulx;
Et que ferme paix en tous lieux
Des deux royaumes fust criée.
Maiz quant ilz orent bien contée
Leur raison devant les Franchoiz,
Ilz les respondirent ainchois,
Qu'ilz se partissent de la place,
Disant: « Seigneurs, jà Dieu ne place

« Que de ceste matière ici
 « Respondons ne mot ne demi ;
 « Car c'est une chose trop grant.
 « Chargiez ne sommes plus avant
 « Fors seulement de rapporter
 « Tout vostre requeste et parler
 « Au roy de France notre sire. »

Ainsi sans plus parler ne dire
 Se partirent eulx des Englès,
 Qui de rechief leur firent très
 Grant honneur et grant révérence.
 Tout droit retournèrent en France,
 A Paris, où le roy estoit,
 Qui assez grant desir avoit
 De savoir des Englès le fait,
 Et comment ilz orent deffait
 Le roy Richart et mis à mort.
 En plain conseil firent rapport
 Les messages devant le roy,
 Racontant par très bel aroy
 Des Englois toute la manière,
 Et comment par humble prière
 Desiroient un sauf-conduit.
 Lors le conseil, comme bien duit
 Et sage, fu d'accort ensemble
 C'on envoieroit, ce me semble,
 Messages d'estat tout pareil
 A eulx, pour ouyr leur conseil
 Et ce qu'ilz voudroient requerre;
 Et qu'ils mettent paine d'enquerre

De leur fait et de leur convine;
Et qu'ilz rendent brief la royne,
Comme ilz y sont tous obligiez
Par leur foy, et scéaulx fichiez
Aux instruments, qui furent faiz
Quant le mariage parfaiz
Fu du roy et de sa compaignie;
Et que nesun d'eulx ne se faigne
De les ensommer bien souvent,
Ou qu'ilz seroient, autrement,
Faulx, parjures et desloyaulx;
Et qu'il en pourroit trop de maulx
Avenir ès deux régions;
Ne qu'à autres oppinions
Nulle quelconque fors à celle
N'entendent; et c'on ne leur colle
Riens, à dire qui soit de droit;
Et qu'ils s'en voient trestout droit
A Boulongne, sans plus atendre:
Pour ouyr, savoir et entendre
Ce qu'Englois voudront proposer.

Lors partirent sans reposer
De Paris, au mois de février,
L'évesque de Chartres premier,
Et monseigneur de Hugue-Ville,
Sans arrester n'à champ n'à ville,
Tant qu'à Boulongne sont venu.
Maistre Pierre Blanchet y fu;
Aussi fu maistre Gontier Col.
Ceulx endurent dur et mol

Assez, ains qu'ilz peussent ravoïr
La royne; car riens de voir
Ne leur tenoïent les Englois,
Veü que l'espace de vint mois
Dura la prosécution,
Ains que la restitution
Féissent de la jeune royne,
Atendant tousjours le termine
Qu'elle eüst douze ans acomplis,
A fin que ses faiz et ses dis,
Et ce qu'ilz ly eussent fait faire
N'eüst-on péu jamais deffaïre.
Mais requis furent si souvent
Et sommés par François gent,
Eulx demonstrant qu'à très grant tort
La retenoïent, veü l'accort
Qui en fu fait au mariage.
Qu'ilz ordonnèrent son passage.
Droit le mardi, vingt-cinquième
Jour de juillet, environ prime,
Passa de Douvres à Calais
La royne des Englois, mais
Ce fu en l'an mil quatre cens.
Et ung, si comme je l'entens,
Très grandement acompaignie;
Car elle ot en sa compagnie
Des plus grans dames d'Engleterre.
Quant descendus furent à terre,
Hugue-Ville, qui fu passés
Avecque elle, ne fut lassés,

Ains escript tantost à Boulogne
Aux ambassadeurs la besogne;
Et comment elle estoit passée;
Et qu'ilz avoient tous pensée
De la restituer et rendre,
Comme ilz ly orent fait entendre.

Le dimanche après, dernier jour
De juillet, sans plus de séjour,
Parti de Calais la royne
Avec Englois, qui de termine
Ne porent plus par droit trouver,
Tant les firent Franchois sommer;
Maiz l'amenèrent trestout droit
A Lolinghehen. Là endroit
Alèrent ceulx au devant d'elle,
Qui en savoient la nouvelle.
Ce fu de Saint Pol le droit conte,
Ainsi que chascun le raconte,
Et les ambassadeurs de France
Avec lui, qui grant diligence
Avoient mis pour la ravoir.

Dessoubz Lolinghehen pour voir
Fu la royne descendue
En une tente, que tendus
Orent Englois en la valée,
Par manière bien ordonnée.
Vindrent devers elle les dames
De France, qui de cuer et d'ames
La desiroient moult à véir.
Ung pou après voudrent partir

De là, ainsi comme il me semble;
 Et emmenèrent tous ensemble
 La royne à la chappelle
 De Lolinghehen, qui est telle
 Que chascun scet, qui l'a véue;
 Et quant elle fu descendue
 Ilz la firent entrer dedens
 Avecques asez pou de gens,
 Fors les ambassadeurs de France
 Et d'Engleterre, qui à ce
 Faire avoient assez mis.

Quand ilz furent ensemble mis
 En la chapelle, un chevalier,
 Qui d'Englois est tenu moult chier,
 C'est sire Thomas de Persy,
 Prinst à parler, disant ainsy:
 « Le roy Henry, roy d'Engleterre,
 « Mon souverain seigneur en terre,
 « Désirant l'accomplissement
 « De sa promesse ligement,
 « Et de volenté très affine,
 « A cy, ma dame la royne
 « D'Engleterre fait amener,
 « Pour la rendre et restituer
 « A son père, le roy de France,
 « Bien desliée, quitte et franche
 « De tous liens de mariage,
 « Et de trestout autre servage,
 « Debte ou obligacion;
 « Et que, sur la dampnacion

« De son âme, ainsi le prenoit
« Et oultre plus, que elle estoit
« Aussi saine et aussi entière
« Qu'au jour que dedens sa litière
« Fu amenée au roy Richart;
« Et s'il estoit nul quelque part
« Fût, roy, duc, conte, crestien
« Ou d'autre estat, grant ou moien,
« Qui vouldist à ce contre dire,
« Il trouveroit, sans plus rien dire,
« Ne sans quérir plus long conseil,
« Un homme d'estat tout pareil
« En Engleterre, soustenant
« Ceste querelle, et par devant
« Tout bon juge, exposeroit
« Son corps que tout ainsi estoit. »

Et quant il ot dit son vouloir
Très sagement, sachiez de voir,
Le conte de Saint Pol lui dist,
Que loué en fût Jhésu-Crist;
Et qu'ainsi le créoient eulx
Fermement, sans être douteulx.
Lors sire Thomas de Persy
La jeune royne saisy
Par les bras en plourant moult fort,
Et la livra par bon accort
Aux messages qui furent là:
Et aussi on leur délivra
Certaines lectres de quittance,
Qu'avoient promis ceulx de France.

Et sachiez que les deux parties,
 Ains que de là fussent parties,
 Plourèrent moult piteusement:
 Mais, quant ce vint au partement
 De la chappelle, la royne,
 Qui son cuer eu bien enlumine,
 En admena tous les Englès
 Et les dames, qui firent très
 Grant dueil, aux Franchôises tentes;
 Et si estoient leur ententes
 De disner là trestous ensemble;
 Si firent-ilz, comme il me semble.
 Maiz quant ce vint après disner,
 La royne fist ordonner
 De très beaux joyaux grant foison,
 Et les fist présenter par don
 Aux grans dames et aux seigneurs
 D'Engleterre, qui de douleurs
 Et de dueil plouroient moult fort.
 Maiz la royne reconfort
 Leur donna, et prist congie d'eulx.
 Et lors renouvela leurs deulx,
 Quant d'aveeque eulx se dust partir.
 Ainsy se voldrent départir
 A celle heure Engloiz et Franchois;
 Maiz je sçay bien de vray, ainchois
 Que la royne d'Engleterre
 Fust loing une lieue de terre,
 Trouva monseigneur de Bourgogne
 Qui estoit venu de Boulogne,

En embuche seerètement.
Avec ly estoient présent
De Nevers le conte, son filz
Aisné, soiez en tous fiz;
Si fu Anthoine mon seigneur.
Encore y ot un grant seigneur,
C'on appelle par son droit nom
Monseigneur le duc de Bourbon.
Ceulx estoient acompaigniés
De einq cens lances tous à pié,
Rengiés sur les champs et armés,
Afin que, se les volentés
Des Engloiz fust mal retournée,
Ou qu'ilz eussent eu pensée
De la royne remmener,
Pour aucun estri f ou parler
Qu'ilz eussent peu entre eulx avoir,
Que chascun de ceulx leur devoir
Éussent fait de la rescoure;
Et qu'ilz éussent laissé courre
Sur Engloiz à fort leurs chevaulx,
Parmi montaignes, plains et vaux,
Tant que, par force et maugré eulx,
L'éussent ramenée entr'eulx
Au roy de France, son beau père.
Maiz je vueil bien qu'il vous apère
Qu'ilz n'orent mestier de ce faire;
Car les Engloiz voldrent parfaire
D'elle la restitucion
D'Engleterre en sa région,

Et de tous ses joyaulx aussi
 Qu'elle avoit, quant elle parti
 De France après son mariage:
 Et depuis fist-elle passage
 Parmi France jusqu'à Paris,
 Où maintes larmes et maint ris
 Furent jetés pour sa venue.
 Or prions Dieu, qui sa char nue
 Laissa humblement en croix prendre
 Pour pécheurs racheter et rendre
 Hors des mains des faulx ennemis
 D'enfer, qui ne sont nos amis,
 Qu'il vueille brief prendre vengeance
 Des grans maulx et desconnoissance,
 De l'oultrage et injuste fait,
 Que les mauvais Engloiz ont fait
 A leur roy et à leur royne.
 Maiz que ce soit en brief termine;
 Car je vous jure, à dire voir,
 Que je le désire moult voir,
 Pour le mal que j'ay veu entre eulx.
 Et se chascun savoit leur veulx
 Et comment ilz héent Franchois,
 Je cuide fermement, ainchoiz
 Que trois mois fussent accompli,
 C'on verroit maint vaissel empli
 De garnison et de vitaille
 Pour eux aler faire bataille;
 Car ce sont très mauvaises gens,
 Et de bien faire négligens:

Chascun le puet voir clèrement.
 Et se parlé trop largement
 Ay d'eulx, en aucune manière
 Qui desplaise, d'umble prière
 Requier et de cuer sans amer
 C'on le me vueille pardonner;
 Car je prens sur Dieu et sur m'âme
 Qu'à mon pouvoir, mal ne diffame
 Je n'ay dit d'eulx qu'ilz n'aient fait;
 Veu que sept mois entiers letr fait
 Vy, et chevauchay avecque eulx,
 Par plusieurs contrées et lieux,
 En Yrlande et en Engleterre.
 Et si me vout moult fort requerre
 Et prier de bon cuer aussy
 Le bon conte de Salsbéry,
 Quant il fu pris avec le roy¹
 Richart, que de tout le desroy
 Et desloyale traison
 Voulsisse faire mencion
 Se retourner povoie en Franche;
 Et certes, de volenté franche
 Et de cuer loyal, luy promis;
 Et pour ceste cause j'ay mis
 Paine d'acomplir la promesse
 Que luy fis en la grant tristesse
 Et péril où je le laissay;
 Et aussi pour ce que je sçay
 De certain c'on n'eust peu savoir
 De la prise du roy le voir,

Et comment il fu faulsement
 Par traittie et par parlement
 Atraiz hors de ses forts chastiaux,
 Qui sont en Galles bons et biaux,
 Du conte de Northomberlant,
 Comme j'ay dit ycy devant.
 Si prie à tous ceulx de cuer fin,
 Qui verront jusques à la fin
 Ce traittie que j'ay voulu faire
 Des Engloiz et de leur affaire,
 Que, se j'ay mespris en rimer
 En prose ou en léonimer,
 C'on m'en tiengne pour excusé ;
 Car je n'en sui pas bien rusé. **Amen.**

FIN DU POEME SUR LA DÉPOSITION DE RICHARD II.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

DU LIVRE QUATRIÈME DE FROISSART.

TOME XII.

CHAPITRE PREMIER. Ci commence le quart livre de maître Jean Froissart, qui parle des guerres et nobles faits d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leurs conjoints et adhérents, depuis l'an notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf, prime de la noble fête qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la reine Isabel de France, femme au roi Charles le bien-aimé, et aussi des joutes qui y furent faites et des présents de ceux de Paris.	Page.	1
CHAP. II. Comment le seigneur de Château-Morant, lequel le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna en France de-lez le roi et son conseil et montra la chartre de la trêve qui étoit accordée et scellée du roi Richard et de ses oncles, laquelle devoit durer trois ans par terre et par mer.		31
CHAP. III. Du mariage du roi Louis, fils du duc d'Anjou, à la fille du roi Piètre d'Arragon et comment il alla avec la reine de Naples sa mère en Avignon voir le pape Clément.		33
CHAP. IV. Comment le jeune roi de France eut volonté d'aller visiter les lointaines marches de son royaume et comment il alla premièrement en Bourgogne et en Avignon pour voir le pape Clément.		37
CHAP. V. Comment messire Pierre de Courtenay vint en France pour faire armes à l'encontre messire Guy de la Trimouille. Comment le sire de Clary le reconvoya, et pour quelle achoison il fit armes à lui ès marches de Calais.		54
CHAP. VI. Comment les joutes de Saint Inghelbert furent emprises et les faits d'armes par messire Regnaut de Roze, messire Boucicaud le jeune et le sire de Saint Py.		66

CHAP. VII. De l'accusation faite au roi du peuple de Languedoc en la ville de Béziers sur un nommé Bet'sac trésorier au duc de Berry, pour les grandes extorsions qu'il avoit faites au peuple, et de sa confession, et comme il fut cruellement justicié en la dite ville.	72
CHAP. VIII. Comment le roi de France lui étant à Toulouse manda le comte de Foix et comment le dit comte y vint, et comme grandement et comment il fit hommage au roi de France de la comté de Foix.	84
CHAP. IX. De l'aitive qui fut faite entre le roi et le duc de Touraine son frère pour plutôt venir de Montpellier à Paris, chacun un seul chevalier en sa compagnie.	93
CHAP. X. Du trépas du pape Urbain de Rome que on disoit anti-pape et comment le pape Clément en escripsy au roi, à ses oncles et à l'université; et de l'élection du pape Boniface des cardinaux de Rome.	97
CHAP. XI. De la rendition et prise du fort Châtel de Mont Ventadour en Limousin que squloit teuir Geoffroy Tête-Noire. . .	103
CHAP. XII. Des armes de Saint Ighelbert et comment les trois chevaliers dessus nommés se maintiurent trente jours à l'encontre de tous veuauts des pays d'Angleterre et d'ailleurs à chacun trois lances.	123
CHAP. XIII. De l'entreprise et du voyage des chevaliers de France et d'Angleterre et du duc de Bourbon qui fut chef de l'armée à la requête des Gennevois, pour aller en Barbarie à siéger la forte ville d'Affrique.	154
CHAP. XIV. De un capitaine robeur, nommé Aimerigot Marcel, qui tenoit un fort châtel es marches de Rouergue, nommé la Roche de Vendais et comme il fut asségé du vicomte de Meaux, et la prise du dit châtel et comment depuis le dit Aimerigot fut pris et mené à Paris.	184
CHAP. XV. Comment les seigneurs chrétiens et génois, étant en l'île de Commères à l'ancre, se mirent hors pour aller mettre siège devant la ville d'Affrique en Barbarie et comme ils s'y maintinrent.	240
CHAP. XVI. De une noble fête et joute qui furent faites en la ville de Londres et comment elle fut publiée par tous pays.	284
CHAP. XVII. Comment et par quelle incidence le siège fut levé de devant la forte ville d'Affrique et comment chacun s'en r'alla en son lieu.	297
CHAP. XVIII. Des chevaliers anglois qui furent envoyés à Paris devers le roi de France de par le roi d'Angleterre et ses oncles sur forme de paix.	321

TABLE.

471

CHAP. XIX. De la mort du roi Jean de Castille et du couronnement du roi Henry son fils.	322
CHAP. XX. De l'armée du jeune comte Jean d'Armagnac et du voyage qu'il fit en Lombardie et comme il mourut au siège devant la ville d'Alexandrie.	324
CHAP. XXI. De messire Pierre de Craon et comment il eut l'indignation du roi de France et du duc de Tourraine son frère, et depuis fut recueilli du duc de Bretagne.	351
CHAP. XXII. De la mort du jeune comte Louis de Chatillon, fils au comte Guy de Blois.	360
CHAP. XXIII. De la mort soudaine du comte Gaston de Foix, et comment le vicomte de Chastillon (Castel-bon) vint à l'héritage.	363

TOME XIII.

CHAPITRE XXIV. Comment traité se renouvela à Tours en Tourraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, et du mariage et alliance de la fille de France au fils du duc de Bretagne, et Jean de Bretagne comte de Pantièvre (Penthièvre) à la fille du dit duc de Bretagne.	1
CHAP. XXV. Comment le comte de Blois et Marie de Namur sa femme vendirent la comté de Blois et toutes leurs terres au duc de Tourraine, frère au roi de France.	20
CHAP. XXVI. De l'exploit que messire Royer d'Espagne et messire Espaing de Lion avoient fait devers le roi et son conseil pour le vicomte de Castelbon, et comment il eut et fut remis en la comté de Foix et de Béarn et de l'argent qu'il en paya.	28
CHAP. XXVII. De la grand'assemblée qui se tint à Amiens du roi de France, de ses oncles et de son conseil, et des oncles et conseil du roi Richard d'Angleterre, sur forme de paix.	30
CHAP. XXVIII. Comment messire Pierre de Craon, par haine et mauvais aguet, battit messire Olivier de Clisson, dont le roi et ses consaux furent moult courroucés.	48
CHAP. XXIX. De la grosse armée et du voyage que le roi de France vouloit faire en Bretagne sur le duc de Bretagne, pour la cause que on disoit qu'il soutenoit messire Pierre de Craon; et comment au dit voyage le roi devint malade, pourquoi le voyage fut rompu.	71

CHAP. XXX. Comment le duc de Berry et le duc de Bourgogne, oncles du roi, eurent le gouvernement du royaume; et comment ils firent chasser et prendre ceux qui avoient eu le gouvernement du roi.	101
CHAP. XXXI. Comment les trêves furent ralougées entre France et Angleterre et comment le roi étoit revenu en son bon sens. . .	134
CHAP. XXXII. L'aventure d'une danse faite en semblance de hommes sauvages, là où le roi fut en péril.	140
CHAP. XXXIII. Comment le pape Boniface et les cardinaux de Rome envoyèrent un frère sage clerc devers le roi de France et son conseil	150
CHAP. XXXIV. Comment le mariage fut traité de messire Philippe d'Artois com'e d'Eu et madame Marie de Berry, et comment lui fut baillée la charge de la connétablie de France et ôtée à messire Olivier de Clisson.	155
CHAP. XXXV. De la forme de la paix qui fut faite et octroyée entre les deux rois de France et d'Angleterre et par le moyen des quatre ducs oncles des deux rois.	167
CHAP. XXXVI. De la mort du pape Clément d'Avignon et de l'élection du pape Bénédict.	189
CHAP. XXXVII. De un clerc nommé maître Jean de Varennes. .	194
CHAP. XXXVIII. Comment le roi d'Angleterre et son conseil donnèrent au duc de Lancastre, pour lui et ses hoirs perpétuellement, la duché d'Aquitaine et toutes les terres et sénéchaussées appendantes à icelle; et comment le roi s'ordonnoit et faisoit faire des pourvéances pour aller en Irlande et le duc pour aller en Aquitaine.	196
CHAP. XXXIX. Du trépas de la reine Anne d'Angleterre, fille au roi de Bohême et empereur d'Allemagne.	199
CHAP. XL. Comment sire Jean Froissart arriva en Angleterre et du don du livre qu'il fit au roi.	204
CHAP. XLI. Du refus que ceux d'Aquitaine firent au duc de Lancastre, et comment ils envoyèrent en Angleterre pour remonter au roi et à son conseil la volonté de tout le pays.	214
CHAP. XLII. La devise du voyage et de la conquête que le roi Richard fit en Irlande et comment il mit en son obéissance quatre rois d'icelui pays.	235
CHAP. XLIII. De l'ambassade que le roi d'Angleterre envoya en France devers le roi de France pour traiter du mariage de dame Isabel ains-née fille de France, et de l'aimable réponse qui leur fut faite.	253
CHAP. XLIV. De un écuyer nommé Robert l'Ermite; comment il	

fut mis en traité de la paix et comment il s'en alla en Angl'erre devers le roi et ses oncles.	260
CHAP. XLV. De la délivrance du seigneur de la Rivière et messire Jeu le Mercier, comment ils furent mis hors de prison.	278
CHAP. XLVI. De l'accord entre le duc de Bretagne et messire Oli- vier de Clisson.	279
CHAP. XLVII. Comment le roi de Hongrie escripsi au roi de France l'état de l'Amorath-baquin et comment Jeu de Bourgo- gne, fils ains-né au duc de Bourgogne, fut chef de toute l'armée qui y alla.	292
CHAP. XLVIII. Comment Guillaume de Hainaut, comte d'Ostre- vant et fils au duc Aubert de Hollande, entreprit le voyage pour aller en Frise.	304
CHAP. XLIX. De la sentence et arrêt de parlement, qui fut pro- nouncée pour la reine de Naples et de Jérusalem duchesse d'Anjou contre mesire Pierre de Craon.	310
CHAP. L. Comment la conclusion du mariage fut prise à Paris du roi d'Angleterre et d'Isabel de France ains-née fille du roi de France, et comment le duc de Lancastre se remaria.	315
CHAP. LI. Comment l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France se fit, et comment le roi de France lui livra en sa tente entre Ardres et Calais.	378
CHAP. LII. Comment le siège que les François avoient mis devant la forte ville de Nicopoli en Turquie fut levé par l'Amorath- baquin, et comment ils y furent déconfits et tués, et comment les Hongrois s'enfuirent.	391
CHAP. LIII. Comment les nouvelles de la bataille de Hongrie furent scues en l'hôtel du roi de France	415
CHAP. LIV. Comment la duchesse d'Orléans, fille au duc de Milan, fut soupçonnée de la maladie du roi.	425
CHAP. LV. Comment le duc de Bourgogne et madame sa femme prenioient gran l'diligence pour trouver un vière pour la rédemp- tion du comte de Nevers leur fils et des autres prisonniers étant en Turquie.	439
APPENDICE.	445

TOME XIV.

CHAPITRE LVI. Comment le duc de Glocestre subtilloit et quéroit les manières pour déruire le roi d'Angleterre son neveu.	1
CHAP. LVII. Comment le duc de Glocestre fut pris par le comte Maréchal au commandement du roi:	28
CHAP. LVIII. De la manière de la rédemption du comte de Nevers et ses complices et comment elle fut trouvée.	31
CHAP. LIX. Comment les seigneurs prisonniers en Turquie retournèrent par mer jusques à Venise et des îles qu'ils y trouvèrent.	50
CHAP. LX. Comment les dessus dits seigneurs retournèrent en France, et comment depuis leur venue le roi entendit à la uniu desainte Église.	70
CHAP. LXI. De la mort du duc de Glocestre et du comte d'Arundel et comment les oncles du roi d'Angleterre, c'est à savoir, le duc de Lancastre et le duc d'York et les Londriens s'en contentèrent.	76
CHAP. LXII. De la grand' assemblée qui fut faite en la ville de Rheims tant de l'empire d'Allemagne comme du royaume de France sur l'état et union de sainte Église.	89
CHAP. LXIII. Comment le comte Maréchal appela de gage à outrance le comte Derby fils au duc de Lancastre en la présence du roi et de tout son conseil, dont depuis plusieurs maux vinrent en Angleterre.	96
CHAP. LXIV. Comment le roi d'Angleterre rendit sa sentence par laquelle il bannit du pays dessus dit le comte Derby dix ans et le comte Maréchal à toujours.	114
CHAP. LXV. Comment le comte Derby se partit d'Angleterre et de la ville de Londres pour venir en France.	117
CHAP. LXVI. Comment messire Guillaume comte d'Ostrevant envoya devers le comte Derby ses messages, et comment il y fut reçu.	121
CHAP. LXVII. Comment grand' assemblée se fit en la ville de Rheims de l'Empereur d'Allemagne et du roi de France pour mettre union en sainte Église.	125
CHAP. LXVIII. De la réponse que le duc de Lancastre fit au chevalier envoyé de par son fils le comte Derby et comment le duc de Lancastre mourut.	147
CHAP. LXIX. Du traité de mariage en commencé entre le comte	

TABLE.

475

Derby et la fille au duc de Berry, et comment le roi Richard le fit empêcher par le comte de Salsebéry. 155

CHAP. LXX. Comment le roi Richard s'ordonna et fit son mandement pour aller sur les marches d'Irlande. 164

CHAP. LXXI. Comment l'archevêque de Cantorbie fut envoyé devers le comte Derby de par les Londriens et aucuns grands consaulx d'Angleterre pour faire revenir le dit comte. 175

CHAP. LXXII. Comment le comte Derby prit congé au roi de France et s'en vint en Bretagne devers le duc son cousin. . . . 181

CHAP. LXXIII. Comment le comte Derby arriva de Bretagne et comment il fut reçu des citoyens de Londres. 186

CHAP. LXXIV. Comment nouvelles vinrent au roi Richard de la venue du comte Derby, et comment il venoit à puissance sur lui et comment il s'en pourvut. 195

CHAP. LXXV. Comment le roi Richard se rendit au comte Derby pour venir à Londres. 198

CHAP. LXXVI. De l'état de la reine Isabel d'Angleterre et comment on lui bailla nouvelles gens et comment le roi fut mis dedans la grosse tour de Londres. 208

CHAP. LXXVII. Comment le roi relégua sa couronne et son royaume en la main du comte Derby duc de Lancastre. 218

CHAP. LXXVIII. Comment le roi Henry, duc de Lancastre, fut couronné du consentement de tout le commun d'Angleterre et de la manière de la Fête. 224

CHAP. LXXIX. Comment les nouvelles de la prise du roi Richard furent reçues en France par la venue de la dame de Courcy et comment le roi en fut courroucé. 234

CHAP. LXXX. Comment aucuns seigneurs d'Angleterre mirent sus une armée pour délivrer le roi Richard et détruire le roi Henry et comment ils en moururent. 246

CHAP. LXXXI. Comment le roi de France mit une grosse armée pour envoyer sur les frontières d'Angleterre. 255

CHAP. LXXXII. De la mort du roi Richard et comment les trêves furent ralongées entre France et Angleterre et aussi de la déposition du pape Bénédict. 259

ADDITION. 269

APPENDICE. 277

ANCIEN poëme sur la bataille de Crécy. 281

Ancien poëme sur le combat des Trente. 301

POÈME sur la déposition de Richard II. 321

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DU LIVRE QUATRIÈME.

1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

